Quatre-vingt-troisième année. — N° 172. Le Numéro : 25 francs. Lundi 23 et Mardi 24 Juillet 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

AVIS

TRAVAUX PREPARATOIRES DES LOIS

L'Assemblée nationale a adopté, le 7 mai 1951, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à faire paraître à l'édition « Lois et Décrets » du *Journal officiel* les références des travaux parlementaires préalables à l'adoption de chaque loi.

Afin de répondre à ce désir, le *Journal officiel* de la République française (Lois et Décrets) donnera désormais à titre strictement documentaire, à propos de chaque texte législatif publié, une brève notice indiquant les références aux documents parlementaires ayant servi à l'élaboration de la loi, ainsi que les dates de discussion et d'adoption à l'Assemblée nationale (première et, éventuellement, deuxième lecture) et au Conseil de la République (avis).

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 51-955 du 23 juillet 1951 portant abrogation du deuxième alinéa de l'article 4 de la loi du 16 novembre 1942, modifiant l'article 340 du code civil (p. 7950).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 51-956 du 20 juillet 1951 tendant à l'application à la présidence du conseil (services administratifs) des dispositions du décret n° 49-1261 du 3 septembre 1949 relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'ouvriers professionnels titulaires (p. 7951).

Ministère de la justice.

Décrets du 20 juillet 1951 portant nomination et admission à la retraite de greffiers (p. 7951).

Décret supprimant, nommant des officiers publics et ministériels, rapportant des nominations, acceptant des démissions ou conférant l'honorariat (rectificatif) (p. 7951).

Arrêtés portant admissions à la retraite (greffiers) (p. 7951).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 18 juillet 1951 portant désignation d'un membre du conseil de préfecture de la Martinique (p. 7951).

Décret du 20 juillet 1951 tendant au relèvement du taux des redevances perçues par la ville de Lyon pour l'occupation des égouts par les lignes télégraphiques et téléphoniques (p. 7951).

Décret du 20 juillet 1951 instituant une commission syndicale entre les communes de Dompaire, Madonne-et-Lamerey, Ville-sur-Illon, Damas-et-Bettegney, Hennecourt, Bégnécourt, Gelvécourt-et-Adompt, les Ableuvenettes et Circourt (Vosges) pour l'entretien du monument du général Leclerc érigé sur le territoire de la commune de Madonne-et-Lamerey (p. 7952).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, nominations et détachements :

Administration centrale (p. 7952).

Personnel du cadre des préfectures (p. 7952).

Sûreté nationale (p. 7952).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 20 juillet 1951 portant affectation d'officiers supérieurs de l'armée de terre (active) (p. 7952).

Décret du 20 juillet 1951 portant nominations dans les réserves de l'armée de terre et rectificatif (p. 7953).

Décret relatif à l'attribution de la Croix de combattant volontaire de la guerre 1914-1918 (rectificatif) (p. 7989).

Arrêté du 28 mai 1951 modifiant l'arrêté du 22 décembre 1949, fixant la composition du comité technique paritaire institué auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) (p. 7989).

Arrêté du 1er juillet 1951 fixant la composition du comité médical supérieur prévu à l'article 8 du décret n° 51-312 du 6 mars 1951 (congés de longue durée pour maladie) (p. 7989).

Arrêté du 1er juillet 1951 relatif à l'application de l'article 24 de la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 prévoyant l'octroi de congés de longue durée aux militaires de carrière atteints de tuberculose, maladie mentale ou affection cancéreuse (p. 7989).

Arrêté du 18 juillet 1951 relatif à la liste complémentaire des écoles et instituts dont le diplôme est exigé pour les candidats « ingénieurs des travaux » du service des essences des armées (p. 7990).

Arrêtés portant promotions, nominations et détachements (constructions et armes navales) (p. 7990).

Arrêté portant mise hors cadres, en mission, d'un officier de l'armée de terre (p. 7992).

Décision portant inscription sur la première fraction de la première liste des officiers susceptibles d'être admis dans le cadre spécial des officiers de marine (p. 7992).

Décisions portant admission à l'honorariat d'officiers de l'armée de l'air (p. 7992).

Décision rapportant une précédente nomination (service des poudres) (p. 7992).

Ordre de nomination dans le corps des secrétaires administratifs (année 1950) de la direction centrale des services de santé des armées (section terre) (p. 7992).

Tableau de concours pour la médaille militaire (année 1951, armée de l'air, active) (rectificatif) (p. 7993).

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs (troupes métropolitaines) (p. 7993).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 19 juillet 1951 portant assainissement du marché du rhum (p. 8005).

Arrêtés portant nomination d'agents de change près la Bourse de Paris (p. 8005).

Arrêtés portant détachements (administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques et institut national de la statistique et des études économiques) (p. 8006).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 20 juillet 1951 modifiant le décret du 20 septembre 1920 relatif à l'organisation de certificats d'études supérieures dans les facultés des lettres (p. 8006).

Décrets du 20 juillet 1951 conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 8006).

Décret du 20 juillet 1951 portant nomination d'un professeur à la chaire de clinique neuro-chirurgicale de la faculté d'Aix-Marseille (p. 8006).

Arrêté du 10 juillet 1951 relatif à l'agrégation d'histoire (p. 8006).

Arrêté du 12 juillet 1951 fixant le budget autonome primitif de l'école nationale supérieure des beaux-arts pour l'exercice 1951 (p. 8007).

Arrêté fixant la composition du jury national chargé d'examiner les candidats au C.A.P.E.S. pour les épreuves théoriques (p. 8007).

Arrêté fixant la liste des titulaires du diplôme supérieur de bibliothécaire (session de juin 1951) (p. 8007).

Arrêtés portant détachements:

Enseignement supérieur (p. 8007).

Enseignement du second degré (p. 8007).

Enseignement du premier degré (p. 8007).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 20 juillet 1951 portant création d'un centre d'apprentissage de jeunes filles à Rambouillet (Seine-et-Oise) (p. 8008).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 20 juillet 1951 portant déclaration d'utilité publique de l'acquisition d'un terrain sis à Trappes (Seine-et-Oise) en vue de l'extension de l'observatoire aérologique de Bort (p. 8000).

Décret du 20 juillet 1951 portant affectation définitive, au département des travaux publics, des transports et du tourisme, d'une parcelle de terrain dépendant de la forêt domaniale de Soulac (Gironde) (p. 8000).

Décret du 20 juillet 1951 portant nomination d'un inspecteur général des ponts et chaussées (cadre des services détachés) (p. 8000).

Arrêté du 2 juillet 1951 portant création d'un comité national F. A. L. chargé d'étudier les problèmes concernant la facilitation du transport aérien international (p. 8000).

Arrêté du 13 juillet 1951 concédant à la chambre de commerce de Saint-Nazaire l'exploitation de la partie Sud de la base sous-marine (p. 8001).

Arrêté du 19 juillet 1951 instituant au port de Grandcamp-les-Bains et au profit de la commune une taxe sur la jauge des navires de pêche (p. 8005).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 51-957 du 21 juillet 1951 relatif à l'encépagement et au rendement des vignobles produisant des vins à appellation contrôlée (p. 8010).

Arrêté du 2 juillet 1951 portant institution d'une section technique du froid (p. 8011).

Arrêté du 2 juillet 1951 portant institution d'une section technique des industries agricoles rattachée à la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole (p. 8011).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 10 juillet 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8008).

Décret n° 51-958 du 20 juillet 1951 portant modification au décret n° 47-1615 du 25 août 1947 modifiant l'article 6 du décret du 16 février 1923, réglant le service de la gendarmerie détachée aux colonies (p. 8008).

Décret du 20 juillet 1951 portant affectation à l'office de la recherche scientifique outre-mer de deux parcelles de terrain sises en Guyane, dans l'hinterland de Cayenne (p. 8009).

Décret n° 50-1180 relatif au conditionnement des ananas frais (rectificatif) (p. 8009).

Arrêté du 11 juillet 1951 fixant pour l'année 1951, et par territoire, les emplois et les effectifs des agents du cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer (p. 8009).

Arrêté du 11 juillet 1951 fixant pour l'année 1951, et par territoire, les emplois et les effectifs du personnel du cadre général des ports et rades de la France d'outre-mer (p. 8009).

Arrêtés portant promotion, nominations, mises en position de mission, admission à la retraite, acceptation de démission et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Agriculture (p. 8010).

Eaux et forêts (p. 8010).

Enseignement (p. 8010).

Transmissions (p. 8010).

Travaux publics (p. 8010).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 51-959 du 7 juillet 1951 portant modification du décret n° 49-998 du 26 juillet 1949 relatif au fonds commun de l'allocation de logement (p. 8011).

Décret n° 51-960 du 20 juillet 1951 modifiant et complétant le décret du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 24 octobre 1946 portant réorganisation des contentieux de la sécurité sociale agricole et de la mutualité sociale agricole (p. 8013).

Décret du 20 juillet 1951 relatif au fonds spécial de prévoyance des blessés de la guerre victimes d'accidents du travail dans la zone française de l'empire chérifien (p. 8013).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret n° 51-961 du 20 juillet 1951 fixant la composition des commissions départementales ou interdépartementales prévues par l'article 35 de la loi n° 51-650 du 24 mai 1951, modifiant l'article 31, 2°, *d*, de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre (p. 8013).

Décrets du 20 juillet 1951 portant extension à diverses communes de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 8014).

Décret du 21 juillet 1951 portant réservation de parcelles pour le regroupement des locaux administratifs à Bourg (Ain) (p. 8015).

Arrêté du 7 juillet 1951 fixant le prix de vente d'une brochure (p. 8015).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté concernant la réglementation des techniques d'établissement et d'installation des appareils de radiologie, d'actinologie et d'électricité médicale à l'usage des collectivités publiques (rectificatif) (p. 8016).

Arrêtés portant promotion, nomination, titularisation et mutation:

Contrôle sanitaire aux frontières (p. 8016).

Inspection de la santé (p. 8016).

Sanatoriums (p. 8016).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant nomination de membres du conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones (p. 8016).

Ministère de la marine marchande.

Décret portant promotions dans le corps des professeurs de la marine marchande (rectificatif) (p. 8015).

Décision du 13 juillet 1951 portant approbation de la décision n° 44 de la confédération des industries de traitement des produits des pêches maritimes (p. 8015).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions et de bureau. — Réunions de commissions (p. 8016).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocations de commissions (p. 8018).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 8018).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis relatif au recrutement des ingénieurs militaires de l'air parmi les ingénieurs militaires des travaux de l'air (p. 8018).

Avis relatif au recrutement des ingénieurs des travaux de l'air parmi les chefs de travaux de l'air et les agents techniques de l'aéronautique (p. 8018).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis relatif au tirage de la vingt-sixième tranche de la loterie nationale 1951 (p. 8018).

Avis aux importateurs de citrons en provenance d'Espagne (p. 8018).

Avis aux importateurs de poissons de mer frais et congelés d'origine et en provenance d'Islande (p. 8018).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 8019).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de citrons en provenance d'Espagne (p. 8018).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Foix (Ariège) (p. 8020).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium Fernand-Besançon, à Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise) (p. 8020).

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur au sanatorium d'Oissel (Seine-Inférieure) (p. 8020).

Avis de vacance d'un poste de chef de bureau à la direction départementale de la santé de la Réunion (p. 8021).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de Meurthe-et-Moselle (p. 8021).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de la Martinique (p. 8021).

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Avis aux importateurs de poissons de mer frais et congelés d'origine et en provenance d'Islande (p. 8018).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (27e semaine de 1951) (p. 8021).

Annonces (p. 8022).

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 9 au 15 juillet 1951.

ASSEMBLEE NATIONALE

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1950

Feuille 55.

Institution d'un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant de la France d'outre-mer. — Rapport par M. Joseph Dumas (*suite*)..... p. 1729

Modification de l'article 671 du code civil sur les plantations d'arbres. — Proposition de loi de M. Garavel..... p. 1731

Considération comme enfant à charge des jeunes gens morts pour la France. — Proposition de loi de M. Maurice Schumann ..... p. 1731

Extension aux ouvriers de l'Etat et agents des services publics ou concédés, qui en sont exclus, du bénéfice de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928 accordant aux fonctionnaires, anciens combattants, le droit aux congés à plein traitement pour maladies consécutives aux blessures de guerre. — Rapport par M. Cristofol..... p. 1732

Confirmation dans leurs grades des fonctionnaires civils de l'Etat et des collectivités locales ayant été nommés à un grade supérieur au titre de la résistance. — Rapport par M. Wagner..... p. 1732

Création d'une caisse nationale des retraites pour les établissements des établissements psychiatriques autonomes. — Rapport par M. Allonneau..... p. 1733

Amélioration de la situation des anciens combattants et victimes de la guerre. — Rapport par M. Albert Aubry..... p. 1733

Organisation de la sécurité sociale dans les mines. — Rapport par M. Le Sciellour..... p. 1733

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (Intérieur). — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 1734

Ratification de la convention d'union douanière entre la France et l'Italie, signée à Rome le 23 juin 1950. Projet de loi..... p. 1735

Revision de la situation des rentiers viagers des compagnies d'assurances, de la caisse nationale des retraites et des caisses autonomes mutualistes. — Proposition de résolution de M. Baylet..... p. 1737

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (France d'outre-mer). — Avis..... p. 1737

Payement aux salariés des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane de la prime instituée par l'arrêté interministériel du 7 février 1950. — Proposition de loi de M. Valentino..... p. 1738

Régime électoral, composition et compétence d'une assemblée représentative territoriale de la Côte française des Somalis. — Avis..... p. 1738

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. — Avis..... p. 1739

Modification du régime des allocations familiales agricoles. — Rapport par Mme Boutard..... p. 1741

Modification de l'article 27 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la nationalité française. — Rapport par M. Baurens..... p. 1741

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (France d'outre-mer). — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 1742

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 1743

Reclassement des fonctionnaires des cadres locaux européens d'Indochine dans les corps à la charge de l'Etat ou des territoires d'outre-mer. — Rapport par M. René Malbrant..... p. 1745

Régime électoral, composition et compétence d'une assemblée représentative territoriale de la Côte française des Somalis. — Rapport par M. René Malbrant..... p. 1747

Jardins ouvriers. — Avis..... p. 1747
Rapport par M. Musmeaux..... p. 1747

Aide financière aux victimes de calamités agricoles. — Rapport par M. Pierre Abelin..... p. 1747

Institution d'une ristourne sur certains carburants utilisés pour la traction mécanique en agriculture. — Avis.... p. 1748
Rapport par M. Pierre Abelin..... p. 1748

Statut de la magistrature. — Projet de loi..... p. 1749

Ouverture de crédits supplémentaires au titre des dépenses de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1950. — Projet de loi..... p. 1753

Ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés. — Projet de loi..... p. 1754

Feuille 56.

Ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés. — Projet de loi (*suite*)..... p. 1761

Fixation à dix-huit mois de la durée du service militaire actif et modification de certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée. — Projet de loi..... p. 1781

Modification de la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale. — Projet de loi..... p. 1782

Réparation des conséquences de l'erreur dont sont victimes les viticulteurs de l'Ardèche dans l'établissement des bases d'impositions des bénéfices agricoles. — Proposition de résolution de M. Chautard..... p. 1783

Projet de budget 1951. — Proposition de résolution de M. Gilles Gozard..... p. 1784

Fixation à un taux unique de 66.000 F par an du montant de l'allocation aux vieux travailleurs anciens salariés et fixation de l'indemnité pour conjoints à charge ayant moins de 65 ans à 10.000 F par an. — Proposition de loi de M. Croizat..... p. 1784

Complément à l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires. — Proposition de loi de M. Bétolaud..... p. 1785

Modification des lois des 15 avril 1829, 12 juillet 1941 et 7 juin 1949 concernant la pêche à la ligne. — Proposition de loi de M. Verdeille..... p. 1785

Modification des dispositions du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité françaises. — Projet de loi.. p. 1785

Modification de l'article 3 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. — Projet de loi..... p. 1786

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée..... pp. 1786 et 1787

Refus d'homologation d'une décision de l'assemblée algérienne portant extension à l'Algérie de la loi n° 49-1111 du 2 août 1949 majorant les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail..... p. 1787

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée..... pp. 1788 et 1789

Aide aux victimes des orages de grêle dans le département de l'Ardèche. — Proposition de résolution de M. Roger Roucaute..... p. 1789

Abattement de 15 p. 100 sur le prix des denrées servant au calcul du prix des fermages. — Proposition de loi de M. Ruffe..... p. 1789

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée..... p. 1789 et p. 1790

Modification du décret n° 50-1022 du 22 août 1950 fixant le prix à la production des céréales de la récolte 1950. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet..... p. 1790

Réduction du prix du fermage aux preneurs de baux ruraux sinistrés. — Proposition de loi de M. Gérard Duprat.... p. 1790

Aide aux victimes de la grêle dans le département du Bas-Rhin. — Proposition de résolution de M. Kauffmann.... p. 1790

Faculté pour les conseils généraux de percevoir une majoration de 0,10 p. 100 des taxes locales additionnelles sur le chiffre d'affaires. — Proposition de loi de M. Augustin Laurent..... p. 1790

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée..... p. 1791

Suspension de l'obligation faite aux organismes coopératifs ou mutuels, en vertu de l'article 1922 du code général des impôts, de répondre pour leurs sociétaires des sommes dues par ceux-ci au Trésor. — Proposition de loi de M. Paumier..... p. 1792

Abrogation de l'article 4 du décret n° 50-1088 du 30 août 1950 rétablissant la taxe permanente dégressive prévue par l'article 15 bis du code du blé. — Proposition de loi de M. Paumier..... p. 1792

Aménagement du mode d'évaluation des immeubles. — Proposition de résolution de M. Joseph Denais..... p. 1792

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée..... p. 1792

Feuille 57.

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée (suite)..... p. 1793

Application à l'agriculture du décret du 23 août 1950 relatif à la fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti. — Proposition de loi de M. Renard.... p. 1793

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée..... p. 1793

Refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne tendant à étendre à l'Algérie les dispositions de la loi du 18 décembre 1949 incorporant les vins délimités de qualité supérieure dans le code du vin..... p. 1793

Refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne tendant à modifier les articles 18 et 19 de la décision n° 49-061 de l'Assemblée algérienne portant réforme de la caisse de solidarité des départements et des communes d'Algérie..... p. 1794

Refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne tendant au maintien d'activité au delà de la limite d'âge des fonctionnaires algériens suspendus et révoqués après le débarquement allié en Afrique du Nord et réintégrés par la suite..... p. 1794

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée..... p. 1795

Allocation aux vieux travailleurs salariés. — Proposition de loi de M. Palewski..... p. 1796

Réparation des injustices fiscales dont sont l'objet les agriculteurs arlésiens en matière d'impôts sur les bénéfices agricoles. — Proposition de résolution de M. Roger Roucaute..... p. 1796

Servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs. — Proposition de loi de M. Edmond Michelet..... p. 1796

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée..... p. 1796

Bénéfice au profit des agriculteurs exportant leurs produits de l'exonération de la taxe à la production pour leurs fournitures. — Proposition de loi de M. Palewski..... p. 1796

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée..... p. 1797

Modification de la loi n° 48-809 du 13 mai 1948 portant aménagements fiscaux et principalement des articles 27 et 28 qui ordonnent la revision des bases du revenu matriciel des propriétés non bâties. — Proposition de loi de M. Deshors ..... p. 1797

Inéligibilité de certains citoyens français à raison de leur vote ou de leur présence dans une assemblée publique. — Proposition de loi de M. de Moro-Giafferri ..... p. 1798

Juridictions compétentes pour connaître des contestations entre bailleurs et preneurs de baux ruraux. — Projet de loi ..... p. 1798

Modification de la loi du 4 août 1926 sur la propriété foncière en Algérie et de l'ordonnance du 23 novembre 1944 relative à l'organisation de la justice musulmane en Algérie ..... p. 1799

Création et suppression de postes de magistrats. — Projet de loi ..... p. 1799

Interdiction aux agents d'affaires et conseils juridiques de se prévaloir du titre de magistrat honoraire ou d'ancien magistrat. — Projet de loi ..... p. 1799

Baux à loyer de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal détruits par suite d'actes de guerre. — Projet de loi ..... p. 1800

Attribution au ministre de l'éducation nationale d'un contingent exceptionnel de distinctions dans la Légion d'honneur à l'occasion du centenaire de la mort de Balzac. — Projet de loi ..... p. 1800

Ratification de la convention relative aux pensions d'invalidité et de décès des victimes civiles de guerre, conclue le 23 janvier 1950 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..... p. 1800

Approbation de la convention signée le 1er avril 1950 entre la France et la principauté de Monaco tendant à éviter les doubles impositions et à codifier les règles d'assistance en matière successorale. — Projet de loi..... p. 1801

Abrogation du deuxième alinéa de l'article 4 de la loi du 16 novembre 1912 modifiant l'article 340 du code civil. — Projet de loi ..... p. 1803

Médaille des prisonniers civils déportés et otages de la guerre 1914-1918. — Projet de loi ..... p. 1803

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 1803

Déclassement de la place de Mascara (Algérie). — Projet de loi ..... p. 1803

Déclassement du front 31-32, à Bône (Algérie). — Projet de loi ..... p. 1803

Déclassement d'une partie de la zone de fortifications de la place de Dra-El-Mizan (Algérie). — Projet de loi..... p. 1804

Déclassement d'une partie du mur d'enceinte et de terrains militaires dépendant de la place d'Arzew (Algérie). — Projet de loi ..... p. 1804

Déclassement du fort Cavaignac à Bou-Saada (Algérie). — Projet de loi ..... p. 1804

Déclassement des fortifications de Djelfa (Sud algérien). — Projet de loi ..... p. 1804

Déclassement d'une partie de la zone de fortifications de la place d'Aumale (Algérie). — Projet de loi..... p. 1804

Taxe d'encouragement à production textile. — Proposition de loi de M. Robert Prigent ..... p. 1804

Modification de l'article 6 du code général des impôts lorsqu'un artisan maître et son conjoint relevant de l'article 184 du code général des impôts exercent chacun pour son compte une profession distincte. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ..... p. 1806

Répression de la provocation à l'abandon d'enfants. — Projet de loi ..... p. 1806

Modification de l'articel 11 du code d'instruction criminelle. — Projet de loi ..... p. 1807

Ratification du décret du 25 mai 1950 approuvant une délibération prise le 27 janvier 1950 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française tendant à modifier le décret du 1er juin 1943 portant réglementation du service des douanes dans ce territoire en ce qui concerne le régime de l'admission temporaire des sucres. — Projet de loi ..... p. 1807

Approbation des comptes définitifs du budget du Togo (exercice 1947) et du budget du chemin de fer et du Warf (exercice 1947). — Projet de loi ..... p. 1807

Ratification de la délibération du 27 mai 1949 du grand conseil de l'Afrique occidentale française et du décret du 1er avril 1950 relatifs à la suspension temporaire des droits de douane en Afrique occidentale française. — Projet de loi ..... p. 1808

Modification de l'article 11 de la loi du 6 janvier 1950 portant modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics. — Projet de loi..... p. 1808

Ratification de la convention entre la France et la Suisse relative à l'exercice des professions d'experts comptables et de comptables agréés signée à Lugano le 27 avril 1948. — Projet de loi..... p. 1809

Participation des départements et des communes aux sociétés chargées d'exploiter des gares routières publiques de voyageurs. — Projet de loi..... p. 1811

Complément en vue de son application à l'Algérie de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits du travail. — Projet de loi..... p. 1812

Transfert des débits de boissons sur les aérodromes civils qui en sont dépourvus. — Projet de loi..... p. 1812

Majoration des pensions exceptionnelles. — Projet de loi.. p. 1813

Modification des conditions de fonctionnement du fonds commun institué par l'article 2 de la loi du 23 décembre 1943 relative à l'assurance des sinistrés résultant d'actes de sabotage. — Projet de loi..... p. 1813

Préparation à l'échelle internationale d'un échange volontaire de travailleurs. — Proposition de résolution de M. Joseph Dumas ..... p. 1813

Attribution d'une réduction de la redevance sur les abonnements téléphoniques et sur les taxes dues au titre des communications locales aux invalides de guerre, aux aveugles de la résistance. — Proposition de loi de M. Palewski ..... p. 1814

Régime des prestations familiales. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux ..... p. 1814

Fixation à 12.000 F du salaire servant de base au calcul des prestations familiales agricoles. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet..... p. 1815

Modification du décret du 23 août 1950 portant fixation du salaire national minimum interprofessionnel garanti pour le rendre conforme à la législation sur les conventions collectives. — Proposition de loi de M. Gérard Duprat ..... p. 1815

Relèvement du salaire de base des allocations familiales sans répercussion sur les prix des loyers. — Proposition de loi de Mme Claeys..... p. 1816

Institution d'une propriété artisanale en matière de baux à usage artisanal. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ..... p. 1816

Régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles. — Proposition de loi de M. Chautard..... p. 1817

Modification de l'article 27 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la maternité françaises et prorogation du délai prévu pour les demandes d'exonération de cotisation par certaines catégories d'exploitants et d'artisans ruraux. — Proposition de loi de M. Chautard..... p. 1817

Amélioration des conditions d'attribution de l'allocation aux vieux travailleurs salariés dans le cas où les intéressés ont été victimes de périodes de chômage involontaire. — Proposition de résolution de M. Cordonnier..... p. 1818

Obligation de l'adhésion de toutes les sociétés et entreprises ayant leur siège ou exerçant leur activité outre-mer à une caisse de retraites. — Proposition de résolution de M. Malbrant..... p. 1818

Attribution de délais supplémentaires pour le payement des impôts. — Proposition de résolution de M. André Mutter ..... p. 1819

Modification du taux de la redevance minière perçue au titre de l'extraction du minerai de fer. — Rapport de M. Mondon ..... p. 1819

Création d'un fonds spécial de développement de la production aurifère dans les territoires d'outre-mer. — Proposition de résolution de M. René Malbrant..... p. 1819

Subvention de l'achèvement du monument élevé à Cerden à la mémoire des maquisards. — Proposition de loi de M. Tony Révillon..... p. 1821

Organisation du marché des vins de consommation courante. — Proposition de loi de M. Gourdon..... p. 1821

Modification de certaines dispositions de la loi du 16 février 1897 sur la propriété foncière en Algérie. — Rapport par M. Serre..... p. 1823

Fixation des conditions particulières d'élection et de fonctionnement des conseils de prud'hommes en Algérie. — Rapport supplémentaire par M. Borra..... p. 1824

Feuille 58.

Fixation des conditions particulières d'élection et de fonctionnement des conseils de prud'hommes en Algérie. — Rapport supplémentaire par M. Borra (*suite*)..... p. 1825

Modification de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. — Avis par M. Rabier..... p. 1825

Prorogation de l'indemnité de difficultés administratives dont bénéficient les fonctionnaires des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. — Proposition de résolution de M. Meck..... p. 1826
Proposition de résolution de M. Mondon..... p. 1826

Reconduction de l'allocation temporaire aux vieux. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet..... p. 1826

Création d'une commission des Etats associés. — Proposition de résolution de M. Bétolaud..... p. 1827

Réduction des impôts sur les bénéfices agricoles s'appliquant aux viticulteurs pour l'année 1950 à un niveau ne devant en aucun cas dépasser celui de 1949. — Proposition de résolution de M. Waldeck Rochet..... p. 1827

Modification de l'article 11 de la loi du 6 janvier 1950 portant modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics. — Rapport par M. Minjoz..... p. 1827

Suppression des abattements d'âge dans la fixation du salaire minimum garanti. — Proposition de loi de M. Gabriel Paul ..... p. 1828

Application dans le ressort de la cour d'appel de Colmar de l'article 89, livre IV, titre Ier, chapitre VII du code du travail concernant la procédure d'appel en matière prud'hommale. — Proposition de loi de M. Albert Schmitt ..... p. 1828

Prorogation de l'indemnité dite « de difficultés administratives » aux fonctionnaires et agents civils de l'Etat en service dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. — Proposition de loi de M. Schaff. p. 1829

Attribution d'une pension nationale à la veuve de Victor Liotard. — Proposition de loi de M. Louis Marin..... p. 1829

Amnistie en faveur des Issaraks ralliés au gouvernement cambodgien. — Projet de loi..... p. 1830

Extension aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion des dispositions de la législation métropolitaine sur les warrants agricoles. — Projet de loi..... p. 1830

Rétablissement de l'allocation de salaire unique aux membres des familles d'exploitants agricoles assimilés aux salariés agricoles. — Proposition de loi de M. Tourné..... p. 1831

Résiliation des contrats d'engagement des militaires de tout grade après accomplissement de leur temps de service légal. — Proposition de loi de M. Raymond Guyot..... p. 1831

Octroi de secours et du bénéfice de la législation sur les victimes civiles de la guerre aux familles des victimes du chalutier Gay-Lussac. — Proposition de résolution de M. Yvon..... p. 1831

Abrogation de l'arrêté du 2 août 1950 pris en application de la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 relative au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1950 (prêts et garanties). — Proposition de résolution de M. Coudray..... p. 1832

Création d'une commission de la réforme de la Constitution. — Proposition de résolution de M. Bétolaud..... p. 1832

Aide aux victimes des orages dans le territoire du Tchad. — Proposition de résolution de M. Lisette..... p. 1832

Règlement par fractions de la surtaxe progressive jusqu'au 15 janvier 1951. — Proposition de résolution de M. Bouxom..... p. 1833

Fixation à dix-huit mois de la durée du service militaire actif et modification de certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée. — Rapport par M. Triboulet..... p. 1833

Cessation immédiate de toute importation de pommes à cidre et de table pour l'année en cours. — Proposition de résolution de M. Manceau..... p. 1835

Attribution aux trois départements des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse de la même taxation de l'impôt sur les bénéfices viticoles en ce qui concerne les vins de consommation courante que celle fixée pour les bénéfices viticoles sur les vins de consommation courante dans les départements gros producteurs de l'Hérault, de l'Aude et du Gard. — Proposition de résolution de M. Zunino..... p. 1835

Modification de l'article 10, relatif à l'inéligibilité des ingénieurs des services agricoles, de la loi du 21 août 1912 relative à l'enseignement départemental et communal de l'agriculture. — Rapport par M. Defos du Rau..... p. 1836

Prévision dans le prochain collectif de l'exercice 1950 (dépenses de fonctionnement des services civils) des crédits nécessaires à l'attribution de nouvelles bourses aux élèves des cours complémentaires et au relèvement du montant de celles qui sont actuellement accordées. — Proposition de résolution de M. Rincent..... p. 1836

Etablissement du statut des travailleurs déportés dans les pays ennemis ou occupés par l'ennemi et détermination des droits de leurs ayants cause. — Proposition de loi de M. Mouton ..... p. 1836

Réparation des injustices fiscales dont sont l'objet les viticulteurs ardéchois en matière d'impôt sur les bénéfices agricoles. — Réduction des impôts sur les bénéfices s'appliquant aux viticulteurs pour l'année 1950 à un niveau ne devant en aucun cas dépasser celui de l'année 1949. — Rapport par M. Zunino..... p. 1837

Modification de l'ordonnance du 31 octobre 1945 sur la lutte antituberculeuse. — Proposition de loi de M. Dominjon. p. 1833

Appui du Gouvernement, au sein du comité des ministres du conseil de l'Europe, de la prise en considération et de l'adoption des recommandations votées par l'assemblée consultative du conseil de l'Europe et du projet de convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. — Proposition de résolution.... p. 1839

Réparation des injustices fiscales dont sont l'objet les viticulteurs des départements du Var, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône en matière d'impôts sur les bénéfices agricoles. — Proposition de M. Jean Charlot..... p. 1845

Ratification du protocole relatif à la signalisation routière signée à Genève le 19 septembre 1949. — Projet de loi.. p. 1845

Modification de la loi du 3 juillet 1934 sur la signalisation routière. — Projet de loi..... p. 1850

Report au 1er février 1951 de la date de payement des impôts directs exigibles le 1er novembre 1950. — Proposition de loi de M. Garcia..... p. 1851

Ratification des conventions internationales du travail n° 91 concernant les congés payés des marins et n° 92 concernant l'équipage à bord, adoptées par la conférence internationale du travail dans sa 32e session tenue à Genève du 8 juin au 2 juillet 1949. — Projet de loi..... p. 1851

LOIS

LOI n° 51-955 du 23 juillet 1951 portant abrogation du deuxième alinéa de l'article 4 de la loi du 16 novembre 1912 modifiant l'article 340 du code civil (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Est abrogé le deuxième alinéa de l'article 4 de la loi du 16 novembre 1912 modifiant l'article 340 du code civil.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 23 juillet 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la France d'outre-mer,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

RENÉ MAYER.

Loi n° 51-955 TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Proposition de loi transmise par le président du Conseil de la République (C. R. : n° 36, année 1950, An. : n° 9062);

Rapport de M. Laurelli, au nom de la commission des territoires d'outre-mer: n° 12286;

Adoption en première lecture, sans débat: 3 avril 1951, 1re séance.

Conseil de la République :

Transmission: n° 230, année 1951;

Rapport de M. Louis Ignacio-Pinto, au nom de la commission de la France d'outre-mer (n° 497, année 1951), et deuxième rapport de Mme Jane Vialle, au nom de la commission de la France d'outre-mer (n° 498, année 1951);

Discussion et adoption de l'avis: 10 juillet 1951.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme: 11 juillet 1951.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 51-956 du 20 juillet 1951 tendant à l'application à la présidence du conseil (services administratifs) des dispositions du décret n° 49-1261 du 3 septembre 1949 relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'ouvriers professionnels titulaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, et du ministre du budget,

Vu le décret n° 49-1261 du 3 septembre 1949 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de cadres d'ouvriers professionnels titulaires;

Vu l'article 67 (1er alinéa) de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 relative aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 et à diverses dispositions d'ordre financier;

Décrète:

Art. 1er. — Sont réalisées, à compter du 1er janvier 1950, dans les services administratifs de la présidence du conseil, les suppressions et créations d'emplois ci-après:

Emplois supprimés.	Emplois créés.
2 ouvriers professionnels de 1re catégorie A.	1 maître ouvrier.
2 ouvriers professionnels de 1re catégorie B.	4 ouvriers professionnels de 1re catégorie.
3 ouvriers professionnels de 3e catégorie.	1 chef ouvrier.
3 ouvriers auxiliaires de 1re catégorie A.	5 ouvriers professionnels de 2e catégorie.
5 ouvriers auxiliaires de 2e catégorie.	3 ouvriers professionnels de 3e catégorie.
	1 ouvrier professionnel de 4e catégorie.

Art. 2. — L'effectif du corps d'ouvriers professionnels titulaires des services administratifs de la présidence du conseil est fixé à quinze emplois répartis comme suit:

Un maître ouvrier.
Quatre ouvriers professionnels de 1re catégorie.
Un chef ouvrier.
Cinq ouvriers professionnels de 2e catégorie.
Trois ouvriers professionnels de 3e catégorie.
Un ouvrier professionnel de 4e catégorie.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er janvier 1950.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 20 juillet 1951 portant nomination d'un greffier.

Par décret en date du 20 juillet 1951, M. Koch (Ernest-Alphonse-Armand), candidat greffier, est nommé greffier du tribunal cantonal de Dieuze (Moselle), en remplacement de M. Caspar, qui a été nommé à Bouxwiller.

Décret du 20 juillet 1951 portant admission à la retraite d'un greffier.

Par décret en date du 20 juillet 1951, M. Turck (Victor), greffier du tribunal cantonal de Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), est admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret supprimant, nommant des officiers publics et ministériels, rapportant des nominations, acceptant des démissions ou conférant l'honorariat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 juillet 1951:

Page 7580, 2e colonne, 48e ligne, au lieu de: « M. Le Gloahec, notaire à Vigols », lire: « M. Le Gloahec, notaire à Vignols ».

Même page, même colonne, 54e ligne, au lieu de: « Me Le Gloahec et Optal payeront chacun 5.000 F », lire: « Me Le Gloahec et Ortal payeront chacun 5.000 F ».

Page 7581, 1re colonne, 68e ligne, au lieu de: « qui a réduit à dix », lire: « qui a fixé à dix ».

Même page, 2e colonne, 28e ligne, au lieu de: « ...sur-Creuse, canton de Villeneuve-l'Archevêque », lire: « ...sur-Oreuse, canton de Villeneuve-l'Archevêque ».

Page 7583, 1re colonne, 21e ligne, au lieu de: « M. Yzeaux (Fernand-Principe) », lire: « M. Yzeux (Fernand-Principe) ».

Greffiers.

Par arrêté du 16 juillet 1951, M. Ghassaing, greffier au tribunal de première instance de Beauvais (Oise), atteint par la limite d'âge le 13 août 1949 et qui a bénéficié de la prolongation d'activité prévue par l'article 2 du décret du 18 décembre 1948, est admis, à compter du 13 août 1951, à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 16 juillet 1951, M. Gourmand, greffier au tribunal de première instance de Nantua, atteint par la limite d'âge le 1er août 1949 et qui a bénéficié de la prolongation d'activité prévue par l'article 2 du décret du 18 décembre 1948, est admis, à compter du 1er août 1951, à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 13 juillet 1951 portant désignation d'un membre du conseil de préfecture de la Martinique.

Par décret en date du 18 juillet 1951, M. Virenque, juge au tribunal civil de Fort-de-France, est désigné pour deux ans pour remplir les fonctions de membre suppléant du conseil de préfecture de la Martinique en remplacement de M. Lafont, démissionnaire de ces fonctions.

Décret du 20 juillet 1951 tendant au relèvement du taux des redevances perçues par la ville de Lyon pour l'occupation des égouts par les lignes télégraphiques et téléphoniques.

Le président du conseil des ministres,

Sur les rapports du ministre des postes, télégraphes et téléphones, du ministre du budget, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 2, alinéas 2 et 3, de la loi du 28 juillet 1886 ainsi conçu:

« Les fils télégraphiques et téléphoniques, autres que ceux des lignes d'intérêt général, ne pourront être établis dans les égouts appartenant aux communes qu'après avis des conseils municipaux et moyennant une redevance, si les conseils municipaux l'exigent.

« Un décret rendu en forme de règlement d'administration publique déterminera le taux de cette redevance. »

Vu le décret du 18 mai 1892 fixant la redevance annuelle que la ville de Lyon est autorisée à percevoir pour l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes télégraphiques et téléphoniques;

Vu le décret du 24 février 1925 portant relèvement des taux de cette redevance;

Vu la délibération du conseil municipal de Lyon du 23 octobre 1950 proposant l'établissement de nouveaux taux;

Vu le rapport du préfet du Rhône en date du 6 décembre 1950;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A partir de l'année 1951, la redevance que la ville de Lyon est autorisée à percevoir en vertu des alinéas 2 et 3 de l'article 2 de la loi du 28 juillet 1885, relative à l'établissement, l'entretien et au fonctionnement des lignes télégraphiques et téléphoniques est fixé à 36 F par an et par poste d'abonné relié au réseau urbain, pour tous les postes principaux officiels ou privés sans aucune distinction, existant au 1er janvier de l'année en cause, mais à l'exclusion de tous autres.

En ce qui concerne les lignes qui font communiquer entre eux des établissements privés, le taux de la redevance est fixé à 27 F par 100 mètres de conducteur double et à 14 F par 100 mètres de

conducteur simple, la redevance étant calculée d'après la longueur réelle du conducteur double ou simple, par fractions indivisibles de 100 mètres.

Art. 2. — Les lignes desservies exclusivement par des avertisseurs d'incendie et reliant des établissements particuliers au réseau municipal de secours et d'incendie ne seront passibles que d'un droit fixe de 27 F pour chaque conducteur aboutissant à ces avertisseurs.

Art. 3. — Pour la première année les redevances prévues à l'article 1er, alinéa 2, et à l'article 2, sont calculées proportionnellement au temps restant à courir jusqu'au 31 décembre. Elles sont exigibles à partir du jour où la ligne est mise à la disposition de l'intéressé. Pour les années ultérieures, les redevances sont exigibles le 1er janvier, elles sont dues pour l'année entière.

Art. 4. — Les dispositions des décrets des 18 mai 1892 et 24 février 1925 sont abrogées.

Art. 5. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des postes, télégraphes et téléphones et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Décret du 20 juillet 1951 instituant une commission syndicale entre les communes de Dompaire, Madonne-et-Lamerey, Ville-sur-Illon, Damas-et-Bettegney, Hennecourt, Bégnécourt, Gelvécourt-et-Adompt, les Ableuvenettes et Circourt (Vosges) pour l'entretien du monument du général Leclerc érigé sur le territoire de la commune de Madonne-et-Lamerey.

Par décret en date du 20 juillet 1951, une commission syndicale de vingt-sept membres est instituée pour l'entretien du monument au général Leclerc érigé sur le territoire de la commune de Madonne-et-Lamerey et sur un terrain appartenant par parts égales aux neuf communes visées à l'article 2.

Cette commission comprendra trois délégués de chacune des communes suivantes: Dompaire, Madonne-et-Lamerey, Ville-sur-Illon, Damas-et-Bettegney, Hennecourt, Bégnécourt, Gelvécourt-et-Adompt, les Ableuvenettes et Circourt.

Administration centrale.

TABLEAUX D'AVANCEMENT DES HUISSIERS POUR L'ANNÉE 1951

Par arrêté du 7 juillet 1951, sont approuvés les tableaux d'avancement annexés au présent arrêté, établis par la commission administrative paritaire des huissiers au cours de sa séance du 29 juin 1951.

TABLEAU D'AVANCEMENT POUR 1951

A. — *Tableau établi pour l'accès au grade d'huissier de cabinet*

M. Gerbaux (Raoul).

B. — *Tableau établi pour l'accès au grade d'huissier de direction.*

1	MM. Lux (Maurice).	4	MM. Grimault (Léon).
2	Hemard (Albert).	5	Raynaud (Paul).
3	Rebourg (Louis).	6	Massot (Henri).

NOMINATIONS

Par arrêté du 9 juillet 1951:

M. Gerbaux (Raoul) est nommé huissier de cabinet à compter du 1er janvier 1951.

Sont nommés huissiers de direction les agents de service dont les noms suivent:

M. Lux (Maurice), à compter du 1er janvier 1951.
M. Hemard (Albert), à compter du 1er janvier 1951.
M. Rebourg (Louis), à compter du 1er janvier 1951.
M. Grimault (Léon), à compter du 1er janvier 1951.
M. Raynaud (Paul), à compter du 1er janvier 1951.

Tableau d'avancement des agents du service intérieur pour l'année 1951.

Par arrêté du 7 juillet 1951, est approuvé le tableau d'avancement annexé au présent arrêté, établi par la commission administrative paritaire des agents du service intérieur au cours de sa séance du 29 juin 1951.

TABLEAU D'AVANCEMENT POUR 1951

Tableau établi pour l'accès au grade de brigadier.

1	MM. Desprez (Lucien).	4	MM. Duquesne (Albert).
2	Legrand (Georges).	5	Ciavaldini (Finaltère).
3	Chauvin (Georges).	6	Gourat (Joachim).

NOMINATIONS

Par arrêté du 9 juillet 1951, sont nommés brigadiers les agents de service dont les noms suivent:

M. Chauvin (Georges), à compter du 1er octobre 1951.
M. Duquesne (Albert), à compter du 1er janvier 1951.
M. Ciavaldini (Finaltère), à compter du 1er janvier 1951.
M. Gourat (Joachim), à compter du 1er janvier 1951.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 20 juillet 1951, Mlle Chesnaud (Odette), agent de bureau de 2e classe du cadre complémentaire à la préfecture de la Loire-Inférieure, est placée en position de service détaché en qualité de secrétaire administratif stagiaire à ladite préfecture, pour une période d'un an, à compter du 1er novembre 1950.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 20 juillet 1951, l'inspecteur Salinas (Albert), de la police d'Etat de l'Hérault, est réintégré dans ses fonctions.

L'intéressé est placé en la même qualité dans la position de détachement auprès du haut commissaire de la République au Cameroun pour une durée maximum de cinq ans.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la veille de l'embarquement de M. Salinas.

Par arrêté du 20 juillet 1951, M. Latcher (Roland), inspecteur de 2e classe, 2e échelon, officier de police judiciaire à la brigade de surveillance du territoire à Bayonne, est placé, en la même qualité, dans la position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer (Cameroun) pour une durée maximum de cinq ans.

Le présent arrêté aura effet la veille du jour d'embarquement de l'intéressé, soit le 11 janvier 1951.

Par arrêté du 20 juillet 1951, le sous-brigadier Dolovici (Barthélémy), de la police d'Etat de la Corse (C. U. de Bastia) est placé, en la même qualité, dans la position de détachement auprès du haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française pour une durée maximum de cinq ans.

Le présent arrêté prendra effet à compter du jour de l'embarquement de l'intéressé.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 20 juillet 1951 portant affectation d'officiers supérieurs de l'armée de terre (active).

Par décret en date du 20 juillet 1951, les officiers supérieurs, dont les noms suivent, reçoivent les affectations ci-après:

M. le colonel d'infanterie coloniale Runner (Bernard-Eugène-Léon), commandant la subdivision militaire de Montauban, à compter du 22 juillet 1951, en remplacement de M. le colonel d'infanterie Harry (Serge-Louis-Jules), atteint par la limite d'âge de son grade.

M. le colonel d'infanterie Gaultier (Louis-Marie-Antoine), commandant la subdivision militaire de Montpellier.

Décret du 20 juillet 1951 portant nomination dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 20 juillet 1951, sont nommés au grade de sous-lieutenant:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

MM. les aspirants de réserve:

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

1re REGION MILITAIRE

Etat-major région.

Catégorie 6.

Chaillot (François-Maurice-Jean-Baptiste).

Contingent 1947/2.

Durand (Gérard-Jacques).

Contingent 1948/1.

Bazin (Fernand-Pierre).

Subdivision de Chartres.

Catégorie 5.

Blique (Jacques-Clovis-Charles).
Lesschaeve (André-Emile).

Catégorie 6.

Alain (Jean-Sylvain).
Alekan (Jacques-Félix-Edmond).
Bessil (Jean-Raymond).
Bigot (Pierre-Gaston).
Casadepax (Paul-Louis-Jean).
Charron (Robert).
Dalongeville (Raymond-Marcel-Charles).
Duquet (Alain-Yves-Charles).
Ferry (Roland-Louis).
Ginther (René-Henri).
Guilaud (Roland-Victor-Léon).
Guyot (Henri-Marcel).
Husson (Jean-Lambert-Marie).
Jan (Marcel-Joseph-Marie).
Lamer (Eugène-Henri).
Langlois (André-Raymond-Robert).
Lavayssière (Maurice-Jean).
Lechat (Eugène-Bernard-François)
Lefebvre (André-Jules-Marie).
Lejeune (René-Roland).
Lelièvre (René).
Massicard (Lucien).
Nicolas (André-Roger-Georges).
Pradere (Georges-Hippolyte-Paul).
Prieur (Félix Amable-Joseph-Emmanuel).
Viron (André-Louis-Ernest).
Wolf (Marie-Aloyse).

Catégorie 7.

Bories (Adrien-Jean-Baptiste).
Hurel (Henri-Marcel-Louis).
Lavigne (Pierre-Raymond-Henri-Clément).
Meingan (Louis-André-Roger).

Catégorie 14.

Charpentier (Aimé-Eugène-Arthur)
Levayer (Jean-Marcel-Pierre-Louis).

Contingent 1946/2.

Louvel (Pierre-Fabien-Albert).

Contingent 1947/2.

Le Cornec (Jacques-Jean-Louis).
Levasseur (Alfred-Lucien-Henri-Joseph).
Ouhalde (Bernard-Gabriel).
Richer (Claude-Pierre-René).
Touflet (Jean-Etienne-Edouard).

Contingent 1948/1.

Brisset (Roger).

Contingent 1948/2.

Lemarie (Louis-Marie-Joseph).

Subdivision d'Orléans.

Catégorie 5.

Jacquet (Pierre-Joseph).
Ridard (Jean-Robert-Adolphe).
Vallon (Jacques-Gaston-Paul).

Catégorie 6.

Aubert (Jacques-Marie-Edmond).
Barue (Etienne-Jean-Marie-Marcel).
Bedu (Robert-Pierre).
Boulon (Albert-Fernand).
Boureux (Jean-François-Etienne).
Breton (Jean-Maurice-Albert).
Breton (Robert-Raymond).
Brossier (André-Armand-Célestin).
Charlot (Raymond-Paul-Raoul).
Chaux (Robert-Marcel-Albert).
Content (Pierre-Charles-Joseph-René).
Courtet (Georges-Auguste).
Delombre (Louis-André).
Dubois (Bernard-André).
Dufal (André-Louis-Alphonse).
Durand (Pierre-Alexandre-Gabriel).
Francon (Raymond-Adrien).
Goleau (Henri-Edouard-Albert).
Hemeray (Roger-Eugène-Raymond-André).
Herran (Robert-Lucien).
Houdret (Roger-Henri-Gédéon).
Lejarre (Roger-Paul).
Mangin (Pierre-Marcel-Robert).
Martin (Henri-Jean-Marie).
Mothiron (Pierre-Marceau).
O'Mahony (Yves-Marie-Patrice-Benoît-Sylvain).
Papet (Maurice-Aimé-Gaston).
Ponchon (Robert-Alfred-Max).
Ramier (Pierre-Georges).
Regourd (Jean-Edouard).
Richard (Roger-Auguste-Albert).
Robin (Henri-Auguste-Léon).
Rome (Louis-Jules-Victor-François Jean).
Sadet (Guy-Roland).
Souesme (Armand-Georges).
Stoven (Joseph-Marie-François-Gérard).
Thillou (René-Louis-Georges).
Thinat (René-Marie-Robert).
Toutain (André-Goerges-Emile).
Vaux (François-Jules-René).

Catégorie 7.

Bailles (Jacques-Pierre-Marie).
Grimaud (Bernard).

Catégorie 10.

Labrette (Gilbert-René).

Catégorie 14.

Houdoux (Yves-Jean-Gabriel).

Contingent 1946/2.

Bellan (Jean-Léon).
Boulard (Paul-Marie-Charles).
Rousseau (Jean-Paul).

Contingent 1947/1.

Chapelin (François-Paul-Armand)
Le Mene (Roger-Jean-Ernest-Florentin).
Wittner (Lucien-Alphonse-Laurent).

Contingent 1947/2.

Caillaud (Maurice-Daniel-Fernand)
Chanudet (Pierre-Charles-Emile).
Heinesch (Jean-Jacques-Ernest).
Varloteaux (Claude-Jules-Edmond)

Contingent 1948/1.

Fabbe (Jacques-Hubert).
Susbielles (Jean-René-Laurent).

Contingent 1948/2.

Dalgalarrondo (André-Pierre).
Damon (Gérard-Louis-René-Henri).
Thomas (Jacques-Emile).

Subdivision de Paris.

Catégorie 5.

Batonnier (Jean-Emile-Edmond).
Bernard (Henri-Gustave-Jean).
Bobovnikoff (Victor).
Bonneval (Jacques-Pierre-Xavier).
Boucher (Maurice-Emile).
Bourreau (Jean-Eutrope-Clément).
Braun (Pierre-Fernand).
Breton (Marcel-Xavier-Germain).
Brunelin (Marc-Claude-Léopold).
Caplin (Roger-Emile).
Cerf (Pierre).
Chatillon (Robert-Paul-Jean)
Clamaron (Louis-Jeanny-Marie).
Colas (René-Claude).
Costes (Pierre-Jean-André).
Delandines (Gaston).
Delmas (Albert-Honoré-Charles).
Depoyant (Robert-Julien).
Desains (René-Henri-Clovis).
D'Hondt (André-Aimé-Michel).
Doris (Edmond)
Dubesset (Roland-Jacques).
Duport (Jean-Marie).
Garreau (Georges-Ernest-Emile).
Giroult des Brosses (Henri-Marie-Frédéric).
Grobon (Henri-Félix-Louis)
Guibert (Robert-André)
Guillo (Georges-Henri).
Guillorit (Michel)
Henry (Edouard-Albert-Louis)
Heuzard (André-Jean-Marcel).
Hoguet (Louis-Marcel-André).
Hubert (Mathurin).
Jamet (Yves-Léon).
Janody (Jean-Eugène)
Lamotte (Serge-Romain-Joseph).
Landais (Bernard-Louis-Auguste).
Lassalle (Frédéric-Fernand-Aron).
Le Goareguer (Pierre-Marie).
Le Moine (Noël-Charles-Albert-Roland).
Lepargneur (André-Paul).
Le Sourd-Thebaud (René).
Lhopiteau (Yves-Pierre).
Liem (Jean-André-Marcel).
Martin-Gros (Georges-Jean-Emile).
Mazetier (Roger).
Milhomme (Eugène-Joseph).
Oudin (René-Louis).
Pacaud (Joseph-Paul-Pascal-Marie).
Pannemaecker (Jacques-Arthur-Victor de).
Papaud (André-Georges).
Pasqualaggi (Gilles-Edmond-Dominique).
Pellet (Jean-Pierre).
Penguern (Raymond-Marie-Abel-Gérard de).
Perrot (Charles-Alphonse-Jean).
Poncet (Maurice-Louis).
Prevot (Arthur-Elie).
Raimbault (Marcel-André).
Reyman (Michel-Boris).
Rojare (Michel-Georges).
Roland (Pierre-Marie-Louis-René).
Rouchon (Jean-Henri).
Rousselon (Michel).
Schmitt (Pierre-Marie-Maurice).
Strack (Jean-Edouard).
Terrasse (François-Adrien-Louis).
Thierry (Robert-Henry).
Travailleur (Pierre-Henri-Louis).
Viala (Pierre-Ernest).
Viennet (Jacques-Louis-Gabriel-Marie).
Vignon (René-Marie-Louis-Robert-François).
Ziegler (Jean-Robert-Pierre).

Catégorie 6

Abelson (André).
Aerts (Lucien-Gérard-Stanislas-Marie-Joseph).
Aeschelmann (Robert-Charles).
Allegre (Philippe-Léonce-Robert-Germain).
Alombert-Goget (Claude-Michel-René).
Amiot (Max).
André (André-Georges-Camille).
Anquez (Michel-Louis-Marie).
Anslett (Albert).
Antoni (Antoine-Jean-Baptiste-Flavien)
Appel (René-Paul).
Arcy (Richard-Paul-Norman d').
Aries (Emile-Henri-François-Marie-Philippe).
Artas (Jean-Gabriel-Alfred).
Asselineau (Roger-Maurice-Edmond).
Aubry (Bernard-Maurice-Paul).
Aubry (Jean-Henri).
Aumonier (André-Pierre-Jacques-Marie).
Avezac de Moran (Michel d').
Babault (Ernest-Louis).
Balauge (Maurice).
Balitrand (Marcel-Armand-Joseph).
Bambuck (Edmond-Emmanuel-Marcel-Aristé-Charles).
Banal (Maxime-Elie-Jean-Marie).
Baralhe (Jacques-Henri).
Baratin (Henry-Louis).
Bardin (Roland-Louis-Léon)
Barloy (Jean).
Bassompiere (Pierre-Eugène-Léopold).
Bastide (Joseph-Pierre-Eugène-Victor).
Baudot (Henri-Auguste).
Baudoux (Jacques-Maurice-Eugène).
Bavière (Jacques-Bernard-Marie-Antoine).
Bayle (Fernand-Jérôme).
Bayon (Michel-Joseph-Crépin).
Beauvillain (Jean).
Becane (André-Marius-Marc-François).
Bechard (Pierre-Marcel).
Begramian (Etienne).
Beguel (Marcel).
Bellanger (Pierre-Albert-Désiré).
Bellegueulle (Jacques-Pierre-Georges-Louis).
Belletire (Pierre-Léon).

Beltrand (Jean-Joseph).
Benard (Jean-Henri-Alfred).
Benet (Jacques-Marie-Louis).
Benoit (Claude-Albert-René).
Benoit (Jean-Henri).
Beracha (Samuel).
Berille (Charles-Lucien-Marie).
Berline (Jacques).
Bernadac (Georges-Elie-René).
Bernard (Maurice-Alphonse).
Bernardi (Jean).
Bernardie (Roger).
Berthou (Maurice-Pierre-Félix).
Bertin (Jacques-Jean-Louis).
Bertrand (André).
Bertrand (Lucien-Louis-Léon).
Besnard (Edouard).
Bideau (Albert-Joseph).
Bieloff (Serge-Eugène).
Bignebat (Etienne-Roger).
Biguet (André-Georges-François).
Billeres (Paul-Henri).
Binns (Hugh-Ridley).
Blanc (Robert-Jean).
Blanchet (Jacques-Marie-Pierre).
Bleibel (Guy-Ernest-Lucien-Jean).
Bley (Roger).
Blondeau (Maurice-Louis).
Blum (Antoine-Frédéric).
Bois (Pierre-Marie-Gabriel).
Boissier (Arthur-Elie).
Boisson (Roger-Henri).
Bony (Jacques-Jean-Etienne-Marie).
Borra (Michel-Georges-Léon).
Boudet (Claude-André-Alexis).
Bougnon (Roger-Louis-François).
Bougy (Albert-Léon-Robert).
Boulange (Pierre-Gabriel-Marie).
Bouley (Joseph-Jean-Baptiste-Léon-Henri).
Boulou (Marcel-Jean-Alexandre).
Bourcheix (Jean-Paul-Henri).
Bourqueney (Jean-Marie-François-Clément-Henri de).
Bouziguet (Guillaume-Gabriel-François).
Braive (Jacques).
Bressant (Henri-Victor).
Bretonnière (Maurice-Paul-Lucien).
Briolant (Edouard-Henri).
Brocard (Jean-Antoine-Marie).
Broche (Paul-Jean-Alphonse).
Broussal (Camille-Marius).
Bugugnani (Jean-Baptiste-François-Marius).
Bujon (Jacques-Jean-Marie-François).
Cabanel (Paul-Jacques).
Camefort (Henri-Julien).
Cantan (Maurice-Jean-Marie).
Carmeille (Marcel-François).
Carzon (René-Paul-Auguste).
Casimacker (Jean-Henri de).
Castelain (Raoul-Maurice).
Cavaglione (André-Sauveur-Séraphin).
Cayatte (André-Jean).
Chabannes (Michel-Marie-André de).
Chabannon (René).
Chabert (François-René).
Chabut (André-Raymond).
Chailley (Jacques-Eugène-Emile).
Chailly (Pierre-Marie).
Chapot (Victor-Auguste-Alexis).
Chapuis (Pierre-Antony).
Charnier (Jacques-Félix-Emile).
Chartrain (Georges-Michel-Jean).
Chassin du Guerny (André-Jean-Baptiste-Marie).
Chastellux (Marie-Edouard-Louis de).
Chateneud (Albert-Eugène-Jacques).
Chauveaux (Jacques-André).
Chauvin (Georges-Henri-Flavien).
Chedeau (Jean).
Cheissoux (Louis).
Chevallier (André-Alphonse-Marcel).
Chochoy (Bernard-Jules-Robert).
Chomereau de Saint-André (Aymar-Yvon-Marie de).
Chouet (Marcel-Marie-Emile).
Cipriano (Pierre-Georges).
Clanet (Paul-Jean-Florentin).
Clerc (Christian-Marie-Joseph).
Clerc (Marcel-Louis-Emile).
Clostre (Jacques-André).
Cocault (Jean-Marie-François-Eugène).
Cochy de Moncan (Jacques-Marie-René-Marcel).
Cockerton (Albert-Pierre).
Colin (André-Jules-Albert).
Colmet-Daage (Jean-Pierre-Marie).
Comi (Pierre-Albert).
Corcel (Jean-Jacques-Pierre-Albert).
Corcelle (René-Pierre).
Corneloup (Luc-Honoré).
Corre (Désiré-Jean-Yves).
Coste-Floret (Alfred-Jean-Marie-Fernand).
Cottard (René-Léon).
Cottin (Georges-Henri-Marc-Paul).
Cronne (Lucien-Alphonse-Paul-Marcel).
Croze (Jean-Louis).
Cuba (Rolland-Edouard).
Cuvillier (Paul-Lucien).
Damien (Maurice-Edilbert).
Darde (Edgard-Michel-Gérard).
David (Pierre).
Debouzy (Roger-Henri-Eugène).
Decesse (Raymond-René-Camille).
Declercq (Jean-Marie-Camille-Luc-Albert).
Decroix (André-Louis-Mathias-Marie-Joseph).
Defert (Paul-Henry).
Deguillaume (Yves-René-Jean).
Delaplanche (François).
Delasalle (Jean-Louis-Marie).
Deleau (Michel-Gabriel-Jean).
Delord (Roger).
Demagny (Jack-Augustin-Louis-Joseph).
Denonain (Maurice).
Desbordes (Edouard-Paul-Louis-Constant).
Desenclos (André-Louis).
Desserne (André).
Destal (Jean-Joseph).
Dethomas (Louis-Michel-Pierre).
Devigne (Robert-René-Georges-Benjamin).
Didier (Albert).
Dieudonné (Pierre-Jean-André).
Doise (Jean-Jules-Gaston).
Dollmann (Marcel-Jean).
Dolliot (Louis-Marie-Auguste).
Dorget (Christian-Henri).
Dory (Henri-Marcel).
Dressler (Henri-Jean-Luc).
Drouet (Jean-Gaston-Georges-Henri).
Drouin (Roger-André-Maurice).
Drugeon (Jacques-Georges-Edmond).
Dubois (Jean-Philippe-Marie-Victor-Henry).
Dubois-Dumée (Jean-Pierre-Henri-Louis).
Duchateau (Yves).
Duclos (Jacques).
Dufournier (Maurice-Paul-Alfred).
Dugas (Charles-Louis-Marie).
Dumast (Arthur-Victor).
Dupuy (Alexandre).
Durandin (Guy-Charles-Henri).
Duriez (Jacques-Léon).
Duruel (Jean-Alfred-Emile).
Dusart (Henri-Albert).
Egenschwiller (Gervais-Emile-Charles-Albert).
Elisseeff (Nikita).
Esquirol (François-Léon-Simon).
Eveillard (Paul-Henri-Jean-Joseph).
Eyrol (Henri-Pierre).
Faure (Paul-Henri-Louis-Siméon).
Faveris (Roger).
Fechner (Olivier-Philippe-Gabriel).
Fèvre (Jean-Louis-Maurice).
Flagel (Noël-Louis-Georges).
Foucault (Roger-Marie-Georges).
Foullon (Bernard-Henri-Robert-Marie).
Fourno (Emile-Georges-Paul).
Fraikin (Guy-Victor-Jean).
Froger (Jacques-Armand).
Fromentin (René-Auguste-Henri).
Gaboriaud (Robert-Louis-Victor).
Gaillot (Maurice-Lucien).
Gales (Paul-Jean-Xavier).
Galindo (Pierre-Louis).
Gallin (Jean-Georges-Charles).
Gallion (Maurice).
Gallou (Jean-Gaston-François).
Galy (Maurice-Joseph).
Garonne (André-Louis).
Gaulle (Pierre-Léon-Joseph).
Gianfrotta (Louis-Paul-Arthur-Léopold).
Gibouin (Henri-Ernest-Eugène-Marie).
Gilbert (Jean).
Gineste (Pierre-Daniel-Ernest).
Ginollin (Constant-Victor).
Girard (Alain-Paul-Marie-Joseph).
Girard (Robert-Daniel).
Girard (Roger-Marcel).
Giraud (Jean-Joseph-Charles).
Gobert (Gaston-Emile).
Godin (Philippe-Clovis-Marie).
Gontan (Maurice-Charles-Jean).
Gouenard (Gérald-Bernard-Marc).
Goussard (Marc-Henri-Marie).
Grange (André-Armand-Emile).
Grangier (Félix-Lucien).
Grappin (Pierre-Jean).
Gravez (Jacques-Léon).
Graziani (Juan).
Greiner (Louis-Albert).
Gresset (Jean-Robert).
Guibert (Roger-Jean-Léopold).
Guignard (Henri-Dominique-Césaire).
Guiraudon (Roger-Joseph-Henri).
Haffreingue (Edouard-Marie).
Hannoyer (Philippe-Gérard-Marie).
Hassani (Said).
Helque (Abel-Louis-Noël).
Henry (André-Georges-Henri).
Herrmann (Marcel-Maurice).
Heuze (Hervé-Julien-Amaury-Marie).
Holub (Helmuth-Jean-Antoine).
Howlett (Jacques).
Huerre (Jacques-Gustave-Marie-Joseph).
Humblot (Henri-Charles-Marie).
Ingrand (Maurice-Ernest).
Janicot (Pierre-Eugène-Léonard).
Jard (Raymond-Jean-Paul).
Jolivet (Marcel-Albert).
Jolly (Gustave-Jean-Baptiste-Paul).
Joulin (Pierre).
Jourde (Henri-Louis-Léon-Marie).
Jude (Léon-Georges).
Karcher (Pierre-Jean-Adolphe).
Kauffmann (Jean-Roger-Emile).
Klein (Jozsef).
Krempff (Paul-Georges-Raymond).
Krumeich (Roger-Jules-Gérard).
Laclaviere (Bernard-Paul-Raymond).
Lafon (René-Benjamin).
De Laforcade (Dominique-Marie-Pierre-Henri).
Lagisquet (Maurice-Pierre).
Laine (Jean-Pierre-André).
Lambert (Guy).
Lambert (Jacques-Louis-Ernest).
Lammens (Jean-Dagobert-Benoit).
Landre (Pierre-Marcel).
Langlade (Yves).
Lanier (Maurice-Marie-Joseph).
Laparre de Saint-Sernin (Marie-Geoffroy - Joseph - Thérèse-Théophile).
Lapostolle (André-Henri-Ernest).
Laramee (Etienne).
Larche (Jean-Marie-André).
Larere (Charles - Raymond - Marie-André).
Laroche (Roger-Pierre).
Lassegues (Charles-Marie-Jean-Julien).
Laugier (Frédéric-Léon).
Laurence Jacques-Gaston-Albert).
Laurent (Jean-Paul).
Lavignie (Maurice-André).
Lazuech (Robert-Jean-Louis).
Lebeltre (Daniel-Oscar).
Leboucher (Pierre-Georges-André).
Le Brun (André-Jean-Achille).
Lebrun (Georges-Gabriel-Henri).
Lechaussee (Bernard-Fernand).
Leclerc (Raymond-Marie-Vital-Victor).
Lecomte (François-Pierre).
Lecuyer (Henri-Marie).
Lefevre (Bernard-Alfred-Alphonse).
Lefevre (Jean-Marie-Victor).
Lefevre (Pierre-André-François).
Lefevre (Yves-Pierre-Hugues).
Lefort (Gabriel-Joseph-Auguste).
Le Gal de Kerangal (Charles-Pierre-Marie).
Legatte (Robert).
L'Eleu (Roger-Claude-Arthur).
Lembege (Jean-Bernard-Louis-Henri-André).
Lemoine (Jean-Camille-Léon).
Lemuet (André-Robert).
Le Nail (Pierre-Henri-Marie-Georges).
Leroux (Edouard-Fernand).
Lescene (Jean-René-Louis).
Lesourd (Christian - René - Marie-Georges).
Levy (Maurice).
Liberi (Jean - Claude - Eugène-Gustave).
Limousin (Marcel).
Lombard (Alain-Jacques-Jean).
Lorig (Maurice-Eugène).
Lormeau (Henri-René).
Louvet (Paul-Adolphe).
De Loynes de Fumichon (Xavier-Marie-Joseph).
Lys (Maurice-Paul-Pascal-Joseph).
Madesclaire (Marcel).
Mailhac (Lucien-Jean).
Malaterre (Louis - Joseph - Alexandre).
Mallet (Jacques-Albert).
Mantoux (Charles-Jules-Rodolphe).
Marchand (Bernard-Louis-François-Marie).
Marconnet (André-Jacques).
Mariotti (Ange-Pierre-Toussaint).
Martin (André - Georges - Adolphe-René).
Martin (Jean-Maurice).
Martin (Jean-Maxime).
Martin (Robert-Emile).
Masson (Marcel-Auguste-François).
Massot (Jean-Maurice).
Mathis (Franoçis-Paul-Eugène).
Mellick (Isidore).
Mercier (Georges-François).
Meriel (Jacques-Emile-Clément).
Merieux (Pierre-Francisque).
Merleau - Ponty (Georges - Albert-Gaston-Jean).
Merlin (André-Emile-Charles).
Metais (Jacques-André-René).
Metzdorf (Rodolphe - Auguste - Justin).

Meunier (Jean-Lucien-Victor-François-Eugène).
Meunier (René-Louis).
Michelin (Daniel-Pierre-Ambroise).
Miette (Jacques).
Mineur (Gérard-Jean-Emile).
Mirande (Henri-Pierre).
Mirguet (Paul-Henri-Joseph-Noël).
Molette (Charles - Joseph - Adrien-Paul).
Monnereau (Armand-Louis).
Monnet (Henri-Jacques).
Morard (Serge-Eric-Charles).
Moreau (Yves-Fernand).
Morisot (Georges-Louis).
Nedelec (Yves-François).
Nilot (Bernard-Edouard).
Noirclerc (Robert-Léon).
Noriot (Jean-Eugène - Charles-Bernard).
Normand (René).
Oget (René-Marcel).
Orion (Jean-Louis).
Pache (Jean-Marcel - Florian-Maurice).
Paladilhe (Gabriel).
Pasquier (Pierre-Jacques-Ernest).
Patris (Robert-Ernest).
Pelnet (Lucien-Georges).
Pelissier (Henri-Marie-Robert).
Pernot (Michel-Jean-Paul-Joseph).
Peron (Hervé).
Perrin (André-Yves).
Petiti (Louis-Edmond).
Peyrichou (Ernest-Henri).
Philippe (Marcel-André).
Pisa (Paul-François).
Planchou (Jean-Charles-Marie).
Plane (Pierre-Camille).
Plissier (Jacques).
Porsain (Roger-Paul-Edmond).
Postec (Pierre-François-Joseph).
Pradeau (Jacques-Raoul-Emile).
Quenechdu (Marcel - François-Marie).
Ramond (Jean - Charles - Armand-Louis).
Ranc (Pierre-Albert).
Ratouis (Francis-Marie-Pascal).
Raynaud (Pierre-Marie-Joseph-Gustave).
Regnier (Henri).
Rellier (Jean-Baptiste).
Remond (René).
Rety (Roger-André).
Reville (Jean-Camille-Gabriel).
Riberolles (André-Marie-Joseph).
Ribeyron (Paul-Gabriel-André).
Richard (André-Sigisbert-Modeste).
Richard (Jean-Pierre-Marie).
Rielland (René-Pierre-Marie).
Rigal (Germain-Louis-Eugène).
Rigo (Etienne).
Riviere (Maurice-Victor-Michel).
Robert (Georges-Joseph-Justin).
Robin de La Cotardiere (Alain-Jacques-Marie).
Rollet (Jacques-André-Maurice).
Ronsin (Jean).
Ronzier (Eugène-Antoine).
Rossat (Henri-Albert).
Rouault (Jean-René-Louis).
Rouchette (Jean-Charles-Antoine).
Rouet (Jacques-Marie-Albert).
Roussel (Claude).
Roussel (Marcel-Pierre).
Roussillon (Jean - Camille - Pierre-Louis).
Royer (Jean-Léon-Victor).
Ruyssen (André-Albert-Raoul).
Saiag (André-Nathan).
Saint-Amand (Roger-Daniel).
Saran (Raymond-Albert-Marcel).
Schoenberg (Charles-Henri).
Schwartz (Daniel - Maurice - Adolphe).
Segaud (Maurice-Louis).
Seigneur (Raymond-Henri).
Sere de Lanauze (Marie-Joseph-Laurent-Raoul).
Sevy (Alfred).
Signoret (Robert-Aimé).
Silly (Pierre-Auguste-Henri).
Simbille (André-Roland).
Simon (André).
Simon (Claude-Paul-Auguste).
Sirjean (Roger-Charles-Léopold).
Sourdille (Bernard-Simon-Jean-Victor-Marie).
Steiner (Wilfrid - Gustave - Alexandre).
Sudres (Jacques-Marie-Jean).
Talovici (Henry-François-Ascher).
Tardif (Alain-Jules-Auguste).
Thibault (Maurice-Gabriel).
Thual (André-Alphonse-Gaston).
Thuret (Roger).
Tillaye (Michel-Pierre).
Touchard (Jean-Armand-Marie).
Touzet (Pierre-Edouard).
Tuloup (François-Georges-Auguste-Hubert).
Vacher (André-Henri-Marie).
Valarche (Jean-Marie).
Valat de Chapelain (René-Marie-Hugues-Emmanuel).
Vauthier (Charles - Denis - Simon Jean-Baptiste).
Veillon (Jean-Omer-René).
Venat (Jean-Francis).
Veneau (Fernand-Charles-Gléomon).
Verdier (Jean-Elie-Yves).
Du Verdier (Marie-Germain-Louis-Henri).
Vergnoux (René-Marcel).
Vessillier (Maurice-Paul).
De Vigneral (Claude-Marie-Hervé).
Vignon (Pierre-François-Louis).
Villadier (Jean-François).
Vincent (Pierre-Maurice).
Virenque (Pierre-Louis-René).
Virey (Charles).
Vivant (Jacques-Louis).
Voisin (André-Marie-Dominique).
Vrbavatz (Georges - François-Nicolas).
Vyvey (André-Marcel).
Waldorp (Jean-Hermon-Léon).
Wandalowski (Alfred).
Weinstein (Abraham).
Wenger (Jacques-Jean-Henri).
Wirth (Paul-Joseph-Edouard).
Wolff (Georges-Raymond).
Zarifian (Guy-Jacques).
Zehringer (Henri-Auguste).
Zipcy (Fernand-René).

Catégorie 7.

De Cecco (Gilbert-Joseph).
Lemonnier (Jacques-Claude-Paul).
Pasquet (Jean).
Poulain (Pierre-Nicolas).
Riffaterre (Michel-Camille-Paul).

Catégorie 10.

Barbanneau (Michel-Emile-Emmanuel).
Beaune (Jean-Gaston).
Blancheton (Lucien-Junien-Jean).
Bouillier (Jacques-Georges-René).
Breton (Guy-Gaston-Louis-Victor).
Briffard (Ferdinand-Louis-François-Joseph).
Brigand (Henri-André).
Cappe de Baillon (Maurice-Henri).
Casanova (Jean-Pierre).
Chapuy (Jean-Henri-Louis-Marie).
Chevance (Pierre-Georges-Gabriel).
Conneau (Jean-Claude-Eugène).
Coupry (Gabriel-Henri-Fernand).
Eraly (Michel-Norbert-Adolphe).
Gerard (Jean-Marie-René).
Guyomar (Adolphe).
Hansen (Pierre-Fernand).
Hemery (Marc-Lucien).
Illouz (Raymond-Jacques).
Josseaume (Bernard - Louis-Hippolyte).
Julien (André-Emile).
Lazar (Henry-Joseph).
Le Berre (Pierre).
Lepel-Cointet (Gilbert-Jacques).
Levasseur (Henri-Gabriel-Jean).
Lobies (Jean-Pierre-Fernand-Léon).
Marette (Jacques-Henri).
Margot (Marc-Fernand-Léon-Emile).
Martin (Michel-Jules-Albert).
Masse (Jacques).
Maulik (Jean-Michel).
Moch (Pierre-Raymond-Gaston).
Moine (Jacques-Edouard-Charles).
Morel (Jean-Henri).
Muller (Eric-Georges).
Paonessa (Francesco-Vitino).
Peyrat (Laurent-Jean-Pierre-Valentin).
Piquard (Pierre-Eugène).
Prevost (Michel-Paul).
Raquin (Bernard).
Rault (Jacques-Joseph).
Riche (Jean-Marie-Joseph).
Rollet (Alfred-Paul-Poseph).
Rozan (Jean-Pierre-Jérôme).
Thome (Augustin-Henri).
Tremblay (Marcel-Pierre).
Ville (Jacques-Louis-Armand).
Watrin (Georges-Yves).

Catégorie 11.

Aden (Jean-Paul).
Allain (Yves-Louis-Noël).
Allart (Pierre-Roger).
Anezo (Robert-Louis-Gabriel).
Avril (Marcel-René-Raymond).
Baylac-Domenge-Troy (Abel - Baptiste-César).
Bertea (Robert-Eugène-Fernand).
Bertin (Marcel-Octave-Joseph).
Besnard (Pierre-Jacques).
Blondel (Pierre-Joseph-Gustave).
Burbage (Robert-Charles-Frank).
Bonnafe (René-Louis-Gaston).
Bonnemaison (Gilbert - Louis - Edmond).
Borderie (Roland).
Borie (René).
Borovitzki (André).
Carre (Jean).
Chambon (Bernard - François-Philippe).
Chamouard (Michel - Georges-Etienne-Paul).
Cornu de La Fontaine (Robert-Marie).
Dages (Pierre).
Dambrine (Paul-Arthur-Léon).
Defremont (Roger-Prosper).
Delaunay (Pierre-Charles-Michel).
Dubouis (Maurice-Victor-Pierre).
Dudognon (Jean-Joseph-Moïse-Germain).
Dupuy (Lucien-Jean-François).
Fougère (Maurice).
Gautier (Pierre-Jean-Auguste).
Gey (Roland-Alfred).
Goussard (Marcel-André).
Gueritault (Michel-Louis-Joseph).
Hanoteau (Jacques-Maurice-Charles-Constance).
Hochet (Alcime-Maurice-Fernand).
Houriez (Gaston).
Issaly (Jean-Henri).
Joan (Raymond-Baptiste-Achille).
Luquin (André-Claude).
Magnan (Jean).
Mandement (Roger - Henri - Jacques).
Nicolas (André-Marcel).
Nouvelot (Jacques-Henri-Louis).
Paylon (Harry).
Pihen (Michel-Félix-Georges).
Pikelny (Michel - René - Charles-Pierre).
Raynal (Jean).
Revenaz (Guy-Gonzague-Marie).
Roblin (André-Lucien).
Rochelemagne (Robert - Jean Etienne).
Roy (Paul).
Sebilleau (Jean-Claude-Marcel).
Segaux (Jacques-Maurice).
Sejourne (Pierre-Marie-Gabriel).
Simonin (Jean-Gaston-Julien).
Tartakowsky (Roland-Salomon).
Thévenin (Guy-Robert).
Thomas (Raoul).
Veyrier (André).
Voisin (Guy-Emile).
Vuillemin (Marc-Henri).
Wistourky (Pierre-André).
Yzer (André-Claude).

Contingent 1946/2.

Barberot (Claude-Marie-René).
Barrat (André-Jean).
Beau (Bernard-Claude-Marie).
Begis (Roger-Louis).
Benezet (Bernard-Pierre).
Bérard (Jean-Claude).
Bescher (Louis-Ange).
Bidault (Guy-René).
Bureau (Jacques-Louis-Edouard).
Bouchy (Jean - Pierre - Charles-Michel).
Boulin (Charles-Maurice-Ernest).
Bril (Hubert-Charles-Cornelis).
Cazauvieilh (Jean-Christian).
Charrier (Robert-Laurent-Pierre).
Colle (Michel-Alphonse-Léon).
Combarieu (Yves-Charles-Eugène).
Dalin (Germain-Georges-Marie).
Damoiseaux (Rolland-Yves).
Darroux (Jacques).
Demarcy (Jean-Robert-Camille).
Deschamps (Georges-Charles-Gustave).
Deschamps (Pierre-Paul-Maurice).
Devaux (Georges).
Devorest (Camille).
Dumont (Francis - Dominique - Maurice).
Durand (Michel-Marie-Pierre).
Faichaud (Jacques-Bernard).
Fender (Jacques-Charles-Jules).
François (Jack-Michel-Alphonse).
François (Lucien).
Gabet (Pierre-Jacques).
Gabriel (Michel - Maurice - Raymond).
Grandoulier (Raymond - Yves Marc).
Guedet (Robert-Claude-René).
Henique (Gaston-Julien).
Humbert-Basset (René-Albert).
Kister (Gustave-Nicolas-Jules).
Lamy (Julien-Eugène-Albert).
Lavalette (Camille-Raymond).
Lavenas (André-Louis).
Maenhaut (René-Hyppolite-Henri).
Marquet de Vasselot (Jacques-(Marie).
Mensching (Michel-Louis-Philippe).
Meunier (Gabriel-André).
Moenne-Loccoz (René-Camille-Eugène).
Morel (Pierre-Lucien-Jean).
Motteau (Jacques-Michel).
Nicaud (Philippe-Marie-Léonard).
Pascal (Yvon-Pierrik-Yann).
Perriot (Guy-Gérard).
Perrot (Charles-Joseph).
Petit (Léon-Gaston).
Rabussier (Gilbert - Georges-Jean-Ghislain).
Renaud (Christian-Henri-Jacques).
Reynaud (Pierre-Adrien).
Richard (Jacques-Pierre-Paul).
Roger (Antoni-Georges).

Rousseau (Jean-Lucien-Victor).
Sautereau (André).
Sautereau (Jean-René).
Servaire (Jacques-Emile-Jean).
Soly (Pierre-Henri-Fernand).
Vercruysse (Robert-André).
Yatzimiesky (Igor).

Contingent 1947/1.

Balatre (Jean-René).
Besnard (Jean-René-Albert).
Billault (Pierre).
Borcelle (Lucien-Louis).
Bousquet (Jean-Emmanuel).
Chaplain (André-Henri-Félix).
Chomon (Pierre-Jacques).
Cormier (Georges).
Dournel (Jean-Marcel).
Dufour (Georges).
Folletete (Ernest-Eugène).
Frère (Pierre - Camille - Joseph - Léon).
Goffin (René - Joseph - Alice - Stéphane).
Goldrach (Fernand).
Guérin (Maurice-André)
Guilleminot (Louis-Marcel).
Hénaff (Albert-Pierre-Noël).
Jammes (André-Vincent).
Laborde (Jean - Pierre - Fernand - Yves).
Langevin (Yves-Emile-Octave).
Le Fèvre (Louis-Joseph).
Lenepven (Robert - Henri - Ferdinand).
Martin (Michel-Jean-Louis).
Mathy (Jacques-Lucien).
Morel (Gérard-Fernand).
Orles (André-Pierre).
Parment (Albert-François-Alfred).
Pelletier (André-Maurice).
Perrot (Maurice-Henri-Laurent).
Pled (Henri-Florent).
Point (Henri-Guy-Maurice).
Pourriot (Daniel-Jean).
Proteau (Pierre-Marcel-Léopold).
Robinet (Claude-François).
Ruffenach (Gilbert - Pierre-Louis-René).
Sampieri (Joseph-René).
Schwerdroffer (Jean - François - Pierre).
Sert (Georges-Gérard-André).
Soulier (Georges-Albert).
Toulon (Maurice-Robert).
Tourneur (René-Alexandre).

Contingent 1947/2.

Abel (Yves-Jules).
Ameil (Hubert-Paul).
Augagneur (Gabriel).
Baillot (Claude-Henri-Victor).
Bardy (René-Rolland).
Barillet (Jacques-René).
Barraud (Serge-Alexandre).
Bernat (Daniel-Sylvain-Antoine).
Bertrand (René-Louis-Julien).
Bigoureau (Michel-Jacques).
Bizot (Gérard-Marie-Joseph).
Bobichon (Jacques-Louis-André).
Bodin-Hullin (Dominique-Marie-Joseph).
Boissard (Daniel-Jean-Marie)
Boissard (Jean-Jacques-François).
Burnand (Patrick-Antony-Marcel).
Bourdon (Jacques - Georges-Jean-René).
Boussard (Gaston).
Boust (Michel-Lucien).
Bouthinon (Pierre-Jean).
Bovet (André-Maurice-René).
Brossard (Jean).
Brugière (Pierre - Marie - Michel-Paul).
De Cagny (Bernard-Marie-Jean-Pierre).
Cailliau (Jean-Claude).
Candre (Michel).
Caron (Jean - Pierre - Marie - Edouard).
Canchemez (Pierre-Georges-René).
Cavanihac (Roger-Henri-Paul).
Chancel (Jean-Pierre-Gabriel-Henri).
Charbaux (André).
Charpentier (Jacques-Robert).
Cheinev (Roger-Marcel).
Chevallier (Michel-Maurice).
Clevy (Pierre-François).
Cochelin (Henri-Lucien).
Cohen (Joseph).
Colombier (Pierre-Fernand-Jules).
Cormier (Jean-Pierre).
Croix (Jean - Marcel - Emile - Alphonse).
De Cul'ant (René-Gaston).
Damongeot (Bernard-Charles).
Danjon (Guy-Eugène).
David (Jean-Charles-Emile).
Deflandre (Philippe-Pierre).
Denis (Claude-Armel).
Depoorter (Paul-Joseph-Raoul).
Devaud (Raymond-Olga-Honoré).
Djoulizibaritch (René-Emile).
Doucet (René-Louis).
Dubois (Roger-Albert-Jean-Marie).
Duval (Pierre-Lucien-René).
Escudie (Jacques-Jean-Georges).
Ferret (Jacques-Edmond).
Flagey (Richard-Gaston-Max).
Fleury (Bertrand-Marie-Emile).
Floch (Roger).
Flohic (Roger-Marie).
Foeillet (Guy).
Foubert (Claude-Jean-Bernard).
Gault (Gérard-Jean-Henri-Pierre).
Gendrin (Pierre-Jean-André).
Giessner (Jacques-Joseph-Raymond).
Godard (Henri-Robert-Léon).
Goubeau (Jacques-Etienne-Jules-Marcel).
Goulard Coferc de Lacam (Alain-Marie-Ferdinand).
Grevin (Albert-Paul-Raymond-Léon).
Guillaume (Michel-Georges).
Hamon (Robert-Marcel-Francis).
Hardy (Jacques-Etienne-Joseph).
Harinkouck (Philippe-Maurice).
Hautreux (Michel).
Heilmann (Kristian-Sascha).
Hersant (Henri-Jacques-André).
Hervier (Jacques-Henri-Edmond-Marie).
Jemond (Roger-Louis-Julien).
Jousselin (Claude-Pierre).
Kausz (Raymond-Paul).
Kubik (Roger-Henri).
Lachausse (Jean).
Lanssade (Jacques-Fernand-Jean).
Lathuillière (Georges-Marc).
Latry (Roger).
Leblanc (Robert)
Lecombe (Jacques-François).
Lefebvre (Georges-Roger).
Lefebvre (Jean-Gabriel).
Legrand (Pierre-Louis-Robert).
Lelong (Patrice).
Lenartowski (Christian-Jean).
Lenoir (Hubert-Claude-Jacques).
Léon (Pierre-Roger-Alexandre).
Lesaunier (Georges-Amédée-Albert).
Le Strat (Jean).
Lochard (Jean-René-Marie).
Lorleach (Pierre-Olivier).
Lucas (Emile-Jean-Marie).
Maisonneuve (Georges-Jules-Henri).
Mantelet (Roger-Pierre).
Manusardi (Jean-Maurice-Victor).
Masquelier (Jean).
Mercier (Robert-Paul-Emile).
Merle (Jacques-Maurice-Laurent).
Métayer (Serge-Georges).
Meunier (Gilbert-Marcel).
Montalant (Robert).
Morisot (Eric-André-Paul).
Mouren (André - Irénée - Marie-Louis-Jean).
Mouret (Henri-Paul).
Naudin (Xavier-Raoul-Pierre-Mariel).
Parquet (Serge-Jean).
Pasteau (Georges-André).
Patourel (Luc - Bernard-Jacques-Gérard).
Paulot (Gaston-Albert).
Perigne (Claude).
Pidou (Frédéric-Joseph-Guillaume)
Pigeon (Jean-André-Louis-Marie).
Pillot (Roger-Louis-Robert).
Plu (André-Auguste).
Ray (Georges-Jean-Laurent).
Rebreget (Emile).
Regniez (Maurice-André).
Reynaud (Jacques-Maurice).
Rieul (Jacques-Roger-Maurice).
Rigondeau (Jean-Louis-Charles).
Robillard (Pierre-Georges-Robert).
Roger (Daniel-Gabriel-François-Henri).
Roizot (Jacques-Lazare-Marcel).
Rossignol (Gilles-Marie-Jacques-Marcel).
Roux (Paul).
Saint-Père (Jean-Raoul-René).
Serain (Michel-Marie-Max).
Simonnet (Jacques).
Sinoir (Michel-Marcel).
Tailliez (Jacques-Robert).
Teyssandier (Jean-Adrien).
Tourret (Jean-Henri-Jude).
Vandewalle (Philippe - Siméon Maurice-Bernard).
Vergriette (René-Jean-Joseph).
Vervins (Henri).
Warasse (Lucien-Daniel-Jean-Marie)
Zimmerhakl (Marcel-Vilem).

Contingent 1948/1.

Abouly (Christian - Sylvain-Léon - Armand-Victor).
Aercke (Henri-Rolland).
Aubert (Jacques-Pierre-Marc).
Audren de Kerdrel (Alain-Edgar-Raoul-Jean-Marie-Antoine).
Bechon (Georges-Gabriel).
Belot (Jean-Didier-Antoine-Paul-Geoffroy).
Benson (Jean-Claude).
Bercovici (Marcel).
Bernard (Philippe-Jean-Gustave).
Bordas (Marcel-Antoine).
Bouchet (Serge-Robert).
Bover (Robert-Lucien).
Collinet (Jacques-Marcel-Pierre).
Conard (Aristide-Georges-Eugène-Charles).
Cousin (Roger-Gabriel).
Delvac (Robert-Paul-Adrien).
Durand (Claude-Robert)
Fabre (Marc-Joseph).
Feron (Marcel-Louis-René).
Grangier de la Marinière (Alain-Jean-Louis).
Guenin (Jean-Marcel).
Guitton (Bernard-Louis-André).
Hacot (Philippe-Maurice-Eugène).
Hainaux (Robert-André).
Hellot (Claude-Raoul-Ernest).
Hovhannessian (Georges-François)
Hugues (Jean-Claude-Raymond).
Jacob (Pierre-Damasel.
Jardin (Claude-Bernard-Gaston).
Lagoutte (Robert-Camille-Ernest)
Lapierre (Robert).
Le Denmat (Guy-Joachim-Eugène)
Lefebvre (Jacques-Marcel-Albert).
Léger (Robert-Georgos).
Louis (Henri-Gabriel-Alfred).
Mallat-Desmortiers (Georges-René-Alphonse).
Missonnier (André-René).
Monlezun (Philippe-Henri).
Morel (Roselin-Amour-Léon-Joseph).
Nevoux (Jean-Alphonse-Gabriel).
Noël (André-Yves).
Orluc (Roger-Auguste).
Reillant (Jean-René).
Retrou (Roger-Henri).
Richet (Denis-Noël).
Roch (Georges-Pierre-Aloyse).
Rousseau (Henri-Emile).
Saulnier (Jean-Emile-Marie).
Sergent (François-Jean).
Souetre (Pierre-Paul-Eugène).
Stengel (Pierre-André).
Tassel (Louis).
Taupenas (Bernard-Francis-Henri).
Vanden Hove (Bernard-René).
Varez (Serge-Pierre-Félix).
Villette (Gérard-Louis).

Contingent 1948/2.

Allemand (Michel-Guy).
Amalfi (René-Pierre).
Andrau (Jacques-Fernand-Francis).
Arnold (François-Xavier).
Arnulf (Gérard).
Artuys (Philippe-Antoine-Emile-Marie).
Audoin (Jacques-Eugène-André).
Baucher (Maurice).
Binet (Pierre-Yves-Guy).
Bouclier (Francis-Marie-Jules).
Bourgeaux (Morvan).
Bressolles (Michel-Paul-Eugène).
Breuille (Yves-Gaston-Ernest).
Chauveau (Pierre-Jean-Marcel).
Chéron (Claude).
Chevallier (André-Henri).
Choay (Noël-Jacques-Maurice).
Chuffart (Pierre-Charles-Victor).
Creange (Roger).
Dejey (Jean-Claude).
Denis (André-Louis).
Devignes (Roger-Alphonse-Ernest)
Dhallenne (Philippe - Louis - Bernard).
Dumont (Jean-Francis-Victor)
Ehrhardt (Claude).
Fines (Claude-Henri-Paul).
Fossier (Robert-Marcel).
Galotti (Louis-Henri-François).
Ghintran (Robert-Pierre-Auguste).
Giraudon (Claude-Jean).
Guillaneuf (Roland).
Guillemin (Michel-Alain-François)
Hackspill (Christian - Eugène Louis).
Hedde (Jean-Marie-Léon).
Henique (Roland-Marcel).
Hervieu (Robert-Lucien).
Hettier (André - Jacques - Claude-Hubert-Marie).
Huron (Michel-Henri-Marcel).
Imbert (Roger-Jean-François-Ferdinand).
Jean-Louis (Georges-Roland).
Jullien (Philippe - Paul - Joseph-Marie).
Kahn (Jean-Claude).
Laborde (Jacques-Georges).
Laboureau (Guy-Robert).
Le Chapelain (Francis-Louis-Jean-Maurice).
Le Gars (Yves-René-Pierre).
Lemaître (Raymond-Jean).
Level (Gérard-René-Marie-Dominique).
Maisondieu (Paul-Jean).
Mandra (Robert-Marc).
Marteau (Jean-Louis).

Martin (Charles - Jean - Baptiste-Claude).
Masure (Pierre-Louis-Joseph).
Perez (René).
Prevel (Roger).
Rietzler (Pierre-Charles-Emile).
Rougier (Jean-Marie-Stanislas).
Savoye de Puineuf (Bernard-Marie-Amédée).
Seurre (Georges-Marcel-Jean).
Taquet (Jacques-Eugène-Nestor).
Toussaint (Jean-Alfred).
Van Vlamertynghe (Bernard-Paul-Gaston).
Verron (Jean-François-Marie).
Voland (Jean-Pierre).
Wenz (Denis).

Subdivision de Versailles.

Catégorie 5.

D'Agier de Rufosse (Louis-Jean-Gaston-Maurice).
Bacle (Maurice - Lucien-Edouard-Louis).
Bacquemane (Lucien).
Badre (Pierre-André).
Bard (Ernest-Victor-René).
Baron (Joseph-Louis-Jean).
Bedei (Jacques-René).
Capo (Jean).
Carriol (Charles-Adolphe-Léon).
Castera (Jean-Louis).
Chambrillon (Serge-Roland).
De Chillaz (Jean - Jules - Joseph-Marie).
Comoy (René-Jean).
Cosson (Henri-Alfred-Auguste).
Crosson (Jean-Joseph-Edmond).
Ducharme (Maurice-Adolphe).
Duclos (Paul-André-Marie).
Duquenne (Guy-Emmanuel-Paul-Marie-Joseph).
Gerard (Pierre-Léon-Etienne-François).
Gillet (Germain-Lucien).
Grollier (Jean-Auguste-Paul).
Guillaume (Robert-Julien).
Kinnig (Marius-Albert).
Lavalade (Paul-Lucien).
Lebarbier (Jacques-Edmond-Lucien).
Levaufre (Marcel-Eugène-Auguste).
Lhuillier (Robert-Marie-François).
Maigrot (André-René-Georges).
Maux (Paul-Antony).
Nicot (Pierre-Gaston-Marie-Edmond).
Raymond (Michel-Eugène).
Riffault (Aimé-Patric).
Sauvet (André-Pierre-Paul).
Tailliez (Léon-Alphonse).

Catégorie 6.

Achard (Pierre-Edmond-Charles).
Agasse (Rémy-Joseph-Auguste).
Arocena (Jean-Pierre).
Aupetit (Lucien-Pierre).
Bailleux (Pierre-Jean).
Baroin (Julien).
Beillard (Fernand-Robert).
Belhomme (Pierre-Gaston).
Berthier (Rémy-Clément).
Bigorie (Marcel-François).
Bigot (André-Pierre-Jean-Ernest).
Binet (Pierre-Octave).
Blanchard (Charles-Jules).
Bleton (Jean-André-Jacques).
Blondy (Maurice).
Bonnin (Maurice-Paul).
Bourgeron (Guy-Pierre-Maxime).
Bouvard (Jean-Marcel-Yves).
Buisson (André-Laurent).
Celor (Ernest-Joseph-Albert-Georges).
Chambon (Pierre-André).
Chenuc (Gérard-Jean).
Choppin Haudry de Janvry (Bernard-René-Abel-Eugène).
Collet (Maurice-Henri-Marie).
Conte (André-Lucien).
Corriger (Jean-Louis).
Couillet (Marceau-Marie-Eugène).
Coussirat Cousiere (Jean-Lucien-Auguste-Pierre).
Cribier (Georges-Pierre).
Croiset (Raymond-Victor-Albert).
Debout (Marcel-Julien).
Decombis (Marcel-Fernand).
Deguy (Pierre-Georges).
Delavergne (Pierre).
Delobeau (Lucien-Georges).
Demonget (Marcel).
Denis (André-Paul).
Depuydt (Elie-Moïse-Emile).
Dionis du Séjour (Jean-Georges-Gabriel-Emile).
Douvry (Jean-Charles-Aimable).
Drancourt (Jacques-Auguste-Georges-Gérard).
Durin (Gilbert-Lucien).
Ergal (Max-Georges-Pierre).
Evrard (Pierre-Henri).
Ferrari (Maurice-Dominique-Henri).
Fontaine (Jean-Baptiste-François-Alfred-Joseph).
Freudentheil (Henry-Emile-Adolphe).
Gandy (Lucien-Auguste).
Gasiglia (Mathieu-Thérésius-Honoré).
Gauthier (André-Augustin-Claude-Henri).
Gay (Edouard-Jean).
Gerbaud (Guy-Marcel-Henri).
Gerin (Raymond-Sylvain).
Giraudon (André-Lucien-Marie).
Girbal (Joseph-François).
Gleizes (Michel-Jean-Marie).
Gourio (Lucien-Jean-François).
Guerin (Philippe-Marie).
Guilloux (Jean-Raymond).
Guiroy (Jacques-Julien).
Hemery de Goascaradec (Gaston-Marie-Alphonse-Alexandre).
Hennegrave (Jean-Charles-Georges-René-Marcel)
Herpe (Louis-Marie)
Hourlier (Roger-Jean).
Hussonnois (Jean-Roger).
Jacob (Pierre-Henri-Albert).
Jacquemin (René-Pierre-Gustave).
Jean (Roger-Alexandre).
Jenny (Gilbert-Emile).
Joliff (Jean-Auguste-Raymond).
Joullie (André-Jean-Marie).
Jumeau (Jacques-Paul).
Kihuel (Alain-Guy-Marie).
Lancelin (Roger - Eugène - Hippolyte).
Landragin (Gustave-Paul).
Lansade (Albert-Lucien).
Larrode (Pierre-François).
Lavenant (René-Albert).
Lecathelinais (Henri-Marcel).
Leiris (Jean-Lucien).
Lejeune (Albert-Michel).
Livet (Pierre-Louis).
Maillot (Francis-Stéphane-Joseph-Léopold).
Maison (Jean-Max).
Maisonnial (Joseph-Louis-Henri).
Malglaive (Gabriel).
Martin (René-Louis-Henri).
Mauvais (Pierre-Marie-Louis).
Mennelet (François - Christophe - Joseph-Marie).
Mergault (Jean-Paul-Célestin).
Meunier (Roger-Pierre-Edmond).
Mialaret (Gaston-Georges).
Musy (Pierre-Joannès).
Niel (Joseph-Marius).
Noireaux (Robert-Augustin-Henri).
Noyre (René-Roger-Henri).
Odolant (Pierre-Albert-Théodore).
Omnainty (Jean-René).
Ottavy (Marcel-François).
Parpais (Paul-Jacques-Marcellin).
Pascal (Henri).
Penicaud (Jacques-Marie-Georges-Emile).
Plancade (Etienne-François).
Poulangeon (Robert-Laurent-Marie).
Praquin (Jacques-Edouard-Gabriel).
Rabine (Roger-Jacques-Pierre).
Redoutey (Marcel-Louis-Emile).
Reigner (René-Etienne-Jean-Yves-Maurice).
Richard (Henri-Georges).
Riesenmey (Renan-Joseph-Marie).
Rist (Marie-Maurice-Michel).
Rives (Jacques-Marie-Antoine).
Rougeaux (Maurice-Edmond-Gustave).
Roussel (Joseph-Raymond-Jean-Marie-Louis).
Routa (Jean).
Rouvière (Georges-Auguste).
Saillofest (Jean-Albert-Michel).
Schaeffer (Roger-Alfred).
Sinturel (Marc-Gilbert).
Soubieux (Max-Fernand).
Sourd de Villodon (Jacques-Paul-Henri-Victor).
Tattegrain (Jean-Paul-Roger).
Thévenot (Justin-André).
Thurel (Georges-Emile-Henri).
Toledano (Guy-Daniel-Albert).
Trébuchet (Georges-Maurice).
Tricottet (André-Germain).
Vanhaecke (Jean - Achille-Dieudonné).
Verdy (Robert-Charles-Paul).
Verline (Jean-François).
Verny (René).
Weber (Claude-Henri).
Wichene (Charles).

Catégorie 7.

André (Henri-Ernest).
Pasco (Alphonse-Jean-Marie).
Tessier (Robert-Roger).

Catégorie 10.

Lucas (Williams-René).
Mahieu (Jean-Henri-Lucien).
Maunier (Eric-Francisco).

Catégorie 14.

Boullet (Pierre-Charles-Albert).
Delaruelle (Xavier-Marcel).
Georges (Roger-André).
Gouillart (Claude-Maurice-Emile).
Guien (Pierre-Jacques-Antoine).
Juillerat (Claude-Jules).
Lhomme (Paul-Octave-Maurice).
Maissant (Jean-Victor-Edmond).
Marquet (André-Marie-Antonin).
Matron (Maurice-Edmond-Louis).
Muzas (André-Henri).
Pestoury (Bernard-Daniel-Yves).
Pourre (Jacques-Désiré).
Tisne (Roger-Henri-François).
Voruze (Max-René).

Contingent 1946/2.

Charlois (Claude-René).
Chevalier (Henri-Emile-Paul).
Delvert (Guy-Gaston).
Diot (Albert-Richard).
Gilet (Michel-Camille-Marie).
Hilly (Joseph-Xavier).
Huet (Bernard-Joseph-Jean).
Lachaise (Jacques).
Marel (Louis-Maurice-Henri-Silvère).
Rincheval (Jean-Raymond).
Rouffet (André-Paul).

Contingent 1947/1.

Bisilliat-Gardet (René-Jean).
Chée (Henri-Eugène).
Crepiat (Pierre-Amédée).
Foucault (Robert-René-François).
Marais (Jean-Robert-René).
Pauwels (Jean-Achille-Paul).
Pinguet (Daniel-Gabriel).
Roy (Guy-Constant-Auguste-François).
Trocme (Robert-Jean).

Contingent 1947/2.

Badinier (Raymond - Paul-Ernest-Joseph).
Berthaud (André - Alphonse (Eugène).
Boissard (Roger-Louis).
Brismontier (Jean - Pierre-René-Georges).
Chabrut (Jean-Baptiste-Léon).
Desailly (Emile-Maurice-Albert).
Dupont (Claude-Raymond).
Dusaulcy (Michel-Yves).
Estival (Georges-Guy-Claude).
Fabrizj (Jean-Pierre-Henri).
Froment (François-Victor).
Gagneux (Jacques-Bernard).
Gicquel (Jean-Marie).
Guyot (Marc-André).
Lamirand (Claude-Fernand-Henri).
Le Dain (Gérard-André).
Lefèvre (Fabien).
Le Gars (Pierre-Jean-Marie-Joseph).
Livet (Maurice-Ernest-Raymond).
Noël (Jean-Gabriel-Auguste-Roger).
Polge (Francis).
Remy (Pierre-Georges-Arthur-Charles).
Riols (Maurice-Jean-Georges).
Riou (Jean-Mathieu-Marie).
Rouillard (Vincent-Marie-Jacques).
Sautereau (Guy-Albert-Yves).
Spitz (Jacques-Louis-Lucien).
Thenard (Maurice).
Weber (Pierre-Augustin).

Contingent 1948/1.

Aubert (Michel-René-Camille).
Boucher (Jacques-Frédéric-André).
Chantelat (Jacques).
Chevallier (Jean-Achille-Marcel).
Lairy (André-Marcel-Marie).
Maillot (Claude-Lucien René).
Mallet (Jacques-Gabriel).
Marchand (Jacques-Pierre-Emile).
Marchand (Jean-Philippe-Lucien).
Moniel (Guy-Jean-Georges).
Pavageau (Claude - Marcel-Pierre).
Peuchet (Roger-Francis).
Ridard (Jean-Daniel-Georges-Camille).
Robbe-Grillet (Pierre - Charles-Noël).
Saliou (Roger-François-Louis).
Simon (Jacques-Charles-Louis).
Zotoff (Jean).

Contingent 1948/2

Bonenfant (Marc-Jacques-Honoré).
Brochot (Jean-Claude).
Buchy (Raymond-Guy).
Cabany (Pierre-Jean-Henri).
Camus (Maurice-Jean-Theoph le Marie).
Capoulade (Jean).

Charles (Henri).
Cosnier (Gérard-Michel-Pierre).
Guyon (André-Jean).
Manfelet (René-Louis-Charles-Edgard).
Marneffe-Lebrequier (Francis-Yves-Marie-Joseph).
Martin (Jean-Octave-Eugène).
Masy-Perier (Michel-Louis).
Meyer (Marc-Henri-Georges).
Moreau (Luc).
Rouart (Jean-Oscar-Léon).

2e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

Catégorie 5.

Brottes (Georges-Louis-Edouard).
Chateauneuf (Pierre-Marie-Joseph).
Couroyer (Royer-Henri).
Durvin (Pierre-Joseph).
Jaouen (Paul).
Maugard (André-Julien).
Potel (Etienne-Joseph).
Robillard (Gilbert-Alphonse-Louis).

Catégorie 6.

Baes (Marcel - Maurice-Raymond-Pierre).
Bertrand (Marcel-Roger-André).
Bigue (Lucien-Eugène).
Billebault (Henri-Maurice).
Brailly (Raoul-Michel-Eugène).
Brecy (Pierre-Robert-Maxime-Philippe).
Caron (Robert-Marcel).
Caruel (Guy-Antoine-Jules).
Cazenave (Raymond - Aîné - Maurice).
Charvet (Robert-Joseph-Eugène).
Collet (Raoul-Charles-Marie).
Corbon (Jacques-Jean-Paul).
Cornelis (Edgard-Edmond).
Dalbies (Auguste-Alexandre-François).
Delay (Jean-Baptiste-Marcel).
Delepine (Robert-Paul-Louis).
Dheilly (Roger-Adrien-Léon).
Dimon (Marcel-Maurice-André).
Dubois (Jean-Pierre-Joseph-Charles).
Firmin (Pierre-Fernand-Eugène).
Gardrat (Roger-Désiré).
Griziaux (Paul-Francisque-Marius).
Guyomarc'h (Pierre - Marie - Philippe).
Hazard (Renaud-Arsène-Gaston).
Hemon (Joseph-Mathurin).
Heudeleine (Pierre-Robert-Louis).
Hurpin (Michel-Gaston).
Laloy (André-Lucien).
Leclerc (Bernard-Marcel).
Lefèvre (Roger-Eugène).
Lesur (Ernest-Jacques-André).
Maillard (Daniel-Fernand).
Marache (Maurice-Louis).
Molle (Maurice-Alfred).
Peyrat (Raymond-Antoine).
Prévost (Lucien-Antoine-Octave)
Pust (Albert).
Rever (André-Henri).
Rigaldie (Antonin-Elie-Adrien).
Robillard (Achille-Nadir-Eugène)
Rodde (Pierre-Octave-Victor).
Rouart (Gilbert-Eugène).
Roulois (Maurice-André).
Seron (Jean-Louis).
Suter (René-Paul-Marcel).
Thiesnard (Edouard-Georges-Charles).
Tschaen (Christian - Louis - Marie-Gérard).

Catégorie 7.

Firmin (Gérard-Gabriel-Valéry).
Gueyte (Fernand-Marie).
Pietrement (Georges-André).

Catégorie 10.

Hainault (Roland - Maurice - Clotaire).
Levrey (Pierre-Georges-Auguste).
Pinel (René-Hubert).
Prunet (Fabien).
Zerapha (Jean-Claude).

Catégorie 14.

Deramond (Yves-Pierre-Marie).

Contingent 1946/2.

Ely (Martial-Albert-Georges-Charles).
Fauquette (Paul-Victor-Eugène).
Faye (Bernard-Fulgence-Antoine).
Feuillet (Rémi-Ulphy-Edme).

Contingent 1947/1.

Beuscart (Francis - Edouard - Antoine).
Bonte (Bernard).
Carpentier (Paul - Sainte - Marie-Jean).
Coustenoble (Jacques-Bernard).
Hazard (Michel-Calixte-Armand).
Lefebvre (Marcel-Roger).
Liscourt (Jean - Georges - Maximilien).
Masschelier (Raymond - Léon - Henri).

Contingent 1947/2.

Charlet (Jacques-Julien-Maurice-Joseph).
Herouard (Daniel-Henri-Pierre).
Serre (Jean-Roland-Marie-Joseph).

Contingent 1948/1.

Beauvallet (Michel-Anne-Gabriel).
Buridard (Bernard - Georges-Etienne-Claude).
Dallier (Serge - Edmond - Gustave-Joseph).
Davelu (Maurice-Jules-Henri).
Dumerchez (Robert-Gaston-Jules).
Hennebert (René-Gabriel-Fernand)
Kauffeisen (Etienne-François-Antoine).
Rompteau (Albert-Alcide-Léon).
Tueur (Jacques-Léonard-Elisée).

Contingent 1948/2.

Lesot (Bernard-Noël-Ernest-Albert)
Ramaen (Christian-Henri).

Subdivision d'Arras.

Catégorie 5.

Buignet (Raoul-Jean-André).
Capron (Roland).
Casteran (Edmond).
Colombe (Pierre - Georges - Marie-Charles).
Coyot (Robert-Fernand).
Decloitre (Henri-Louis).
Delannoy (Alfred-Louis-Marcel)
Demaret (Léon-Raymond-Joseph).
Deneuville (Henri-Philippe-Michel).
Destinée (Paul).
Ducrocq (Marcel-Achille).
Duriez (René-Jules-Maurice).
Grislain (Floride-Ludovic-Constant).
Hienne (Roland-Gabriel-Eugène).
Holuigue (Gaston-Félix).
Ladan (François).
Leclercq (Arcade-Jean-Marie).
Leducq (Jehan-Marie).
Level (Georges-Marius-Maxime).
Noël (Robert-Jules-Donat).
Noiret (René-François-Henri).
Raes (Ernest-Emile).
Renault (Jean-Charles-Léon).

Catégorie 6.

Batkowski (Johann).
Boquet (Jacques-Augustin-Julien-Joseph).
Bougard (Edouard-Henri-André-Cornil).
Bouillier (André-Théophile).
Bourgeois (Fernand-Romain-Constant).
Bouville (Georges-Alphonse-Auguste).
Brebion (René-Henri).
Briffaut (Louis)
Buquet (Marcel-Constant-Philippe).
Canivez (Etienne-Jean-Baptiste-Edouard).
Carre (Gilbert-Alexandre-Eugène)
Convert (Raymond-Léon).
Cuvelier (Bernard-Charles-Marie Joseph).
Delamotte (Henri-Eugène-Alphonse).
Delozière (Fernand-Joseph).
Delplanque (Charles-Paul-Joseph).
Douriens (André-Léon-Edouard).
Dumont (Gémy-Adolphe-Joseph).
Erouart (Léon-François-Omer-Alexandre).
Fouquart (Joseph-François-Augustin).
Grimbert (Clémentin-Henri-Joseph).
Guevin (Roger-Paul).
Herman (Marcel-Raymond-Henri).
Jambart (Lucien-Augustin).
Jannot (Joseph).
Lambert (Maurice-Charles-Raymond).
Lecaille (Anicet-Louis-Emile).
Legros (André-Joseph).
Leroy (Léon-Jules-Henri).
Lourdel (Gilbert-Fernand-Victor).
Maquerlot (Marc).
Marchandise (Claude-Georges-Charles).
Mecqinion (Georges-Jules-Alfred-Cornil).
Nevians (Louis-Achille-Paul).
Patteyn (Jean-Marie-Michel-Stanislas).
Platel (Charles-Albert-Adolphe).
Poiriez (Julien).
Rogez (Léon-Francisque-Fernand).
Roussel (Louis-Victor-Charles)
Rousselet (Raymond).
Suret (André-Paul).
Tetart (Paul-Charles-Emile)
Vincent (Pierre-Cléophas-Alfred).
Vlaemynck (Gustave-Arthur-Maurice).

Catégorie 7.

Dhotel (Xavier-Paul-Marie).

Catégorie 10.

Bougamont (Maurice).
Decq (Robert-Louis).
Desrousseaux (René).
Guilluy (Florent-Fortuné-Joseph).
Lecocq (André-Lucien-Joseph).

Catégorie 14.

Canler (Paul-Emile-Georges).
Lefebvre (Pierre-Raymond-Victor).

Contingent 1946/2.

Baetens (René-Lucien-Joseph Armand).
Dhersigny (Jean-Maurice-Gabriel).
Fauquet (André-Lucien-Valentin).
Flahaut (Gilbert-Edouard-Emile).
Guinard (Jean).
Hacot (Daniel-Georges-Albert).
Saoudi (Jean-Louis).

Contingent 1947/1.

Brevart (Jean-Marie-Etienne).

Contingent 1947/2.

Boyaval (Yves-André).
Dieval (Michel-Louis-Maurice).
Gournay (Roger-Rémy-Louis).
Paquet (Henri - Marie - Joseph - Edouard).
Toulotte (Pierre-Fernand-Lucien).

Contingent 1948/1.

Bodin (Michel-Victor-Maurice).
Carlier (Joseph-Marie-Paul-Antoine).
Chanu (Michel-Gustave-Armand).
Chrétien (Jean-Fernand).
Colard (Lucien-Jean-Pierre).
Gebus (Roland).
Huyghe (René-Emile-Corneille).
Leroy (Victor-Georges-Paul-Joseph).
Louvet (Léon-Martin-François).
Petitpre (Jean-Paul).
Savard (Jacques).
Tartar (Louis-Henri-Joseph).

Contingent 1948/2.

Dambrine (Charles-Arthur).
Delwaulle (Gilbert-François-Noël).
Legroux (Charles-Louis-Jean).
Treboutte (Gérard-Fernand-Bertin).

Subdivision de Laon.

Catégorie 5.

Cattet (Paul-Joseph).
Cretere (Roger-Emile-Edouard).
Lombardy (Georges-Félix).
Maillet (René-Marcel).

Catégorie 6.

Archaux (Robert-Jean).
Binder (Roger-Emile).
Breard (Edmond-Gabriel).
Carre (René-Henri-Edmond).
Commelin (Jean-Maurice-Edouard).
Devouge (André-Gaston).
Drocourt (Pierre-Roch-Henri).
Dubourg (Charles-Marcel-Louis).
Herdhuin (André-Jules).
Kerlirzin (Pol-Auguste-Jean).
Leblanc (Robert-Henri).
Leclerc (Auguste-Henri).
Leroy (Georges-Eugène-Charles).
Letient (Gontran-Gustave).
Mandion (René-Roger-Jacques).
Mayeux (Jean-René).
Pechenart (Jacques-Marie-Vivent).
Raimbeaux (Jean-Paul-Marc).
Salandre (Henri-Louis).
Sanchez (Bernard-Floréal).
Vallon (Yves-Serge).
Warnier (Maurice-Gustave-Auguste).

Catégorie 7.

Gibout (Maurice-Henri-Louis).

Catégorie 8.

Frere (Ferdinand-Ernest-Léonard).

Catégorie 10.

Blondiaux (André-Charles-Léon).
Hubert (André-Jean-Joseph).
Muller (Robert).
Thomas (Henri-Gaston-Jean).

Catégorie 14.

Denis (Raymond-Joseph-Henri).
Desombre (Hubert-Marie-Paul-Raymond).

Contingent 1946/2.

Victor (Eugène-Fernand).

Contingent 1947/1.

Cailleux (Pierre-Emile-Edouard).
Domine (Raymond-Arthur-Louis-Ghislain).
Lanciaux (Claude-Louis-Jules-Michel).
Pirot (Roland-Camille).
Ribour (André-Emile-François).
Sonnet (Serge-Roland-Maurice).

Contingent 1947/2.

Guillaume (Jean-René).
Guiny (Georgie-Robert).
Lebland (Pierre-Ernest-Vincent).
Lescuyer (Etienne-Marie-Alphonse).
Renault (Pierre-Paul).
Romet (Raymond-Lucien).
Vignon (Robert-Désiré).

Contingent 1948/1.

Eloi (Henri-Emile).
Godfroy (Pierre-André).
Haulin (Paul-Eugène-Georges-Jean-Marie).
Louis (Henri-Gabriel-Alfred).

Subdivision de Lille.

Catégorie 5.

Basely (Victor).
Campagne (Armel).
Devigne (André).
Fontaine (Gérard-Joseph-Antoine-Eugène).
Santerre (Raoul-Francis-Jean).

Catégorie 6.

Alliotte (Emile-René).
Aubry (Gaston-Charles-André).
Baillot (François-Henri-Marie).
Bardet (Paul-Maurice).
Barrier (Paul-Raymond-Marie).
Beaujet (Jean-Louis-Léon).
Beck (Jacques-Jean).
Beth (René-Charles-Ferdinand).
Beun (Paul-Joseph-Denis-Cornil).
Blanquart (Louis-Antoine).
Blanquart (Paul-Henri-Emile).
Blondeau (Jean-Henri-Désiré).
De Borne de Grandpré (François-Félix-Marie-Joseph).
Borrewater (Henri-Octave).
Boulanger (Julien-Benoît-Auguste).
Braem (Roger-Ernest).
Bretey (Jacques).
Breuvart (Gaston).
Brissot (Pierre-Jules-Henri).
Broutet (René-Albert-Emile).
Bultez (Roméo-Edmond-Eugène).
Camut (César-Fénelon-Pierre).
Chevallier (André-Christian-Marie-Joseph).
Clément (Alfred-Charles).
Clermont (Jean-Marie-Joseph).
Corteel (André-Joseph-Jean-Cornil).
Cotte (Alexandre-Louis-Albert).
Cuvelier (Serge-Marie-Joseph).
Dauby (Jean).
Dauphin (Jean-Marie-René).
Dauvegis (Louis-Robert).
Decabooter (Maurice-Joseph).
Decaudin (Michel-Henri-Félix).
Delannoy (Omer-Prosper).
Delastre (Jean-Jules-Alexandre).
Delcour (Edouard-Robert).
Delecluse (André-Henri).
Delmer (Jacques-Lucien).
Deloffre (Antoine-Louis-Alexandre).
Demeestère (Pierre-Jean-Jules-Marie-Joseph).
Denis (Pierre-Jean).
Denoyelle (Paul-Henri-Pierre).
Desprez (Gaspard-Narcisse).
Detraz (Georges-Jean-Jacques).
Dewasnes (Maurice-Henri).
Dhellemmes (François-Jean-Marie-Joseph).
Doronie (Henri-Léo).
Droulers (Bernard-Jean-Joseph).
Dubois (François-Oscar-Joseph).
Dubois (Pierre-Henri-Joseph).
Dujardin (Albert-Marie-Joseph).
Dupire (Alfred-Jules).
Dupont (Paul-Edmond-Léon).
Dupriez (André - Jean - Victor-Emile).
Durant (Auguste-Georges).
Frain (Georges-Claude).
Francois (Joseph-Charles-Emile-Cornil).
Fremin du Sartel (Gérard-Marie-Ernest).
Ghesquières (Jean-Joseph).
Gouet (Pierre-Emmanuel-Charles).
Gurwitch (Michel).
Herin (Edmond-Armand-Prosper).
Hervieu (Jacques-Maurice).
Hoez (Jules-Nicolas-Charles).
Houles (Pierre - François - Jules-Jean).
Houppe (Fernand-Louis-Paul).
Labesse (Jean-Paul-Augustin).
Lecat (Henri-Alphonse-Adrien).
Lecat (Pierre-Albert-Louis).
Lefèvre (Fernand-Félicien).
Lefebvre (Germain-Etienne).
Lefebvre (Raymond-Louis-Etienne).
Lefrancois (Marceau-Eugène).
Legrand (Toussaint-Pierre-Alfred).
Lehembre (Osée-Jean-Victor).
Lesaffre (Roger-Achille).
Leurent (Edouard-Marie-Joseph-André).
Lurson (Pierre-Joseph-Hubert-Marie)
Maquet (Jean-Emile-Joseph).
Margerin (Robert-Alexandre).
Martin (Jean-Léon-Alexis).
Massinon (Abel-Jules-Henri).
Massip (Louis-André-Marie-Frédéric).
Maurin (Hubert-Emile-Pierre).
Miklaszewski (Joseph - Antoine-Etienne).
Miquey (Maurice-Alfred).
Mura (Paul).
Nicolas (Alfred-Jean-Arthur).
Outters (Gaston-Gérard - Eugène-Marie-Joseph).
Pepiot (Guy-Georges).
Peronne (André-Georges-Marie).
Petit (André-Henri-Joseph).
Poitreau (Robert - Charles - François).
Poulain (Michel-Emile).
Pouly (Léon-Séraphin-Joseph).
Puech (Georges-Pierre-Henri).
Ragus (Jean-Anselme).
Renaud (Germain-Clément).
Robert (Louis-André).
Robichez (Léon-Benoît-Marie-Joseph).
Roger (Maurice-Emile).
Rouleau (François-Emmanuel).
Roussel (Albert - Alexandre - Joseph).
Segard (Albert-Jules-Joseph).
Simon (Maurice-Alfred).
Taisne (Jean - Marie - Albert - Gabriel).
Theillier (Marc-Marie-Joseph).
Thon (Albert-Jules-Henri).
Thooris (Jean-Emile-Louis).
Thuillier (Raymond-Louis).
Truffaut (Maurice-Fernand).
Vancoppenolle (Pierre-Albert).
Vanlathem (Paul-Jules).
Vanreust (Joseph-Jules).
Vasseur (Robert-Louis-Paul).
Vercier (Octave-Louis-Charles).
Verley (Charles-Gérard-Marie).
Wailliez (Charles-Jean-Pierre).

Catégorie 10.

Delfau de Pontalba (Henri-François-Louis-Joseph).
Dubornez (Henri-Edouard).
Lepoutre (Luc-Marcel - Pierre-Joseph).
Lepoutre (Rémy-Henri-Philippe-Joseph).

Catégorie 14.

Boutry (Hubert-André-Marie-Joseph).
Braque (Lucien-Ferdinand-Eugène).
Deboom (Marcel-Charles-Louis).
Duthoit (François-Julien-Marie-Joseph).
Ehret (Michel-Robert-Louis).
Flodrops (Claude-Léon).
Masquelier (Augustin-Jules-Edouard-Joseph).
Menard (Juvénal-Ghislain).
Mey (Marcel).
Motte (Daniel-Eugène-Gustave).
Paindavoine (Jean-Gilbert-Adolphe-Marie-Antoine).
Parent (Jean-Baptiste).
Verhelle (Pierre-Jules).

Contingent 1946/2.

Bossut (Robert-Alphonse-Joseph).
Decottignies Verhack (Henri-Désiré-Jules).
Lefebvre (Etienne-Bernard).
Lemerle (Jean).
Lengagne (René-Victor-Théodore).
Matuszkiewicz (Edmond).
Riez (Pierre-Max-Jules-Josse-Ghislain).

Contingent 1947/1.

Basquin (Léon-Célestin).
Breucq (Gilbert-Eugène).
Bruniaux (Adolphe).
Cherounaud (Michel-André-Cornéli).
Decousser (Raymond-André-René).
Depuydt (Robert-Clément).
Deroubaix (Emile-Maurice).
Descamps (Jacques-Jean).
Doutreligne (Jacques-Marcel-Marie).
Dujardin (Jacques).
Dumon (Yvon-Henri-Alfred).
Dutilleul (Francis-Alphonse).
Ferez (Paul-Gustave-Auguste).
Feys (Michel-Camille-Gustave).
Fievet (Jean-Eugène).
Frys (Bernard).
Gadenne (Bernard-Gabriel-Thomas-Julien-Antony).
Martinois (Lucien-Gabriel-Paul-Yves).
Pizzecco (Marius-Jean).
Raout (Francis-Amaury-Fernand).
Regniez (André).
Straeelle (Georges-Augustin-Albert).
Taine (René-Paul).
Vandepeutte (Jules-Charles-Auguste).
Verfaillie (Daniel-Louis-Emile).
Veron (Henri-Julien).
Wallerand (André-Edmond).
Wauthier (Jean-René-Joseph).

Contingent 1947/2.

Bauduin (Jean-Marceau-Eugène).
Boucherie (Roger-Augustin).
Brousse (Serge-Francis-André).
Charpentier (Philippe-Jules-Annet).
Delecourt (Jean-Albert).
Denoyelle (Jean-Georges).
Deweer (Arthur-Abel).
Dubois (Roger-Paul-Aimé).
Dufour (René-Marcel-Paul).
Dupre (Gilbert-Jules).
Dutilleul (Eugène-Fénelon).
Ferrain (Robert-Fernand-Marcel).
Gabet (Francis-Charles).
Guelton (Jean-César-Théodore).
Haentjens (André-Ernest).
Hantson (Pierre-Henri-Auguste).
Hombert (Daniel-Jules-Jean).
Janvier (Yves-Louis-Léon).
Lenne (Lucien-Auguste-Henri).
Lheritier (Jacques-Jean-Henri).
Lumet (Michel-Jean).
Mulliez (Benoît-Jean-Joseph).
Mulliez (Dominique-Noël-François-Marie-Joseph).
Pattyn (Jacques-Emile).
Personne (Guy-Maxime).
Prevost (André).
Prevost (Philippe-Marcel-André).
Rabo (Jean-Marie).
Ryck (Jean-Paul-Raoul).
Snakers (Jean-Emile-Léon).

Contingent 1948/1.

Andries (Gabriel-Joseph).
Belverge (Jean).
Berthet (Raoul-Robert).
Bonnière (Charles-Joseph-Pierre).
Brunot (Gaston-Georges-Paul).
Carlier (Pierre-Auguste).
Chevaucherie (Pierre-Achille-Joseph).
Colinet (Jean-Louis).
Deldique (Gérard-Charles-Albert-Marie).
Deleplace (Octave)
Delettrez (Pierre-Albert)
Desmarescaux (Charles-Louis-Jean).
Desmoulins (Pierre-Désiré-Camille).
Destatte (Gérard-Lucien-Henri).
Dondaine (Jean-René-Alcide).
Fallet (Michel-Henri-Alphonse).
Fournier (Pierre-René).
Fruleux (Claude-Théodore-Julien-Cornil).
Garreau (André).
Geneaux (Marc-Gaston-Henri).
Henry (Pierre-François-Marie).
Huard (Jean-Marie-Gabriel).
Huyghe (Guy-Ernest-Jules).
Lacache (Roger-Edouard).
Lahouste (Gérard-Léon-Rémy).
Leclercq (Guy-Henri-Isidore).
Legrand (Désiré-Gérard-Georges).
Leroy (Henri-Joseph).
Marchal (Bernard-Ghislain-Marie-Léon).
Plouvier (Paul-Denis-Jules).
Roquette (Hubert-Charles-Emile-Marie-Joseph).
Rougefort (Jacques-Louis-Ernest).
Sion (Paul-Henri-Emile-Joseph).
Toulemonde (Francis-Bruno-Christian-Marie).
Vallart (Claude-Lucien-Edgard).

Vandemoortele (René-Henri).
Vangraefschepe (Pierre-Joseph-Hector-Corneille).
Watrelos (Marcel-Eugène-Auguste).

Contingent 1948/2

Beaudoux (André-Jean).
Copin (Henri-Emile).
Dehours (Joseph-Edmond).
Flanquart (Raymond-Jules).

Subdivision de Rouen.

Catégorie 5.

Guay (Jean-Georges-Marie).
Pouvreau (Yves-Alfred-Gustave).

Catégorie 6.

Abjean (René-Joseph-Marie).
Alexandre (Bernard-Albert-Séraphin).
Begouen-Demeaux (Laurent-Maxime-Léon).
Bereot (Georges-Eugène).
Bigard (Lucien-Victor).
Brocherieux (Jean-Léon-Paul).
Cadinot (Maurice-Raoul-Eugène).
Capron (Louis-Alfred).
Cattiaux (Raymond-Lucien).
Chalot (Gérard-Auguste-Gustave-Marie-Joseph).
Cornu (Rémi-Marie-Albert).
Danot (Roger-Henri-Jacques).
Defrance (Pierre-Marie-Francis-Auguste).
Deacour (Pierre-Ernest-Jean-Serge).
Delahaye (Paul-François).
Desvaux (Michel-Emmanuel).
Deveaux (Jean).
Fauverge (Aimé-Léon-Emile).
Flavigny (François-Amédée-Jules).
Gaeng (Guy-Arthur).
Gerdy (Pierre-Victor).
Gosselin (Jean - Fernand - Christian).
Grandclaudon (Pierre).
Hebert (Georges - Edmond - Léon-Louis).
Hoarau (Marcel-Emmanuel).
Jue (Pierre-Emmanuel-Edmond).
Lascroux (René-Paul).
Leboucher (Henri - Joseph - Constant).
Leconte (Alfred-Emile-Jacques).
Legris (Raymond-Dominique-Hippolyte).
Lequoy (Michel-Marie-Désiré).
Leroy (Jules-Eugène-Jean).
Letourmy (Georges Louis - Maurice).
Mahe (Albert-Joseph-François).
Marcantoni (Antoine-Baptiste).
Mathieu (Auguste-Emile).
Mialhe (Joseph-Jean).
Micaux (Hippolyte-Marie).
Noblet (Jean-Michel-Henri).
Odinet (René-Georges-Ernest).
Paris (Désiré-Emile-Ernest).
Peltier (Jacques-Gaston).
Pesle (Jacques-Marie-Charles).
Potis (André-Robert).
Remacle (Benjamin-Jean-Louis).
Revet (Roland-Jules-François).
Sallenave (Pierre-Jean).
Samuel (Pierre-Raymond).
Sauteraud (Paul-Pierre).
Thibault (Charles - Théophile - Achille).
Thiboumery (François).

Catégorie 7.

Biarnois (Marcel-Robert).
Louvel (Adrien-Nicolas).
Patin (Georges-Aristide-Marie).

Catégorie 10.

Delforge (Marcel-Henri).
Doignies (Jean-Jacques-Léon).

Catégorie 14.

Beaudoin (Lucien-André-Marcel).
Delannay (Raymond - Alexandre-Hospice).

Catégorie 17.

Lenormand (Jean-Gustave-Louis).

Contingent 1946/2.

Dalibert (Claude-Alphonse-Oscar).
Martin (Claude-Marcel-Gaëtan).

Contingent 1947/1.

Aubry (Bernard-Albert).
Bellanger (Pierre-Marcel-Henri).
Colle (Michel-Robert-Jean-Marie).
Dupont (Jacques-Edouard-André).
Hachin (André - Joseph - Georges-Pierre).
Legrand (Claude-Maurice-Serge).
Thévenet (Jean-Joseph).

Contingent 1947/2.

Baudard (Michel-Jean-Marie-Gustave).
Boutry (Gérard-Gustave-Louis).
Collet (Jean-Jacques-Claude).
Françoise (Jean-Georges-Maurice).
Lecœur (Yves-Marie-Emmanuel).
Le More (Guy-René-Paul).
Rosier (Claude).

Contingent 1948/1.

Bardot (Edmond-Robert).
Couybes (Georges-Albert).
Hamon (Daniel-Louis-Eugène).
Launay (Antoine - Alphonse - Joseph).
Le Bourge (Daniel-Jules-Germain).
Telle (Charles-Alfred).
Vautier (Edmond-Léopold-Richard).

Contingent 1948/2.

Boulanger (Hugues-Raoul-André).
Dionisi (Jean-Paul-René-Pierre).
Leclair (Gabriel-Alphonse-Alfred).
Lenglet (Jean-Pierre-Elie-Michel).
Prentout (Philippe-Robert-Marcel).
Quelquejay-Leclère (Guy-Marie-Albert).
Raoul-Duval (Hubert-Franck).
Ribault (Pierre-Eugène).

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

Catégorie 5.

Alexandre (Robert-Eugène-Paul).
Balladon (André-Marie-Jean).
Barbet (Georges-Aimable-Joseph).
Caillet (Vigor - Joseph - Jean-Baptiste).
Darre (Henri-Louis).
Fichet (Lucien-Albert).
Gallas (Robert-Fernand).
Gancel (Pierre-Hippolyte-Ernest).
Hélie (Pierre-Marie-Armand).
Lallemand (Jacques-André-Jean).
Nicolet (Emile-Pierre-Marie).
Souef (André-Edouard-Paul).

Catégorie 6.

Bire (René - Emile - Théodore-Auguste).
Chennebenoist (Jean - Henri - Albert).
Coquière (Roger-Henri-Louis).
Dandin (René-Jean-Ernest).
Delalonde (Pierre-Charles-Louis).
Ducret (Gaston-Edmond-Marius).
Favre (Julien-René-Alphonse).
Guillard (Jacques).
Halleux (Joseph-Jules-Amand).
Harel (André-Victor-Albert).
Jacqueline (Bernard-René-Henri).
Jacqueline (Marcel - Alcide - Auguste).
Jourdan (Pierre-Maurice).
Lemière (Jean-Emile).
Louaintier (Joseph-Alexandre-Gustave).
Michel (Pierre).
Miermont (Jules-François).
Pacquet (Albert-Emile-Ange).
Potel (Bernard-Fernand-Marcel).
Pouliquen (André-Jean-François-Marie).
Prevel (Guy-Jean-Lucien).
Ragot (Pierre - Jean - Marie - Clément).
Richard (Jean-André-Louis).
Rochard (Hervé-Bertrand-Marie).
Ruault du Plessis-Valdière (Emmanuel-Maurice).
Thiebot (Paul-Joseph-Alphonse).
Troel (André-Ollivier-Etienne-Marie).
Truffaux (Georges-Marie-Joseph-Adolphe).

Catégorie 7.

Diouron (Marcel-Jean-Marie).

Catégorie 8.

Creton (Olivier-Auguste-Marius).
Mariotti (André-Albert-Augustin).

Catégorie 10.

Bouleau (Claude-Louis-Marcel).
Philippe (Raphaël-Yvon-Pierre).

Catégorie 14.

Bocage (Arthur-Auguste-Alexandre).
Bonnouvrier (Roger-Raymond).
Fauvel (Jean-Lucien-Bernard).
Gohin (Jean - Lucien - Albert - Fernand).
Liot (André - Nicolas - David - Auguste).

Contingent 1946/2

Blin (Gérard-Guy-Louis-Jules).

Contingent 1947/1.

Le Gouest (Charles-Armand-Joseph).
Le Loet (Alain-Marie-Charles).

Contingent 1947/2.

Dupuis (Michel-Jacques).
Godefroy (René-Eugène-Louis).
Goic (Yves-Marie).
Hanrot (Bernard).
Le Floch (Emile-Louis-François-Marie).

Contingent 1948/1.

Dumortier (Jean-Marie-Joseph).
Hee (Pierre-Jacques-Marie).
Le Magorec (Joseph-Emmanuel Marie).
Roche (Roger-Théophile-Jean).
Vaast (Robert-Henri-Claude).
Warin (Roger-Marceau-Henri).

Contingent 1948/2.

Aubry (Jean-Léon-Louis).
Basset (Joseph-André-Théophile-Gustave).
Briens (Roger-Ernest-Charles).
Connault (Jean - Roger - André - Georges).
Fleury (Roland-André-Maurice).
Guegan (Claude-Marcel-Julien).
Le Garo (Louis-Ambroise-Eugène).
Pashaus (Robert-Georges-Louis).
Pitette (Claude-Charles-Joseph).

Subdivision de Nantes.

Catégorie 5.

Auger (Robert-Clément-François).
Bernard (Jean-Martial).
Bouedron (Pierre-Marie-Joseph).
Charier (Jean-Maurice-Eugène).
Chereau (Pierre).
Cosson (Yves-Marcel-Jules).
Devorsine (Pierre-Henri-Ignace-Marie-Lucien).
Gallois (Robert-Henri-Ernest).
Jullien (Georges-François-Charles).
Lebois (André-Fernand-Paul-François).
Le Dall (Hervé-Yves-Marie).
Le Dantec (Charles-Ambroise-Marie).
Le Francois (Gaston-Eugène-Jean-Auguste).
Le Roy (Maurice-Vincent-Jean).
Mandin (Léon-Constant-Frédéric René).
Maumet (René-Francis-Noël).
Palvadeau (Alfred-Camille-Victor).
Potier (Marcel-Alexandre-Anselme).
Rautureau (Joseph-Jean-Baptiste-Marie).
Rousseau (Marcel-Léon).
Speoty (Maurice-Alexandre).

Catégorie 6.

Barre (Alain-Jean-Baptiste-Elie).
Begonnet (Etienne).
Berthome (Philibert-Maurice-Gustave-Auguste).
Bertin (Jean-Marcel-Marie-Sannien).
Bertrand (Maurice-Léon-Jean).
Bodet (Eugène-Marie-Henri).
Boittin (Léon-Georges-Henri).
Bonnet (René-Georges-Maurice).
Bordeau (Maurice-Léon-Pierre).
Bourrieau (Gabriel-Charles-Joseph).
Brun (Jacques).
Calendreau (Louis-Jules-Marc).
Colleaux (Henri-Jean-François).
Collinet (Jean-Marie-Joseph-Constant-Victor).
Duchene (Joseph-Emile-Paul-Germain).
Dupac (André-Hippolyte-Salvat).
Dupras (René-Edmond-Marie).
Dupuydenus (Roger).
Firmin (Jean-Lothaire-Maurice-Marius).
Flahault (François-Emile-Marie).
Fontaine (Yves-Marie-Florentin).
Fournier (Gaston-Léopold-Henri).
Gardon (André-Octave).
Gasnier (Francis-Louis).
Gresle (Maurice-Louis-Joachim-Marie).
Guilbaud (Pierre-Paul-Charles-Marie).
Du Hamel de Fourgeroux (Jacques-Marie-Joseph-Stanislas-Ghislain).
Heurte (Pierre-Marie).
Houguet (Clair-Eugène-Joseph-Marie).
Jamin (Lionel-André-Louis).
Kermen (Marcel).
Landas (Michel-Lucien-Victor-Antoine).
Ledevin (Auguste-Ferdinand-Marie).
Legal (Lucien-André).

Le Naour (Yves-Arsène).
Lepoultel (Jean-Auguste-Gustave).
Leprou (Victor).
Louarn (Pierre).
Lubert (Maurice).
Mary (Albert-Jean-Michel).
Micheneau (Henri-Gaston).
Moncourtois (Pierre-Jules-Rémy).
Morinière (Joseph-Jean-Baptiste-Arsène).
Pambour (Constant-Auguste).
Patard de La Vieuville (Michel-Marie-Georges).
Pauleau (Guy-Victor-Maxime).
Prevaud (Pierre-Marc-Jean).
Raguin (Henri-Jean-Joseph).
Raimbault (Joseph-Marie-Francis).
Rausch (Yvon-Alphonse-Joseph).
Roussel (Jean-Joseph-Saint-Ange-Eugène).
Serant (Louis-Pierre).
Tarrade (François-Marie-Maurice-Joseph).

Catégorie 7.

Labarre (Robert-Joseph-Marie).

Catégorie 10.

Appere (Georges-François-Robert).
Meteyer (Victor-Antoine-Gabriel).

Catégorie 14.

Bonnin (Albert-Louis-Félix).
Dutertre (Henri-Jean).
Duvot (Jean-Charles).
Huchet (Pierre-Jean-Marie-Auguste).
Paquereau (Joseph-Jean).
Palay (René-Bernard-André).

Contingent 1946/2.

Chapeau (Bernard-Henri-Pierre).
Foucher (Michel-Alfred-Bernard-Marie-Joseph).
Geneslay (Henri-Louis-Jean).
Gourraud (Charles-Léon-Pierre-René).
Sendral (Olivier-Jean-Pierre).

Contingent 1947/2.

Begaudeau (René-Marcel-Emile).
Cochino (Guy-Robert).
Corbineau (Jean-Baptiste-Pierre-Marie-Emmanuel).
Edmont (Georges-Yvon-Ernest).
Gaugain (Bernard-Henri-René).
Girard (Yves-Joseph).
Guiliot (Gaston-Claude-Lucien).
Jagoux (René-Jean-Pierre-Marie).
Lamberdiere (Jean-Henri).
Machet (Gérard-Jean-René).
Nue (Raymond-Emile-Louis).
Raphael (Guy-Hubert).
Rapp (Jean-Henri-Joseph).

Contingent 1948/1.

Bonnamy (Emile-Gustave-Robert).

Contingent 1948/2.

Avril (Michel-René-Pierre).
Bernard (René-Marcel-Louis-Marie).
Bochat (Lucien-Auguste-Marie).
Bon (Jean-Marie).
Cailleau (Claude-Henri-Marcel).
Dimier de la Brunetière (Michel-Antonin-Marie).
Durand (Claude-François-Effrem).
Gallard (Louis-François-Jean-Marie).
Lagache (Jacques-Jules-Marie).
Leclair (Henri-Joseph-René).
Menant (Michel-Robert-René).
Thibault (Pierre-Joseph-Marie-François-Gérard).

(1er *Supplément.*)

Subdivision du Mans.

Catégorie 5.

Gasnier (Maurice-Alexandre-Jean-Joseph).
Gourmelen (Jean).

Catégorie 6.

Authier (Francis-Gabriel-Henri).
Besnier (Joseph-Jean-Marie).
Boudon (Fernand).
Bourdoulous (Yves-Laurent-Marie).
Charron (Jean-Paul-Joseph).
Corbie (Henri-Eugène-André).
Creusier (Raymond).
Crevel (Israël-Anselme).
Dalgalarrondo (Pierre-Léon).
Dangoise (Charles-Albert-Gaston).
Despommare (Louis-Yves-Paul-Marie).
Ducange (Numa-Louis-Zénobé).
Favrolt (Paul-Clément-Albert).
Fouque (Georges-Augustin-Eugène-Joseph).
Grange (Emile-Alphonse-Gaston-Auguste).
Guitton (Clair-Pierre-Marie-Léon).
Houet (Pierre-Lucien-Henri).
Janvier (Yves-François-Marie-Auguste).
Joffroy (René-Gilbert).
Jousse (Jean-Eugène-Emile).
Legendre (Alfred-Rémi-André).
Leroy (Jacques-Antoine-Gustave).
Loriot (Fernand-Léon-Joseph).
Meau (Roger-Pierre-Adrien).
Messioux (Georges-René).
Moulin (Jacques-Victor-Emile).
Renard (Jean-Marie-Georges-Charles).
De Rivericulx (Michel-Marie-Louis-Victor).
Robine (André-Octave-Paul).
Samson (André-Edmond).
Turban (Roger-Alexandre).
Viard (Albert-Marcel).

Catégorie 7.

Figuette (Maurice-Jules).

Catégorie 8.

Deruy (Alexandre-Julien).

Catégorie 14.

Boudier (Basile-Valentin).

Contingent 1946/2.

Come (Michel-Louis).
Fauveau (Paul-Georges-Frédéric).

Contingent 1947/2.

Boutin (Yves-Henri-Charles).
Brossard (Robert-Maurice-Marcel).
Cauvin (Jacques-Marcel).
Duveau (Pierre-Louis-Marie-Expédit).
Grassin (André-Bernard).
Lengrand (Jean-Eugène).
Trouillet (Bernard-Marcel).

Contingent 1948/1.

Petit (Robert-Marcel-Auguste).
Prevost (Jean-Louis-André-Marie).

Contingent 1948/2.

Champion (Jacques-Charles).
Desveaux (Edouard-Jacques).

Subdivision de Rennes.

Catégorie 5.

Barbier (André).
Besnier (Michel-Marie-Paul-Louis).
Briand (Michel-Léon-Jean).
Cadoret (Adrien-Eugène-Louis-Marie).
Cornic (Emile-Désiré).
Delarose (Marcel-Eugène).
Guitton (Constant-Pierre-Marie-Joseph).
Joly (Marcel-Grégoire-Yves).
Lagree (Paul-Marie-Joseph).
Le Gall (Jean-Pierre).
Le Pennec (Yves-Jean-Pierre).
L'Espagnol (Robert-Jean).
Merlin (Michel-Ernest-Emmanuel).
Prime (Lucien-Marcel).
Verger (Joseph-Pierre-Marie).

Catégorie 6.

Abgrall (Henri-Pierre-Marie).
Ablain (Robert-Victor-Marie).
Amiot (Joseph-Alfred-Ernest-Frédéric).
Boulard (Yves-Marie).
Brelivet (Alain).
Bridel (Emile-Louis-Marie).
Burgot (Yves-Vincent-Joseph).
Collin (René-Louis-François).
Danvel (Jacques-Auguste-Marie).
Daudin (Bernard-Prosper-Marie-Joseph).
Davene (Paul-François-Laurent).
Detoc (Jean-Yvon-Léon).
Dupuy (Yves-Pierre).
Gautier (Jean-Théophile-Marie-Joseph).
Glais (Roger-Emilien-Mathurin-Marie).
Gourgand (Marie-Ange-Jean-Baptiste).
Hyppolite (Emile-Eugène).
Le Bourg (Désiré-Louis).
Le Cam (Maurice-Jean-Marie).
Le Couedic (Guy-René-Paul).
Legaret (Emile-Eugène-Yves-Marie).
Le Men (André-Joseph).
Le Rohellec (Albert-Joseph-Ange).
Le Vay (Joseph-Marie).
Le Vern (André-Julien-Jean).
Lexpert (Marcel-André-Victor).
Liger (Robert-Jacques-René).
Lorin (Henri-Hyacinthe-Marie-Joseph).
Marchand (Charles-Hyacinthe-Louis).
Noël (Jean-Constant).
Peigne (François-Marie-Jean-Alexandre).
Pilard (Ernest-Camille-Marie).
Pilven Le Sevellec (Yves-Marie-Jean-Théodore-Joseph).
Prime (Francis-Georges).
Pustoch (Mathurin-Jean-François).
Raffray (Jean-Pierre-René-Yves).
Raoult (Yves-Alcide-André).
Rault (Joseph-Alexandre-Victor-Marie).
Reme (Robert-Félicien).
Sallio (Roger-Léon-François-Marie).
Tessier (Paul-Joseph-Eugène).
Voyer (Yves-Marie).
Walrand (André-Gaston-Jules).

Catégorie 7.

Guegot de Traoulen (Hervé-Amaury).

Catégorie 10.

De la Celle de Châteaubourg (Jean-Ludovic).

Catégorie 14.

Conan (Joseph-Marie).
Freixas (Henri-Jacques-Vincent).
Lemonnier (Jean-Marie-François-Auguste).
Ruello (Joseph-Jean-Baptiste-Marie).

Catégorie 17.

Brehu (Marcel-Joseph-Marie).

Contingent 1946/2.

Menguy (Yves-Jean-Marie).
Pontais (Louis-Julien-René-Auguste).
Rattier (Guy).

Contingent 1947/1.

Coudrais (Bernard-Joseph-Marie-Marcel).
Even (Raymond-Clément-François).
Lelièvre (Jean-François-Louis-Marie).
Papail (Arsène-Pierre-Jean-Louis).

Contingent 1947/2.

Gaudin (Maurice-Léon-Louis-Jean Marie).
Gicquel (Jean-Pierre-Joseph).

Contingent 1948/1.

Guillou (René-Marie).
Mazuet (Yves-Charles).
Moy (Joseph-Gabriel-Clément).
Perrot (Albert-Joseph).

Contingent 1948/2.

Boutin (Pierre-Joseph-Marie).
Gaillard (Jean-Marie).
Vaugon (Maurice).

Subdivision de Vannes.

Catégorie 5.

Berthou (Louis-Yves-Marie).
Desfriches Doria (Jacques-André-Marie).
Gravot (Robert-Félix).
Hascoet (Jean-Etienne-Alain-Marie).
Heraud (Jean-Marie-Louis).
Le Gallic de Kerizouet (Antoine-Marie).
Le Goff (Paul-Auguste).
Le Mailloux (François-Marie-Joseph).
Lemeillat (Pierre-Ambroise-Jean).
Lucas (François-Louis).
Maze (Jean-Joseph).
Peron (Jean-Louis).
Trolez (René-Louis-Pierre-Marie).

Catégorie 6.

Abbadie (Pierre-Paul-Jules-Joseph).
Bobierre de Vallière (Jean-Florent-Pierre-Marie-Georges).
De Brunhoff (Cyril).
Cottin (Pierre-Marie).
Craff (Jean-Edouard).
Duchêne-Marullaz (Henri-Charles-Jules).
Fraineau (Elie-Arsène-Henri).
Françoise (Marcel-Moïse-Alexandre).
Georgelin (Jean-Ange).
Gourcuff (Charles-Joseph).
Guyader (Pierre-Guillaume).
Inizan (Yves-Pierre-Marie).
Labous (Jean).
Le Baut (François-Pierre-Marie).
Le Beller (Joseph-Louis-Marie).
Le Brun (Jean-Yves-Marie).
Le Frère (Dominique-Joseph-Eugène-Marie).
Le Garrec (Jean-Louis).
Le Goff (Laurent).
Le Sueur de Givry (Pierre-Gaston-Gustave).
Louarn (Joseph-Alexis).
Lucas (Louis-Marie).
Marcesche (Henri).
Maudire (Louis-Georges-Victor).
Mezou (Adolphe).
Milin (François-Marie).

Mingam (Aimé-Yves-Marie).
Morvant (André-Julien).
Nedelec (Yves-Joseph-Marie).
Palicot (Gilbert).
Péron (Hervé-Marie).
Pochet (Sébastien-René-Justin).
Prouzet (René-Jean).
Quiniou (Laurent-René).
Rossi (Louis-Romain-Eugène).
Rusquet (Maurice-Joseph-Marie).
Sancier (André-Léon).
Siberil (René-Marie).
Sultana (Henry-Bernard).

Catégorie 7.

Danilo (Joseph-Joachim-Marie).

Catégorie 10.

Guillemot (Pierre-Marie-Mathurin).
Le Gouvello de La Porte (Louis-Marie-Ignace).
Troadec (Jean).

Catégorie 14.

Abiven (Yves-Marie-Joseph).
Ardouin (Georges-Henri-André).
Tournay (Pierre-Jacques-Arthur).

Catégorie 17.

Le Goff (François-Marie).

Contingent 1947/1.

Descure (Michel).
Morvan (Yves-Marie).
Pondaven (Louis-Marie).
Ropars (Guy).
Roudaut (Jean-Joseph-Yves-Marie).
Tanguy (Lucien).

Contingent 1947/2.

Dète (Jean-Joseph-Marie).
Giraud (Pierre-Camille-Frédéric).
Gouzer (Jacques-Jean-Henri).
Joannic (Jean-Alfred-Louis-Marie).
Le Hebel (Antoine-Henri-Joachim-Marie).
Mahieu (Jacques-Alphonse-Auguste-Marie-Joseph).
Panhaleux (Emmanuel-François-Marie).
Pilorget (Charles-Jean-Ange-Marie).

Contingent 1948/1.

Cimolai (Adrien-Angel).
Cressard (Jean-Pierre-Julien-Marie).
Derian (Bernard-Casimir).
Fagot (Pierre-Marie).
Fily (Alain-Joseph-Marie).
Golvan (Joseph-Louis-Marie).
Gourmelen (Pierre-François-Yves).
Gueguen (Jean-Marie).
Guerzider (Jean-Paul-Yves).
Jacq (Louis-Marie).
Le Breton (Henri-Victor-Marie).
Le Gal (Alexis-Edouard-François-Joseph-Marie).
Le Hir (Claude-Marie).
Mallejac (Jacques-Marie).
Moalic (Corentin-François).
Person (François).
Robin (Germain-Henri).
Tocquec (Jean-Yves-François).

Contingent 1948/2.

Bergot (Paul-Jean-Marie).
Dantec (Jean-Florent-Julien).
Gautier (Georges-Gustave-André-Ignace).
Henry (Michel-Jacques-Simon).
Le Clech (Jean-Alain-René).
Le Meny (Louis-Jérôme-Ferdinand).

4e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

Catégorie 5.

Aubinaud (Charles-Louis).
Lafond (André-Julien).
Motard (Angel).

Catégorie 6.

Auzat (Pierre-Henri).
Barbet (André-Charles).
Belenfant (Jacques-Marie-Jules-Camille).
Bernard (Georges-Eugène).
Bertrand (Jean-Marie-Roger).
Bidaud (René-Charles).
Blanchon (Jean-Lucien-Camille).
Bonneau (Henri-Jacques).
Boyer (Elie-Henri-Joseph).
Brunet (Placide-Camille-Antonin).
Calvet (Charles-Louis-Auguste).
Casajus (Marcel-Jacques).
Cavrot (René-Alfred).
Charrier (Guy).
Clement (François-Georges).
Courreau (Lucien-Augustin).
Degorce (Louis-Jean-Valentin).
Delobel (Eugène-Henri-Joseph).
Dorotte (Jacques-Ernest-Eugène).
Dupouy (Maurice-Alexandre).
Durand (Jean-Julien).
Fougere (André-Maurice).
Gemon (Serge-Denis-Maurice).
Genty (Maurice).
Girault (André-Jean-Edgard).
Goeman (Gaston-Pierre).
Gorge (Martial-Louis-Ernest).
Herbert (Gilbert-Julien-Alexandre).
Karcher (Jacques).
Laffitte (Ralph-Yvan-Daniel).
Laville (Georges).
Malangin (Louis-Jean).
Pagnoux (Henri-Roger).
Picoron (Roger-Anatole).
Poupot (Pierre-Henri).
Priolaud (Jean-Maurice).
Puechbroussous (Pierre).
Roche (Marius-Frédéric-Albert).
Tardy (André-Joseph).
Vacherie (Guy-Roger).
Vilain (Pierre).
Vincent (Henri-Jean).
Vinet (Robert-Louis-André).

Catégorie 7.

Gabet (Ulysse-Georges).

Catégorie 10.

Giraud (Georges-Albert).
Peyregne (Jean-Marcel).

Catégorie 14.

Berjonneau (Marcel-Jean-Pierre).
Chemineau (Raoul-Edmond-Alfred).
Serres (Christian-Bruno-Henri-Bertrand).

Catégorie 17.

Durand (Jean-Paul).

Contingent 1946/2.

Remaud (André-Robert).
Tanguy (Marc-François-René).

Contingent 1947/1.

Bidet (Guy-Marcel-Jean).
Bordier (Georges-Edmond).
Boursaud (Robert-André).
Montus (Marc-Jean).

Contingent 1947/2.

Armand (Moïse-Raymond).
Bouche (Jean-Frédéric-Eugène).
Martin (Bernard-Henri).
Paulin (Emile-Aimé-Bernard).
Soulard (Angel-Auguste-Roger).

Contingent 1948/1.

Boulanger (Dominique-Pierre).
Floriant (Marc-Michel).
Taffet (Gilles-Julien-Raoul).
Terraz (Pierre-Ernest-Paul).

Subdivision de Bordeaux.

Catégorie 5.

Borderie (Fernand-Henri-Emilien).
Bouchet (Charles).
Castandet (François-Charles).
Fargeas (Roger).
Gay (Louis-Albert).
Gobillot (Pierre-Roger).
Gratier (Pierre-Félix-Léon-Georges).
Gravellier (Roger-Gabriel).
Larrieu (Jean-Paul-Camille).
Laudet (Pierre-François-Louis).
Mas (Jean-Robert).
Maumelat (Jean).
Trigeaud (François-Marie-André).

Catégorie 6.

Adenis-Lamarre (Martial-Marie-Gustave-Marcel).
Arres (Marc-Jean-Jacques).
Autefage (Maurice).
Bedel (Henri-Gustave).
Beleymet (Léon).
Belissen (André-François).
Beltremieux (Paul-André-Edouard-Emmanuel).
Bernede (Fernand).
Bozetie (Jean-René).
Briguet-Lamarre (Gustave-Marie-Michel).
Gaspard (Paul-Ferdinand).
Gastets (Jean-Pierre-Louis).
Catherineau (Roger-Gabriel-Etienne).
De Caunes (Paul-Gustave).
Cazenave (Pierre-Lucien).
Chapelle (Pierre).
Chevre (André-Jacques-Pierre).
Counil (Pierre).
Couylas (Jean-Fernand).
Cruse (Edouard-Herman).
Dandurand (Michel).
Daubas (René-Robert).
Deffarge (René).
Descomps (Guy-Roland-André).
Dougnac (Clovis).
Duhard (James-André).
Durand de Corbiac (Bernard-Marie).
Farinaud (Philippe-Georges).
Faure (François-Paul).
Fournier (Pierre-Jean-Marie-François).
Gauthier (Jean-Baptiste).
Genelle (André-Lucien).
Guillemot (Henri-René).
Guiral (Léon-Louis).
Heimlich (Albert).
Hisler (Paul-René).
Lagrave (Emmanuel-Henri).
Lajoinie (Antoine-Jean-Léon).
Laiba (Antoine).
Lambert (Jean-Jacques-André).
De Lavergne-Delage (Marie-Guy).
Le Nineze (Henri-Pierre-Barthélémy).
Leonard (Roger).
Lesueur (Henri-Alfred).
Louart (Aimé-Adrien-Joseph).
Lubin (Marcel-Gabriel-Antoine).
Madroux (Valentin-Edme).
Maître (Jacques-Lucien-Marie-Jean).
Malphettes (Guy-Jean-Marie).
Mejean (Aristide-Paul).
Mie (Gérard-Pierre).
Mignonat (René-Jean-Alexandre).
Monget-Guyonnet (Jacques-Louis-Marie-Joseph-René).
Montbelley (Robert-André-Oswald).
Moutonnet (Robert-Henri).
Pasquet (Albert).
Peyre-Suzamicq (Henri-Justin).
Peyruqueou (Raphaël-Louis-Michel).
Poret (Maurice-Henri).
Pradairol (Jean-Prosper-Joseph-Martin).
Prieur (Raymond-Georges).
Radix (Emile-Robert-Zéphirin).
Reillac (Marie-Jean-Jacques).
Rivière (Gaston).
Rochelet (Raymond-Marcel).
De Rodat (Jean-Joseph).
Roger (Georges-Michel).
Roger (Raymond).
Rolland (Maurice-Joseph).
Roudie (Paul-Louis-Michel).
Saucet (Henri-Louis).
Sombrun (Jean-Roger).
Sudrie (Jean-Raymond).
Tabarlet (Jean-Lucien-Marcel).
Temple (Charles-Robert).
Tessier (André).
Tournan (Henri-Robert).
Tremblet (Paul-Louis).
Vallade (Jean).
Vedrenne (Jean-André-Robert-Didier).
Verniere (Paul).
Veyrier (Paul).
Zimmermann (Jean-Léon-Henri).

Catégorie 7.

Couderc (André-Edouard-Emile).
Duzon (Pierre-Louis).
Lachaud (Georges).
Lafarge (André).
Marty (Paul-Jean-Marcel).
Teyssou (Armand).

Catégorie 8.

Gagnaire (Edmond).
Lacroix (Arnaud-Paul).
Vergnaud (René-Jean).

Catégorie 10.

Blanc (Guy-Yvan-Christian).
Duthu (Pierre).
Grivet (Charles-Etienne-Claude).
Philippe (Fernand-Pierre-Louis).
Scherer (Louis).

Catégorie 14.

Aupetit (Fernand).
Blanchard (Jean-Georges-Abel).
Escude (Jean-Claude-Thomas-Raoul-Amédée).
Félix (Roger).
Heydenreich (Bernard-Marie-Paul-Michel).
Lachaux (Jean-Maxime).
De Lamberterie (Jacques).

Catégorie 17.

Dauphin (André).
Golfier (Roger-Eugène-René).

Contingent 1946/2.

Camedescase (Jacques-André-Gabriel).
Seguy (Jean-André).

Contingent 1947/1.

Cedale (Guy-Michel-Claude).
Coutin (Pierre-Félix-Théophile).
Husson (André-Jean).
Kostine (Robert).
Landreau (André-Noël).
Le Blanc (Paul-Maurice-Pierre).
Marchand (Jean-Roger).
Massicault (Jacques-Henri-Daniel Pierre).
Mengelle (Robert-Vincent).
Papillaud (Jean-Marie-Paul).
Rolland (Pierre-Auguste-Marie).
Turmeau (Raymond).

Contingent 1947/2.

Barreau (Michel-James).
Chevallereau (Charles).
Desclos (Michel-Henri).
Duffour (René-Gustave).
Durand (Serge-Jean).
Lapeyre (Jean-Marc).
Maloche (Jean-Maurice-Marcel).
Mathurin (Joseph-Alexandre-Georges).
Nogues (Charles-Jean-Marie).
Sensendreu (Ferdinand-Raymond-Eugène).

Contingent 1948/1.

Chort (Edgard).
Guerin (Jean-André).
Ilier (Georges-Auguste-Adrien).
Mapat (Jacques-André).
Moreau (Bernard - Marie - Simon-Marcel-Jacques).
Picaud (Jean-Roland).
Torrente (Marcel).

Contingent 1948/2.

Bordenave (Michel-Pierre).
Carles (Pierre-Claude).
Chourrot (Roger-Gilbert).
Clerc (Claude-Marie-Gabriel-Léon).
Goujon (Guy-Claude).
Larrousse (André-Adrien-Laurent).

Subdivision de Limoges.

Catégorie 5.

Bourriaud (René-Antoine).
Duroux (René).
Gauthier (René-Jean).
Gibiat (René-Pierre).
Mascomere (Maurice-Alfred).
Rivet (Jean-Louis).

Catégorie 6.

Barrade (Abel-Marie-Joseph).
Berteaux (François-Léon-René).
Blaziot (Henri-Georges).
Bonneau (Calixte-Gabriel).
Boureau (Jean-Léon-Marie).
Chaunu (Antoine).
Clergerie (Jean-Marcel).
Delage (Pierre-Michel).
Delmas (Georges-Robert).
Delmotte (Henri).
Denanot (Jean-Léon).
Desalbres (Georges-Henri-Jean).
Dutheil (Elie).
Geraudie (Albert-François).
Jacquot (Louis-Félicien).
Jarrige (André-Léonard).
Julien-Laferriere (Claude - Joseph-Marie).
Maillot (Léon-Henri).
Maingard (Emmanuel-Nicolas-Elie-Joseph-Yvon).
Marthon (André-Pierre).
Monange (Francis).
Mufti (Robert-Maurice).
Patie (Jean-Paul-Théophile).
Pelinard (René).
Picard (René-Pierre).
Simonet (André-Eugène).
Simonnin (Roger).
Trouiller (Robert-Marie-Pierre).
Vergne (Maurice).

Catégorie 7.

Batise (Robert-Ferdinand-Léon).
Bauduffe (Jean).
Bessaguet (André-Ferdinand-Robert).
Bohere (Georges-André).
Bordes (Robert-Jean).
Couraud (Michel-Arsène).
Delpy (Jean-Pierre).
Dufour (André-Gabriel).
Faugère (Georges).
Gabouty (Pierre-Maurice Edmond).
Gibiat (Marcel-Jean-Baptiste).
Gratadoux (André-Gustave-François).
Lablanche (René-Albert).
Lagarde (Maurice).
Lamareille (Raymond-Emile).
Mazeau (Francis).
Nicaud (Emile-Marcel).
Sartout (Robert).
Valery (Eugène-Firmin).
Ventenat (Gilbert).

Catégorie 10.

Rambier (Jean).
Charbonnel (Antonin-François).
Fabres (Louis-Joseph).
Ganet (Roger).
Gaumot (Léonard-Marcel).
Lacombe (Raymond).
Maury (René-Marcel).

Catégorie 14.

Bigas (Paul).
Desourteaux (Joseph-Emile-André).
Mourangeou (Lucien-Antoine).
Rebeix (André).
Robert (André-Joseph).
Theillaumas (Roger-Charles-François).

Contingent 1946/2.

Maureil (Gilbert-Pierre).

Contingent 1947/1.

Chouzenoux (Pierre-Henri).
Desvilles (Eugène-Jean-Marie).
Laudin (Georges-Robert-Jean).
Lejczyk (Roman).

Contingent 1947/2.

Besse (Paul).
Geoffroy (Georges-Jean-Jules).
Goudard (Charles-Amédée).
Lavergne (Jean-Gaston).
Papet (André-Roger-Jules).

Contingent 1948/1.

Guignard (Jean-Eugène).
Lacombe (Jean-René-André).
Lacoste (Robert-Henri).
Lepetit (Pierre-Jules-Eugène).
Madelaine (Claude).
Vaujour (Claude-Jean-Baptiste Maurice).

Contingent 1948/2.

Laucournet (Jacques-Antoine-Marcel).
Vaslet de Fontaubert (Yves-Marie).

Subdivision de Poitiers.

Catégorie 5.

Bonnin (Rémi-Maurice).
Charlot (André-Adelson).
Laplaud (Paul-Martial-François).
Mauduit (Gaston-Maurice-Maxime).
Ratelade (Emile-Louis).
Soubils (Jean-Jules-Léon).

Catégorie 6.

Arnaud (Marius).
Baloge (Louis).
Baron (Georges-Louis-Gabriel).
Barrague (Henri-Albert).
Beneteaud (Léopold-Pierre-Théophane).
Berge (Etienne-Henri-Valentin-François).
Blanchard (Daniel-Edouard).
Blanchard (Max).
Blanchard (Pierre-René).
Boireau (Jean-Joseph).
Cousin (Camille-Henri-Théophile-Louis).
Ducos (André-Pierre-Emilien).
Dumont (Gaston-Maurice).
Frit (Roger-Albert).
Granvaud (André-Pierre).
Guichard (Robert-Gabriel).
Guillot (Paul-Maurice).
Jourdin (Louis).
Lanthiez (Louis-Paul-Augustin-Marie).
Lomont (Georges-Emile-Lucien).
Marchand (Alexis-Joseph-Louis).
Nivault (James-Serge-Léon).
Noiret (Maurice-Marie).
Paulet (Christian-Raymond-Max-Francis).
Penot (Robert-Michel-Georges).
Perault (Gaston-Jacques).
Pichard (Jean-Louis-Roger).

Catégorie 7.

Husse (Louis-Paul).
Pageot (René-Manuel-Joseph).
Rigollet (Jean-Claude).
Simonet (Jean-Calixte-Paul).

Catégorie 10.

Alamichel (Elie-Octave-Fernand).
Brothier (Alfred-Emile-René).
Limousin (Georges-Louis).
Morland (André).
Quintard (Auguste).
Rainard (Marc-Noël-Marcel).
Ricard (Marcel-Jules).
Roux (Roger).

Catégorie 14.

Vogel (Jacques-André).

Contingent 1946/2.

Verger (Roland-Octave-André).

Contingent 1947/1.

Achard (Pierre-Lucien-Maurice).
Pipet (Pierre-Jean-Bernard).
Ricard (André-Clément).
Soutenet (Jean-Léon).
Tromas (Pierre).

Contingent 1947/2.

Beau (Robert-Jacques-Pierre).
Bertrand (François-Eugène-Albert).
Debiais (Jean-René-Adrien).
Imbert (Jacques-Hubert).
Robert de Beauchamp (Philippe-Claude-Marie).

Contingent 1948/1.

Reunier (Jacques-Etienne-Arthur).
Pascau (Roger-Jean-Baptiste).
Pellut (Jacques-Paul).

Contingent 1948/2.

Baubri (Bernard-Maurice-Louis-Edmond).
Le Camus (Guy-Marie-Joseph).

Subdivision de Tours.

Catégorie 5.

Coulon (Jean-Emile-Marie).
Desbord (Marcel-Charles-Georges).
Gaillard (Henri-Alfred-Marie).
Proust (Bernard-Marie-Gustave).

Catégorie 6.

Bigrat (André).
Briand (Robert-Roger).
Brunet (Jean-Etienne-Marie-François-Pierre).
Cartier (Albert-Maurice).
Castagne (Jean-Louis).
Cogneau (Robert-Louis-Marie).
Darrault (Gabriel-Emile-Léon).
Francois (René-Emile-Marcelin).
Gallicher (Auguste).
Gimonet (Pierre-André-Frédéric).
Havard (Pierre-Paul).
Heurlaux (Jacques-André-Marcel).
Lafaix (André-Robert).
Laudut (Raymond-Léo).
Lecompte (Pierre-Marcel-Jean).
Le Guiader (Roger-Jules).
Le Moal (Paul).
Mahaie (André-Marcel).
Naintre (Roger-Georges).
Oswald (Roger-Nicolas).
Panterne (Claude-Auguste-Laurent-Michel).
Piessere (Robert-Elie-Joseph-Vivant).
Pivert (Jacques-Charles).
Richard (André-Maurice-Jean).
Robert (René-Louis-André).

Catégorie 7.

Gautron (André-Lucien-Jean).
Renard (Raymond).

Contingent 1946/2

Daniel (Michel-Pierre-Joseph).
Dornec (Jean-Bernard-Marie).
Dupuy (Jacques-Louis).
Marchand (Maurice-Victor-Jean-Edmond).

Contingent 1947/1.

Bodin (André-Lucien-Emile).
Ricquet (Guy-Lucien-Maxime).
Sureau (François-Louis-Michel).

Contingent 1947/2.

Lechevalier (Daniel).

Contingent 1948/1.

Flammen (Michel-Pierre-Albert).
Michaud (Robert-Paul).
Phenix (Jean-Henri-Raoul).

Contingent 1948/2.

Fouque (Gatien-Paul-Joseph).

5e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

Catégorie 10.

Garnier (Jacques-Nicolas-Henri).
Tournier (Jean-Maurice).

Subdivision d'Albi.

Catégorie 5.

Barthas (Jean-Paul-Joseph).
Dupont (Roger-Henri-Maurice).

Catégorie 6.

Bastide (Georges-Lucien-René).
Beaugrand (Georges-Patrick).
Bernad (Louis-Bertin).
Blatge (Léopold-Raymond).

Bou (Justin-Léon).
Bouquie (Pierre-Alfred).
Cantaloube (Adolphe-Eugène)
Carivenc (Edmond-René-Jean-Antoine).
Caubit (André-Simon).
Chambert (Gabriel-Georges-Julien).
Chartagnac (Louis).
Clarenson (Jean-Eugène-Ovide).
Clot (André-Paul).
Colomb (Robert-Fernand).
Enjalbal (Raoul-Henri-Louis).
Escande (Henri-Marie-René).
Fabre (Gabriel-Henri-Joseph).
Fareng (Georges-Aimé-Paul).
Ferrand (Emile-Gérard).
Ferrand (Gaston-André).
Fournier (Gaston-Jean-Marie-Victor).
Galichet (Robert-Henri).
Galut (René-Pierre).
Galy (Léon).
Jais (Louis-Jean-Joseph).
Laquerbe (Gaston-Marcel-François).
Loubet-Malet (Jean-Marie).
Loupias (René-André-Jean).
Moret (René-Maurice-Louis).
Nadal (Georges-Jean-Marie-Denis)
Nau de Champlouis (Albert-Ferdinand-Marie-Victor).
Nougue (Marcel-André-Pierre).
Quintard (Edmond-Pierre).
Rouanet (Joseph-Paul).
Ruffel (Gaston-Paul-Marius).
Thémines (Gabriel-Germain).
Viguié (Pierre-Germain-Gaston).

Catégorie 7.

Devaure (Marc).
Goudal (André-Emile-Albert).

Contingent 1946/2.

Serres (Louis-Gérard-Henri).

Contingent 1947/1.

Rolland (Paul-Léon-Germain).

Contingent 1947/2.

Arnal (Roland-Hippolyte).
Costis (Jean-Pierre-Adrien).
Danis (Jacques-Michel-Henri-Augustin).
Guiraud (Robert-Arthur-Emile).
Reynie (Fernand-Georges).
Tardieu (René).
Vaissière (Pierre-Jean).

Contingent 1948/1.

Sabatier (Roger-Etienne-Alexandre).

Contingent 1948/2.

Calvet (Robert-Jean-Marie).
Poujol (Pierre-Henri-Paul-Marie).

Subdivision de Montauban.

Catégorie 5.

Darriet (André).
Estanié (Adrien-Antoine).
Marvezy (Augustin-Pierre-Roger).
Piquemal (Maurice-Jean-Baptiste)

Catégorie 6.

Allain (Georges-Auguste-Hippolyte-Louis).
Aubert (Henri-Georges-Victor).
Auzerie (René-Jean-Marie).
Berchaud (Louis-Lucien-Maurice)
Dajean (Jean-Camille).
Delort (Daniel-Léon-Gérard).
Doucet (Ernest).
Gonzalez-Gonzalez (Jean-Manuel).
Granié (Henri-Marc).
Maurens (Jacques-Louis).
Oberreiner (Jean-Marie-Jules).
Pugnet (Raymond-Léopold-Charles).
Saint-Blancat (Charles-Alexandre-Emile).
Salvan (Louis).
Valentin (Yvon-René-François).

Catégorie 7.

Gross (Louis Antoine).

Catégorie 8.

Nouaille (Gaston).

Catégorie 10.

Pardo-Casado (Arturo-Magin-Vicente).

Contingent 1947/2.

Raynal (Pierre-Marie-Henri-Ernest).

Contingent 1948-2.

Faydide (René-Marcel-Michel).

Subdivision de Pau.

Catégorie 5.

Bordere (Félicien-Etienne-Jacques).
Cazenave (Joseph-Henri-Marie).
Chanet (Jacques-André-Georges-Roger).
Kremer (Alfred-Rodolphe).
Laguian (Edouard-Joseph).
Lapeyre (Jean-Baptiste).
Parant (François-Jean).
Tribot-Laspiere (Alain-Paul-Marie).
Vergez (Raymond).

Catégorie 6.

Baylac (Louis-Julien-Paul).
Baylac (Raymond-Auguste).
Beigbeder (Albert-Jean-Baptiste-Gabriel).
Bellus (Pierre-Jean-Célestin).
Bessou (Yves-Marcel).
Blanc (Charles-Marc-Henri).
Boulet (Henri-Hilaire-Joseph).
Bourgeois (Adolphe-Jean-Joseph).
Capderoque (Raoul-Paul-Adrien-Gaston).
Casaubon-Pée (Jean-René).
Caulonque (Barthélémy-Jean).
Caumont (Gabriel).
Chenard (Jean-Armand).
Contis (Roger-Louis-Jean).
Couartou (Albert-Jean-Baptiste).
Daguerre (Pierre).
Dartenucq (Jean-Pierre).
Delannoy (Jean-Etienne-Emile).
Descoueytes (Gustave-Henri).
Dor de Lastours (Joseph-Guillaume-Marie-François).
Ducousso (Jean-Gaston).
Duplan (Louis-Marie-Joseph-Ferdinand).
Escande (Pierre).
Etchemendy (Jean-Maurice).
Fevre (Albert-Jean-Louis).
Fourtic (Robert-Guy).
Furt (Pierre-Fernand-Henri).
Galan (Lucien-Ferdinand).
Gardesse (Raymond-André-Joseph).
Granel (Jean-Marie).
Jasson (Henri-Charles).
Lambert (Louis-Henri-Marie-Jean).
De Laporterie (Jean-Marie-François-Raymond).
Lauilhe (Albert).
Lembeye (André-François-Victor-Augustin).
Lespiau (Pierre)
Lestie (Georges-Vincent-Paul).
Liousse (Alexandre-Paul).
Marthou (Pascal-Emile).
Meinvielle (Jean-Paul).
Mesplede (François-Prosper-Marie-Jean).
Piquemal dit Baluard (Albert).
Roige (Ernest-Jean).
Saubignac (Rémi).
Serein (Léon-François).
Sorondo (Henri).
Theaux (Adolphe-Jean).

Catégorie 10.

Larrouy (Jean-Norbert).
Zamore (André-Germain).

Catégorie 14.

Castera (Pierre-Léon).
Devic (Jacques-Michel).
Lepere (Raymond-Claude).
Letier (Bernard-Lucien-Claude).
Maliniak (Daniel-Léon).
Melix (Raymond-Joseph).
Naschold (André-René-Georges).
Tenier (Louis).

Catégorie 17.

Calvet (Marcel-Jean-Marie).
Fourcade (François-Marcel).
Lion (René-Henri-Ernest).

Contingent 1946/2.

Neurisse (Guy-Jacques-Marie-Jean).
Sarrabere (Pierre-Louis-Robert).
Thibout (Félix-Eugène).

Contingent 1947/1.

Dokhelar (Bernard-Pierre).
Dubos (Jacques-André-Robert).
Fabre (Edouard-Bernard).
Ferrennet-Bergeret (François-André).
Goity (Bernard).
Irigoyen (Jean-Pascal).
Pecoits (Jean).

Contingent 1947/2.

Bascaules (Pierre-Jean-François).
Behoteguy (André-Jean).
Cazajous (Léon-Charles).

Contingent 1948/1.

Bernadet (Adolphe-Marie-Jean-Gabriel).
Guilloreau (Robert-Yves-Pierre).
Ichas (Pierre-Jean-Joseph).
Labrosse (Paul-Eugène).
Langla (Jean).
Larcebeau (Gilbert-Jules-Louis).
Piazza (Pierre-Raymond).
Wache (Gérard-Albert-Paul-Louis-Marie-Joseph).

Contingent 1948/2.

Castagne (Jean-Maurice).
Dubedout (Guy-Henri-Marie).
Hugonnet (Jean-Paul-Germain-Auguste-Alexandre).
Lailheugue (Albert-Pierre).
Malaplate (Jean-Joseph-Xavier).
Thilloux (Michel-François-Robert).

Subdivision de Perpignan.

Catégorie 5.

Blaquière (Henri-Emile).
Brial (René-Antoine-Pierre).
Coutant (Georges-Jean-Paul).
Nogue (Louis).
Pelofi (René).
Puig (Aimé-Sauveur)
Rocaries (Henri).

Catégorie 6.

Audibert (Eugène-Paul).
Besombes (Robert).
Bougnol (Charles-Etienne).
Cayre (André-Eugène-Jean-Marie).
Cazeilles (René).
Chiffre (Fernand-Joseph-Victor-Paul).
Codognet (Aimé).
Courrent (Maurice-Louis-Paul).
Grau (Jean).
Milhes (Francis-Jean-Yoland).
Pages (Pierre-Marius-Jean).
Pauco (Ferréol-Jean-Joseph).
Perrouty (Joseph-Etienne).
Portes (François-Jean).
Rimbau (Arthur).
Roule (Pierre-Henri-Francisque).
Segui (Louis-Jean-Joseph).
Sicard (Georges-Paul-Henri).
Signoles (Léopold-Louis).
Vibes (Armand-Angèle-Ernest).
Vidal (Roger-Jean).

Catégorie 10.

Andrieu (François).

Contingent 1946/2.

Bousquet (André-Raymond-François).
Cabanier (Louis).

Contingent 1947/1.

Groussole (Gaston-Noël-René).
Matignon (Claude).
Maydat (Albert-Joseph-Louis).

Contingent 1947/2.

Fite (Gaston-Etienne-Jean).
Marc (Guy).

Contingent 1948/1.

Balerin (Yvan-Louis-René).

Contingent 1948/2.

Aupin (Jacques-Louis-Bernard).

Subdivision de Toulouse.

Catégorie 5.

Capelle (André-Lucien-Fernand).
Coutenceau (Jean-Marie).
Gendre (Paul).

Catégorie 6.

Abeille (André-Eugène).
Audouy (Jean).
Baboulet (François-Albert-Jules-Marie).
Baillard (Elie).
Barthel (Louis-Gustave-Alphonse).
Boutie (Roger-Jean).
Caralp (Jean-Victor-Léon).
Cave (Marcel-Louis-Jean).
Cazenave (René-Louis-Pierre).
Champol (André-François-Etienne).
Courrege (Barthélémy-François).
David (Paul-Henri).
Demoulin (Jean).
Desquives (Edouard).
Dirat (Maurice-Edmond-Louis).
Espinas (Rachel-Emile).
Fondere (Jean).
Fonteny (Georges-Alfred).
Galtier (Joseph-Marie-Pierre-Louis).
Graff (Jean-Louis-André).
Grihon (Henri-Lucien).
Guibert (André).
Langlois (Pierre-François).
Narioo (Albert-Louis-Bernard).
Pena (Casimir).
Prada (René-Edmond-Pierre).
Reynes (André-Roger).

Ribet (Fernand-Valentin-Joseph).
Rieu (Roger).
Sampol (René-Sébastien).
Sans (Maurice).
Sarazin (Robert-Arthur-Georges).
Saurat (Jean-Raymond).
Seigneuric (Robert-Jacques-François).
Villemur (Roger-Jacques-Noël).

Catégorie 7.

Belile (Pierre-Louis-Henri).
Galharague (Jean-Raoul).
Vidal (Maurice-Pierre).

Catégorie 10.

Benech (Pierre-Victor-Marie-Jean).
Bouzin (Jean-Marius-François).
De Cambiaire (Pierre-Marie-Louis-Eugène).
Farbos (Gilbert).
Laroze (François-Maurice-Joseph).
Lefevre (Robert-Emile).
Muyard (Marcel-Henri-Eugène).
Romon (Bienvenu-Joseph).
Spoerry (Philippe-Alfred-Georges).

Catégorie 14.

Bosc (Emile-Louis).
Sanchez (René-Vincent).

Contingent 1946/2.

Chauvet (Pierre-Marcel-Louis).
Quenot (Jacques-Jean-Félix).

Contingent 1947/1.

Lespinasse (Pierre-Henri).

Contingent 1947/2.

Cambus (André-Charles).
Chaubet (Jacques).
Davin (Max-François-Marie).
D'Espezel de Roquetaillade (Jean-Casimir-Léon-Charles).
Milanese (Rénato-Cornélio).
Pegurier (Jacques-Léon-Joseph).
Soucadauch (Jean-Félix-Adrien).

Contingent 1948/1.

Cros (Yves-Firmin).
Degeilh Mallet (Jean-Edouard).
Maux (Pierre-Jean-Louis).

Contingent 1948/2.

Lacoste (Noël-Joseph).

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

Catégorie 5.

Benoit (Gaston-Marcel-René).
Brandicourt (Charles-Edouard-Marie-Désiré).
Conseil (Maurice-Louis-Victor).
Dessein (Pierre-Arthur).
Feron (Paul-Edmond-Georges).
Foucal (Gilbert).
Goeren (Jean).
Kodinger (Jean-Emile).
Quantin (Gérard-Albert-Joseph).
Rousseau (Clément-René).
Steiner (Robert-Emilien).
Thevenin (Gaston-Marius).
Weidmann (André-Louis).

Catégorie 6.

Acker (André-Léon-Joseph).
Apostolides (Pierre-Jean-Julien).
Barthelemy (André-Alexandre).
Berthelemy (Léon-Jean-Marie).
Besombes (Albert-Emile).
Bouchenot (Claude-Marie-Louis).
Bougard (Georges-Albert).
Carre (Edgard-Edmond-Eugène).
Cesbron (Lucien-Jean-Joseph).
Collard (Lucien-Charles-Alain).
Courbon (Marius-Régis).
Daublin (Michel - Philippe - Maurice).
Daulrey (Marcel-Maurice-Emile).
Dehelly (André-Alfred-Joseph).
Desmares (André-Georges-Henri).
Droit (Yves-Louis).
Dupuis (Yves-Guy).
Flagey (Paul-Armand).
Fournier (Roger-Charles-Maurice).
Gambin (Maurice).
Grandgerard (Louis - Maurice-Victor).
Hau (Jean-Casimir-Pierre-Henri).
Hennion (Maurice-Jean-Paul-Marie).
Jorry (Jean-Marie-Henri).
Keck (Charles-Louis).
Lafont (Jean-Pierre-Octave).
Ledeuil (François).
Lefebvre (Henri-Marie-Edmond).
Lepinaux (Jean-Albert).
Levan (René-Louis).
Marie (René-Edouard).
Mas (Raoul-Jean-Pierre-Marie).
Osmont (Jean-René-Adolphe).
Oudin (Pierre-André).
Peilleron (André-Marcel).
Pillon (Robert-André).
Turbatte (Henri-René).
Vienne (Henri-Léon).
Vigroux (André-Maurice).
Villaros (Henri-Adrien-Serge).

Catégorie 7.

Montagne (Raoul-Marcel).
Puygrenier (Robert).
Silverio (Celso).

Catégorie 10.

Briot (Louis-René).
Gabrielli (Pierre-André-Léon).
Pasquier (André - Joseph-Léopold-Fernand).
Rosenberg (Marcel).

Catégorie 14.

Messin (Pierre-Pol-Marc).

Catégorie 17.

De Grouchy (Alain-Stanislas).

Contingent 1946/2.

Defue (Daniel-Fernand-Maurice).
Dugard (Pierre-Marie-Henri).
Millet (Bernard-Georges-Henri).
Pareydt (Robert).
Simon (Bernard-Emile-Pol).

Contingent 1947/1.

Gastebois (André-Ernest-Eugène).
Godart (Bernard-Maurice-Paul).
Gross (Jean-André-Pierre).
Weiss (Pierre-Michel).

Contingent 1947/2.

Coustillet (Roger-Henri-Marcel).
Framboisier (Bernard-Jules).
Galant (Claude-Albert).
Leclerc (Emile-Paul-Marie).
Millot (Claude-Gérard).
Poisblaud (Marcel-Paul).
Rousseaux (Claude-Georges-Ernest).
Schemberg (Maurice-Maxime-Léon-Armand).

Contingent 1948/1.

Cailiat (André).
Faucher (Pierre-Marie).
Gaillet (René-Robert-Adolphe).
Germain (Pierre-Emile-Maurice).
Harand (Gilbert-Jean-Eugène).
Jacob (Guy-Marceau).
Langeraert (Guy-Auguste).
Lenoir (Léon-Bernard).
Marlier (René-Nicolas).
Moreau (Jacques-Jules-Pierre).
Moroni (Bernard-Georges-Pierre).
Neuville (Marc-Gabriel-Emile).
Olivier (Claude-Henri).
Scherr (Jacques-Arthur-Auguste).
Thiebault (Guy-Lucien-Eugène).
Vallée (Bernard-Joseph-Jules-Georges).

Contingent 1948/2.

Barre (Etienne-André-Marie-Armand).
Duthilleux (Jacques-René).
Flinois (Guy).

Subdivision de Nancy.

Catégorie 5.

Barbe (Raymond).
Baudoin (Robert).
Bihr (Michel-Marie-Morand).
Bolot (André-Marcel).
Briot (André-Louis-Henri).
Cazenave-Nebout (Raoul).
Chandesris (Guy-René-Marie-Noël).
Clavelin (François-Georges).
Clevy (André-Auguste-Joseph).
Cuenot (René-Lucien-Gaëtan).
Demengel (René-Henri).
Doizelet (Paul-Jules).
Fremiot (Maurice-Gabriel).
Gérard (Charles-Marie-Henri-Robert).
Grisvard (Roger-Léon).
Gueusquin (Jean-Antoine).
Humm (Robert-Georges-Xavier).
Lalloz (Georges-Pierre).
Leseur (Albert-Octave).
Liouville (René-Gérard).
Mansion (Jacques-Marie-Henri).
Miller (Jacques-Charles-Victor).
Navel (André-Jules-Marie).
Poupart (Maurice-Jean-Ernest-Léon).
Roy (Raymond-Gaston).
Thirion (Jean-Léon).

Catégorie 6.

Autissier (Annet-Léon-Marie-Joseph).
Barbier (Hubert-Paul).
Barthelemy (Pol-Marie).
Basset (Julien-Alfred).
Bausson (Fernand-Charles).
Becker (Jules-César-Marius).
Bedel (François).
Borlot (Louis-Marcel-Henri).
Bourgeois (Jean-Léon-Jules).
Carrière (Henri-Albert-Edouard).
Chambelland (Pierre-Charles-Henri).
Chavanne (Jean-Auguste-Achille).
Chiny (Henri-Philippe-Jean-Baptiste).
Claudel (René-Francis).
Colin (André-Henri-Louis).
Detante (Roger-Marcel).
Didillon (Jean-Marie-Henri-Edouard).
Fellmann (Albert-Marie-Augustin-Léon).
Gagneux (Paul-Elie-René).
George (René-Charles-Pierre).
Gerard (Lucien-Georges).
Gœuriot (Georges).
Grandbastien (Jacques-Pol-Eugène).
Griffuel (Antonin-Emile-Marie).
Grill (Pierre-Jean-Emile).
Grosgeorge (André-Paul).
Henry (Marcel-René).
Henry (Raymond-René).
Husson (Pierre).
Jacquinot (Henri-Jean).
Jeanmichel (Robert-Charles-François).
Joly (Jacques-Antoine-Gabriel).
Kaestle (Charles-Emile).
Ketterer (Fernand-Eugène-Adrien).
Kuznik (Victor).
Leclapart (Paul-Lucien-Gabriel).
Leclercq (Roland-Fernand-Hubert).
Lecompte (Henri-Marie-Antoine).
Lefevre (Henri).
Lesourd (Jean-Allain).
Litzelmann (Paul-Antoine).
Martin (Louis-Marie-Joseph-Nicolas).
Martzloff (Georges-Frédéric).
Matte (Georges).
Maury (René).
Monlibert (André-Louis).
Muller (Jean-Arsène-Briac).
Philbert (Jacques-Georges-Edmond).
Plas (Henri-Alfred-Louis).
Pontet (Georges-Edmond-Pierre).
Porta (Gaston-Charles).
Raulin (Marcel-Jules-Victor).
Remery (Georges-Albert).
Renson (Roland-Ernest-Léopold).
Riss (Pierre-Marie-Louis).
Roberteau (René-François).
Rossignol (Jean)
Roy (Louis-André).
Schumann (Pierre-Maurice).
Thomas (Marcel-Ernest).
Thouvenot (Jean-Paul-Charles).
Trossat (André-Gustave).
Watrin (Pierre-Paul-Georges).
Weinachter (Joseph-Marcel).
Weiss (Paul-Adolphe-Adrien).
Wininger (Jean-Louis-Emile).

Catégorie 7.

Guiganti (Marcel-Gabriel-Roger).

Catégorie 8.

Bertrand (Jacques-François-Etienne).
Drion (Gaston).
Pourel (Roger-Henri-Joseph).

Catégorie 10.

Feuillard (Georges).
Peignier (Henri-Paul-Hubert).

Catégorie 14.

Collignon (André-Jacques).
Didier (Lucien).
Rihm (Marcel-Justin-François).

Catégorie 17.

Emeraux (Roger-Léon-Adrien).
Grenery (Louis-Denis-Antoine).

Contingent 1946/2.

Alexandre (Pierre-Lucien-Sadi).
Auffray (Jean-Marie-Victor-Stanislas).
Galoin (Raoul-Pierre).
Glossinde (René-André-Pierre).
Hausson (Guy-Airy).
Joseph (Pierre-Hubert).
Mamet (Roland-Maxime-Henri).
Paul (Guy-Alexis-Gabriel).

Contingent 1947/2.

Andrieu (Bernard-Gaston-Lucien).
d'Arbonneau (Michel-Augustin-Jean-Marie).
Baron (Jacques-Michel-Henry).
Bauer (Marie-Lucien).
Berthon (André-Pierre-Olivier).
Borrel (Jacques-Gabriel).
Bourguignon (Pierre-Fourier-Emile-Edmond).
Coinus (Jean).

Dessaux (Henri-Charles).
Freyburger (René-Marie-Antoine-Charles).
Hartmann (Claude).
Humbert (Michel-Louis).
Jeannesson (Bernard-Mary).
Lejeune (René-Romain).
Léonard (Jean-Michel).
Nivert (Pierre-André).
Noël (André-Georges).
Pariset (Henri-Jules).
Patout (René-Léopold-Gérard).
Prevot (Léonce-Robert-Maurice).
Ravailler (Jacques-Marie-René-Emile).
Tomasina (Pierre-Joseph).

Contingent 1948/1.

Aubertin (Bernard-Louis).
Convard (Georges-Edmond-Valentin).
Corne (Jacques-Gaston).
Daubrosse (Robert-Alfred-Jean).
Deiller (Roger-Emile).
Grassiot (René-Jean).
Greffier (Roland-Michel-Fernand).
Gueutal (Gilbert-Philippe).
Holweck (Paul-Lucien-François).
Husson (Georges-Edmond-Arthur-Charles).
Loisel (Christian-Louis).
Maguin (Eugène-Michel).
Mathieu (Guy-Anthime).
Nicolas (Robert-Marie-Joseph).
Pirus (Henri-Pierre-Jean).
Ravailler (Pierre-Marie-Lucien).
Tisserand (Hubert-Paul-Joseph).
Tontini (Florindo).
Tropin (Roger-André).
Valter (Jacques-Adolphe-Marie-Pierre).
Varroy (Claude-Edmond-Eugène).

Contingent 1948/2.

Barret (Yves-Jacques).
Baurain (Jacques-Marie-Pol).
Boisset (Michel-Louis-Marie).
Baresson (Robert-Gaston).
Clement (Yvan-Louis-André).
Couteau (Jean-Séraphin-Marie-Léon).
Demetz (Pierre-Marie-François).
Dupoisot (Jean-Marie-Eugène).
Eder (Pierre-Georges).
Frecaut (René-Victor-Nicolas).
Hingray (Jacques-Emile).
Lab (Raymond-Jules-Charles).
Mongin (Jean-Marie).
Rebold (Gilbert-René).
Vallaud (Roger-Marcellin).

Subdivision de Metz.

Contingent 6.

Birck (Joseph-Nicolas).
Bourguignon (Emile-Albert).
Evrard (Robert-Alfred-Marie).
Ferton (Louis-Marcel-Fernand).
Grosse (Fernand-Antoine).
Hilpert (Georges-Jean).
Holveck (Georges-Louis).
Houlle (Pierre-Robert).
Kaysen (Jean-Paul).
Mangin (Léon-Marie-Auguste).
Mathis (Nicolas-Aloyse).
Matz (Martin).
Nicolay (Raymond).
Prunet (Olivier-Jean-Francis).
Raymond (André).
Rousseaux (André-Charles-Germain).
Schmitt (Nicolas).
Schmitt (Pierre-Joseph).
Toussaint (Joseph).
Welker (Charles-Auguste-Antoine).

Catégorie 7.

Philippe (Alphonse-Nicolas).
Schwartz (Gabriel-Marie).

Catégorie 17.

Hiegel (Albert-Charles).
Louis (Jean-Georges).
Metzinger (Rodolphe-Ernest).

Contingent 1946/2.

Guille (Jean-François-Eugène).
Scheppler (Ernest-Jean-Baptiste-Charles-Edmond).
Villiger (Martin).

Contingent 1947/2.

Frank (Paul-André-Jean).
Lacaze (Pierre-Marius).
Michel (Jean-Claude).
Muller (Edmond-Simon-Maurice).
Oswald (Arthur-Ernest).
Schaller (Marcel-Louis-Joseph).

Subdivision de la Sarre.

Catégorie 6.

Bailly-Salins (René-Lucien).
Beaussier (Pierre).
Pinck (François-Emile).
Poulain (Marie-Joseph-Paul-Gabriel).
Schroeder (Joseph-Aloïse).

Catégorie 7.

Herbeau (Pierre-André-Paul).

Contingent 1948/2.

Suchet (Claude-Gilbert).

Subdivision de Strasbourg.

Catégorie 5.

Babey (Raymond-Georgse).
Martin (Maurice-André-Gaston).
Muller (Jean-Eugène-Joseph).
Serusclat (Henri-Louis).

Catégorie 6.

Aubry (Pierre-Jean-Baptiste).
Balland (Maurice-Marie-Claude).
Barbey (Robert-Marcel-André).
Beyer (Ernest-Albert).
Biehler (Antoine-André).
Bissinger (Joseph-Albert).
Bouquet (Louis-Jean-Marie).
Cherhal (Henry-Guy).
Christmann (Joseph).
Colonna d'Istria (Antoine-Alexandre).
Demes (Charles-Léon).
Ensminger (Philippe-Georges).
Ernewein (Marie-Paul-Joseph).
Faedy (Gustave-René).
Feuerstein (Raymond-Antoine).
Finck (Erwin-Louis).
Fischer (Marcel-Arthur).
Fortmann (Joseph).
Ganter (Victor-Alphonse-Joseph).
Gasser (Henri-Chrétien).
Goepp (Léon-Joseph-Georges).
Granacher (Louis).
Gsell (Jean-Jacob).
Haettel (Louis-Marcel).
Heitz (Georges).
Held (Erwin-Frédéric).
Hilbold (Jean-Jacques).
Jaeger (Joseph-Paul-Jean).
Johner (Marie-Joseph).
Klein (Jean-Charles-Emile).
Klein (Nepthalie-Théodore).
Kleinmann (Alfred).
Kern (Georges-Charles-Auguste).
Koch (Marcel).
Kœnig (Louis-Jean).
Lefebvre (Albert-Lucien).
Lenhardt (Joseph-Raymond).
Lentz (François-Paul).
Levaillant (Jean-Maurice-Ferdinand-Pierre).
Lorenzi (Henri-Guy-Maurice).
Lutz (Pierre-Paul).
Mas (Léonce-Arthur-Joseph).
Meyer (René-Waldemar-Charles-Louis).
Mont (Jean-Maurice-Michel-Léon).
Olland (Marcel).
Peter (Mary-Marcel-Alphonse).
Platt (Guillaume-Calixtus-Louis).
Portail (Louis-Pierre).
Raeppel (Marcel-Louis).
Ramp (Charles-Alphonse).
Richard (Raymond-Louis).
Riehl (Marcel).
Riff (Jean-Paul).
Rischmann (Joseph).
Ritzenthaler (Philippe-Frédéric).
Roesch (André-Ignace).
Roesch (Prosper-Georges-Louis).
Roth (Robert-René).
Sauer (Frédéric-Charles).
Schaal (Jean).
Schaeffer (Georges-Jacques).
Schoenlaub (Adolphe-Georges).
Schule (Adolphe-Joseph).
Seltz (René).
Sigwarth (Georges-Armand-Paul).
Sittler (Michel-Henri).
Specht (Robert).
Stebler (Edmond-Charles-Marie-André).
Stehly (Georges-Philippe).
Suffert (Emile-Jacques-Walter).
Syren (Jean-Georges-Charles).
Thomann (Jean-Barthélémy).
Uhl (Armand).
Urban (Jean).
Velle (Raymond-Léon).
Venture (Raymond-Jean).
Vincent (Robert).
Weil (René).
Welzer (Raymond).
Wiedfeld (René).
Wissler (Edouard-Pierre-Paul).
Wurtz (Joseph).
Zimmer (François-Xavier).

Catégorie 10.

Weyl (Philippe-Léon-Paul).

Catégorie 14.

Froehly (Pierre-Jean).
Lutz (Xavier-Alphonse).

Catégorie 17.

Britsch (Marie-Léonce-Paul).
Schmitt (Emile-Victor).

Contingent 1947/1.

Chauvin (René-Maurice).

Contingent 1947/2.

Allenbach (Jean-Frédéric).
Cullot (Serge-Louis-Marcel).
Delacour (Jacques-Jean-Joseph).
Huth (René-Charles-Cécile).
Lesage (Jacques-Paul-Marie).
Simon (Jean-Henri-Eugène).

Contingent 1948/1.

Girardot (Charles-Antonin).
Schwartz (Marcel-René).

Contingent 1948/2.

Bastian (Marie-Charles-Jean).
Coeuignart (Gaston-Jean-Henri).
Coudert (Georges-Camille-Henri).
Ernst (René).
Kinderstuth (Jean-Roland-Charles).
Lavirotte (Henry-Marie-Alphonse).
Ollier (Bruno-Jean-Marie-Joseph).
Widemann (Bernard-Ernest-Joseph).

7e REGION MILITAIRE

Subdivision de Besançon.

Catégorie 5.

Aubert (Yves-Roger).
Grux (Marcel-Henri).
Humbert (Raymond).
Merat (Roger-Gaston).

Catégorie 6.

Auclair (Marcel).
Blum (André-Félix).
Boivin (René-Antoine).
Bonnot (Louis-Charles-Armand).
Boulange (Marcel-Pierre-Alfred).
Charbonnier (Léon).
Colin (Edmond-Henri).
Degueurce (Louis).
Donze (Marcel-Marie-Pierre).
Dormoy (Georges-Emile).
Dubiez (Gaston-Paul-Joseph).
Dumont (Jean-Marie).
Dupret (Henri-Jules).
Fedou (Gaston-Trophime-Marie).
Giboulet (Jean-Auguste-Léon).
Hay (Pierre-Jean-Auguste).
Lardeau (Georges-Jacques).
Laye (Henri-Edouard).
Mansuy (Michel-Marcel).
Marcipont (Jean-François).
Mayenobe (André-Albert).
Mayer (René-Marcel-Emile).
Meunier (Fernand-Louis).
Mouchotte (Robert).
Perrin (Michel-Ange-François).
Rennesson (François-Jules-Adolphe).
Saysset (Marcel).
Simonin (Louis-Marcel-Jules).
Vernier (Edmond-Emile).

Catégorie 7.

Antoine (Gaston-Paul).
Michel (Jean-Georges).

Catégorie 10.

Brunner (Roger-Henri).
Cousin (Pierre-Charles).
Girod (Marcel-Marie-Nicolas).
Luigi (Henri-Georges-Gabriel).

Catégorie 14.

Mougeot (Louis-André-Hippolyte).
Reymond (Michel-Joseph).

Catégorie 17.

Callier (Robert-Louis-Léon).
Morel (Gaston-Pierre-Adrien).

Contingent 1946/2.

Lamy (Guy-Charles).

Contingent 1947/1.

Leroy (Maurice-Fernand).

Contingent 1947/2.

Haton (Jean).
Japy (François-Fernand).
Rolando (Jean-Joseph).

Contingent 1948/1.

Billon (Georges-Joseph-Jules).
Brochet (Paul-Léon-Maurice).
Elvin (Roger-Eugène-Georges).
Ferry (Arsène-René-Jules).
Feuvrier (Denis-Paul-Joseph).
Gillet (Gilbert-Charles-Marcel).
Goeller (Raymond-Henri-Charles).
Guillemin (Joseph-Marie-Paul).

Jeannin (Pierre-Alfred-Hermand).
Mercier (Pierre-Marcel-Lucien).
Millet (Claude-Arsène-Etienne).
Obermeyer (Nicolas-Eugène).
Thomas (Georges-Gaston).

Contingent 1948/2.

Arnoux (Jean-Aimé-Michel).
Baudiquey (Henri-Maurice-Emile-Marcelin).
Besancon (Charles-Louis-Virgile).
Bouton (Michel-Claude-Adrien).
Castel (Robert-Jean-Louis).
Fremiot (Michel-Marius-Jean-Baptiste-Marie).
Jacotey (René-Guy).
Jurain (Joseph-Georges).
Roux (René-Marcel).
Roy (Albert-Julien-Armand).

Subdivision de Dijon.

Catégorie 5.

Bourdin (Jean-Marie-François-Victor).
Gelot (Paul-Jean).
Gilon (Bernard).
Pierre (André).

Catégorie 6.

Assemat (Robert-Edmond-François-Marie).
Beley (Gilbert-Emile-Albert).
Bonnin (Pierre-Louis).
Canivet (Pierre-André-Henri).
Chevrier (Gustave-Baptiste-Arthur).
Combe (Robert-Emile).
Conrad (Xavier-Léon).
Durand (Pierre-Joseph).
De Feydeau de Saint-Christophe (André-Jean-Marie-Antoine).
Gerbe (Joannès-Antoine).
Grand (Guy-René-Jacques).
Grosbuis (Julien).
Jeannin-Naltet (Claude-Jacques).
Jeannin-Naltet (Jean-Paul).
Lequeux (Jean-Emile-Etienne).
Malaret (Lucien-Joseph).
Martin (Pierre-Marie-Auguste-Louis).
Martin (Raoul-Aristide).
Mercier (Louis-Robert).
Millet (Jean-Marie-Jullien-Alexandre).
Nourissat (Jacques-Jean-Germain).
Pares (André).
Pasturel (Emile).
Pechine (Pierre-Louis-Marcel).
Pelletier (Robert).
Pernette (Maurice-René).
Pernot (Robert-Jean-Marie-Prosper).
Poupart (Raymond-Jacques-Marie-Joseph).
Reiller (Jean-Vincent-Albert).
Richard (René-Léon).
Roy (Jean-Gustave-Marie).
Schont (Laurent-Marie).
Seignot (Pierre-Gilbert-Jean-Julien).
Waton (Pierre-Yves-Marie).

Catégorie 7.

Coiffard (Roger-Bernard-Albert).
Jacquet (Lucien).
Lacroix (Pierre-Etienne).

Catégorie 10.

Pontout (James-Alfred-Ernest).

Catégorie 14.

Derain (Maurice-Lucien).

Catégorie 17.

Normand (Lucien-Georges).

Contingent 1947/1.

Cureau (André-Bernard).
Drecq (André-Maurice).

Contingent 1947/2.

Bonnamour (Lucien-Roger-Etienne).
Bonzon (Maurice-Georges).
Lauriot (Germain).
Loisy (Jean-Paul-Léon).
Lucotte (Henri-Joseph).
Molin (Pierre-Henri-Marie-Amable).

Contingent 1948/1.

Clemencey (Jean-Marie).
Guenot (André-Hippolyte).

Contingent 1948/2.

Liogier (Michel-Louis-Félix).
Loichot (Antoine-Georges-Aimé).
Mion (Robert-Georges-Jules).
Muller (Gérard-Maurice).
Trecourt (Serge-Jean).
Tripier (Michel).

Subdivision de Nevers.

Catégorie 5.

Farcet (Marie-Joseph-Pierre-Etienne).
Goldschmidt (Pierre).
Loiseau (Yves-André-Emile).
Morin (Jean-Emile-Joseph-Claude).
Raflin (Jean-René-Paul).
Sommier (Louis-Lazare).
Trottier (Désiré-Abel).
Verluise (Edouard-Robert-Alexandre).

Catégorie 6.

Batocchi (Robert).
Breu (Henri-René-Joseph).
Carron de La Morinais (Yves-Marie).
Daugu (Anselme-Emile).
Devaud (Jean-Robert).
Dosne (Maurice-Edmond).
Fontaine (Pierre-Jean-François).
Formion (Pierre).
Meignen (Jean-Marie-Joseph).
Pascaud (Irénée-Marie-Joseph-Bernard).
Roux (Michel-Gaston-Marie).
Teissier (Georges-Fernand).
Tramecon (Jean-Edmond-Fernand).
Trescarles (René-Gabriel).

Catégorie 7.

Frassetto (Adrien).
Raust (André-Guy-Albert).

Catégorie 14.

Gourmelen (Pierre-Marie-Ferdinand).
Lafferrayrie (Robert-Louis-Antoine).

Contingent 1947/2.

Bouffard (Robert-Gaston-Louis).
Bouillet (Jacques-Louis-Joseph).
Jault (Norbert-Jean-Pierre).
Moulon (Jacques).
Taminau (Jean-Léon-Marie).
Vesin (Robert-Maurice).

Contingent 1948/1.

Colus (Jacques-Justin).
Quinodon (Roger-Bernard-Maurice).
Rousseau (Lucien-Albert-Jean-Jacques).
Thévenet (Robert-Emile).

Contingent 1948/2.

Brunet (Gérard-François).
Duponchel (René-Thierry-Pierre).
Goby (Romain-Marcel).
Hordyck (André-Marcel).
Legrand (Jean-Camille-François).
Mattera (Bernard-Louis-Pierre-Marie).
Morere (Michel-Henri).
Pillain (Gabriel-Pierre-Joseph-Marius).
Tromelin (Henri-Maurice).
Truchon (Marcel).

8e REGION MILITAIRE

Etat-major de région.

Catégorie 5.

Lucas (Pierre-Edouard).

Catégorie 6.

Piot (Marcel-André).

Contingent 1947/2.

Palaz (Jean-François-Adrien).

Subdivision de Chambéry.

Catégorie 5.

Damiron (Ernest-Paul).
Pellet (Bernard-Edmond).
Quard (Léon-André).

Catégorie 6.

Anxionnaz (Marius).
Bartoli (Charles-Henri).
Bouchet (André).
Carlioz (Albert-Joseph).
Coulaud (René-Pierre-Amédée).
Dentand (Urbain-Louis).
Domer (Julien-Victor-Antoine).
Duhem (André-Louis-Joseph).
Emery (Maurice-Jean-François).
Falcoz (François-Savinien).
Greffioz (René-Pierre).
Guiguet-Doron (Fernand-Marius).
Hébert (Paul-René).
Janin (Robert).
Jaudoin (Jean-Pierre).
De Joybert (Roland-Jean-Marie-Gaston).
Kneip (Georges).
Mallet (Guy-Emmanuel-Jean).
Miege (Antoine-Auguste-Jérôme).
Mudry (Henri-Jean-François).
Monglaton (Henri-Augustin).
Orset (Maurice-Jean).
Platon (Gérard-Marie-André-Louis).
Poncet (Roger-Laurent-Michel).
Rigobert (Gustave-Albert-Francis).
Rouge (Henri).
Tapponnier (Gilbert-Alphonse).
Teyssier (Joseph-Paul).
Thenet (Paul-Roger).
Volland (Georges-Louis).

Catégorie 7.

Romand (Bernard-Sylvain-Antide).

Catégorie 10.

Bollard (Lucien-Vincent).
Fayolle (Emmanuel-Jean-Louis).
Lillaz (Camille-Pierre-Léon).
Perrière (Paul-Robert).
Rosset (Camille-Robert).

Catégorie 14.

Georges (Fernand-Joseph).
Legros (Martial-Marie-Jean).

Catégorie 17.

Colly (Benjamin-Ernest).
Muffat (Elie-François).

Contingent 1946/3.

Dumollard (André-Jacques).

Contingent 1947/2.

Barat (Jean-Jacques).
Canel (Jacques-Emile).
Cattelin (Jacques-Joseph-Gustave).
Garrone (Jean-Baptiste).
Richard (Robert-Charles).
Tomamichel (Rémy-Marcel).

Contingent 1948/1.

Berlioz (Pierre-Marc).
Bois (Séraphin-Alexandre-Lucien).
Bontron (Maurice-Claude).
Chambon (Jacques-Marius).
Clerc-Renaud (André-Albert).
Favre (Roger-Florentin).
Giraud (Gaston-Hilarion).
Ringuet (Jean-Claudius-Marcel).

Contingent 1948/2.

Blanc (André-Jules).
Costerg (André-Eugène-Roger).
Dunoyer (Eugène-François-Paul).
Jacquier (Paul-André).
Mouvillat (André-Jules).
Vesin (Lucien-Henri).

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Catégorie 5.

Bonnet (Alfred-Justin).
Chomillier (Marcel-Antoine-Albert).
Dacher (Jean-Pierre).
Farge (Robert-Marcel).
Fargeix (Antoine).
Mavel (Jean-Joseph).
Muzac (André-Joseph-Henri).
Vancauteren (Pierre-Auguste-Adolphe).

Catégorie 6.

Allemand (Roger-Louis).
Alphonse (André-Jean).
Amiot (Francis-Léonard).
Aumont (Marcel-Adrien).
Balmont (Guy-Joseph-Alphonse).
Bardet (Roger-Félix).
Barthomeuf (Raymond-Marius-Célestin).
Béraud (Emile-Antoine).
Bonnefont (René).
Brosseau (Henri-Alfred-Marcel).
Burlaud (Roland).
Chanier (Serge-Sydney-Eugène).
Chauny (Joseph-Alexis).
Cholsy (Pierre).
Chopin (Roger-Etienne).
Cluzel (Antonin-Jean-Louis).
Compagnat (Georges-Alphonse-Antoine).
Cuisset (Louis).
Déglon (René-Jacques).
Degueurge (Albert).
Dehorne (Paul-Joseph-Claude).
Delort (André-Auguste).
Deplus (Jean-Joseph-Marie).
Domenech (Marius).
Ducros (Jean-Baptiste).
Duvert (Louis-Julien).
Fages (Pierre-Henri-Paul).
Gaume (Daniel-Jean-Marie-Roger).
Gauriat (Paul-Emile-Victor).
Gay (Georges).
Goigoux (Antoine).
Grissolange (Camille).
Guillard (Marcel-Antoine).
Labelle (Fernand-Daniel).
Lacarriere (Raymond-Guillaume-Francis).
Lacote (Lucien).
Lacroix (Gervais-Marcel).
Laridan (René-Paul).

Le Bourdon (Hervé).
Lecoq (Charles-Léon).
Le Moigne (Jean-Yves-Alexis).
Malassagne (Paul-Guy-Mary).
Marceau (Henri-Lucien).
Martin (Jean-Pierre-Marien).
Marty (Yves-Gustave-Marie).
Mazeau (Louis).
Monsoncles (Raymond-Antoine).
Obeniche (Antoine-Jean-Auguste).
Orlianges (Edmond).
Paquet (Emilien).
Paris (André).
Ray (Georges-André-Albert).
Ray (Maurice-Victor-Charles).
Riviere (Maurice-Antoine).
Rivoire (Gérard).
Roussely (Emilien-Jules).
Sales (Régis-Germain).
Simon (Jean-Marie-André-Marcel).
Taillandier (Serge-Alexandre-Philémon).
Thevenin (Antoine-Albert).
Villedieu (Gilbert-Jean).
Walter (Albert-Auguste).

Catégorie 7.

Liaubet (Roger-Jean).
Marandon (Louis-Jean-Albert).

Catégorie 10.

Giraud (Roger-Louis).

Catégorie 14.

Guillaumot (Jean-Marie-Georges).
Petroukhine (André-Nicolas).

Catégorie 17.

Moret (Pierre-Marcel).

Contingent 1946/2.

Vermillard (Jean-François).

Contingent 1947/1.

Moroso (Paul-Joseph-Marcel).
Pireyre (Hubert-Jean-Antoine).

Contingent 1947/2.

Avard (Georges-René).
Boulanger (Michel - Jean - Pierre-Emanuel).
Caillou (René-Jean-Marie-Joseph).
Creach (Jacques-André-Amédée).

Contingent 1948/1.

Aucouturier (Georges-Pierre).
Chevalier (Pierre - Francis - Maurice).
Gauche (Paul).
Millet (Gabriel-Louis-Etienne).
Misson (Pierre-Jean-Claude).
Rousseau (Georges-Victor).
Trincart (André-François).

Contingent 1948/2.

Aubenneau (Roger-Maxime-Francisque).
Baisle (Pierre-Charles-Joseph-Marie-Patrick).
Chevalier (Jean-Maurice-Alphonse-Gérard-Adrien).
Piganiol (Henri-Justin).
Pons (Jacques-Paul-Eugène).
Reveilhac (André-Xavier).
Vigier (Jean-Baptiste).

Subdivision de Grenoble.

Catégorie 5.

Aubert (René-Antoine-Louis).
Bernard (Henri-Maurice).
Joulie (Michel-Félix).

Catégorie 6.

Antony (Henri-Georges).
Arbod (Joseph-Félix-André).
Arnaud (Jean-Marie-Adolphe).
Audemart (Aimé-Jean).
Bayle (Edouard - Marie - Eugène-Charles).
Blanc (Paul-Aimé-Roger).
Bonnabel (Henri-Marcel).
Bracoud (Ernest-Louis).
Brotel (Marius-Jean-Adrien).
Buffel du Vaure (Bruno-Marie).
Cahu (Edmond-Albert).
Chabert (Albert-Joseph-Louis).
Charmasson (Albert-Marie-Joseph-Louis).
Charmasson (Paul - Joseph - Auguste).
Colin (Yvon-Louis-Vital).
Cuzel (Fernand-Joseph-Antoine).
Debord (Jean-Marie).
Deconinck (Bernard-François-Carlos).
Delorme (Claudius).
Dequidt (Jacques-Jean-Joseph).
Duclaux (Frédéric-Joseph-Aimé).
Dufaure (Marc-Henri).
Estrangin (Hilaire-Joseph-André).
Finet (André-Paul).
Gantet (Marc-Marius-Paul).
Gariel (Paul-Marie-Augustin).
Gautherin (Jean).
Gelus (Joseph-Antonin).
Ginestet (Denis-Raoul-Marius-Marcellin).
Groslier (Pierre).
Imbault-Huart (Georges - Marcel-Jean-Clément).
Julien (Roger - Paul - Gaston - Joseph).
Lapie (Bernard-Gabriel-Roger).
Lassalle (Marc-Ange).
Leininger (Claude-Louis).
L'Huillier (Paul-Marie).
Lombard (Jean-Maurice).
Lotter (Jean-François-Léon).
Magaton (Roger-Joseph).
Maillet (Albert-Jean).
Malbos (Marcel-Auguste-Joseph).
Manon (Paul-Ernest).
Mazare (Jean-Paul-Marie).
Micoud (Lucien-Marie-Elie).
Mietton (Max-Ulysse-Fernand).
Moreon (Joseph-Léon-Marius).
Pagnier (René-Camille-Eugène-Henri).
Piergiovanni (Libéro).
Pironon (Louis-Henri).
Pons (Albert-Charles-Guy-Bernard).
Rambeaud (Paul-Joseph-Antoine-Marie).
Reynaud (Jean-Félix-Edouard).
Ribay (Pierre-Marie-Georges).
Riondet (Jean-Constant-Clément).
Robert (Jean-François).
Rostaing (Marcel-Octave).
Rousselet (Marc-Eugène-Emile).
Saubert (Lucien-Henri).
Selme (Louis-Emile).
Servoz (Henri-Eugène).
Simiand (Paul-Louis-Charles).
Tavel (Eugène-Marius-Etienne).
Thelliere (Pierre-Antoine-Philippe).
Thomas (Paul-Gabriel-Félicien).
Tissot (Jacques-Hubert-Olivier).
Toupet (Georges-Jacques-Robert).
Valantin (Jean-Paul).

Catégorie 7.

Chevrant-Breton (Pierre-Marie-André).
Dussert (Raymond-Jean-Alfred).

Catégorie 10.

Bellon (Noël-Charles-Antoine).
Goirand (Chaffred-Adrien).

Catégorie 14.

Fournier (Yves).
Moineau (Guy-Alphonse).
De Monteynard (Louis-Henri-Gérard).

Catégorie 17.

Louis (Jacques-Gustave).
Petite (Armand-Joseph).

Contingent 1947/2.

Achard (Louis-Fernand).
Baffert (Jean-François).
Calonne (Michel-Denis-Max).
Coriolant (Robert-Emile-Paul).
Cottaz (Marc-Pierre).
Gaston (Jean-Raymond).
Mornand (Pierre).
Opinel (Paul-Joseph).
Rivoira (Robert-Jean-Baptiste).

Contingent 1948/1.

Chassigneux (Jacques-Maurice-Joseph).
Emery (Jean-Charles-Joseph).
Gros (Marcel-Louis).
Mossant (Charles-Marie-Jules-Henri).
Rodier (Henri-Marius-Antoine).
Stumm (Ernest-Félicien).

Contingent 1948/2.

Berrier (Henri-Albert).
Cattin (Maurice-Paul-Maximin).
Coudurier (Jean-Maurice).
Davaine (Philippe-Camille-Eugène).
Ginier-Gillet (Robert-Charles-Joseph).
Mutte (Jean-Baptiste-Alexandre).
Revol (Joseph-Pierre-Dominique-Fructidor).
Ribeaud (Albert-Emile-Eugène).
Vidonne (Charles-Louis).

Subdivision de Lyon.

Catégorie 5.

Baratin (Robert-Jean-Régis).
Bassard (Paul-Félix).
Celle (René-Paul-André).
Chanel (Henri-Valentin).
Gorez (Jean-Jacques).
Grillet (Raymond-Henri).
Longchamp (Emile-Joseph-Ernest).
Malterre (Lucien-Germain).
Meurisse (Jean-Marie-Etienne).
Monteil (Marcel-Léon-François).
Pariset (Marie-Paul-Gustave-Louis).
Passot (Henri-René-Antoine).

Catégorie 6.

Andriot (Albert-Claude-Louis).
Angeli (Félix-Charles-François-Maurice).
Araud (André-Marie).
Bataillon (Claude-Eugène-Marcel).
Bellone (Louis-Alfred-François).
Bert (Georges-Léon-Marie).
Berthet (Pierre-Fernand-Georges).
Bey (Charles-René).
Blanc (Noël).
Bonnain-Ferrand (Jean-Charles-Auguste).
Bonnefoy-Claudet (Léon-Georges-Gaston).
Borret (Marcel).
Bresard (Georges-Jean-Baptiste).
Bresset (Maurice).
Carrot (Etienne-Maurice).
De Casabianca (Pierre-Bernard-Marie-Joseph).
Champeaux (Jean-Pierre-Victor-Eugène).
Chevalier (Joseph).
Chossonnery (Paul-Lucien-Léon-Jean).
Christophe (Louis-Jean-Marie).
Combe (Alfred-Eugène-Marius).
Combes (Pierre-Louis-Emile-Marie).
Curt (René-Jean).
Darnaud (Adolphe-Georges-Maurice).
Debia (René-Marie-Albert-Yves).
Delhumeau (Pierre-Louis-Marie).
Delorme (Pierre-Marie-Etienne).
Descournut (André-Joseph-Marie).
Deshusses (René-Léon).
Dicharry (Jean-Joseph-Elie).
Didier-Jean (Claudius-Abraham).
Dumas (Paul-Alexandre-Marie).
Dumont (Prosper-Gaston-Gilbert-Jean).
Evrard (Georges-Louis-Antoine).
Fournier (Jean-Gabriel).
Friedmann (Robert-Charles).
Gallet de Santerre (Hubert-François-Guillaume-Marcel).
German (Paul-Henry).
Gillet (Louis-Jérôme-Charles).
Goll (Emile-Albert).
Gonon (Stéphane-Louis).
Gontard (Jean-Marie).
Grange (Jean-Paul).
Grenard (Raymond-Edouard).
Gris (René-Emmanuel-Louis).
Grouès (Marie-Paul-Daniel-Léon).
Guille (Camille-Julien-Joseph).
Hediart (Pierre-Léon-Charles).
Helfenbein (Paul-Victor).
Hickisch (André-Pierre-Marcel).
Husson (Albert-Joseph-Augustin).
Isidori (Léon-Jules).
Jacob (Marcel-Albert).
Jallet (Maurice-Pierre-Marie).
Junte (Jean-Louis).
Lafay (Michel-Marcel).
Laplanche (Albert-Marie-Joseph).
Le Barbier de Blignières (Gérard-Henri-Marie).
Le Guevel (René-Robert).
Levin (Georges-Ferdinand).
Mabin (Yves-Lucien-Charles).
Magne (Charles-Auguste-Hippolyte).
Marcel (Paul-Henri).
Matagrin (Gabriel-Marie-Joseph).
Maton (Jules-Henri).
Milgram (Michel).
Neyron (Jean).
Ojardias (Pierre-Joseph-Etienne).
Orelu (Maurice-Joseph).
Pages (Louis-Joseph).
Paradeis (André-Emile).
Peillon (Charles-Antoine-Joseph-Marie).
Perret (André-Auguste).
Peysson (André-Antoine-Joseph).
Pobel (André).
Prenat (Robert-Alexis).
Quelin (Jean-Claude).
Raclot (Jean-Raoul-Gilbert-Marie).
Repellin (Maurice-Marie-Joseph).
Rodery (Jean-Baptiste-Louis-Philippe).
Rouast (Xavier-Charles-Léon).
Rouchouse (Georges-Antonin).
Rozet (Jean-Joseph).
Sauter (Joseph-Henri).
Stephan (François-Marie).
Trenel (Claudius-Jean-André).
Triomphe (Robert-Antoine-Victor).
Vericel (Maurice-Louis).

Vetu (Jean-Louis-Marie-Albin).
Vial (André-Marie-Marius).
Vial (Paul-Henri-Joseph).
Vigier (François-Henri).
Vivier (André-Marie-Emmanuel-Jean).

Catégorie 7.

Ambiaux (Gabriel).
Joseph (Bernard).
Poncet (Jean-Joseph).

Catégorie 10.

Vernet (Hubert-Noël-Henri-Marie).

Catégorie 14.

Cullafroz (Lambert-Antoine).
Duc (René-Albert).
Ferrand (René-Emile).
Nougein (Jacques-Joseph-Henri-Antoine).
Stehlin (Hubert-Georges-Marie-Joseph).

Catégorie 17.

Doucet (Edmond-Louis).
Lebreton (Robert-Gaston-Marie).
Moire (Paul).
De Rouyn (Michel-Camille-Marie-Victor).

Contingent 1946/2.

Canorgue (Guy-Jean-Marius).
Combe (Georges-Henri).
Hours (Henri-Joseph-Alexandre).
Maignier (Henri-Joseph).
Melinand (Robert-Jean).
Panet (Robert-Louis).
Poujade (Jean-Emile-René).
Saint-Cyr (Paul-Jean).

Contingent 1947/1.

Pelisson (Jean-Louis).

Contingent 1947/2.

Basmadjian (Haroutioum).
Bellet (Maurice-Gilbert).
Berthoux (François-Pierre).
Brossy (Roger-Louis-Jean).
Brunner (François-Charles-René).
Chaine (André-Alphonse-Yves).
Cousse (Jean-Michel).
Dechaud (Robert-Alexandre).
Devaux (Louis-Antoine-Marie).
Didier (Lucien-Jules-Louis).
Duclos (André-Antoine).
Dutruge (Robert).
Friess (Jacques-Anthelme-Félix).
Gillet (Henri-Emile-Auguste).
Godard (Pierre-Emile).
Marpot (René-Marie-Joseph).
Morel (Pierre-Marie-Auguste).
Perrin (Maurice-Auguste-Louis).
Peyron (Antoine-Jean).
Poirieux (Georges-Marie).
Rey-Coquais (Jacques).
Rosso (Joseph-Marie-Ernest).
Rousson (Marc-Joseph).
Villion (René-Noël).

Contingent 1948/1.

Bertrand (André-Maurice-René).
Bonnet (Robert-André-Charles).
Chambon (Bruno-Marie-Joseph-Régis).
Chappard (Jacques-Louis-Joseph).
Dailly (Claude-André).
Fayol (Désiré-Louis).
Fontfreyde (Xavier-Joseph-Régis).
Guerry (André-Benoit-Charles).
Guyenon (Gilbert-Marius).
Molin (Jacques-Amable-Marie-Pierre).
Ovize (Pierre-Joseph-Marie).
Parniere (André-Lucien).
Poichot (René-Emile).
Rivoire (Jacques-André-Marie).
Roque (André-Jean-Philippe).
Smeyers (Guy-Daniel).

Contingent 1948/2.

Bault (Lucien-Marie).
De Boissieu (Henri-Marie-André).
Bussière (Philippe-Maurice-Marc).
Chomel (Pierre).
Couprie (François-Marie-Eugène).
Cuer (Georges-Louis-Philippe).
De Durat (Bernard-Philippe-Marie-Joseph).
Falcon de Longevialle (Louis-Pierre-Gabriel-Marie).
Grange (André-Marie).
Lafontaine (Roger).
Le Roch (Roger-Jean).
Mauche (Bernard-Fernand-Louis).
Minet (Jean-Henri).
Munoz (Gaston-Pierre).
Ramel (Paul-Louis-Marie-Maurice).
Robert (Claude).

Subdivision de Saint-Etienne.

Catégorie 5.

Champagnat (Roland).
Chastang (Jean-Georges-Jacques).
Coupat (Albert-François).
Fontvieille (Marcel-Jean).
Grimoud (René-Paul-Charles-Louis).
Johannin (Pierre-Lucien).
Jullien-Pommerol (Amédée-Marie-Xavier).
Leroy (Victor).
Marchessou (Jean-Raymond).
Martin (Benoit-François).
Petit (Jacques-Léon-André-Eugène-Emmanuel).
Peycelon (Albert-Lucien-Jean-Baptiste).
Poisson (René-Marie).
Provensal (Pierre-Louis-Alexandre).
Roux (Georges-Marcel).

Catégorie 6.

Armand (Pierre-Eugène).
Armisen (Raymond-Jean).
Bailly (Jean-Auguste-Edmond).
Bardelang (Victor-Paul).
Belles (Marcel).
Berthon (Jean-Antoine-Louis).
Blot (Pierre-Emile).
Bodart (André-Michel-Auguste).
Borie (Francis-Henri-Denis).
Caussèque (Raymond-Jean).
Cayssiols (Maurice-Pierre).
Chaise (René-Alphonse-Marcelin).
Cham (Gabriel-Marcel-Marie-Ludovic).
Chassagneux (Jean-Auguste).
Clapier (François-Louis).
Cortial (Gabriel-Pierre).
Courtois (Jean).
Coutagne (Pierre-Gabriel-Jean).
Couturier (Edouard).
Derive (Albert-Arthur-Lambert).
Desacher (André-Aimé-Albert).
Destre (Honoré-Jean).
Desvernay (Bernard-Marie-Joseph-Arnaud).
Desvernay (Yves-Jacques-Marie-Joseph).
Devys (Pierre-Etienne-Marcel-Joseph-Marie).
Digonnet (Marcel-Jules).
Doron (Jean-Clément).
Durantet (Jean-Etienne).
Fert (Jacques-Edmond).
Flaugère (Pierre-Ferdinand-Marie).
Gehin (Robert-Jean-Albert).
Gouiran (Georges-Edmond).
Guy (Roland-Auguste-Marius).
Jacot (Frantz-Paul).
Jouitteau (Jacques-Henri-Emile-Marie).
Jourjon (Maurice-Claude).
Legay (Maurice-Henri).
Lubat (Pierre-Charles-Louis-Max).
Malet (Marcel-Vital-Félix).
Manus (Paul).
Marcoux (Barthélémy-Henri-Léon).
Marrel (Gaston-Claude).
Marsot (Léon-Régis).
Martin (René-Adolphe-Jean).
Maurice (Claude-Joseph-Gérard).
Moro (Jean-Charles-Hippolyte).
Moutot (Joseph-Jean-Louis).
Nachtel (Victor).
Pallandre (Claude-Marie-Stéphane).
Parain (Georges-Antoine-Jean).
Paramelle (Daniel-Ernest-Roger-Frédéric).
Passemard (Raoul-Olivier-Jean-Marius).
Peillon (Jacques-Etienne).
Peronnet (André-Pierre-Louis).
Plenat (Jacques-Auguste).
Poliatscheck (Jean-Jacques).
Pontis (André-Georges-Charles-Jules).
Pupunat (Paul-Raymond-Etienne).
Reynaud (Charles-Louis).
Robin (Maurice-Raymond).
Rougon (Paul-Robert-Emile).
Roussel (Gabriel-Adrien-Henri).
Sijobert (André-Joseph-Dominique).
Sournies (Jean-Marie).
Souvignet (Pierre-Auguste-Joseph).
Tartary (Raymond-Ernest-Armand-Jean).
Trousseau (Jacques).
Vernay (Joseph-Antoine).
Vidal (Jean-Camille-Auguste-Emile).
Vigouroux (Joseph-Emile).

Catégorie 7.

Toureau (Joseph-Amédée).

Catégorie 10.

Cambourian (Grégoire).
Parra (Salvador).

Catégorie 14

Blandin (Louis-Jean-Marie).
Chenaud (Lucien-Marius).
Doron (Henri-François).
Ferlay (Paul-Léon-Henri).
Guigal (André-Jean-Marie).
Jac (Louis-Marcel).
Jourdat (Jean).
Masséna (Pierre-Georges-André).
Monteillier (Pierre-Jean-Stéphane).
Thévenon (Henri-Claude-Marius).
Violon (René-Antoine-Henri).
Weber (Jean-Raphaël).
Xavier (Eugène-Léon-Charles).

Catégorie 17.

Mercoyrol (Roger-Victor).

Contingent 1946/2.

Barrou (Jean-Marius).
Bastide (Raymond).
Giovando (Léon-Claude).
Gousset (Henri-Antoine).
Gueraud (Claude-Robert).
Linossier (Joseph-Claude).
Maurin (Jean-Marie-Antoine).

Contingent 1947/1.

Mas (Louis).

Contingent 1947/2.

Besson (Marcel-Jean).
Brisotto (Amadio-Antonio).
Cellard (Charles-Fernand-Antoine).
Collin (François-Léon).
Delhomme (Marc-Jean).
Eymard (Pierre-Emile).
François (Philippe-Emile-Marie-Joseph).
Souche (Victor-Marius-Louis).
Titoulet (Marcel-Jacques-Auguste).
Villetelle (Paul-Gustave-Félicien).

Contingent 1948/1.

Bruyere (Georges-Pierre-Marius).
Dujardin (Pierre-Roland-Marcel).

Contingent 1948/2.

Badolle (Robert-Antoine-François).
Bercet (Jean).
Chalancon (Maurice-Elie-Gaston).
Fulchiron (Christian-Claude-Pierre-Marie).
Guichard (Louis-Marie-Antoine-Jean).
Imbert (Georges-Francis).
Marie (Fernand-Antoine).
Paret (Jean-Eugène-Henri).
Reynaud (Georges-Joseph-Louis).

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de la Corse.

Catégorie 6.

Faggianelli (Jean-Antoine).

Subdivision de Marseille.

Catégorie 5.

Aubert (Yves-Roger).
Chevalier (Raphaël-Edouard).
Clément (Gaston-André).
Delanglade (Jean-Marie-Joseph).
Martin (Gérard-Marcel-Georges).
Ordioni (Joseph-Jean-César).
Plenecassagne (Ernest-Justin-Joseph).
Roman (Alain-Paul-François).
Salaün (Claude-Yves-Georges).
Sellier (François-Justin).
Stefani (Paul-François-Xavier).
Zabot (Emile-Clément).

Catégorie 6.

Aeschelmann (Charles-Jean).
Alazard (Jean-Marie-Joseph).
Audry (Vincent-Jean-Ernest).
Bagutti (Jean-Gaëtan).
Barbaroux (Louis-Marie-Germain).
Bart (André-Jean).
Beaud (Paul-Marie-Joseph Jean).
Berard (Raymond-Victor).
Berengier (René-Pierre-Auguste-Gabriel).
Bernard (Paul-Ferdinand-François).
Bertrand (Henri-François-Victor).
Bezert (Germain-Marie).
Billebaud (Jacques-Louis-Robert).
Bitard (Jacques-André).
Bocquet (Gaston-Joseph-Louis).
Bonnefont (André-Charles-Armand.).
Bouchard (Joseph-Laurent).
Boyer (Emile-Charles-Marie).
Boyer (Roger-Frédéric-Régina).
Boyer de Fonscolombe (Benoit-Hubert-Marie).
Caillieret (Raymond-Gustave).

Calamand (Gustave-Louis-Lucien).
Cambournac (Marcel).
Cappiello (Nicolas-Marius).
Carel (Georges-Etienne-Maurice).
Cattan (Armand-Fella).
Cayol (Raymond-Louis-Jean-Christophe).
Chabrier (Maurice-Jean-Charles).
Chavanne (Paul-Henri).
Chicoyneau de Lavalette (Pierre-Paul-Jacques-Gérard).
Cristofini (Antoine-Charles).
Dargnies (Georges-Henri-François-Marie).
Debidour (Tony-Paul-Victor-Henry).
Defenu (François-Raoul).
Deguest (Roger-Marie-Léon).
Devic (Charles).
Devienne (Paul-Henri).
Dominici (Fernand-Henri).
Durand (Pierre-Jean-Elie).
Espenon (Georges).
Eugène (Fernand-Joseph).
Faurie (Jean-Albert).
Fine (Gaston-Marie-Louis).
Fonta (Laurent-Auguste).
Fournet (Fernand-Marie-Aimé).
Fournier (Raoul-Victor-Henri).
Franc (Henri-Marius).
Frescura (Marcel-Ange-Marius).
Gallet de Santerre (Hubert-François-Guillaume-Marcel).
Garonne (Jean-Charles-Louis).
Gasquy (Roger-Marie-Ernest).
De Gaudemar (Paul-Emile-Hubert).
Gavoty (Charles-Marie).
Gineste (André-Charles).
Girardon (Jacques-Marie-Guy).
Gousgounell (Constantin).
Grandval (Hervé-André-Jules-Marie).
Gros (Marius-Pierre-Aristide).
Gueydon (Albert-Marius-Eugène).
Guichon (Georges-Etienne).
Guidoni (Philippe).
Itard (Louis-Germain).
Jalles (Raymond-Edouard-François).
Jean (Casimir-Marie-Albert-Emmanuel).
Jeanselme (Roger-Marie-Louis-Etienne).
Jourdan (Marius-Eugène).
Juan (Joseph).
Labrousse (Pierre-René-Jean).
Lambot (Jacques-Jean-Emmanuel).
Lecroq (Charles-Lucien).
Lemoyne (Albert-Flavien-Charles).
Lesot (Raymond-Michel-Arthur).
Levi Bram (André-Emile-Isaac).
Lherisson (Jean-Victor-Auguste).
Lieutard (Gustave-Marcel).
Lipous (Jean-Jules-Gabriel).
Llaoury (François-Charles).
Longere (Claude).
Maccario (Lucien-Clément-Louis).
Maglione (Maurice-Marie-Joseph).
Marchand (Jean-Baptiste-Honoré-Antoine).
Martel (Georges-Jean-Alfred).
Masson (Henri-Jean-Denis).
Masson (Pierre-Edouard-Etienne).
Matheron (Marcel-Antoine).
Mathieu (René-Jean-Eugène).
Mazauric (Edmond-Félix-Marie).
Michel (Jacques-Marie-Edouard).
Millet (René-Léon).
Morati (Noël-Joseph-Pierre-Augustin).
Moullet (André-Raymond).
Muret (Joseph-Marie-Henri).
Naud (Victor-Jules-Joseph).
Nicolaï (Léon-Antoine-François-Jean-Gabriel).
Nicoli (Jérôme-Sébastien-Roch).
Novara (Marcel-René).
Ogez (Jean-Marie-Gaëtan).
Olive (René-Bernard-Marcel-Marius).
Pelissero (Pierre).
Peloutier (Raoul-Pierre-Jean-Baptiste)
Pequignot (Jean).
Perolin (Claude-Georges).
Pidoux (Georges-Albert-Nicolas).
Pinatel (Henri-Marie-Joseph).
Plantavin (Robert-Joseph-Marc).
Pomeau (René-Henri-Eugène).
Porre (Robert-Joseph-Sylvain).
Pouzol (Marcel-Marius).
Prat (Raymond-Paul-Gustave-Edouard).
Ripert (Jean-Marie-Etienne-Henri).
Rolland (René-José-Marie).
Roubaud (Louis-Alphonse).
Sardou (Félix-Léandre-Louis-Clément).
Sauzeau (Jacques).
Sebille (Maurice-Ernest).
Seguin (Roger-Jean-Baptiste).
Simon (Francis-Louis).
Siret (André-Germain-Antoine-Georges).
Sirvent (Stéphan-Honoré).
Tierno (Ange-Vincent-Jean).
Venot (Claude-Maurice).
Veyssière (Marcel-Louis).
Viali (Pierre-Joseph-Albert).
Vidal (Pierre-Jean-Louis).
Vignali (Pierre-Joseph).
Villepontoux (Roger-Marcel).

Catégorie 7.

Amigon (Joseph-Maurice).
Castet (Jack-Joseph-Valentin).
Chancel (Georges-Louis-Francis).
Conte (Pierre-Joseph-Lucien).
Grelounaud (Roger).
Leonetti (Paul-François).

Catégorie 10.

David (François-Régis-Marcel-Marie-Joseph).
Miquelis (René-André-Marius).
Perdono (Georges-Louis).
Pouzet (Jean-Louis-Marie-Joseph).
Roubaud (Joseph-Pierre-Marius).
Zonza (Robert-Toussaint-Félix).

Catégorie 14.

Andrieu (Louis-Auguste-François).
Dupré (Maurice-Lucien-Léon).
Lassauze (Alfred-Pierre-Yves).
Puimatto (Francis-Louis-Gaspard).
Revol (Félix-Francis-Dominique).
Roubaud (Fernand-Norbert).

Contingent 1946/2.

Beauchamp (Léon-Alexandre-Etienne).
Magnan (Louis-Marie-Julien).
Malbrunot (Pierre-Gaston).
Moroni (Roland-Robert).
Sassi (René-Antoine-André).
Vadon (Georges-Henri-Joseph).

Contingent 1947/1.

Brugnon (André-Michel).

Contingent 1947/2.

Battaglini (Emile-Jean).
Borely (Joseph-Jules-Jacques).
Boyer (Jacques-François-Marie).
Brel (Raymond-Achille).
Caillet (Daniel-Fernand).
Collioc (André-Francis-Gabriel-Louis).
Courrèges (Gilbert).
Esmieu (Louis-Jacques-Marie).
Gay (René-Jean-Joseph).
Isoard (Jacques-Alexis-Joseph).
Ize (Jean-Pierre-Adrien).
Loffredo (Antoine-Marius-Jean-Baptiste).
Marty (Henri-Marcel-Julien).
Mellone (Raymond-Michel-Jacques).
Pailloux (Jean-Pierre-Adolphe-Marie).
Pastor (Georges-Faustin).
Roux (André-Eugène-Jean-Marie).
Savel (André-Edmond-Henri).
Tissot (Henry-Marius).

Contingent 1948/1.

Bizot (Jacques-Victor).
Boulaire (Henri-Joseph-Jean-Baptiste).
Cordier (Jean-Théodose-Henri).
Garcia (Raymond-Pierre-Camille).
Lafarge (André-Albert).
Leoni (Jacques-Antoine).
Martin (Jack-Joseph).
Mayani (Paul).
Merger (Serge-Gabriel).
Mouttet (Jean-Marie-Albert).
Rouget (Denis-Antoine-Jules).
Suppin (Pierre-Armand).
Venel (Roger-Paul).

Contingent 1948/2.

Denot (Robert-Eugène-Léon-Damien).
Dorier (Maurice-Joseph-Benjamin).
Galinier-Warrain (Yves-Edouard-Eugène-Albert).
Hamel (Robert-Henri).
Jeantet (Claude-Gabriel-Marie).
Labourey (Marius-Eugène).
Lagnais (Georges-Henri-Gabriel).
Pichat (Vincent-Auguste-Jean).
Rouffio (Jacques-Camille).

Subdivision de Montpellier.

Catégorie 5.

Barge (Léon-Claude).
Lagneux (Jean).
Marc (Pierre-Félix-Emile-Fulcran).
Recasens (Odon-Maxime-Pierre-Paul-Emile).
Vidal (Antoine-Clément-François).

Catégorie 6.

Aguilar (Paul).
Aussel (Joseph-François-Adrien-Théophile).
Barnaud (Claude).
Berton (Marcel-Aimé).
Bertrand (Joseph-André-Louis-Marie).
Besse (Paul-François).
Bonnel (Henri-Joseph-Mathurin).
Boucoiran (Sylvain-François).
Brunet (Firmin-Pierre-Louis).
Cabestaing (René-Achille).
Caffort (André-Charles-Bernard).
Calmels (Victor-Robert).
Combes (Henri-Jean-Alphonse).
Couderc (Justin-Numa).
Cuenot (Henri-Auguste-Léon).
Daude (Jean-Raymond).
Delassus (Jacques-Gilles-Charles-Antoine).
Deville (André-Alphonse-Vincent).
Donat (Yves-Raphaël).
Durand (Gaston-Fernand).
Fischer (Charles).
Fort (Paul).
Gastaud (Armand-Lucien).
Gautier (Léon-Germain).
Gazo (Pédro-Antonio).
Gillardeaux (Roger-Raimond).
Girard (Jean-Albain-Joseph).
Giry (Joseph-Marie-Pierre).
Guiraudios (Jean-Lucien).
Guy (Joseph-Pierre).
Hot (Gilbert-Paul-Jean-Louis).
Joseph (Robert-Guy).
Le Diascorn (Georges).
Le Port (René-Louis).
Lerond (Roger).
Liautard (Martin-Jules-Jean).
Libourel (Clément-Pierre-Joseph).
Martel (Robert-Fernand-Léon).
Mas (Pierre-Joseph-Antoine).
Mazel (Jean-Maurice-Emile).
Mazota (Mariano).
Miaille (François-Jean).
Mulceu (Raoul-Jean-Paul).
Noël (Max-André-Marie-Antoine).
Pellegrinni (Yves).
Pourreau (Auguste).
Prudhon (René-Marcel-Auguste).
Queralt (Jean-Michel-Simon).
Rodier (Etienne-Louis-Victorin).
Roger (Jean-Charles-Marie).
Rosset (André).
Roziere (André-Léon).
Sol (François-Germain-Tiburce).
Soulas (Paul-Marie-Joseph-Célestin).
Tasque (Pierre-Thomas-Antoine).
Thibaut (Georges-Yves-Louis).
Vailhe (Pierre-Charles-Albini-Laurent).
Vanbrussel (Georges-Jean-Louis).
Vidal (Henri-Louis).
Viste (Jacques-Joseph-Jules).
Vivien (Jacques-Maurice-François-Victor).

Catégorie 7.

Bardet (Auguste).
Roqueblave (Paul-Marius).

Catégorie 10.

Fibleuil (Louis-Frédéric-Clément).

Catégorie 14.

Maillol (Etienne-Joseph).

Contingent 1947/1.

Carles (Robert-Lucien-Henri).
Laures (Pierre-Marc-Charles-Florentin).

Contingent 1947/2.

Barres (Emile-André-Marius).
Bonnet (Pierre-Augustin-René).
Heyraud (André-Eugène).
Ninon (Guy-Albert-Marius).
Robert (André-Aimé-Etienne).
Uso (Vincent).

Contingent 1948/1.

Authier (Jean-Louis-Antoine).
Tabusse (Max-Pierre).

Contingent 1948/2.

Brun (Jean-Joseph-Gaston).
Erpelding (Pierre).
Potin (André-Eloi).

Subdivision de Toulon.

Catégorie 5.

Ernst (Jean-Albert-Charles).
Fabry (Raymond-Edmond-Paul).
Gallice (Jean-Alexis-Léon).
Guigou (Maurice-Léonce).
D'Inguimbert (Guy-Joseph-Henri-Félix).
Mollet (Henry-Julien-Joseph).
Mouille (Gilbert-Marie-Jean-Gaston).

Catégorie 6.

Arrighi (Paul-Louis-André).
Auban (Albert-Jean).
Barra (Camille-Victor).
Bellion (Jacques).
Bellon (Paul-Georges).
Berrut (Georges-Henri-Louis-Edouard).
Bert (Abel-Marie).
Boussinesq (Jean-André-Marie).
Brugnone (Aimé-Louis).
Cabanes (Pierre-Lucien-Raymond).
Cabos (Roger-Philippe-Jean).
Caternet (Edmond-Gabriel).
Champollion (Alain-Louis-Pierre).
Charlois (Jean-Marius-Clairin).
Chevallard (Helvétius-Eugène-Victor).
Coindet (Adolphe-Auguste-Maixent).
Coloretti (Jean-Baptiste).
Cordier (Jean-Marie-Georges).
Dalmas (Georges-Armand).
Damy (Maurice-Ernest-Alphonse).
Danne (Claude-Albert-Emile).
Deletang (André-Camille).
Domergue (Marcel-Louis-Joseph).
Druard (Maurice-Léon-Prosper).
Dursap (Marius-Auguste-Louis).
Faraut (Ernest-Charles-Hyppolite).
Faury (Henri-Georges-Antonin).
Fortoul (Rémy-Jean).
Fugier (Gaston-Claude).
Gassend (Georges-Eugène).
Gauzargues (Paul-Gaston).
Germain (François-Adolphe).
Giordan (René-Antoine-Joseph).
Gleize (Jean-Paul-Léon).
Guigonis (René - Pierre - Philippe Francis).
Hebras (Pierre-Louis).
Journet (Jean-Paul).
Koukous (Louis-Léon-Michel).
Lagniez (André-Charles-Edmond).
Lassalle (Roger-Lucien-Georges).
Leydet (Noël - André - Eugène-Joseph).
Martelly (Georges-Victor-Alphonse).
Martinelli (Jacques-François).
Meinard (Laurent-Marius).
Meunier (Roger-Maurice-Georges).
Moggio (Barthélémy-Joseph).
Mouton (Henri-Pierre-Paul).
Muscatelli (Antoine).
Negrel (Henri-Albert).
Orcier (Charles-Joseph-Alphonse).
Pascal (Michel-Marius).
Paulin (Gabriel-Augustin).
Pichot de Champfleury (Jacques-Emile).
Piot (Max-Hyppolite-Jean).
Plagnol (Maurice-Adrien-Louis-Joseph).
Plantat (Jean-Paul-Louis-Pierre).
Prat (Auguste-François).
Rastier (Jean-François-José).
Rebuffel (Gaston-Victorin-Joseph)
Roux (Georges-Jean-Louis).
Scoffié (Louis-Jean).
Serre (Jean-Abel-Louis-Dieudonné).
Viano (Pierre-Constant-Charles).

Catégorie 7.

Allemand (Robert-Francis-Marie-Louis).
Armenier (François-Marie-Marcel)
Murad (Pierre-Claude).

Catégorie 10.

Allais (Henri-Pierre-Marie).
Castant (Edmond-Jean).
Piérard (Jean-Marie).
Pisi (Alfred-Joseph-Lazare).
Riolacci (Ange-Paul).
Ritondale (Léopold-Léon).
Roux (Eugène).
Touboul (Armand-Louis).
Veran (Jean-Marius-Gaston).

Catégorie 14.

Brun (Fernand-Armand-Georges).

Contingent 1946/2.

Chambon (Lucien-Antoine).
Dusoulier (Maurice-Louis-Marcel).
Favre (Jacques-Ernest-Louis).
Martin (Jean-Claude-Marie).

Contingent 1947/1.

Butelli (Francis).
Percivalle (Etienne-Simon).

Contingent 1947/2.

Bailet (Albert-César).
Bosq (Laurent-Francis).
Descombes (Georges-Louis-Fréjus).
Filippi (Jean-Louis).
Meynard (Jean-Joseph-Honoré).
Ridolphi (Pierre-Paul-Robert).
Seassau (Jacques-Barthélémy-Godefroy).
Sicard (Pierre-Léon-Robert).

Contingent 1948/1.

Allavena (Henri-Charles-Etienne).
Brighi (Alban-Humbert).
Dillies (Léon-Adrien-Arthur-Henri).
Evard (Maxime-Serge-Jean).
Fay (Jean-Marie-Joseph).
Herlaut (Claude-Baptiste-Ulysse-Gustave).
Monello (Philippe-Paul).
Varrault (Gilbert-René).

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Catégorie 5.

Duchêne-Marullaz (Jean-Charles-Henri).
Faure (Pierre-Paul).
Neretti (Albert-Pierre).

Catégorie 6.

Albertini (Louis).
Arêne (Pierre-Jean-Marie).
Boyer (Pierre-Marie).
Condoret (Emile-Jean).
Deymes (Louis-Joseph-Philippe).
Dufaud (Arthur-Edouard).
Eissen (Serge-Charles).
El Kaim (Henri).
Giannantoni (Paul-Haycinthe).
Guingand (Pierre-Henri).
Ilari (Francis-Dominique-Pierre).
Jais (Alexis-Isaac).
Laurent de Valors (Roger-Michel).
Martin (Georges-Emile).
Marty (Eloi-Paul-Valentin).
Mathieu (Pierre-Léonce).
Michel (Georges-Jean-Ernest).
Moreau (Robert-Louis-Maurice).
Neau (Félix-Jean-Marie-Christophe).
Vie (Hubert-Jules-Alphonse-Joseph).

Catégorie 10.

Ambrosini (Jean-Antoine).
Berthier (Robert-Emile-Blaise).
Botella (Robert-Emmanuel).
Brochart (Roger-Michel-Auguste).
Cardona (Jacques).
Chamoux (Roland-Marcel-Lucien).
Chauvin (Guy).
Dechandol (Henry-Léon-Ernest).
Delgeloso (Fernand-Bernard).
Derrida (Fernand-Elie).
Ducros (Georges).
Dupuy (Georges-Henri).
Founau (Louis).
Gagean (Maurice-Jean-Joseph).
Harster (François-Xavier).
Hortal (Paul-Joseph).
Irisson (André-Camille).
Jovi (Albert-René).
Karriere (Paul-Léon-Marie).
Lavaud (Jean-Pierre).
Montessuit (Michel).
Père (Maurice-Henri).
Perez (Vincent).
Ravassod (Louis-Jean).
Reymond-Burdin (Roland-Paul).
Sala (Gilbert-Henri).
Sébastien (Marc-Valentin).
Senty (Maurice-Paul-Lucien-Irénée).

Catégorie 14.

Deville (Gabriel-Francis).
Esteve (René-Emile-Jean).
Foucaud (Jean).
Morlat (Jean-Marc).
Preziosi (Laurent-Dominique).
Valenza (Alfred-Antoine).
Zenati (Roger-Jacques).

Catégorie 17.

Blanc (Guy-Eugène-Georges).
Viard (Albert-Louis).

Contingent 1946/2.

Gautier (Francis-Auguste-Pierre-Gabriel).

Contingent 1947/1.

Chevillard (Gérard-Marie-Louis).
Robert (Jean-Martial).

Contingent 1947/2.

Capeau (Claude-Léon-Georges).
Dluz (Michel-Pierre-Joseph).
De Fouchier (Henri-François-Marie-Jacques).
Gainie (Gilbert-Germain).
Granier (Raymond-Noël-Sylvain).
Jourdes (Serge-Paul-Marius).
Lhospital (Etienne).
Pons (Georges-Pierre).
Ruiz (Armand-Nicolas).
Soulet (Georges-Marie-Jean).

Contingent 1948/1.

Bernault (Georges).
Lamy (René-Maxime-Albert).
Treille (Marcel-Pierre-Jean-Jacques).

Contingent 1948/2.

Blasco (Rodolphe-Louis).
Krummenacker (Kléber-Théodore).
Sanchez (Rolland-Ramon-Vincent).
Sureda (Henri).

Division de Constantine.

Catégorie 6.

Antomarchi (Paul).
Clément (René-Félix).
Devichi (Albert).
Guyomard (Albert-Francis-Augustin).
De Leissegues de Pennayeun (Charles - Jean - Marie - Camille-Louis).
Martin (Yvon-Pierre-Charles).
Menginette (Jean-Henri-Lucien-Victor).
Prost (Daniel-Jean-René).

Catégorie 10.

Benoit (Jean-Louis).
Boulet (Michel-Daniel).
Frayssignes (Raymond-Joseph).
Gillet-Chaulet (Pierre-Germain-Joseph).
Large (Marcel).
Sauvagnac (Jean-Auguste-Julien).
Staletti (Agostino).

Catégorie 14.

Moulard (Hubert).
Rouvière (Emile-Antonin-Marius).

Contingent 1946/2.

Rossi (Maurice-Adolphe-François).

Contingent 1947/2.

Latrille (Jean-François-Emile).
Perez (Yves-Raymond).

Contingent 1948/1.

Peretti (Jules).

Division d'Oran.

Catégorie 5.

Georges (Maurice-Olivier).

Catégorie 6.

Bourdis (Fernand-Henri).
Cantiens (René-Joseph-François).
Couffin (Georges-Marius-Robert).
Dalouzy (Henri-Jean).
Giradot (Max-Paul-Marcel).
Guillem (François).
Massa (Marcel-Blaise).
Merlo (Marcel-Claude-Joseph).
Pomies (Ernest).
Radenac (Jean-Louis-Marie).
Santamarina (Gabriel-Auguste).

Catégorie 9.

Gelineau (André-Roger).

Catégorie 10.

Contreras (Antoine).
Dallies (Pierre-Paul-Louis).
Dompnier (Yves-Marius).
Ferrer (Pierre-Michel).
Gaudry (Charles-Lucien-Louis).
Guinet (Jean-Roger).
Oberic (Norbert).
Palma (Raymond-François-Antoine).
Prou (Thomas-César).
De Puybusque Toutens (Charles-Marie-Gabriel).
Puyou (Alcide).
Reult (Georges).
Reverdito (Raymond-Albert).
Sellner (René-Raymond).
Soler (Manuel-Antoine).

Catégorie 14.

Boesen (André-Lucien-François).
Gilabert (Vincent-François).
Ravaux (Eugène-Paul).
Segarra (Serge-Jérôme-José).

Contingent 1946/2.

Santini (Yvan-Léonard-Jean).

Contingent 1947/2.

Besombes (André).
Chouraki (Georges).
Duranseau (André-Eugène).
Olivier (Louis-Henri).
Picon (Louis-Gilbert).
Ringenbach (Marcel-Henri).
Sutter (Jean).

Contingent 1948/1.

Uetwiller (Jean-Georges-Lucien).

Contingent 1948/2.

Catalan (Jacques-Marie).

TROUPES DU MAROC

Subdivision autonome d'Agadir.

Catégorie 6.

Delaunay (Roger-Paul-Eugène).
Landre (Albert-Louis-Charles).

Catégorie 14.

Lazzerini (Guiseppe).

Contingent 1947/2.

Bizat (Pierre-Fernand-René-Paul).

Division de Casablanca.

Catégorie 5.

Givry (Charles-Edouard).
Homberger (Maxime-Hugues).
Prin (Raymond-René).
Simionesco (Georges-Hubert).
Warlop (Gérard-Camille).

Catégorie 6.

Arthaud (Roger-Alphonse).
Battu (Pierre-Jean-Robert)
Biez (Arthur-Hyacinthe-Jean).
Blonde (Philippe-Henri-Marie).
Bonnot (Armand-Frédéric).
Clavel (Michel-Marie-Marc).
Clisson (Jean).
Delache (Louis-Emile-Maurice).
Gaudibert (Paul-Georges-Eugène).
Luciani (François-Marie-Joseph-Albert).
Peyre (Paul-Maurice-André).
Pierrez (Roland-François).
Rannou (Robert).
Revel (Jean-Jacques-Louis-Alfred)
Simonnot (André-Marie-Alfred-Ernest-Jean).
Van Driesten (Guillaume-Charles)

Catégorie 10.

Auvray (Christian-Henri-Roger).
Bonnamour (René-Marie).
Chapellier (Bernard-Marie-René).
Cosso (Xavier-Faustin).
Da Vela (Raphaël-François-Paul).
Jourdan (Pierre-Louis-Félix).
Quilichini (Marc-Marie).
Roques (Pierre-Eugène).
Sallin (Denis-Joseph-Michel).

Catégorie 14.

Demagny (Jean-Charles-Marcel).
Leho (François-Gaston-Joseph).
Pagès (Max-Emile-Albert).
Philippe (Jacques-Henri).

Catégorie 17

Bille (Roland-Pierre-Charles).
Roy (Marcel).
Piquemal (Georges-Joseph-Albert)

Contingent 1947/1.

Madras (André-Pierre).
Sapin (Claude-Pierre).

Contingent 1947/2.

Artigaud (Jacques-François-Jean).
Capber (Henri).
Claudot (Serge-Paul).
Ganthier (Michel-Léon).

Contingent 1948/1.

Berthon (André-Henri).
Cespèdes (Armand-Ernest).
Cokelaer (Lucien-Désiré-Auguste).
Guillemenet (Robert).
Saulais (Jean-Victor-René-Pierre).
Selva (Lucien-André).
Tillet (Claude-André).

Contingent 1948/2.

Chamayrac (François).
Jeanneau (Gaëtan-Charles-René-Guy).
Schricke (Jean-Paul).

Division de Fès.

Catégorie 6.

Gleizes (Gaston-Albert).
Leulier (Jacques-Paul-Louis-Alfred).
Sixdenier (Guy).

Catégorie 10.

Aguera (Antoine-Médard).

Division de Marrakech.

Catégorie 6.

Couchet (René-Léon-Claude).

Catégorie 10.

Albouy (Jacques-Georges-Jean).
Chaulet (Bernard-Félix-Gaston).
Greminger (Assiout-Louis-Jean-Jacques).

Contingent 1947/1.

Menier (Jacques-André-Lucien).

Contingent 1947/2.

Hubert (Jacques-Georges).

Division de Meknès.

Catégorie 5.

Cazeneuve (Jean-Paul-Lucien).
Leclercq (René-Alfred).
Lucas (Yves-Marie).

Catégorie 6.

De Vernisy (Bertrand-Marie-Raoul).

Catégorie 14.

Lales (Pierre-François-Marie).

Contingent 1947/2.

Fiot (Camille).

Contingent 1948/1.

De Cacqueray-Valmenier (Louis-François-Marie-Joseph).

Subdivision autonome d'Oujda.

Contingent 1947/1.

Castelain (Jacques-Henry-Marcel)

Contingent 1948/1.

Moulin (Henri-Michel).

TROUPES DE TUNISIE

Etat-major commandant supérieur.

Catégorie 5.

Lebecque (Charles).
Richard (Roger-Marc-Albert).

Catégorie 6.

Barret (Henri-Eugène-Benjamin).
Bocquillon (Georges).
Debien (Gabriel-Auguste).

Subdivision de Bizerte.

Contingent 1946/2.

Capelle (Gilbert-Alexandre).

Contingent 1948/2.

Granet (Raymond-Jules-Jean).

Subdivision de Gabès.

Contingent 1948/1.

Buzare (Jean-François-Jacques).
Serrats (Olivier-Joseph-Pierre).

Subdivision de Sousse.

Catégorie 6.

Bouyssonie (Marie-Joseph-Marcellin-André).
Courbin (Pierre-Marius-Georges).

Catégorie 7.

André (Louis-Henri-Edmond).

Catégorie 14.

Daugeron (Maurice-Louis-Pierre).

Contingent 1948/1.

Le Vot (Raymond-Joseph-Marie).

Subdivision de Tunis.

Catégorie 6.

Bories (André-Hippolyte-Joseph).
Cayre (Richard-Jean-Paul).
Copier (Emile).
Louis (André).
Serpaggi (Joseph-Antoine).
Tron (René-Eugène-Henri).
Vidal (Robert-Pierre-Alfred).

Catégorie 10.

Borg (Pierre-Paul).
Chabas (Roger-Hugues).
Contri (Henri-Louis).
Curato (Robert).
Gargano (René-Marcel-Eugène).
Lecine (Albert).
Pau (Fernand-Victor-Yvon).
Savignoni (Robert-Louis).
Vigouroux (Hervé).

Catégorie 14.

Attard (Armand-Jacques-Charles-André).
Roch (Raymond-Félix).
Villie (Pierre-Jean-Marie).

Contingent 1946/2.

Barbin (Henri-André-Marie).

Contingent 1947/2.

Campisi (Dominique).
Chemla (Georges-Gabriel).

Contingent 1948/1.

Lemasson (Paul-Jean).

Contingent 1948/2.

Ansidei (Paul-Antoine).
Paoli (Jean-Baptiste).

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Catégorie 5.

Dessallien (François-René-Joseph).
Domine (Henri).
Rodallec (Henri-Hervé-Marie).

Catégorie 6.

Ardellier (Jean-Pierre-Gilbert-François.
Beck (Marcel-Ferdinand).
Cheval (René-Jules-Virgile).
Delcombel (Pierre-Marcel-Léon).
Ehrhard (François-Albert-Charles).
Faller (Paul-Louis-Marcel).
Faury (René-Georges).
Garban (Pierre-Maurice-Marie-Joseph).
Heibel (Paul-Ernest).
Jacomet (André-Alexandre-Pierre).
Janin (Edmond-Pierre-Eugène).
Jourdan (Albert-Jean-Baptiste).
Kohler (Alphonse-Henri).
Kot (Romuald).
Laroche (Raymond-Jean-François).
Le Bras (Dominique-César).
Liénard (André-Jules-Eugène).
Mancini (Pierre).
Mazon (Jean-Yves).
Ozeel (Gustave-Charles).
Rottembourg (Georges-Ernest-André)
Sarazin (Jules-Paul-Joseph).
Sonntag (Marcel-Xavier).
Tempere (Paul).
Tommasi (Jean-Frédéric-Louis-Lucien).
Wustner (Hubert).

Catégorie 7.

Rozes (Henri).

Catégorie 10.

Tourne (Robert).

Catégorie 14.

De Courteix (Jacques-Louis-Edmond).
Rafin (Raymond-Louis-Roger).
Trimbach (Francis).

Contingent 1948/2.

Jullien (Jack-Georges).

FORCES FRANÇAISES EN AUTRICHE

Catégorie 5.

Thierry (André-Auguste).

Catégorie 6.

Rameau (Jean-Daniel).

GROUPE ANTILLES-GUYANE

Catégorie 6.

Reynaud (Jean-Jacques-Amédée).

TROUPES DE MADAGASCAR

Catégorie 6.

Gerin (Pierre-Marie-Louis-Gabriel).

FORCES FRANÇAISES EN EXTREME-ORIENT

Catégorie 6.

Tramier (Albert-Lucien).

A TITRE NORD-AFRICAIN

TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Sousse.

Catégorie 6.

Ben Ammar Mohamed El Lamouchi.

Artillerie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

1re REGION MILITAIRE

Etat-major région.

Catégorie 5.

Crare (Marcel-Armand-Lucien).

Contingent 1947/2.

Cognard (Michel-Louis-Georges).
Delval (Jacques).
Fouche (Maurice-Emile).

Subdivision de Chartres.

Catégorie 5.

Lanctuit (Pierre-Maurice-Alfred).
Morin (André-Alfred).

Catégorie 6.

Dubois (Daniel-Paul).
Genet (Henri-Amédée-Joseph).
Hasler (Jacques).
Lecourt (Jean-Pierre).
Leboux (Gérard-Léon).
Lenoir (Léon-Jules-Marie).
Lissot (Jean-Maurice).
Martin (Charles-Henry-Albert).
Narcy (Paul-Victor).
Perdereau (Jean-Marie-Pierre).
Pingeot (Paul-Marc-André).
Vautor (Gabriel-René).

Catégorie 14.

Bonnet (Philippe-Henri-Constant).
Hennequin (Xavier-Georges-Paul).

Contingent 1946/2.

Gousse (Jacques-Maurice-Jean).

Contingent 1948/1.

Couturier (René-André).

Contingent 1948/2.

Chatelain (Jean-Albert-Gustave).
Connault (Charles-Louis-Alexandre).
Mas (Jean-Julien).
Massoni (Jacques-René).
Mouraud (Claude-Eugène-Emile-Ange).
Seguin (Bernard-Fernand).
Simonin (Roger-Pierre).

Subdivision d'Orléans.

Catégorie 6.

Bourdin (Jacques).
Bregre (Roger-Edouard).
Calmettes (Jean-Eugène).
Cathelineau (René-Raymond).
Cereze (Jean).
Duneufjardin (Pierre-François).
Fouin (Bernard-Raymond-Abel).
Gabrion (Louis-Gustave).
Garnier (Alexis-Marie-Joseph).
Guichet (René-Maurice-Joseph).
Jeangirard (Paul-André-Albert).
Kreds (Henri-Guy-Vincent).
Loriereau (Robert-Henri).
Lorain (Paul-Emile-Etienne).
Mancel (Charles-André).
Michel (Guy-Marcel-Sergent).
Pillon (Pierre-René-Gaston).
Prigent (Jean).
Raphanel (Antoine-Jean-Louis).
Roullet (François-Jean-Pierre).
Varin (Marc).

Catégorie 14.

Garnot (Pierre-Joseph-René-André).
Sendranier-Prady (Paul-Jean).

Catégorie 17.

Trasbot (Bernard-André).

Contingent 1947/1.

Gourmel (François-Marie-Pierre).

Contingent 1948/2.

Badaire (Michel-Marie).

Subdivision de Paris.

Catégorie 5.

Ansel (Emile-Jean-Edouard).
Barral (Maurice-Lucien).
Beaute (Max-François).
Roscher (Jean-Louis-Henri).
Bregand (Arthur-Léon-Claude).
Cadiou (Jean-Charles-Jules-Lucien).
Caminade (Gustave).
Camus (François-Eustache-Alexandre-Jacques).
Canac (Jean-François-Edmond-Marcel).
Cheron (Henri-Augustin-Edouard).
Chipier (Robert-Eugène).
Cloud (Fernand).
Coanda (Michel).
Corbiere (Roger-Benjamin-Auguste).
Cornet (Jean-Marie).
Couderc de Saint-Chamant (Henry-Marie-François-Paul).
Pajon (Edmond-Adrien-Marcel).
Dubos (Jean-Valentin-René).
Failliot (Georges-Frédéric).
Fauchas (Bertrand-Louis).
Fichot (Claude-Marie-Marcel).
Folliero de Luna (Fabien-Gilbert-Marie).
Foullon (Hubert-Pierre-Marie-François).
Gangnant (Georges-Raymond-Maurice).
Goulard (Pierre-Jean-Emile-Gabriel).
Guiard (Amédée-Louis).
Guiton (François-René-Pierre).
Heau (André-Marie-Albert).
Henon (Marcel-Alfred-Raoul).
Hoock (Jean-Marcel-Laurent).
Jacquin de Margerie (François-Maurice-Pierre).
De Julien de Zelicourt (Pierre-Bernard-Marie-Hélion).
Klotz (Francis-Charles-Olivier).
Lazou (André-Lucien).
Le Besnerais (Jacques-Clément-Victor).
Le Brun (Jacques-Louis-Gabriel-François).
Le Phat-Vinh (Albert-Marie-Philippe).
Levy-Bruhl (Jacques-Frédéric-Lucien).
Mathieu (Jean-Urbain).
De Moras (Gérard-Maurice-Marie).
Moussus (Marie-Victor-Maurice-Gabriel).
Neuburger (Pierre-André).
Picard (Jacques-Pierre-Laurent).
Pietraru (Radu-Mircéa).
Pruvost (Pierre).
Saconney (Jean-Louis-Philippe).
Sauvalle (Yves-Marie-Jean).
Schweitzer-Chaput (Jean-Roger).
Seris (Georges-Paul-André).
Sevellec (Henri-Roger).
Tapin (Maurice-Ernest).
Tardy (Robert-Arthur).
Vacelet (Pierre-Joseph-Louis).
Worms (Roger).
Yvert (Maurice-Pierre-Jacques).

Catégorie 6.

D'Agostino (Jean-Jacques).
Allègre (Jean-Etienne-Paul).
Almueis (Georges-Louis-Auguste).
Alquier (Fernand-Camille-René-Louis).
Amozenova (Robert-Eugène-Gaston).
Angel (Michel-Maurice).
Angleys (Marie-Anne-Albert-Jacques).
Appell (Claude-Pierre).
Arbault (Jean).
Arly (Daniel-Victor).
Aube (Paul-André-Pierre-Delphin).
Aubineau (Henri-Georges-Marcel).
Aubusson de Cavarlay (Jehan-Robert-Marie-Edouard-Joseph).
Audier (Yves-Alfred).
Aumont (Bernard).
Aupetit (Antoine-Cosimo).
Auquier (Albert-Fernand).
Avoyne (Jacques-René-Maurice).
Azam (Noël-Pierre-Lucien).
Babulaud (Marcel-Jacques-Emile).
Bailly (Louis-Robert).
Bancu (André-Jules-Joseph).
Bargiarelli (Jacques-Antoine).
Barrière (Charles-Marie).
Barrillon (René-Jean-Claude).
Barthélémy (Jean).
Batejat (Guy-Marie-Joseph-Jean-Baptiste).
Baudoin (Robert-Marie-Alphonse).
Baudot (René-Marie).
Baudron (Gustave-Jacques-Eugène).
Bauer (Patrice-Georges-Henry).
Bavière (Pierre-Paul-Casimir-Marie-Jean).
Beau (Max-Georges-Pierre).
Beck (Bernard-Antoine-Auguste).
Regougne de Juniac (Charles-Octave-Ferdinand-Gaston-James).
Bellanger (Raymond-Eugène-Emile).
Bellet de Tavernost de Saint-Trivier (Gérard-Marie-Joseph).
Benoist de La Grandière (Pierre-Louis-Roger).
Bernard (Charles-Henri-Marius).
Bernasse (Jean-Henri-Edouard).
Beroard (André-Albert).
Berquin (Yves-Charles-François).
Berthon (Jacques-Emile-Henri).
Bertoye (Emile-Marie-Paul).
Beust (Gaston-René).
Bexon (Henri-Pierre-Jules-Nicolas).
Bickart (Claude-Adolphe-Edmond).
Biet (Marcel-Joseph-Marie).
Billard (Paul-Louis).
Billiard (Alphonse-Camille-Robert).
Billoteau (Raymond-Vincent-Léon).
Blavignac-Georges (Adrien).
Blézot (Maurice-Georges).
Bochet (Jean-Pierre-Louis-Marcel).
Bogaert (Gérard-Paul-Louis).
Boillet (Pierre-Louis-Maurice).
De Bois (François-Joseph).
Boissenin (Roger-Paul-Ambroise).
Bondu (Gérard-Marie-André-Michel).
Bonneau (Henri-Louis-Stanislas).
Bonnemay (Maurice-Gabriel-Ernest).
Borel (Charles).
Bory (Jean-Louis-Denis).
Bosbarge (Jean-Marie-Lucien).
Boucher (Jacques-Marie-Henri-François).
Boudant (Roger-Julien-Charles).
Beuix (Joseph-François-Pierre).
Boulanger (Hubert-Jules-Louis-Joseph).
Boutaud de Lavilléon (René-Emile-Serge).
Brand (Louis-François-Marie-César).
Brel (Fernand).
Briault (Jules-Amédée-Adéodat).
Brichant (Pierre).
Brillant (Jacques-André-Georges).
Brindejonc de Tréglode (Pierre-Joseph-Henri).
Brochen (André-Guy-Robert).
Brongniart (Paul-Charles).
Broquet (Pierre-Gaston-Maurice).
Brunel (Jacques-Marcel-Gabriel-Marie).
Brunet (Maurice-André-François).
Bucheton (Marcel-Henri).
Buck (Raymond-René).
Buphomene (Yves-Pierre-Marie).
Busnel (André-Eugène-Jean).
Caillet (Marcel-Eugène).
Camino (Maurice).
Carton-Dusseigneur (Maurice-Georges-Marie).
Cassignol (Charles-René).
Cazelles (Jean-Pierre-Robert-Paul).
Ceccaldy (Dominique-Aimé).
Ceria (Pierre).
Chabassier (André-Jean).
Chalhoub (Christian-Elie-Maurice).
Chambin (Jean-Emile).
Chambre (Jacques-Marie-Adolphe).
Chanau (Fernand-Jean).
Channac de La Selve (Christian-Marie-Régie-Martial).
Chapoux (Léon-Edouard).
Chappe (Jacques-Robert-Louis).
Charbonnier (Roger-Paul).
Chardon (Louis-Jean-Marcel).
Charruau (Lucien-René-Henri).
Chartier (Robert-Paul-Edmond).
Charlon (André-Henri-Jean).
Chaumette (Jacques).
Chausson (André-Georges-Paul).
Chauvel (Yves-Guy-Marie).
Chenard-Jorandon (René-Marcel).
Cheret (Pierre-Eugène-Eutrope).
Chesnais (André-Louis-Eugène).
Chesneaux (Auguste-Raymond).
Chevalier (Philippe-Louis-Marie).
Chevaux (Jacques-Henri-Cyrille).
Cheymol (Pierre-François-Louis).
Christol (Robert-Guy-Louis).
Claer (Joseph).
Clavel (Georges-Joseph).
De Clerfayt (Jean-Robert).
Collin (Bernard-Paul-Denis).
Collin (René-Paul-Victor).
Combes (Edouard-Henri-Jean).
Conard (Robert-Marie-Paul).
Conseiller (Yvon-Gilbert-Marc).
Coquillat (Gaston-Roger).
Cornaire (Pierre-Maurice).
Cornu (Jean-Achille-Auguste).
Cottret (Michel).
Courgenou (Raymond-Albert-Georges-Nicolas).
Coutrot (Louis-Antoine).
Crosnier (Serge-René).
Cubain (Michel-Jean-René).
Cuinier (Marcel-Albert-Marie).
Cuny (Gilbert-Léon).
Dalens (Maurice-Louis).
Damond (Philippe).
Danis (Armand-Marie-Jean).
Danis (Max-Marie-Maurice).
Debord (Pierre-Louis-Henri).
Decoudun (André).
Decroocq (René-Maurice).

Dees (Jean-Léon).
Defarges (Alfred-Marie-Arthur).
Dehesdin (Robert-Vulfran-Charles)
Delafon (Thierry-François-Michel)
Delage de Luget (Yvan-Louis-Maurice-Henri).
Delais (Louis - Charles - Edouard-Marcel).
Delay (Edouard-André-Alphonse).
Delorme (Jean-Maurice).
Demange (Alphonse-Marius-René)
Demiguel (Georges-Joachim).
Deniaud (Jean-Henri-Jules-Marie)
Denolle (Jacques-Pierre-Marie).
Dentant (Henri-Ernest-Edmond).
Desmangeot (Louis-Jean).
Devaux (René-Marcel-Georges).
Diamant-Berger (Jacques-Marcel).
Dibos (Hugues).
Doat (Etienne-Henri-Marie).
Donon (Michel-Marie-Henri).
Donon (Paul-Marie-Joseph).
Dotti (Henri-Philippe).
Doucet (André-Marcel).
Doury (Jean-Marie-Vincent).
Dreyfus (Pierre-Salomon).
Driguet (Maurice-Henri-Louis).
Drivas (Georges).
Dubois (Eugène-François-Georges)
Ducher (François-Pierre).
Ducos (Paul-Eugène).
Ducret (Louis-Henri).
Dufour (Charles-Elie-Stanislas).
Dugied (Jacques-Albert).
Dumaine (Paul-Henri-Jacques).
Dumat (Paul-François).
Dumery (Roger-Fernand).
Dupont (Georges-Henri).
Dupont (Yves-Olivier-Edmond).
Duris (Paul-Jean-Joseph).
Duval (Jean-Camille-Julien).
Eglem (Jean-Robert-Arthur-Joseph).
Engel (Richard - Michel-Jean-Stéphane).
Epchtein (Simon).
Eschasseriaux (Jacques-Jean-Clément).
Esmiol (Victor-Léon-Rémy).
Evrard (Ernest-Albert).
Eysele (Jean-Marie-Joseph).
Fabre (Pierre-René).
Falc'hun (Claude-Marie).
Farjon (Renaud-Ferdinand-Pierre)
Faucon (Eugène-Louis).
Favereau (Jacques-René).
Favier (Jean-Lucien).
Favre (Jules).
Favre (Maurice-Félix-Eugène).
Faysse (Jean-Jacques-Henri).
Feillet (Roger-Louis).
Fernet (Marcel-Léon).
Fioravanti (Eugène-Jean-François)
Flottes (René-Pierre-Marcel).
De Fontenay-Changarnier (Charles-Harold).
Forestier (Henri - Emile - Louis - Paul).
Fournier (Maurice-Henri).
Franck (Henri-Auguste).
Fremi (Charles-Georges).
Freville (Jean - Jacques-Charles-Marcel).
De Froissard de Broissia (Marie-Flavien-René-Maxence).
Froment (Georges-Henri).
Froux (Xavier-Julien).
Fulchiron (Auguste - Antoine-Marie-Joseph-Alfred).
Fustier (Antoine-Jean-Claude).
Galichon (André-Francisque).
Galtier (Théodore-Louis).
Gangnat (Robert-Charles-Marie).
Ganier (Raymond-François-Paul).
Garnier (Pierre-François-Régis).
Gauthier (Bernard-Léon-François-Marie).
Gay (Georges-Julien).
Gazier (François-Jean-Georges).
Genier (Gaston-René).
Gerard (Jean-François-Edouard).
Gibert (Yves-René-François).
Gibon (André-Georges-Louis).
Gillot (Roger-René).
Girault (Marcel-Auguste).
Goepfer (Georges-Alfred).
Goujat (Roger-Paul).
Goulet (Robert-Henri).
Grammont (Raymond-Jules-Henri)
Grandadam (Albert-René-Paul).
Grandcollot (Julien-Paul).
Granier (Emile-Adolphe-Louis).
Granier (Roger-Armand).
Gras (Daniel-Gabriel).
Greuzat (Antoine-François).
Gry (Jean-Marie-Gaston-Pierre).
Guaydier (Pierre-Marie-Louis).
Guerithault (Gilles-André-Jean).
Guilhaumou (Jean-Marc).
Guillod (Edgard).
Guilmoto (André-Louis).
Guiot (Jean-Charles-Maurice).
Guiotton (Marcel-Louis-Paul).
Hagen (Georges-Emile).
Halphen (Etienne-André-Jean).
Hardouin (Jean-Wilson).
Hare (André-Fernand-Charles).
Harle (Yves-Robert).
Hartweg (Raoul-Marie-Michel-Louis).
Hauser (François-Léon).
Hersent (Daniel-Etienne).
Herve (Georges-Pierre).
Hervouet (Maurice).
D'Hommee (André-Paul).
Houdin (Guy-Robert).
Huguet (André-Jean-Henri).
Huni (Emile).
Jalon (Michel).
Jorand (Emile-Henri-Jean).
Joseph (Jean-Jacques).
Jost (Alfred-Daniel).
Jouanne (Paul-Louis-Marie).
Jubin (Maurice-Eugène).
Juillet de Saint-Lager (Patrice-Jean-Fernand).
Kahn (Roger-Pierre).
Katz (Zollan).
Kolokoltsoff (Georges).
Kouzmine (Eugène).
Lacroix de Vimeur de Rochambeau (Michel - Marie-Donatien-René).
Ladoux (François - Pierre-Marie-Philippe).
Ladreyt (Jacques-Robert).
Lahaussois (Pierre-Marie).
Laine (Henri-Louis-Auguste).
Lalanne - Hauret (Georges - François).
Laming (Lionel-Henri-Gabriel).
Langlois (Jean-Lucien-Alphonse).
De La Porte du Theil (Gabriel-Marie-Joseph).
De Lassence (Alain - Marie - Eugène).
De Lasteyrie du Saillant (Bernard-Frédéric-Robert-Charles).
Laubeuf (Jacques-Emile-Jean).
Launay (Jean-Eugène).
Laurent (Guy-Charles).
Lavault (Jean-Maurice).
Laverne (Christophe-Jacques-François).
Lebeau (Jean-Jacques).
Leblanc-Barbedienne (Pierre-Gustave).
Lebocq de Feularde (Noël).
Lebondidier (Jean-Marie-Roger).
Le Cain (René-Maurice).
Leclerc (Albert-Georges).
Leclerc (André-Auguste-Albert).
Le Clerc (Pierre-Georges-Henri).
Le Couteur (Jean-René-Albert).
Lefaure (Henri-Auguste).
Lefort (Jean-Léon).
Lefort (Michel-Edouard-Louis).
Le Fur (Albert-Roger-Maxime-Gaston).
Leger (Georges-Fernand-Jean).
Legregeois (Pierre-Luc-Eugène).
Lehembre (Roger-Henri).
Lejard (François-Raymond).
Lejean (André-Roger).
Lemarchand (François - André-Joseph).
Le Ray (Pierre-Marie-André-Vincent).
Leroy (Georges-Julien).
Lesage (Gabriel-Léon-Joseph).
Leseurre (Maurice-Pierre).
Lesourd (Gilbert-Jean-Amédée).
Le Vasseur de Fernehem de Bournonville (Lionel - Josse-Maximilien-Enguerrand).
Leven (André-Raymond-Jacob).
Liard (Jérôme-Jean).
Lignon (Jean-Bernard-Amans).
Litvine (Benjamin).
Longerinas (Raymond - Antonin-Paul).
Loriaux (Pierre-Henri-Bernard).
Lucas (Daniel - Maurice - Georges-Louis).
Lunet de La Malene (Christian-Marie-René).
Lutfalla-Dieudonne (Georges-Louis-Alfred-Michel).
Mabillotte (Jean-Albert).
Maget (Marcel - Jean - Eugène-Camille).
Malbranque (Pierre-Marie-Charles-François).
Malvoisin (Camille).
Mamia (André-Léon-Paul).
Mangeot (Raymond-Louis).
Marchal (Marie-Louis-André).
Margo (Bernard-Philippe-Marie).
Marie (Jacques-Eugène).
Marie de Chastenay (Jacques-Louis-Emile).
Marmonier (Roland-Roger).
Marquis (Paul-Charles).
Marteau (René-Constant-Félicien)
Martin (Bernard-Henri-Gabriel).
Martin (Jean-Paul-Charles).
Martin (Pierre-Michel-Yves).
Martin (Serge-René-Michel).
Mathieu (René-Marcel-Lucien).
Mayer (Raoul-François-Emile).
Mazin (Albert-Fernand-Eugène).
Mellerio (Brice-Guy-Marie).
Mersier (Georges - Paul - Maurice-Jean).
Merville (Michel-François).
De Mestier du Bourg (Bernard-Emmanuel-Jean).
Meyer (Jean - Paul - Gustave-Jacques).
Meyran (Henri).
Michel (Georges-Marie-Joseph).
Michel (Robert-Paul-Albert).
Michel (Victor-Paul).
Migeon (Maurice-Serge-Napoléon).
Milon (André-Maurice).
Mireux (André-Eugène-Pascal).
Mocquard (Edouard-Anselme-Ferdinand).
Monge (Maurice-Pierre-Marie).
Monnot (Raoul-Gaëtan).
Montheard (Paul-Gaston-Louis).
Moreau (Jean-Louis).
Moreau (Marcel - Robert - André-Emile).
Moreau (Paul-Gustave).
Morel d'Arleux (Louis-Jean-Marie-René).
Morelot (Hector-Sylvain-Théodore)
Moro (Henri-Ludovico-Roberto).
Mouchy (Jean-Albert).
Mourier (Jean-René-Gaston).
Moussu (Jean-Henri-Edouard).
Nalin (André-Marcel-Edmond).
Naudin (Jacques-Claude-Auguste).
Nazario (Paul-Antoine).
Nepomiastchy (Alexis).
Niel (Guy-Léon-Maxime).
Noblecourt (André-Félix-Jean).
Normand (Jacques-Georges).
Ody (Jean).
Oiseau (Jean-Robert-Albert).
Ollier (Roger-Jean).
Ollive (Alfred-Raymond).
Ollivry (Victor-Joseph-Marie).
Ory (Jacques-Edouard).
Pailliard - Turenne (Pierre-Marie-Alfred).
Pannetier (Gaëtan - Bernard-Guy-Marie).
Pannier (Charles - André-Gabriel-Pierre).
De Paolis (Roger-Jacques).
Papillard (François - Adrien-Georges).
Paquignon (Georges-Martial).
Paradis (Lucien-Emile-Etienne).
Parent (André-Auguste).
Paret (Jean).
Parisot (Albert-Paul).
Pasquet (Jérémie-Marcel).
Patureau (Jean).
Paul (Albert-Georges).
Paul (Philippe-Cavallier-André).
Pautrot (Jean - Frédéric-Germain-Louis).
Peguret (René-Jean).
Pellier (Pierre - Marie-Albert-Wilfrid).
Pelnard-Considere (Michel-Gaston-Claude).
Pessis (Pierre).
Petitbon (Bernard-Antonin).
Peyriguere (René-Pierre).
Pharabod (Paul-Jean-Michel).
Pietraru (Horia-Constantin-Jean).
Pieuchot (Jean-Abel).
Pigot (Charles).
Piketty (Jacques - André-Charles-Paul).
Pillet (Louis - Dominique-Joseph-Raoul).
Pimpaneau (Jean-Marie-Joseph).
Pihan-Lucarre (Henri-Bernard).
Podesta (Ermenegildo-Francesco-Maria).
De Poix (Louis-Paul-François-Charles-Tyrrel).
Pommard (Gérard-Eugène-Jean).
Ponsart (Victor-Prosper-Fernand)
Pouyat (Jacques-Marie-Georges).
Prangey (Louis-Jean-Henri).
Quiot (François-Gustave).
Quirin (Armand).
De Rafelis Saint-Sauveur (Jacques-Henri-Edmond-Edouard).
Rancon (Pierre-Marie-Louis).
Randolet (Claude-Oscar-Charles).
Raymondjean (Roger).
Regis (Fernand-Joseph-Célestin).
Remy (Gervais-Christian-Hubert)
Renaud (Paul-Auguste-François).
Reol (Francis-Georges-Marcel).
Reverse (Jean-Gustave-Eugène).
Revol (Bernard-Raymond).
Rey (Charles-Paul).
Riche (Henri-Georges-François).
De Richter (André).
Rigault (Jacques - Alexandre Edouard).
Rivasseau (André-Louis-Valère).
Rivat-Lahousse (André-Antonin)
Rivaud (Jacques-Roger).
Rivet (Claude-Léon-Charles).
Roberty (Jacques-André).
Roche (Louis-Jean-Baptiste).
Robendour (André-Louis).
Roland (Pierre-Philippe).
Rolland (Maurice-Albert).
Romahovshy (Vesvlod).

Rony (Louis - Marie-Bernard-Georges).
Roosen (Joseph).
Roucayrols (André-Louis-Ernest).
De Roucy (Francis-Marie-Robert-Maurice).
Roue (Jean-Baptiste-Marie).
Routhier (Pierre-Jean).
Roux (Jacques).
Rouzoul (Paul-Lucien-Jean).
Roy (André-Méry-Henri).
Roze (Louis-Marie-François).
Ruault (Jean-André-Louis).
Sabatier (Jacques-Louis-Edouard-Jules).
Saint - Raymond (Maurice - Jean-Etienne).
Salmon (Robert).
Sardi (Louis-Fernand-Joseph).
Sauvain (Jean-Etienne).
Savarin (Jacques-Georges).
Sayac (André-Maurice).
Schinkel (Robert-Noël-William).
Schieckenburger (Maurice).
Schoetti (Robert-Georges-Jérôme).
Schulz (Roger-Pierre).
Sejourne (Claude-André-Raymond)
Simon (Claude-Jean-Vincent).
Sire (Jean-Philippe-Paul).
Soucaille (René-Jules-Georges).
Soufflet (Marcel-Edmond).
De Souza Amaral (José).
Soyer (René-Alexandre-Emile).
Spinart (Jean-Edmond-Charles-André).
Spitmuller (Fernand-Robert-Georges).
Stervinou (Michel-Alexandre).
Stroh (Gaston-Louis-Jacques).
Stroh (Jean-François).
Suchaud (Emile-Alphonse-Jean).
Tanet (Albert-Daniel-François).
Taton (André-René).
Tessier (Jacques-Fernand-Xavier).
Tetart (Jacques-Charles-Emile).
Theodore (Jacques-Henri).
Theureau (Georges).
Thilloux (Jean-Henri-Roger).
Thuizat (Aimé).
Tillequin (Jean-Frédéric).
Tissier (Roger).
Tofani (René-Jules).
Toupin (Pierre-Maurice-Eugène).
Toureau (Pierre-Armand-Edouard)
Toutchkoff (Paul).
Treich (Maurice-Jean-Gabriel).
Treve (Yvain-Marie-Christian).
Trouve (Serge).
Tuot (Jacques-André-Philippe).
Turside (Albert-Georges-Victor).
Turquet (Firmin).
Turquin (Georges-Fernand).
Ulmer (Georges-Léon).
Unger (Jean-Louis).
Utudjian (Armand).
Vander Maliere (Frantz).
Vassal (Paul-Joseph).
Vidal (Bernard-Maurice-Edmond).
Vigan (Paul-Albert-Edouard).
Vilain (Pierre-Albert).
Villeneuve (André - Gaston-Jean-Marie-Stanislas).
Villiaume (Hubert-Léon-Edouard).
Vilnet (Jean-Jacques-Léon).
Vosganiantz dit Aroutunian (Jean-Jacques).
Vouille (Lucien-Maurice).
Voyer (Charles-Fernand).
Wantz (André-Maximin).
Weill (Samson-Léopold).
Wogenscky (André-Olivier).
Zitrone (Léon).

Catégorie 7.

Cinq (Henri-Etienne).
Villeneuve (René-Jean-Louis).

Catégorie 10.

Aguesse (Pierre-Louis).
Billiot (Pierre-Louis).
Boutteville (Michel-Alfred).
Chabert (Gérard-Raoul-Fernand).
Daumas (Roger-René-André).
Devaux (Paul).
Fleurette (Michel-Paul-Gabriel).
Fourgeaud (Jacques-Jean-Charles)
Furby (Jean-Elie).
Lasansat (Jacques-René-Pierre).
Luschevici (Vladimir).
Marx (Gilbert).
Sabatier (Charles-Antoine-Raoul).
Sabatier (Jean-Joseph-Camille).
Segura (Ernest-Vincent-François).
Susini (Jules-Joseph).
Terrasse (André-François-Louis).
Thome (Serge-André-Jean).

Catégorie 14.

D'Arbonneau (Marie-Jacques).
Billand (Georges-Philippe-Jean).
Boucher (Bernard - Marie - Ferdinand-René).
Calley Saint-Paul de Sincay (Jacques-Marie-Ludovic-Robert).
Canet (Pierre-Paul-René-Louis).
Chartier (André).
Cintra (Jean).
Corpet (Vincent - Pierre-Marie-Louis).
Crepin (Jacques-Henri).
Delafon (Philippe-Marie-Arsène).
Ernou (Auguste-Adrien-Léon).
Fauvage (Jacques-Paul-Pierre).
Fonteny (Robert-Jean).
Gastinne (François-Jules-Marie).
Grec (Jacques-Victor-Antoine).
Gros (Marc-Camille-Adrien).
Guillemaind (Benjamin - Marie-Joseph-Léon-Louis).
Henry (Georges-Marie).
Jubert (Alain-Paul-Etienne).
De Juge (Louis-André-Anne).
Lacamezure (François-Alfred).
Latrille (François-Georges-Camille).
Launay (Victor-Louis).
Laurent (Jacques-Pierre-Henri).
Lauriot dit Prevost (Claude-Marie-Joseph).
Leclerc (Louis-Armand).
Le Taillandier de Gabory (Alain-Edmond-Paul).
Manhes (Didier-Paul-Maire).
Marcilhacy (Daniel-Marie-Gustave)
Miclot (Fernand-Jules).
Moreau (Louis-Jacques).
Muzereau (Jean-Joseph-Marie).
Ney (Michel-René).
Philippon (Maurice-Emile).
Pingeot (Michel-Alexis-François).
Quetin (Jean-Henri-Georges).
Ricommard (Jean-Paul-René).
Roche (Raymond-Jean-Philippe).
Rosset-Bressard (Didier-Fernand-Emmanuel).
Rousselot (Pierre-Marc-Georges).
Sepchat (Louis- - François-Emmanuel).
Simmer (Gilles-Alexis-Eugène).
Soulie (Jean-Jacques-Henri).
Vaillant (André-Gaston).
Wagner (Marcel-Pierre).

Catégorie 17.

Dolsneau (Roland-Charles-Ernest-Vital).
Hitier (Henri-Joseph-Emile-Raymond).

Contingent 1946/2.

Bertre (Roger-Lucien-Henri).
Deblicker (Christian).
Gilardi (Roger-Henri).
Lavrut (Claude-Gabriel).
Lebelle (Jean-Max).
Mignon (Paul-Jacques-Gabriel).
Mitton (Henri-François-Pierre).
Ollitrault (André-Jean).
Petit (Michel-André).
Poulain (Jacques-Charles-Maurice).
Ramaou- (Gaston-Julien).
De Roquemaurel (Jacques-Joseph-Marie-François).

Contingent 1947/1.

Bocquet (Jean-Pierre-Jules).
Bonnaud (Bernard - Jean - Marie-Charles-Octave).
Caillon (Jean-Francis).
Charbonnier (André-Joseph-Georges).
Costa (Jean-Marius).
Deherre (Georges-Louis-Edouard).
Deschamps (André-Gérard-Pierre-Gilbert).
Drouets (Fernand-Jean-Louis).
Ethuin (Jean-Bernard-François).
Guichoux (Yves-François-Hervé-Marie).
Lasserre (Roger-Paul-Pierre).
Mesniankine (André).
Millot (Roger-Jean).
Ponsot (Roger-Jeanny).
Rondard (Georges-Alexandre).

Contingent 1947/2.

Abdoun (Ahcen-Georges).
Aguttes (Yves-Pierre-Joseph).
Berot (Georges-Jean-Bernard).
Bigorne (Raymond-Jean-Baptiste).
Bonnechère (Daniel-Pierre-René).
Bonnet (André-François-Léon).
Canavèse (Albert-Henri-Gaëtan).
Caraes (Jean-Pierre-François).
Carillon (Jacques-André-Jean).
Cassard (Robert-Georges-Simon).
Champion (Pierre-Louis-Jules).
Chepis (Albert-Léon-Ernest-Simon).
Chevreux (Gérard).
Cieslak (Crosland-Henri).
Cirot (Claude-Henri-Gabriel-Georges).
Clerget (Jean-Pierre-Germain).
Couesnon (Bernard-Robert).
Couturier (Michel-Emile-Charles-Jean).
Delgado (Jean-Manuel).
Delmas (Philippe-Lucien).
Didier (Michel-Charles).
Drean (Marcel).
Cadrez (Jean-Paul-Eugène).
Grégoire (Guy-Camille-Alfred).
Grevisse (Louis-Charles-Albert).
Grimont (Gérard).
Gros (Henri-Albert).
Groubetitch (Michel-Lucien).
Guegan (Charles-Albert-Louis-Marie)
Hernandez (André-Henri-Maurice).
Laffitte-Barrou (André-Charles-Gaston).
Laporte (Jacques-Louis-Jean).
Le Cunff (Jean-Marie).
Ledoux (Bernard-Jacques).
Léopold (Philippe-Léon-Sylvain).
Mantey (Robert-Jules).
Mathy (Jean-Pierre-René).
Merviel (Roger).
Mesmin (Guy-Paul-Philippe).
Michel (François-Pierre-Jacques).
Perruchon (Jean).
Personne (Roland-Jules-Daniel).
Petit (Georges-André-Auguste).
Poirot (Robert-Germain).
Ragoucy (Luc-Marie-Stéphane)
Regnier (Michel-Daniel-Gilbert).
René (Jean-Pierre-Raoul).
Richard (René-Jean-Marie).
Rigault (Jacques-Paul-Roland).
Roger (Claude-Louis-Pierre).
Ronaux (Jean-Albert).
Vilette (Georges-Félix-Jean).
Vincent (André-Jacques-Aimable).
Weishaupt (Gabriel-Désiré).

Contingent 1948/1.

Bouchaud (Maurice-Arthur-Antoine).
Carry (Charles).
Courtot (Pierre-Jean-Adolphe).
Deltour (Robert-Louis).
Deroubaix (Guy-Gérard-Gabriel-Marie-Joseph).
Dumont (Georges-Maurice-André).
Foulon (Robert).
Garaude (Gérard-Marcel-Yves).
Graindorge (Daniel-Camille-Marie-Jean).
Hirsch (Jean-Jacques-Léon-Louis).
Humbert (René-Jean).
Iborra (José-Bernardo-Ricardo).
Jolliton (Jean-Paul).
Karcher (Jean-Raymond).
Lallement (Yves - Georges-Frédéric).
Lang (Claude).
Léger (Henri-Alphonse).
Mollin (Antoine-Jean-Baptiste).
Morel (René-Henri-Joseph).
Optyker (Georges-Jacques).
Paulian (Gérard-Guy).
Pellerin (Jean - Paul - Christian - Georges).
Peres (Maurice-Joseph).
Plomb (Gérald-Maurice-Louis).
Populaire (Michel - Alexandre - Léon).
Preau (Georges-Jean-Auguste).
Prestat (Bernard-Maurice-Pierre).
Puzenat (Jacques - Rémond - Marcel).
Rochette (André-René).
Sevestre (Gérard-Henri).
Simon (André-René-Auguste).
Thiolon (René-Bernard).
Thomas (Pierre - Edouard - Philippe).
Vandenbecke (Robert-Raymond).

Contingent 1948/2.

Afchain (Jean - Louis - Octave - Joseph).
Aupy (Raymond-Olivier-Marie).
Balous (Jacques-Pierre).
Barba (Claude-Henri-Pierre).
Barsky (Georges).
Bauer (Max-Michel-Albert).
Bechard (Jean-Ulysse-Léon).
Bertetto (Adrien-Roger).
Berthelot (Jacques-Joseph).
Bertrand (François-Marie-Joseph).
Du Beux (Jacques-Gustave).
Beyneix (André-René-Jean).
Bonavero (Jacques-Yves-Maurice).
Boquin (Michel-Charles-Pierre).
Brachet (Michel-Clément-Joseph).
Braidy (Jean-Joseph-Marcel).
Brener (Pierre).
Brigaut (Michel).
Casaud (Paul-Marie-Charles).
Camman (Hubert - Raymond - Joseph).
Chabanier (Claude-Jules).
Chalopin (Claude-Michel).
Champion (Marc-Jean-Gaston).
Chartier (Serge-Jean).
Coléon (Roger - Edouard - Georges-André).
Dauger (André-Jean).
Dechance (Jean-Paul-Louis).
Delachaume (Antoine - Jacques - Pierre).
Delor (Robert-Jacques).
Deprun (Jean-François-Edmond).
Detournay (Luc-Florent).
Dinner (Jacques-Léon-François).

Driancourt (François-Georges-Camille).
Dubois (Jacques-Jean-Pierre).
Dupont (Bernard - Pierre - Jean - Henri).
Dupont (Pierre-François-Philippe).
Faisandier (Charles-Osmain).
Flament (Roger-René).
Fulgeras (Bernard-Maurice-Marie).
Geoffroy (Michel-Marie-Marcel).
Goumarre (Jean - Alphonse-Louis - Aimé).
Gouriou (Jacques-Jean).
Gramard (Robert-Maurice-André).
Grandval (Jacques-Edouard).
Guenot (Georges-Etienne).
Gumuchian (André-Henri-Elie).
Guyot (Claude-Marcel).
Hervé (André-Pierre-Jean).
Hollemaert (Amaury-Marceau-René).
Holot (Pierre).
Jacout (Hubert-Marcel-Simon).
Jacquemet (Lucien-Pierre).
Jasson (Philippe-Jacques-Albert).
Joly (Raymond-Jean-Jacques).
Jourjon (Daniel-Pierre).
Languille (Jacques-Roger).
Lance (Roger-Joseph-Jean-Marie).
Larrieu (Jean-Robert).
Lauer (Pierre-Désiré).
Laurent (Daniel-Jean).
Laurière (Paul-Louis).
Leclerc (Jean).
Leclère (Jacques-Louis).
Le Morvan (Michel-Rodolphe).
Levy (Marc-Raphaël).
Lhuillier (Guy-Lucien-René).
Lutz (Jacques).
Madras (Lucien-Abel-Alexis).
Marchand (Guy-Louis).
Marchand (Paul-Jean).
Memheld (Jean-Marie).
Meriot (Claude-Charles).
Metzger (Pierre-Armand).
Meyer (Claude-Gilbert).
Mille (Claude-Antonin).
Molaro (Bruno-Adriano).
Moulinie (Henri).
Mousset (Noël-Jean-Antoine).
Ottone (André-Francis).
Panici (Jean-Claude - Marcel - Marie).
Pataud (Jacques).
Perreau-Saussine (Michel - François-Marie).
Pery (Bernard-Georges-Pierre).
Poirier (Claude-Jacques-Philippe).
Potier (Jean - Claude - Marie - Richard).
Poussier (Jean-Paul).
Raucourt (Guy-Paul) (de).
Renault (Claude).
Renoux (Pierre-Marius).
Reynaud (Daniel-Louis-Lucien).
Rinderknech (Pierre-Charles-Jean-Christian).
Robert (Jean-Paul).
Robin (Jean-Maurice).
Robineau (Pierre-Paul-Marcel).
Roudaut (Pierre).
Serre (Joseph-Jean-Ludovic).
Servais (André-Marcel).
Siméon (Claude-Adonis-Roger).
Soubrier (Pierre-Julien).
Sury (Gilbert-René).
Tardif (Robert-Maurice).
Tavernier (Pierre-Michel-Roger).
Thiesce (Roger).
Thomasset (Pierre-Yves-Elie-Marie).
Van de Meulebroucke (Jules-Raymond-Paul).
Vaquette (Serge-Félicien-Georges).
Vergniol (Marc).
Vergnes (Michel-Yves-Jean-Marie).
Vermot (Guy-Paul-Georges).
Vignand (René-Raymond).
Villepelet (Guy-Robert).

Subdivision de Versailles.

Catégorie 5.

Berjot (Francis).
Brosse (Claude-Julien).
Lyonnais (Raymond-Lucien-Jean).
Minne (Jean-Georges-Henri).
Toussaint (Roger).
Weisang (Joseph-Edouard).

Catégorie 6.

Achard (Jean-Marie Gustave).
Anrep (René-Jean-Axel).
Aze (Alain-Marie-Charles).
Baget (Jean-Gaston-Fernand).
Bagnol (Pierre-Eugène-Roland).
Ballet (Paul-Alphonse-Edouard-Joseph).
Barbier (André).
Baroin (Marcel-Emile).
Baron (Jean-André-François).
Beaurain (Michel-Emile-Marcel-Zéphir).
Bernard (Jacques-Georges-Charles-Marie).
Berthet (Pierre-Marcel).
Bessaudou (Louis-Gilbert).
Bestard (Paul-Marcel-Gabriel).
Beuriot (Jacques-Daniel).
Bor (Edouard-Louis).
Boulanger (Louis-Gabriel-Georges-Marcel).
Bourdot (Georges-Edouard).
Boulet (André-Octave-Florent).
Bouvot (Jean-Louis).
Breton (André-Léon-Albert).
Bricout (Jean-Jacques-Raymond).
Brousmiche (Yves-Marie).
Bussy (Maurice-Eugène).
Cailletaut (Henri-Lucien).
Cassedanne (Jean-Emile-Ulysse).
Caze (Marcel-Colbert-Léon).
Chossat (Henri-Marius).
Clausse (Raymond-Paul).
Cochet (Raoul-Constant).
Coffre (Philippe-Yves-René).
Corroy (Lucien-Gustave).
Dabosville (Pierre - Victor - Bienaimé).
Darblay (Marie-Aymé-Roger-Stanislas).
Delechat (Maurice-Jean-François).
Delzant (Pierre-Albert-Emile).
Demange (René-Paul).
Demalons (Pierre-Virgile).
Desmeuzes (Jack).
Desmidt (Raymond - Aristide-Adrien).
Drouard (Marcel - François-Clément).
Duchene (Paul-Raymond).
Durandin (Roger-Marie-François).
Dussy (Julien-Albert).
Ferrand (Lucien-Arsène).
Ferrez (Jean-Henri).
Frechet (Emile-François-Bernard).
Gaignaire (Max-Jean).
Gallet (Georges-Louis).
Gérard-Hirne (Jean-Georges).
Gilbert (Henri-Marius).
Goulric (Maurice-Emile).
Goutel (François-Barthélemy-Auguste).
Grivel (Robert-André).
Guerinon (Jean-Philippe-Charles).
Guerpillon (Jacques-Charles-Frédéric).
Gurur (Alfred-Jean).
Guilbaud (Pierre-Marc).
Heim (Eugène-Georges-Roger).
Hodbert (Yves-Marie-Francis).
Hommerin (Roger-Gaston).
Huvet (Georges-Auguste).
Imbert (Roger-Marcel).
Lacroix (Pierre).
Laporte (François-Augstin-Marie).
Ledran (Jacques-Lucien-Frédéric).
Lefebvre (Jean-Marie-Joseph).
Lejeune (Georges-Pierre-Edouard).
Ligney (Joseph-Georges).
Lion (Robert-Julien).
Malherbe (Marcel-Paul).
Michel (Robert-René-Marie).
Moie (Raymond).
Monnet (Jean-Louis-André).
Monnet (Jean-Marie-François).
Morangier (Jacques-Georges).
Morizot (Paul-Fernand).
Du Pasquier (Alain-Maurice).
Pelletrat de Borde (Bernard-Hubert-Charles-Marie).
Peschard (Louis-Raymond-Clovis).
Petitjean (André-Marie-Joseph).
Peyrieux (Pierre-Gabriel-Amédée).
Pihouée (Roland).
Pilloy (Maurice-André).
Proeschel (Robert-Louis).
Raffin (Raymond-Jean-Maurice).
Raison (Maurice-Georges).
Rapp (Jules).
Raynard (Julien-Henri).
Renard (Marcel-Louis-Edmond).
Rischmann (Claude-Marcel).
Rivoal (Georges).
Robidaire (Paul-Germain-Roger).
Robin (Pierre-Armand).
Rollin (Georges-Antoine).
Saulus (Robert-Alexandre).
Schotsmans (Hubert-Fernand-Marcel).
Siband (Lucien-Louis).
Taillandier (René-Jean-Louis).
Tassin (Jacques-Georges-Marie).
Tire (Georges-Emile-Jean).
Tournillon (Marie-Louis-Jean).
Tricot (Jacques-Alfred-Marius).
Urbain (Jean-Jules).
Vercollier (Jean-Pierre).
Verroeulst (Michel-Jules-Joseph).

Catégorie 7.

Abragam (Anatole).
Barat (Albert-Clément).

Catégorie 10.

Doreau (Jacques-Marie-Joseph).
Faye (François-Louis-René).
Sornay (Jean-Marie-Alfred-Pierre).

Catégorie 14.

Chemelat (Pierre-Louis-Jules).
Hellouin de Menibus (Jean-Fernand-André-Louis).
Marie (René-André).
Riehl (Roger-Jean).
Thaon (Marcel-Paul).

Catégorie 17.

Dredemy (Robert-Edmond-Pierre).

Contingent 1946/2.

Aube (Michel-Jacques-Marie-Jean).

Contingent 1947/1.

Lamaison (Guy).
Loup (Edmé-Auguste-Edouard).
Tassaert (Maurice-Marcel).

Contingent 1947/2.

Binet (Pierre-René).
Chatelard (Louis-Raymond-Joseph).
Connesson (Lucien-Paul).
Coutin (Jean-François).
Daub (Maurice).
Delouf (Jean-Gérard-Michel).
Duvinage (Robert-Raymond-André).
Guioton (Pierre-René).
Henin (Georges).
Jaffe (Armand-Marcel-Louis).
Larvy Delarivière (Jacques-Maurice).
Marchesi (Roger-Gotardo).
Mousnier-Lompre (Pierre).
Rienne (Jean-Edmond-Yves-Alfred).
Rousseau (Jean-Camille-Marcel).
Thelamon (Pierre-Martial-Henri).
Valuet (Jean-Joseph-Adrien).
Varlet (Jacques-Michel-Charles).
Vorano (Olivier-Valentin).

Contingent 1948/1.

Bruyant (André).
Canches (Maurice-Laurent).
Carle (Jean-Henry-Louis).
Chevassu (Pierre-Marcel-Jules).
Deblol (Henri-Marcel).
Dufay (François-Marie-Joseph).
Gautier (Pierre-André-Léon).
Goddillon (Claude-Jean-Adrien).
Grossemy (Roger-Florimond-Joseph).
Vedrenne (Jean-Louis).

Contingent 1948/2.

Batellier (Roger-Lucien).
Battaglini (Jean-Louis).
Becquet (Roger-René-Emile).
Blin (Pierre).
Brams (Lucien-Jean-Henri-Robert).
Brossier (Jacques-Roger).
Brouchot (Michel-Louis).
Calloc'h (Michel-Corentin).
Capiaux (Jean-Marie).
Clément (Jacques-Marcel).
Dardel (Michel-François-Auguste).
Davaille (Michel-Henri-Jean).
Dreux (Etienne-Joseph).
Dubois (Claude-Camille-Louis).
Duclos (Bernard-Paul-Marie).
Duval (Bernard-Charles-Pierre).
Fillumeau (Guy-Louis-Emile).
Fleury (René-Henri-Charles).
Foglia (Robert-Marcel-Gédéon).
Guérin (Paul-Jean-Roger).
Guillery (Louis-Georges-Olivier).
Hary (Robert-Adam-Jean).
Hibon (Alain-Luc-Paul-Marie-Joseph).
Jolly (Pierre-Léon).
Just (Henri-Félix-Jean).
Klayman (Maurice).
Mairet (Jean-Francis-Yves).
Martin (Guy-Georges-Germain).
Martinon (Pierre-Jean-François).
Mise (Gérard-André).
Morvan René-Paul).
Navarre (Francis-André).
Perroche (Charles-Jacques-Georges)
Pierre (André-Robert-Louis).
Quevat (Robert-François-Joseph).
Roy (Gilbert-Henri).
Seur (Pierre-Georges-René).
Soyez (Serge-Louis-Armand).
Vidal (Yves-Eugène-Alexandre).
Vidil (François-Marie-René).

2e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Amiens.

Catégorie 5.

Blancheteau (René-Jean).
Cautain (Maurice-Louis-Marie-François).
Morisson (Henri-Louis-Marie).
Poissant (Jean-Honorat-Gabriel).
Thouzeau (Georges-André).

Catégorie 6.

Boullenger (Jean-Louis).
Courtois (Robert-Lucien).
David (René-Louis).
Dissard (Pierre-Henri).
Dubois (Alfred-Jacques).
Dumoulet (Paul-Raymond).
Dupressoir (Hubert-Alfred-Maurice).
Garbe (Henri-Auguste-François).
Guiriet (René-Léon).
Leblanc (Michel-Jean).
Martin (Alexandre-Antoine-Léon).
Muzard (Henri).
Naty (Henri-Gilbert).
Normand (Raymond-Jean).
Solente (Jacques-Henri).
Thieffry (Daniel-André).
Vaillant (Maurice-Emile-Edmond).
Valade (René-Martial).

Catégorie 7.

Fleury (Maxime-Louis-Justin).

Catégorie 10.

Ailouyahia (Mohand).
Gaillard (René-Bernard).

Contingent 1947/1.

Bourdon (Pierre-André).
Gay (Gérard-Laurent).
Thierry (Jean-Valéry-Maurice).

Contingent 1948/1.

Blondy (Pierre-Georges).
Dobel (Pierre-Guy-Jacques).
Martin (Michel-Narcisse).
Mousse (Raymond-Albert).
Poulain (André-Noël-Raoul-Paul).
Sinet (Jacques-Eugène-Henri).

Contingent 1948/2

Copin (Pierre-Jean-Fernand-Agnan-Lucien).
De Bonnières (Florent-François-Albert-Gérard-Marie).
De Colnet (Jean-Marie-Michel).
Macrez (Pierre-Emile).
Moquet (Pierre-Eugène-Antoine).
Roubeau (André-Gérard-Eugène).

Subdivision d'Arras.

Catégorie 5.

Cabanel (Isidore-Marius-Ferdinand).
Desfontaines (Robert-Maxime-Auguste-Maurice).
Marquet (Jean-Gaston).
Minart (Gaëtan-Bertin-Henri).
Rault (André-Emmanuel-Auguste).
Verley (Marc-Charles-Albert-Marie-Félix).
Wintrebert (Valentin-Henri-Joseph).

Catégorie 6.

Aussedat (François-Eugène-Antoine-Marie).
Barcat (Jean-Jacques-Marie).
Bellegueulle (Nestor-Crescent-François).
Bernard (Anthyme).
Bodart (Georges-Emile-Julien).
Broux (Paul-René).
Claret (Marie-Jean-Georges-François).
Collet (Jean).
Degardin (Jules-Albert-Désiré).
Druelle (François-César-Georges).
Dufrenne (Jules-Paul-Géry).
Dupont (Gaston-Louis-Joseph).
Giard (Pascal-Henry-Louis-Marie).
Gombert (Gaston).
Cottrant (Louis-Elie-Ferdinand-Joseph).
Harduin (Marcel-Victor-Borel).
Jarlot (Georges-Paul-Julien).
Kremer (Jean-Pierre).
Laderrière (Jules).
Lamy (Jacques-Maurice).
Leclercq (Armand-Albert-Gaston).
Le Coze (Louis-Hippolyte-Joseph).
Léger (André-Jules-Paul).
Madeuf (Henri-Charles-Albert).
Marchand (Raoul-Floris-Emile).
Morel (Michel-Georges).
Parola (Jean).
Pequignot (Marceau-Gustave-Marcel).
Piérard (Gustave-Arthur).
Raynaud (Jean-François-Gilbert-Xavier).
Wacheux (Jean-Victor-Edmond).

Catégorie 10.

De Mendonca (Jacques-Frédéric-Adolphe).

Catégorie 14.

Artus (Michel-Marie-Damiens).
Delplanque (Jean-Auguste-François).
Duhamel (Paul-Cyr).
Duriez (Léon-Augustin-Joseph).

Catégorie 17.

Leclerc (Jean).

Contingent 1946/2.

Reymond (Jacques-Joseph-Denis).
Vaast (Jean-Marcel).

Contingent 1947/1.

Bellanger (Serge-Jean-Joseph).
Dalle (Gabriel-Marie-Joseph).
Maison (Paul-Gérard).

Contingent 1947/2.

Smith (André-Gustave-Robert).

Contingent 1948/1.

Marache (Claude-René-Marie-Joseph).
Vansoens (Maurice-Ernest-Alphonse).

Contingent 1948/2.

Bail (André-Emile-Fernand).
Coppin (Jean-Joseph-Auguste).
Debuire (Jean-Louis).
Delisse (Régis-Léon-René).
Demarle (Hubert-Armand-Charles).
Deruy (Claude-Paul-Marcel-Jean).
Duchochois (Michel-Louis-Robert).
Hurtrel (Pierre-Fernand-Louis).
Leclercq (René-Auguste-Narcisse).
Lorgnier (Roger-Marcel-François).
Mollet (Fernand).
Moons (Jacques-Emile-Marie-Joseph).
Vitte (Pierre-Martial-Henri).

Subdivision de Laon.

Catégorie 5.

Erker (Maurice).
Vandevelde (Marc-Daniel).

Catégorie 6.

Broglin (Jean-Louis-Alexandre).
Caillon (Charles-Louis).
Camus (Pierre-Léon-Emilien).
Chantry (Roger-Louis-Pierre-Joseph-Ghislain).
Claeyssen (Raymond-Jean-Cornil).
Corbineau (André-Paul-Marcel).
Debette (Raymond-Charles-Edouard).
Dury (Bernard-Fernand-Marie).
Fabre (Georges-Antoine-Paul).
Fontaine (Michel).
Gillet (Guy-Jean-Baptiste-Alix-Arnould).
Gorin (Christian-Pierre-Charles).
Husson (André-Eugène-Alexis).
Lesage (Joseph-Jules-Camille).
Lisire (Jacques-Michel).
Marcy (Georges-Oscar).
Metenier (Albert).
Noizet (René-Louis-Georges).
Peyrebrune (Georges).
Roger (Maurice-Lucien).
Thillaye du Boullay (Dominique-René-Yves-Marie).
Tinez (Pierre-Henri-Léon).
Toussaint (Georges-Camille-Alphonse).

Catégorie 10.

Frey (Eugène-Auguste).

Catégorie 14.

Delville (Henri-Raymond-Ernest).
Nanquette (Maurice-Auguste-Ernest).

Contingent 1947/1.

Callaud (Robert-Jean-Hubert).
Cuperlier (Pierre-Clément).
Petit (Roland-Emile-Jean).

Contingent 1948/1.

Jacquemart (Robert-Emile).

Contingent 1948/2.

Collinet (Guy-Georges-Julien).
Damery (Jacques-Marcel-Louis).
Deprez (André-Gérard).
Ferchal (Albert-Jean).
Mondin (Claude-Jean-Gustave).
Provot (Guy-Germain-Louis).
Quevreux (Pierre-Lucien-Paul).

Subdivision de Lille.

Catégorie 5.

Ansart (Adelson-Alphonse).
Bernard (Maurice-Etienne-Georges-Joseph).
Bouet (Maurice-Paul).
Debeaumont (Arsène-Louis-Joseph).
Glorieux (Pierre-Marie-Joseph).
Jollant (Roger-René-Gaston).
Jouanard (Jean-Emile).
Lamat (Jack-Jean).
Libert (Albert-Louis).
Perrin (Marcel-Jean-Baptiste).
Puton (Etienne-Sigisbert).
Robert (André-Emile-Désiré).
Sebaux (Pierre-Octave-Clair-Marie).
Variot (Henri-André).

Catégorie 6.

Abadie (Charles-Gustave-Robert).
Baude (Joseph-Alfred).
Beaurain (Léon-Jean-Louis).
Beauvois (Léon-Alfred).
De Beco (Georges-Marguerite-Marie-Joseph-Léon).
Beirnaert (Michel-Marie-Joseph).
Beuchey (Jules-Marie-Roger).
Bidet (Raymond-Jean-Marie).
Boh (Georges-Albert-André).
Bochery (Armand-Maurice).
Bouvier (Maurice-Henri).
Brocart (René-Lucien-Fernand).
Caisey (André-Joseph-Albert).
Cambier (Jean-François-Luglimen).
Caron (Charles-Alfred-Aimable).
Cartier (Edouard-Camille-Maurice).
Cleve (André-Julien-René-Joseph).
Collette (Gaston-Charles).
Coudeville (Marc-Gilbert-Séraphin).
Crapet (Ary-André-Paul).
Declerck (Georges-Auguste-Emile).
Delhay (René-Emile-Alexandre).
Delloye (Antoine-Emile-Marie-Joseph).
Desmet (Robert-Charles).
Desmulliez (Arthur-Fernand).
Desnoulez (Jean-Auguste-Gérard-Etienne).
Dhaussy (Jean-Baptiste).
Doat (Robert-Henri-Marie).
Douce (Achille).
Drenne (Pierre-Louis).
Dubois (Albert-Augustin).
Dubois (Emile-Henri).
Flipo (Joseph-Henri).
Foliguet (Roger-Gabriel-Charles).
Gardes (Yves-Marie-Albert).
Goubier (Maurice-Roger).
Gronier (Gabriel).
Guenon (Daniel-Emile).
Houze (Jules-René).
Jacquoilleot (Emile-Georges-Ginette).
Janin (Georges-Jacques).
Jarzal (Cyprien-Edmond).
Joulot (Jean-Baptiste-Fernand).
Jouniaux (Fernand-Gustave-Théodore).
Langlois (Victor-Jules-Henri).
Laroche (Pierre).
Laur (André-Louis).
Lebon (Jean-Léon-Edgar).
Lebrun (André-Maurice-Joseph).
Leclercq (Robert-Félix).
Leduc (Jean-Louis-Nicolas).
Lefebvre (Gonzague-Marie-Joseph-Germain).
Legrand (Didier-Amédé).
Lenart (Emile-Alexandre).
Lermission (Samuel).
Leroy (Raymond-Marcel-Alexandre).
L'Hermine (Jean-Antoine).
Llensa (Georges-François).
Louvart (René-Robert-Eugène-Joseph).
Louvion (Jean-Pierre).
Maitre (Paul-Georges-André).
Marelle (Georges-Jacques).
Meclot (Auguste-Romain).
Meurisse (Léonce-Jean-Baptiste-André-Objois).
De Miribel (Henry-Charles-Jean-Marie).
Molinier (Jacques-Adrien-Louis-Marie-Elie).
Mondot (Louis-Joseph-Arsène-Bénédict).
Nutte (Constant-Louis).
Parmentier (Charles).
Saint-Venant (Henri-Cyrille).
Scelers (Kléber-Hoche-Joseph).
Schiltz (René-Jean).
Thiriez (Pierre-Michel-Marie).
Tittelein (Louis-Félix).
Vanhecke (François-Léon).

Catégorie 10.

Decottignies (Louis-Elie).

Catégorie 14.

De Borne de Grandpré (Jean-Noël-Marie-Joseph-Jacques).
Dernets (Jean-Marie-Joseph).
Deschamps (André-Pierre).
Guermonprez (Gérard-Joseph).
Naveaux (Jean-Léon-Joseph).
Thiriez (Michel-Maurice-Marie-Etienne).

Contingent 1947/1.

Audrain (Maurice-Louis-Marie).
Colart (Jean-Marie-Joseph).
Degraeve (René-André).
Debouck (Pierre Isidore - Albert-Corneille).
Delannoy (Gilbert-Eugène-Paul).
Delarue (Raymond-Gaston-Emile).
Desfontaine (Emile - Roland - Armand).
Honoré (Michel-Pierre-Joseph).
Leman (Gérard Alfred).
Morchipont (Maurice-Henri-Emile-Jean-Baptiste).
Omez (Joseph-Albert).
Ruer (Michel-Denis).
Ruyant (Bernard - Henri-Edouard-Cornil-Albert).
Senez (Jean-Marie-Louis).
Senez (Michel-Elisé-Irénée).
Vardeginste (Léon-Emile-Joseph).
Warocquier (Marcel-Paul).

Contingent 1947/2.

Bervier (Gérard-Jules).

Contingent 1948/1.

Basuyau (Jean-Antoine-Henri).
Chambon (Michel-Robert).
Culot (Willy-Maurice-Jules).
Danhiez (Jean-Robert).
Declercq (Jacques-Francis-Henri).
Decrae (Jean-Léon-Léopold).
Dedryver (Guy - Jean-François-Eugène-Joseph).
Degroisse (Emile-Arthur-Philippe).
Desrousseaux (Hubert - Jean - Pierre).
Dumez (Paul-André-Ghislain).
Gosset (Pierre-Jean-Charles).
Gryson (René-Henri-Marcel).
Inghels (Claude-Francis).
Jovenaux (Marcel-Henri-Gabriel).
Jullien (Pierre-Roger).
Leroy (André-Joseph).
Maury (Jean-Emile-Jules).
Platel (Guy-Georges-Henri).
Salpetra (Jean-Pierre).
Segré (Jean-Emile-Désiré).
Verhulst (Jean-Henri-Gustave).

Contingent 1948/2.

Casaert (Jean-François-Joseph).
Cordier (Pierre-Jacques-Corneille).
Cromdet (Henri-Roger).
Delerue (Xavier - Dominique - Joseph).
Delmasure (Etienne-Marcel).
Derycke (Claude).
Flipo (Ignace-André-Anne-Marie-Joseph).
Fourure (Jacques-Léon-Fidèle).
Jover (Jean-Marie).
Marchand (Pierre-Alphonse).
Martinache (Philippe-Fernand-Lucien).
Menard (Francis-Adolphe).
Platteel (Pierre-Noël-Emile).
Rodier (Jacques-Elisée-Sylvain).
Scalbert (Maurice-Henri-Antoine-Marie-Joseph).
Smagchue (André-Noël-Jean).
Surmon (Michel-Jean-Philippe).
Vasselle (Marcel-Camille-Eugène).
Veroone (Claude-Marcel-Paul).
Vilain (Pierre-Guy-André).

Subdivision de Rouen.

Catégorie 5.

Chaperon (Jean-Marcel-Auguste).
Duboscq (René).
Lamy (Edmond-Julien).
Simondet (Henri).
Sousselier (Yves-Joseph).

Catégorie 6.

Bastard (Jean-Pierre-Henry).
Bonrepaux (Jean-Gérard).
Brayer (Marcel-Pierre).
Breton (Marcel-Robert-Yves).
Cariou (Pierre-Jean).
Czak (Georges).
Fournier (Gilbert).
Francoual (André-Prosper-Désiré).
Godard (Jacques-Charles-Marcel).
Gosset (Charles-Henri).
Janvier (René-Georges-Pierre).
Lefebvre (Jean-Ernest).
Lesage (Fernand).
Luc (Roger-Constant-Paul).
Michel (Jacques-René-Fernand).
Michot (Louis-Marie).
Monzein (Paul-Auguste-Albert).
Noulard (Maurice - Maximilien Georges).
Picard (René-Jacques-Paul).
Pinel (Robert-Joseph-Marie).
Pitavy (René-Gaëtan-Armand).
Rey (André-Roger).
Richard (François-Jean-Pierre).
Rogier (Jean).
Roy (Louis-Eugène).
Suaton (Joseph).
Trouillot (Marcel-Auguste).
Verdon (Roger - Jacques - René Mary).
Verrier (Marcel-René-Robert).

Catégorie 10.

Henry (Bernard-Albert).

Catégorie 14.

Bourgeat (Claude-Lucien-Auguste).
Brossard (Raymond-Augustin).
Lecoq (Jacques-René-Raoul).

Catégorie 17.

Robin (Roland-Emile).

Contingent 1946/2.

Diot (Henri-Georges).
Guerrier (Jean-André).
Morvan (Denis-Jean-Baptiste-François-Marie).

Contingent 1947/1.

Detaille (Pierre-Gérard-Roger).
Fuzeau (Claude-René).
Isidore (Pierre-Emile-Louis).
Lebourg (Roland - Marcel - Raymond).
Maugy (Michel-Félix-Antoine).

Contingent 1947/2.

Menet (Georges-Jean).

Contingent 1948/2.

Doualle (Maurice-Georges).
Dubromel (Claude-Louis-Marcel).
Beuze (Jean-Paul-Charles).
Kamm (Jean-Frédéric).
Laroche (Pierre-Louis).
Lemière (Pierre-Jean-Maurice).
Michel (Alfred Gabriel - Emile - Prosper).
Miecaze (Jean-Firmin-Robert).
Renaud (Jean-Marie-Louis).
Robert (Pierre-Jules-Eugène).
Schwoerer (Claude).

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

Catégorie 5.

Dupuis (Jean-Marie-Emile).

Catégorie 6.

Apéry (Roger-Georges).
Aubry (Louis-Albert-Joseph).
Combaux (André-Jules-Ferdinand).
Daubin (Emile-Camille-Elie).
Dulin (Jean-François-Victor-Georges).
France (Fernand-Robert).
Galle (Jean-François).
Marie (Léon-Camille-Anatole).
Rouelle (Maurice - Georges - Auguste).
Roy (Aristide).
Seclet (Lucien Alfred - Prosper - Léon).
Thirion (Georges-Michel).
Toujas-Dernate (René).
Vergne (Jean-Léon-Edmond).
Villey-Desmeserets (Robert - Edmond-Maurice).

Catégorie 14.

Bertrand (Henri-Marcel-Pierre).
Gangnery (Raymond - Emile-Maurice).
Legoupil (Pierre-Jean-Georges).
Piffeteau (Frédéric-Louis-Marie).

Contingent 1946/2.

Adam (Louis-Joseph).

Contingent 1947/1.

Foyer (Jacques-Jean-Théodore).

Contingent 1947/2.

Lebiche (Raymond-Francis).

Contingent 1946/1.

Carlier (Yves-Pierre-Désiré).

Contingent 1948/2.

Fleuriot (Yves-Louis-Marie).
Gourdel (Jean-Emile-Célestin).
Grison (Claude-Joseph-Carl).

Subdivision du Mans.

Catégorie 5.

Laillier (Camille-Pierre-René).

Catégorie 6.

Auclair (Jean).
Delalande (Joseph - Prudent-Théophile).
Fournier (Charles-Louis-René).
Gicquel (Emile - Félix-Paul-Pierre-Marie).
Goumot (Robert).
Grimaud (Léon-Raymond).
Jacquier (Pierre-Jean-François).
Lemaitre (Christian-Noël-Joseph).
Rousselot (Henri - Marie-Paul-Jacques).
Tarpent (Lucien-Louis).

Catégorie 8.

Bernard (Alexandre).

Catégorie 10.

Colas (Georges-Victor).

Catégorie 14.

Petitgas (Marcel-Louis-Joseph).

Contingent 1947/2.

Chantier (Maurice-Roger-Bernard).
Faney (Robert-Maurice).
Pontonnier (Pierre-Marie-Lucien).

Contingent 1948/2.

Chopin (Jacques-Marcel-René).
Corvée (Bernard-Jean-Henri).
Danielou (Claude-Adrien-François).
Ozange (Pierre-Mozart).
Pardigon (Edmond - Yves - Jean - Baptiste).

Subdivision de Nantes.

Catégorie 5.

Barrague (Jean-Robert).
Chatron (Maurice - Robert - Frédéric).
Chomaud (Henri-Pierre-Eugène).
Dupin (Louis-Paul).
Hervé (Pierre-Emilien-Ferdinand-Placide).
Moreau (Bernard-Adrien-Arthur).

Catégorie 6.

Albaret (Pierre-Auguste-Marie).
Arnaud (André-Roger).
Astagneau (Calixte - Léon - Théodule).
Aubert (Michel-Pierre-Louis).
Audoyer (Max-François-Henri).
Blanchard (Maurice-Edmond-Marcel).
Bouquet (Jean-Florimond).
Burgelin (Robert-Eugène-Adrien).
Cambou (Marcel - Raymond-Francis).
Cortella (Pierre-Jacques-André).
Debouck (Robert - Gaston - Théophile-Corneille).
Delettre (Jacques-Edmond).
Feuillet (Jean-Arthur).
Fève (Robert-René).
Fraye (Louis-Joseph-Edmond).
Fridman (Albert).
Genot (Robert-Fernand-Gabriel).
Gilles Deperrière de Villaret (Etienne).
Girard (Pierre - Paul - Marie-Amédée).
Gravier (Paul-Gaston).
Guérin (Jacques-Toussaint-Arthur-Maurice).
Guyot (Georges-Raymond-Lucien).
Hunault (Paul - Louis - Joseph-Marie).
Le Mest (Charles-Nicolas).
Linyer (Louis-Marie).
Merlant (Jean-Francis-Marie).
Mignot (Jean-Etienne-Paul).
Nebut (Jacques-Jean).
Plat (Maurice-Léon-Louis).
Plet (Gérard-François).
Poincet (Georges-Louis-André).
Pourrias (René-Louis-Eugène).
Pressense (Guy - Roger - Gustave-Marie).
Du Reau de La Gaignonnière (Pierre-Marie-Louis-Christophe).
Simon (Léon - Marie - Georges - Pierre).
Suteau (Jean-Joseph-Paul-Marie).
Toublanc (Louis - François-Marie-Joseph).
Wallez (Albert-Gustave).

Catégorie 14.

Binsse (Bernard-Pierre-Georges).
Brenuchon (Georges-Pierre).
Courtas (Jacques - Marie - Joseph-Léon).
Jeanneau (Pierre-Gérard-François-Marie).
Magne (Pierre-Ernest).
Ranchere (Yves-René-Marcel).

Contingent 1947/2.

Monange (Jean-Louis-Marie).

Contingent 1948/1.

Keryhuel (Charles-Pierre).
Le Quellec (Raymond-Yves-Marie)

Contingent 1948/2.

Aveline (Serge-Yves-Jean).
Gouraud (Gérard-Joseph-Alphonse)
Jean (Marcel-Georges-Alexis).
Legagneux (Henri-René-Marie).
Metra (André-Joseph-Joachim).
Tougeron (Michel - Charles - Edmond).

Subdivision de Rennes.

Catégorie 5.

Le Guevel (Yves-Marie-Joseph).
Morvezen (Pierre-Marie-Alain).

Catégorie 6.

Caudron de Coquereaumont (André-Simon-Marie).
Donnart (Jacques).
Emerich (Henri-Emile-Gustave).
Guillaume (Michel-Joseph-Marie).
Heiser (Jacques-Gaston-Jean).
Hevin (Georges - Louis-Hyacinthe-Aimé-Marie).
Le Pennec (Roland-Yves-André).
Leveder (Maurice-Fernand).
Pierre (Roger-Noël).
Pitel (Jacques-Raymond).
Robert (Jacques-Maurice).

Catégorie 7.

Habib (Jacques).

Catégorie 10.

De Saint-Laurent (René-Marie-Germain).

Catégorie 14.

Duval (Yves-Joseph-Emile).
Fromont (André - Pierre - Marie-Emile).

Contingent 1948/2.

Allo (François-Marie).
Fougères (Gustave - Louis - Frédéric).
Larcher (Maurice-Albert-Pierre).
Lasbleiz (Guy-Jean-François).
Le Berre (Roger-François-Marie).
Salmon (Guy-Jacques).

Subdivision de Vannes.

Catégorie 6.

Layec (François - Julien-Louis-Marie).
Bocquet (Charles-Modeste-Olivier).
Goas (Jean-Louis).
Guillou (Yves-Marie-Pierre).
Jezequel (Jean-Marie).
Le Borgne (Eugène).
Maliges (Jean).
Mazier (Pierre-Michel).
Piraud (Roger-René).
Ruellou (René-Hervé).

Catégorie 14.

Fleury (Jean-Jacques).
Le Gallo (Isidore-François-Marie).

Contingent 1947/2.

Le Guen (Robert-Jean-René).

Contingent 1948/1.

Adgrall (Jean-Pierre).
Barthélémy (Roger-Jean-Ernest).
Dailland (Bernard-Roger).
Lebsoil (Jean-Maurice-Yvon-Ghislain).
Pinsard (René-Henri-Jean).

Contingent 1948/2.

Corne (Jean).
Gedaux (Robert-Marie-Maurice).

4e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

Catégorie 5.

Coudrin (Charles-Jean-Ludovic).
Guilloteau (Jean-Edmond).
Pierre (Marcel-Emile-Auguste).
Portal (Francis-Auguste).
Ramadour (Henri-Pierre-Raoul).

Catégorie 6.

Beneytout (Jean-Henri-Louis).
Brodu (Albert-René).
Chabaneix (Pierre-Gérard).
Chagnaud (Lucien-Jean-René).
De Coudun (Yves-Marie).
Delavaux (Gaston-Jules-Paul).
Dubouilh (Elie-Jean-André).
Fourgeaud (Marcel-Fernand).
Gallois (Hervé-Paul-Marc).
Gay (Henri-Eugène-Maximilien).
Geoffroy (Jean-Pierre-Gilbert).
Jaguenaud (Jean-Pierre-Michel).
Jeanmaire dit Cartier (Paul-Camille-Maurice).
Palot (Edmond-Guy).
Percevault (Guy-Marcel-Charles).
Rivard (Jean-Jacques-Edouard).
Sarrazin (Henry-Marie-Pierre).
De Scheemaeker (Guy-Ernest-Marie-Louis-Henri).
Thenot (Adonis-Marcel).

Catégorie 10.

Tesson (Claude-Maurice).
Touzain (Henri-Lucien).

Catégorie 14.

Dillemann (Jean-Aimé-Luc).

Contingent 1947/1.

Gaury (Pierre-Albert).
Gresser (André-Edmond-Jules).

Contingent 1947/2.

Plassard (Adolphe-Roger-Pierre).

Contingent 1948/1.

Grill (Rémy-Emile).

Contingent 1948/2.

Aguillon (Georges-Louis).
Brunaud (Abel-Gabriel-Pierre).
Cousin (Robert-Georges).
Dresto (Michel-Joseph).
Gouric (René-Henri).
Pinon (Edmond-Lucien-Marie).
Thepaut (Bernard-Eugène-Marie).

Subdivision de Bordeaux.

Catégorie 5.

Barrot (Paul).
Bercez (Jean-Marie).
Rigueur (Pierre-Franck-Jean).
Carreau (Jean-Pierre-Michel).
Chaumet (Roger-Marie-Jean).
Courbin (Mathieu).
Lachaud (Franc-Marie-Jean).
Pallas (Jean-Henri).
Petit (Fernand-Fulbert).
Rivières (Roger).
Videau (Pierre-Emile).

Catégorie 6.

Assier (Gérard-Jules-André).
Baladie (Raoul-Alexis-Antoine).
Balège (Jean-Henri-Charles).
Barret (Robert-Jean).
Boisselet (Jean-Marcel-André).
Bonnefille (Maurice-Bernard-Marius).
Bonnet (Jeannot-Alfred-Henri).
Bourdieu (Jean).
Boussard (Jean-Louis).
Breisch (Roland-Julien-Nicolas).
Brousse (Jean-Léonce-Marcel).
Chaillou (Jean).
Dardennes (Francis-Pierre-Marie).
Delord (Jean-Baptiste-Henri).
Dubourg (Jean).
Dufour (Jean-Paul-André).
Duverger (René-Lucien-Edmond).
Fajolle (René-Léon).
Foulou (Marcel).
Gadenne (Jean-Marie).
Gardia (Eugène-Joseph).
Glanello (Paul-André).
Gobain (André-Gabriel).
Husson (Maurice-François).
De la Calle (Paul-Adolphe-Ferdinand).
Lafon (Pierre-Henri).
Legrand (Jean-Jacques-Eugène-Victor).
Malamaire (André-Philippe)
Manoncourt (Thierry-René-Marie)
Marsade (André-Louis-Pierre).
Meyrignac (Gilbert-Michel-Pierre).
Monnerie (Roger-Pierre-Louis).
Morlière (Jacques).
Palustran (Jack-Louis-Abel).
Pene (Robert-Jacques).
Picco (Henri-Ami).
Poublan (Georges-Marie).
Rabejac (Maurice-Henry-Elie).
Renaud (Jacques-Raymond).
Sallaberry (Gabriel-André).
Semah (Lucien).
Soulas (Marcel-Jean-Marie-François).
Tire (Maurice-Jules-Paul).
Vincent (Louis-Henri-Antoine).

Catégorie 10.

Dom (Jacques-Jean-Gabriel).
Humbert (Jack).

Catégorie 14.

Baque (Pierre-Robert).
Boyreau (Joseph-Gabriel-Paul).

Contingent 1947/1.

Roudeix (Henri-Francis).

Contingent 1947/2.

Guichane (Hector-Henri-Raoul).

Contingent 1948/1.

Moine (Hubert-Jean).
Vaurigaud (Jack-Albert).

Contingent 1948/2.

Beguerie (Jean-Abel-Yves).
Bregeras (André-Moïse).
Cauhape (René-Pierre).
Cloux (Serge).
Corthondo (Jean-Robert-Gaston).
Dambielle-Arrabage (Jacques-Louis).
Druot (Claude-Michel-André).
Faurens (Pierre).
Fillon (Robert-Jean).
Frappier (Robert-Jacques).
Genries (Pierre-Louis).
Jeammet (Etienne).
La Borie de la Batut (de) (Marie-Robert-Louis-Gérard).
Laffargue (Pierre-Jean).
Madliger (André-Jean).
Mouret (Jean-Marie-André).
Pestre (Christian-Guy).
Ribereau (Gérard-Paul-Henri).
Sadoul (Pierre-Charles).
Taillart (Jean-Paul).
Thomas (Henri).

Subdivision de Limoges.

Catégorie 5.

Doussaud (Léonce).
Faure (Charles-Louis).
Goudard (Georges-Henri).
Hubert (Jacques-Louis).
Lamoure (Pierre-Michel-Lucien-Marie).
Mathet (Jean-Alix-Raoul).
Pelliger (Adolphe).

Catégorie 6.

Blanc (Guy-Marie-Théophile).
Boue (Pierre-Bernard-Léonce).
Bourneix (André-Henri-Vincent).
Bouton (Fernand).
Brodin (Pierre-Dominique).
Cabane (Antoine-Henri).
Dalègre (Elie).
Delalande (François-Antoine-Louis-Marie).
Delb (Louis-Adrien).
Denanot (Pierre-René).
Dupeux (Camille-Ernest-Paul).
Durocher (Jacques-Maurice-Charles).
Fevrier (Gaston-Henri).
Lahaye (Marcel).
Malaud (Martial-Louis-Jean).
Mathon (Henri-Emile-Marcel).
Muzergues (Jean-René-Alban).
Piton (Charles-François-Marie).
Platet (Jean-Louis-Emmanuel).
Richard (Roger-Armand-Paul).
Saunier (Jean-Claude-Vincent).
Schneider (Philippe-Emile-Maxime).
Seguin (Albert-Georges).
Verlhiac (Jean-Roger).

Catégorie 10.

Chassain (Jean-François).
De Laval (Hubert-Henri-Patrice).
Molinier (Jean).
Terriou (Marie-Georges-Pierre-Guy).

Catégorie 14.

Descus (Jean).

Catégorie 17.

Beauvois (René-Raymond).

Contingent 1946/2.

Fontanaud (Guy).

Contingent 1947/1.

Delteil (André-Gabriel).
Gabiron (Jean-Gabriel).
Giron (René-Lucien-Eugène).
Joly (Roger).
Souchaud (Jean-Louis).
Tassaux (Noël-Jean-Alphonse).

Contingent 1947/2.

Mercier (Gérard-Marc).

Contingent 1948/1.

Bescos-Y-Leris (Albert).
Leuret (Marcel-Jean-André-Charles).
Ranchin (Georges-René-Alcide).
Rivet (Henri-Mary).
Ruaud (Robert-Charles-Pierre).

Contingent 1948/2.

Cassagnes (Henri-André).
Labesse (Léon-Martial).
Parot (Jacques-Jean-Louis).

Subdivision de Poitiers.

Catégorie 5.

Cluzeau (Robert-Arsène).
La Salmonie (Armand-Jean).
Platel (André-Emile).
Tapon (Henri-Louis-Léon-Armand)

Catégorie 6.

Boinot (Joseph-Emile-Marie-Clément).
Boucheron (André-Hector-Augustin).

Chapenoire (Pierre-Julien-Marie).
Charbonnieras (Louis-Jean-Noël).
Chauve (Raymond Auguste).
Daret (Pierre-Alexandre).
De Bony de Lavergne (Raymond-Edmond-Max).
Dubreuil (Jacques-Pierre).
Farbos de Luzan (René-Jean-Joseph-Marie).
Hacault (Maurice-Georges-Alexandre).
Latour (Emile-Louis).
Limouzineau (Jean-André-Georges).
Linassier (André-Jacques).
Naud (Pierre-René).
Nocquet (Michel-Jean-Victor).
Orliange (Marc).
Piroelle (Pierre Jean).
Simonnet (Roger-Victor).
Vauthier (René).

Catégorie 10.

Pommier (Jean-Marie-Paul-Alfred).

Catégorie 14.

Bluteau (Maurice-Henri-François).
Bonenfant (Georges-Prosper-Alexandre).
Boussin (Pierre-Camille-Georges).
Girault (Gilbert-Joseph).
Massonnet (Michel-Fernand-Georges).

Contingent 1947/1.

Rivière (Louis-Joseph-Hubert).

Contingent 1947/2.

Chaumont (Claude-Paul-Joseph).
Mazerolles (Jean-Jules-Sylvain).

Contingent 1948/1.

Brault (André-Fabien-Claude).
Coiffe (Bernard-Henri-Joseph).
Gorry (Jean-Victor-Désiré).
Haye (Charles-Maurice-Pierre).
Rouas (Bernard-Alfred-Raymond).
Suire (Lucien-Pierre-François).
Vrillac (Gérard-André).

Contingent 1948/2.

Durand (Maurice-René-Cyprien).
Guichard (Henri-Paul).
Rougier (Pierre-Marcel).
Talon (Joseph-Louis-Léon-François).

Subdivision de Tours.

Catégorie 5.

Chevallier (André-Louis).
Frelon (Gérard-henri-André).
Penot (Paul-Pierre).
Ranvoize (Pierre-Marie).

Catégorie 6.

Boille (Jacques-Jean-Maurice).
Bougarel (Charles-Michel-Paul-Ernest).
Cachan (Léon).
Chevrette (Gustave-Paul-Michel).
Chuit (Robert-Baptiste-Achille).
Dubreuil (André-Jean).
Gresillon (Armand-Marie).
Maréchal (Robert-Gaston-André).
Moreau (Paul-Joseph).
Nerdeux (Claude-Jean-Léon).
Nussas (Marcel-Jean-Joseph).
Pistre (Georges).
Sacher (Frédéric-François).
Schmidlin (Jean-Joseph).
Visconte (Paul-Pierre-André).

Catégorie 17.

Renaud (Jules-Eugène).

Contingent 1947/2.

Albaret (Robert-Jean).
Bourdeau (Maurice-Marcel-Léopold).

Contingent 1948/1.

Bruneau (Gilles-Roland-Gérard).
Floriot (Jean-Yves-Charles).

Contingent 1948/2.

Barbier (Alain-Jean-Jacques).
Geslin (Daniel-Pierre-Lucien).
Jaouen (Charles-Victor-Goulven).
Richard (Louis-Jean).
Tissier (Jacques-Marcel-Elie).

5e REGION MILITAIRE

Etat-major.

Catégorie 6.

Chatelain (Maurice-André-Léon).
Courtial (Charles-Pierre).
Genilloud (Ferdinand-Charles-Christophe-Georges).

Subdivision d'Albi.

Catégorie 5.

Lexteriaque (Raymond-René).
Mailhe (Pierre-Marcel).

Catégorie 6.

Barthes (André-Pierre-Joseph).
Bellier (Jean-Joseph-Charles).
Bergnes (René-Camille).
Bousquet (Maurice-Marie-Joseph).
Cabrol (Jean-Raoul-Georges).
Couturier (André-Marie-Edouard).
Dayde (Jean-Henri).
Decazis (Gilbert-Léon-Albert).
Farenc (Louis - Emile - Jean-Germain-Marie).
Handy (Jean-Laurent).
Laval (Lucien-Achille-Joseph).
Le Bel (Olivier-Marie).
Mabeix (Henri-René).
Messin (Roger-Eugène-Léon).
Poch (Adrien-Jean).
Puech (Marius-Joseph-Augustin).
Reisser (Lucien-Raymond-André).
Seguier (Pierre-Henri-Laurent).
Sentex (Etienne-François-Jacques-Louis).
Touren (André-Emile).
Vallée (Félix-Alexandre Jules-Vital).

Catégorie 14.

Pialot (Maurice-Henri-Joseph).
Roussy (Georges-Aimé-Jules).

Contingent 1947/2.

Guiraud (Irénée-Denis-Pierre).
Moly (Robert-Camille).
Roux (Georges-Louis-Eugène).

Contingent 1948/2.

Burguière (Lucien-Auguste).
Causse (Gaston-Jean-Paul).
Cros (Albin-Henri).
Gardelle (Georges-Joseph-Aimé).
Gros (Georges-Fernand-Louis).
Guibert (René-Maurice).
Moly (Jean-Ferdinand).
Ratier (François-Casimir-Antonin).
Rives (Maurices-Pierre-Marie).
Virazels (Aimé-Roger-Fernand).

Subdivision de Montauban

Catégorie 6.

Bosetti (Henri-Marcel).
Bourret (Charles-Jean-Yves).
David (René-Camille).
Degeorge (Jean-Ernest).
Mailhet (André-Gaston).
Menard (Antoine-Jean).
Roques (René-Louis).
Saphary (Camille-Jean).
Valade (Numa-Célestin).

Catégorie 14.

Lafon (Robert-Eugène).

Contingent 1947/1

Durand (Robert).

Contingent 1948/2.

Touron (René-Jean-Bernard).

Subdivision de Pau.

Catégorie 5.

Leriche (Richard-Auguste).
Moreau (Paul-Jean-Henri).
Moser (Charles-Jean).
Robley (Robert-Paul-Julien).

Catégorie 6.

Auge (Jean-André).
Baschet (Louis-Bernard-Vincent).
Berthe (Maxime-Joseph).
Bessellere (Ludovic).
Debourle (André).
Dehecq (Guy-Armand-Roger).
Diard (André-Pierre-Gabriel).
Duhar (Maurice-Gaston).
Estingoy (Henri-Fernand-Louis).
Douillet (Pierre-Charles-Henri-Adolphe).
Ferrère (Jean-François).
François (Marcel-Joseph-Jean).
Gessant (Paul-Antoine).
Labat (Gérard-Xavier).
Lasserre (Jean-Alfred-Marie).
Lefranc (François-Michel-Victor).
Olives (René-Eugène-Jean-Marie).
Pedelaborde (Robert-Cyprien-Jean-Joseph).
Petit de Meurville (Albert-Pierre-Joseph).
Poulain (Jean-Jacques-Robert).
Roche (Marie-Henry-Bernard).
Salles (Louis-Raymond-Jean-Baptiste).
Senges (Guy-Maurice).
Sutter (Georges).
Thillard (Marc-Pierre).
Vagner (Marie-Marcel-Robert).
Vergez (Jean - Marie - Pierre-Adolphe).
Vidailhet (François - Pierre - Bertrand).

Catégorie 17.

Castagne (Gabriel).

Contingent 1947/1.

Condon (Jean-Louis-David).

Contingent 1947/2.

Lacoulure (Henri-Paul).
Peyre (Georges-Marie-René).
Poirisse (Jean-Alfred).

Contingent 1948/1.

Bonnecarrère (Henri-Guillaume).
Boy (René-Louis).
Millot (Louis).
Popieul (Michel-Maurice-Julien).
Rigal (Lucien - Maurice - Pierre-Emile).

Contingent 1948/2.

Cazaux (Pierre-Jean-Lucien).
Dassie (André-Jean-Bernard).
Leuge-Maillet (Jean - Edouard-Pierre).
Mur (André-Vincent).
Tauzin (Vincent-Jean-Henri).

Subdivision de Perpignan.

Catégorie 5.

Imart (René-Louis-Albert).

Catégorie 6.

Adan (Maurice-Henri-Jean).
Crozet (Jean-Roger-Maurice).
Darles (Alfred).
Feaufrier (Charles-Albert).
Montel (Yves-Victor-Gabriel).
Sonnac (Jean-Michel-Georges).
Souquet (Georges-André-Maurice).
Thel (Bernard-Gabriel-Ernest).
Zwicker (Jean-Jacques).

Catégorie 14.

Armengaud (Thomas-Augustin).
Theron (François).

Contingent 1947/1.

Canal (Julien-Michel).
Denat (André-Jean-Louis).

Contingent 1947/2.

Doze (André-Germain-Alexandre).

Contingent 1948/1.

Bernard (Maurice-Lucien-Louis).
Gelis (Robert-Michel-Sébastien).

Contingent 1948/2.

Male (Yves-Damien-Joseph).
Panis (Guy-Francis-Michel).
Poch (Georges-Roger).
Pelissier (André-Joseph-Georges).

Subdivision de Toulouse.

Catégorie 5.

Arnaud (Jean-Cyprien).
Auzie (Pierre-Jean-Marcel).
Gilet (Raoul).
Groc (Pierre-Marcel-Georges-Jean).
Margulis Herszon-Hensch).
Raymond (Louis-Paul-Marie).

Catégorie 6.

Arnaud (Joseph-Emile-Louis).
Arrang (Lucien-Gaston).
Avenel (Jean-Marie-Joseph).
Balas (Auguste-Gustave-Roger).
Barrau (Jean-Henri-Marcel).
Berenger (Maurice-André-Fernand).
Berge (Joachim).
Bon (Joseph-Paul-Marie).
Calvet-Bosc (Georges).
Conte (Lucien-Elie).
Courtois de Vicose (Georges-Henri-Edouard).
Dardel (Jean-Louis-Joseph).
Depolliy (Michel-Fernand-Didier).
Faillières (Jean-Félix-Louis).
Ferre (Paul-Georges).
Foucault (Jacques-Charles).
Huron (René-Lucien).
Jammes (René-Marie).
Jorda (Alexandre).
Lemoine (Christian-Joseph-Marie).
Lugagne-Delpon (Paul - Marie - Joseph-Charles).
Mandement (Pierre-Elie).
Maxch (Robert-Jean).
Montaud (Charles).
Nadler (André-Maurice-Paul).
Ormières (Louis-Antoine-Lucien).
Renaud (Claude-Jean-Paul).
Setiey (Charles-Pierre-Edouard-Vital).
Stuck (Pierre-Victor).
Valette (Georges-Guillaume-Joseph).
Vieu (Jacques-Raoul).

Catégorie 14.

Desportes (Henri-François-Eugène-Joseph).
Montet (Camille-Gaston).

Catégorie 17.

Mazet (André-Justin-Raymond).

Contingent 1947/1.

Aouston (Charles-Jean).
Fajeau (Henri-Paul).

Contingent 1947/2.

Carayon (Jacques-Christian).
Castetz (André-Marius).
Decorsière (Francis-Albert-Jean).
Toussaint (Henri-Pierre).

Contingent 1948/1.

Moncoquet (Pierre-Julien).

Contingent 1948/2.

Bordes (Jacques-Jean).
Cazes (François-Laurent).
Couzinet (Marcel).
Laura (Jacques-Marie-Jean-Bernard).
Le Corre (Louis-Yves-Marie).
Verdier (Jean-Bertrand).

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

Catégorie 5.

Moineau (Paul-Jules-Bertrand).
Serrière (Léon-Marcel-Alix).
Xavier (Pierre-Marcel).

Catégorie 6.

D'Anglemont de Tassigny (Philippe-Pierre-Marie).
Aubry (Georges-Henri-Charles).
Baroux (Maurice-Jean-André-Jules).
Bauer (Victor-Guillaume-Charles).
Bene (Robert).
Besnier (Guy).
Bureau (Jean-Marie-Michel).
Conrad (Georges).
Dommange (Gaston-Emile).
Est (Robert-Julien).
Etourneau (Marcel-Roland).
Giraud (Yves-Georges).
Gombaud (Maurice-Fernand).
Graser (Jean-Marie-Léon).
Crepin (André-Marcel-Paul).
Heidsieck (Rémy-Charles-Marie-Helmer (Albert-André).
Joseph).
Houin (Pierre-Louis-Marie).
Lede (Robert-Jean).
Maingaud (Pierre).
Malatras (Pierre-Georges).
Martin (Yves-Edmond).
Masse (Henry).
Millard (Julien-Pierre-Ferdinand).
Mirat (Marcel-Gaston-René).
Sebeyran (Jacques-Roch-André).
Sicard (Francis-Marius).
Soulis (Paul-Michel).
Soupizet (Jacques-Jules).
Ulrich (Michel).

Catégorie 10.

Auriat (Camille-Gabriel).
Guillotin (Marc-Jean-Albert).

Catégorie 14.

Devernay (Pierre-Henri-Lucien).
Jonot (René-Fernand-Pierre).
Mise (Roland-Georges-Raoul).

Contingent 1946/2.

Dunezat (Pierre-André-Robert).

Contingent 1947/1.

Finger (Fernand-François).
Gérard (Maurice-François).
Jeannel (Michel-François-Marie).
Mathieu (André).

Contingent 1947/2.

Beauchet (Jean-Bernard).
Picart (Jean-Bernard).
Tournay (Roland-Louis).

Contingent 1948/1.

Belin (Henri-Armand-Joseph).
Clément (Michel-André).
Colin (Maurice-Edouard-Albert-Alexandre).
Fouard (Daniel-Emile).
Franzetti (Charles-Georges).
Landeau (Jean-René).
Marchais (Jacques-Camille-Georges).
Samson (Edouard-Bernard).
Suzanne (Jean-Guy-Georges).

Contingent 1948/2.

Becker (Claude-Louis-François).
Besombes (Roger-Victor-Louis).
Boullet (André-Henri).
Girardot (Daniel-Robert).
Gourguillon (François-Marie-Marcel).
Marchal (Jean-Lucien).
Mestrude (Raymond-Georges).
Sandere (Jacques-Raoul-Léon).
Serva (Jean-Paul-André-François).
Vankemmelbske (Jean-Paul-Georges-Marie).
Vieillart (Pierre-Gaston-Charles).

Subdivision de Metz.

Catégorie 5.

Martineau (Jacques-André-Georges).

Catégorie 6.

Bauer (Georges-Henri).
Benoist (Jacques-Lucien).
Borni (Edmond-Charles).
Brulefert (Hector-Eloi).
Eschenbrenner (René-Georges-Alphonse).
Fridrici (Louis-André).
Hugenell (Paul-Jacques).
Jolivet (Raymond-Nicolas).
Kreckmann (Jean-Henri-Victor).
Léonard (Albert-Henri-Marie).
Léonard (René-Gabriel-Marie-Gérard).
Letouzey (Jacques-Edmond-Amédée).
Bollet (Max).
Zix (Joseph-Paul).

Catégorie 14.

Oberle (Pierre-Roger).

Contingent 1947/2.

Guliner (Roger-Nicolas).
Serrier (Georges-Marcel).

Contingent 1948/2.

Aubaut (Louis-Albert).
Daga (André-Marie-Jules).
Dassenoy (Georges-Marie-Nicolas).
Gratier de Saint-Louis (James-Serge-Guy).
Lorrain (Paul-Georges).
Mohy (Arsène-Edmond).

Subdivision de Nancy.

Catégorie 5.

Beck (Fernand-Léon).
Deville (François-Jacques-Nicolas).
Laissy (Pierre).
Mangin (Francy-Lucien).
Moutaux (Amédée-Victor).
Noisette (Georges-René-Léon).
Paturel (Robert-Charles-Emile-Louis).
Poulain (Ernest-Edouard-Joseph-Romain).

Catégorie 6.

Babolat (Jean-Aimé).
Barbuat (Jean-Louis).
Besse (Jean-Pierre).
Boye (Pierre-Henri-Léon).
Caniaux (Arthur-Alfred-Oscar).
Chassagne (Pierre-Jean-Marius).
Chopin (Roland-Joseph-Emile).
Croutz (Pierre-Marie-Albert).
Demangeon (Emile-Louis).
Desouches (Henri-René-Adolphe).
Faure (Adrien-Marius).
Fischer (Charles-Udo).
François (Pierre-Maurice).
Gaillemin (Henri-Marie-Louis).
Gamp (Maurice).
Gavairon (René-Emile).
Georges (Yvon-Jean-Lucien).
Grandhaye (Raymond-Paul).
Harmant (Albert-Charles).
Hauy (Jean-Lucien).
Kiener (Olivier-Gustave).
Kuntz (Charles-Gaston).
Lequeux (Maurice-Roland-Louis).
Lestrat (Lucien-Jules-Pierre).
L'Huillier (Jean-Henri).
Marquot (Gustave-Marie-Joseph).
Maujol (Henri-Eugène).
Mayeux (Jean-Paul-Désiré).
Minster (René-Jean-Joseph).
Morel (Charles-Vincent-de-Paul).
Mottin (Eugène-Auguste-Paul).
Muller (Antoni-Nicolas-Georges-Louis).
Nordon (Jean).
Petitjean (René-Maurice).
Port (Jean-Georges).
Raoulx (René).
Richy (Florent-Jules-André).
Saunier (Roland-Marie-Emile).
Semars (Jean-Adrien).
Thouvenin (Marcel-Henri).
Vaillant (Arthur-Emile).
Wang (Roland-Léon-Eugène).

Catégorie 7.

Bieber (Georges-Maurice).
Laplace (Georges-Emile).

Catégorie 10.

Almira (Jules-Raymond).

Catégorie 14.

Lallemand (André-Ernest-Albert).
Menut (Jean-Henri-Paul).
Poudroux (Maurice-Julien-Prosper).
Veissière (Jacques-Henri-Louis-Marie).

Catégorie 17.

Revol (Pierre-Jean-Louis).
Siméon (Raymond-René-Joseph).

Contingent 1946/2.

Collée (Georges-Léonce-Célestin).
Petitjean (Michel-Louis).

Contingent 1947/2.

Colin (Aimé-Robert).
Cuenin (René-Jean-Thiébaut).
Didier (Luc).
Helfenstein (Georges-Emile).
Joffroy (Guy-Yves).
Py (Gérard-René-Jules).
Remy (Maurice-Adrien).
Useldinger (Maurice-Georges-Charles).

Contingent 1948/1.

Berthelot (Marie-François-Marcel).
Bianchi (Jacques).
Prieur (Guy-Jean-Emile-Bernard).

Contingent 1948/2.

Connradt (Guy-André).
Deronne (Jacques-Paul-Lucien).
Gatinois (Bernard-René-Désiré).
Grosjean (Hugues-Marie-Christian).
Kössler (Robert-Pierre-Jean-Marie).
Magnien (Pierre-Marie-Nicolas).
Maugras (René-Maurice-Edmond).
Munch (Raymond-Arthur).
Petit (Maurice-Jean-Marie).
Picard (Bernard-Jules).
Pierre (Robert-Emile-Julien).
Rupp (Claude-Lucien-René).
Vestier (Pierre-Emile).
Walter (André-Marcel).

Subdivision de la Sarre.

Catégorie 5.

Cassini (Joseph-Vincent).

Catégorie 6.

Decoust (Jacques).
Mathieu (Bernard-Jean-Marie-Emile).

Contingent 1948/2.

Beuchon (Michel-Henri-Marguerite).

Subdivision de Strasbourg.

Catégorie 5.

Damotte (Raoul-Albert).
Leconte (Jacques-Victor-Léon).
Mellon (Jean-Paul-Jacques-Etienne).

Catégorie 6.

Bindler (Joseph).
Bisch (Marie-Claude-Auguste-Xavier).
Blaser (Jean-Marie-Henri).
Bonnet (Charles).
Chalaignon (Jean-Henri-Pierre).
Ferrand (Louis-Bernard-Jean-Marie-Paul).
Galland (Frédéric).
Gautard (Raymond-Paul-Lucien).
Gross (Jean-Paul).
Jacob (Maurice-Baptiste).
Kircher (René).
Koeffler (Roger-Joseph-Emile).
Mader (Louis-Alphonse).
Martin (Paul-Henri-François).
Mehn (Jean-Charles-Albert).
Menzer (Oscar-Robert).
Moinot (Georges-Alphonse).
Recher (Robert).
Schmitt (René-Joseph).
Stauch (Albert).
Stumm (Eric-Geoffroy-Henri).
Tschirhart (Maria-Théophile-François).

Contingent 1946/2.

Maurin (André-Eugène-Alexandre).

Contingent 1947/2.

David (Jacques-Elie).
Loiseau (Jean-Georges-Roger).
Schutz (Lucien-Charles).

Contingent 1948/2.

Colin (Jean-Claude).
Meyer (Joseph-Paul).
Michel (Pierre-Paul).

7e REGION MILITAIRE

Subdivision de Besançon.

Catégorie 5.

André (Eugène-Jean-François).
Husser (Henri-Albert).
Moustier (Baudoin-Edouard de).

Catégorie 6.

Barrillon (André-Charles-Yves).
Baulard (Jean-Marie-Joseph).
Bourquin (Pierre-Jean-Georges).
Catherinet (Jean-Marie-Henri).
Chauvin (Guy-Marcel-Ernest).
Feige (Yves-Joseph).
Filpa (Albert-Charles).
Franck (Henri-Auguste).
Gioan (Marcel-Joseph).
Hosatte (Maurice-Emile-Louis).
Lacour (Michel-Henri-Marcel).
Lemaire (Jacques-Jules-Marie).
Lods (Henri-Charles).
Macler (Jean-Georges).
Mareine (Abel-Constant).
Marconnet (Jean-Robert).
Martin (René-Marcel).
Tison (Jacques-Hippolyte-Auguste)
Wimmer (Justin-Victor).

Catégorie 10.

Jacques (Roland-René-Maxime).

Catégorie 14.

Le Chatelier (Bertrand-Henri).
Michel (Jean-Léon-Marie-Gabriel).
Pinseau (Gérard-Jules-Louis).

Contingent 1947/1.

Blum (Georges-Samuel).
Brochet (Fernand-Edmond).
Dole (Marc-Léon-Charles).

Contingent 1947/2.

Bolot (Pierre-Xavier).

Contingent 1948/1.

Bourgeois (Gabriel-Robert-Gérard).
Burnel (Bernard-Hippolyte-Adolphe-Alfred).
Courtot (Pierre-Jean-Adolphe).
Lajeunesse (Pierre-Raymond).
Thomas (Jean-Maxime-Augustin-Emile).

Contingent 1948/2.

Ballay (Georges-Jules-Victor).
Curty (Michel-René-Jean).
Faivre (Claude-Albert-Camille).
Feller (Samuel-Frédéric-Eugène).
Jeandenans (André-Jean-Joseph).
Mussillon (Joseph-François).

Subdivision de Dijon.

Catégorie 5.

Garnaud (Joseph-Pierre).
Malegue (Aimé-Emile-Hippolyte-Michel).
Marchal (Hubert-Maurice-Maxime)
Poulin (Georges-André).

Catégorie 6.

Aubel (René-Joseph).
Berthier (Joseph-Gabriel).
Cheveau (Maurice).
Didier (Henri-Gabriel).
Garnier (Jacques-Marie-Gaston).
Gudefin (Georges-Frédéric-Théodore).
Millot (René).
Moumaneix (René).
Rousselet (Edme-François).
Secques (Jean-Pierre).
Sireta (André-Henri-Auguste).
Tintant (Henri-Roger-Emile).
Vincent (Pierre-Louis).
Wipf (Henri-Ernest).

Catégorie 7.

Bernardon (Marc-Pierre-Louis).

Catégorie 14.

Giguet (Roger-Auguste-Jean).
Lavilleneuve (Valentin-Léonard).
Marc (Maurice-Jules-Marcel).

Contingent 1947/2.

Danel (Bernard-Paul-Marie-Joseph)
Hinzelin (André-Eugène-Victor).
Lacagne (André-Claude).
Lavaud (Jean-René).
Mathieu (Bernard-Henri).
Odin (René-Emile).
Oddoux (Robert-Pierre-François).
Petre (Julien-Charles-Louis).

Contingent 1948/1.

Engel (Pierre-Paul-Gaston).

Contingent 1948/2.

Bourgeon (Gérard-Jean).
Chanut (Raymond).
Deschamps (Henri-Auguste).
Ducret (Gérard-Georges).
Lanvin (Etienne-Auguste-Jean-Joseph).
Morel (Jean-Henri).

Subdivision de Nevers.

Catégorie 5.

Grihon (Louis-Marius).
Mercier (Paul-Jean-Etienne).

Catégorie 6.

Barnabé (Léonce-Jules-Henri).
Cazin (Yves-Francis-Victor).
Chuet (Pierre-Marie).
Delaunay (Pierre-Félix-Henri).
George (Charles-Amand-Louis).
Lefebvre (Luc-René-Pierre-Marie-Joseph).
Masson (Robert-Alexandre-Joseph).
Petit (Gaston-Louis).
Planchon (Jean-François-Gabriel).
Thelin (René-Marie-Georges de).

Contingent 1947/2.

Baume-Lherre (Paul-Michel).
Bomberault (Robert-André-Hubert).
Guerin (Bernard-Maurice).
Menager (Robert-Lucien-Marcel).
Turpin (Marcel-Jean-Maurice).

Contingent 1948/1.

Chaminant (André-Albert-Léonard).
Renaud (Yves-Jean-Joseph).

Contingent 1948/2.

Bardin (Jean-Paul).
Boullet (Jean-Roger).
Devaux (Paul).
Dubois (Henri-Marie-Joseph).
Giffard (Jacques-Armand-Roger).
Lacoste (Jean-Albert-Marie-Louis).
Lagrange (Louis-Henri).
Lame (Robert-Georges).
Oger (Robert-Louis-Edmond).
Sepulchre (Jean-Armand).
Silvain (Elie-Edme).
Vaillant (Raymond-Jean).

8e REGION MILITAIRE

Etat-major.

Catégorie 6.

Adnes (Pierre-René-Gabriel).
Cagniant (Paul-Maxime-Augustin).
Didier (Marcel-Albert).
Ferron (Olivier-Robert-Christian
Girard (Marcel).
de).
Gumbau (Henri-Rigobert).

Contingent 1948/2.

Bibollet (Gilbert-Isaïe).

Subdivision de Chambéry.

Catégorie 5.

Géraud (Georges-Charles-André).
Pagnon (Albert).
Oldra (Maurice-Marie-Henri).
Pedroli (André-Charles).

Catégorie 6.

Blanc (Charles-Albert).
Bossus (Robert-André-Fernand).
Castaner (Robert-François).
Charvolin (Pierre-Aimé-Joseph).
Christin (René-Jacques-Louis).
Colin (Henri-Ernest-Alfred).
Connard (Pierre-René).
Dupont-Roc (Henri-Paul-Victor).
Ferrebeuf (Jean-Paulin-Marie).
Frank (Roger-Félix).
Galvin (André-Jean).
Gaudin (Lucien-Auguste).
Gaumy (Albert-Henri-Marie-Joseph).
Jeantet (Henri-Jean-Louis).
Layet (Jean-Baptiste-Louis-Joseph).
Michaud (Paul-Antoine).
Montant (Léon-Désiré).
Nauche (René-Henri-Jean).
Nicloux (Jean-Louis-Etienne-Emile).
Roycourt (Michel-François-Eugène-Marie).
Vacca (Jean-Richard).

Catégorie 7.

Susini (Aimé-Cyrille).
Wiccart (Victor-Jean).

Contingent 1947/2.

Premat (Henri-Pierre).
Valporesi (Henri-Louis-Jean).

Contingent 1948/1.

Pellissier (André-François).

Contingent 1948/2.

Deschamps (Jean-Louis-Paul).
Dominici (Louis-Achille).
Gannaz (Léon-Marcel).
Guiglio (Jean-Joseph-Gérard).
Maréchal (Philippe-Louis).
Perroux (Jean).
Ravier (Paul-Claudius).
Reymermier (Maurice-Jean).
Vuidepot (Jean-Joseph-Maurice).

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Catégorie 5.

Bousquet (Paul-Germain).
Chassin (René-Maurice-Guy).
Henhy (Pierre-Eugène).
Rochon (Camille-Victor).

Catégorie 6.

Almeras (Marcel-Roger).
Barce (Robert-Jean-Joseph).
Barratier (Jean-Henri-Arthur).
Beau (Georges-François-Louis).
Beaubat (Louis-Marcel).
Boudet (Roger-Claude).
Boulle (Paul-Jules).
Boyer (Pierre).
Brachet (Yves-Pierre-Paul).
Broche (André-Antoine).
Brusset (Aimé-Onésime-Clodomir).
Canolle (Paul-Fortuné-Victor).
Carrouée (Guy-Pierre-Marc-Auguste).
Cayla (Louis-Henri).
Chenevoy (André-Marius-Henri).
Crochet (Sylvain).
Cypriani (Dominique-Antoine).
Demarquez (Bernard-Clément).
Devillard (Marcel-Emile).
Ferry (André-Paul-Marcel).
Fournier (Jean).
Gaillard (André-Henri).
Jouan (Roger-André-François).
Jouvet des Marands (Henri-Ludovic-Marie).
Lafarge (Jean-Octave-Joseph-Arthur).
Lapadu-Hargues (Pierre-Raimond-Alexandre).
Lasimone (Lucien-Jean-François).
Legillon (Jacques-Jules).
Loisy (Charles-Gabriel-Jean).
Maeder (Robert-Léon).
Mallet (Roger)..
Mayenobe (Eugène-Julien-Gaston-Roger).
Mayor (Raymond-Georges).
Michel (Marcel-Henri).
Pansard (Marcel-Jules-Emile).
Pellissier (Jean-Gabriel-Henri-Marie).
Peyrol (Paul-Jean-Léopold).
Pitavy (Jean-Baptiste).
Ravary (Eugène-Auguste).
Ray (Edmond-Paul-Marius).
Ragembal (Jean-Albert-Gustave-Emile).
Rivet (Claude-Léon-Charles).
Robert (Georges-Edme-Jean).
Theillaud (Jacques-Marie-Pierre).
Tourlonias (Pierre-Marius-Marie).
Verdier (Roger-Henri).
Vincent (Paul-René-Régis).
Wottling (Michel-Marc-Henri).

Catégorie 7.

Balland (Georges-Marie-Edmond).
Colleaux (Gilbert-Gustave-Eugène-Louis).

Catégorie 10.

Deleau (Camille-Nicolas).
Jouveneau (Michel-Edmond-Omer).

Catégorie 14.

Levy (Pierre-André).

Contingent 1946/2.

Bassinet (Jean-Henri).
Vaure (André-Louis).

Contingent 1947/1.

Huot (Gérard-André-Honoré).
Larue (Roger-Antoine).
Mialon (René-Clovis-Eugène).
Mus (Jacques-Léon-Alexandre).

Contingent 1948/1.

Garnier (André-Antoine).
Gomot (Jean).
Lafanechere (Raymond-François).
Laval (Robert-Claudius).
Limoges (Pierre-Augustin.
Reverchon (Jean-Charles-Jacques).

Contingent 1948/2.

Brulfert (Robert-Antonin).
Chapelier (Lucien-Gilbert).
Delpuech (Camille-Guy-Paul).
Devaux (Jacques-Jean-René).
Lustenberger (Maurice-Robert).
Maussan (Henri-André-Albert).
Roche (Gaston-Gustave).
Stoeffler (Pierre).
Vernet (René-Pierre-Jean).

Subdivision de Grenoble.

Catégorie 5.

Gasnier (Serge-Albert).
Rouveure (André-Hugues-Marie-Gabriel).
Sabatier (Marc).

Catégorie 6.

Armand (Marcel-Emile-Pierre).
Beriel (Philippe-Pierre-Marie).
Blanc (Maurice-Auguste-Alexandre)
Bourguignon (Noël-Lucien-Jean).
Bourrier (Lucien-Antoine).
Chamoux (Jean-Gustave).
Coninck (Francis-Jacques-Lucien de).
Convert (Robert-André).
Detaille (Jean-Maurice).
Devic (Pierre-Eugène-Eléonore).
Etienne (Jean-Noël).
Florita (Max-Lucien).
Fourcault (Jean-Paul-Ernest).
Gardeil (François).
Giacometti (Roger-Marie-Joseph-François).
Gondran-Tellier (Roger-Marius).
Guerin (Jean-Gustave).
Joffre (Raymond-Frédéric-Marius).
Joubert (André-Victor-Hippolyte).
Leblond (Jean-Marie).
Lorin (Guy-Emile-Paul-Albert).
Malanot (Roger-Etienne).
Marchal (Jean-Roger-Albert).
Melet (Jean).
Memain (Louis).
Mery (André-Germain).
Mignot (Robert-Marcel).
Olympieff (Alexis).
Pommier (Louis-Claude-Michel).
Reuss (Jean-Paul).
Same (Henri).
Sender (Jacques-Frédéric).
Vallet (Joseph-Jérémie).
Volumard (Pierre-Louis-Charles).

Catégorie 14.

Guillot (Edouard-Jean-Laurent).
Mouterde (Michel-Charles-Marie).

Contingent 1946/2.

Reynier (Hyacinthe-Pierre-Georges).

Contingent 1947/2.

Albert (Georges-Aimé-Henri).
Escolle (Georges-Sylvestre-Adolphe).
Jaime (André-Nicolas).
Journet (Robert-Noël-Henri-Antoine).
Plantin (André-Albert-Henri).

Contingent 1948/1.

Martin-Garin (René).
Saint-Léger (Etienne-Marie-Jean de).

Contingent 1948/2.

Bethenod (Maurice-Marie-Jean).
Bouillanne (René-Albert).
Chevallier (Wilfred-René-Christian).
Claudet (Pierre-Simon-Jules).
Jouvin (Paul-Marie-François).
Michal (Léon-Albert).
Perrin-Terrin (Jean-Léon-Victor).
Plasse (Gilbert-Claude-Antonin).
Schwerdel (Gaston-Jean-Pierre).
Veyron-Duplan (Maurice-Elie-Gaston).

Subdivision de Lyon.

Catégorie 5.

Delorme (Louis-Marius).
Dugas (Bernard-Marie-Ludovic).
Fevre (Pierre-Victor-René).
Lafond (Robert-Claude-Marie).
Laroche (Paul-René-Louis).
Lebard (Pierre).
Ract-Madoux (Bernard-Yves-Marie-Gérard).

Catégorie 6.

Allin (Roger-Eugène).
Armand (Paul-Marc-Alphonse Elie).
Arnaud-Thuillier (René-Paul).
Baboin (Yves-Noël-Edmond-Eugène).
Badin (Gustave-Charles).
Belin de Chantemele (Ferdinand-René-Marie-Charles).
Berquet (Paul-Marcel-Marie).
Beylot (Auguste-Jean).
Billard (Charles-Pierre-Maurice).
Blache (Robert-Emile).
Bonnard (René-Constant).
Bonnassieux (Pierre-Claude-Marie).
Bonnot (Claude-Emmanuel-Paul-Marie).
Borne (Henri-Léon-Marie).
Desvigne (André-Louis).
Boudon (André).
Bouvet (Alfred).
Catil (Armand-Joseph-Aristide).
Chomel (Marc-Louis).
Clerc (Louis-Arsène).
Cœure (Marcel-Marie-Joseph Antoine-Alfred).
Degros (Marc-Francis).
Deny (Jacques-Louis-Henri-René).
Derminon (Pierre).
Dessaux (Georges-Paul).
Dessors (Charles-Paul-Victor)
Dravet (Jean-Baptiste).
Dupouy (Claude-Victor-Désiré).
Fargier (Henri).
Faure (Louis-Georges).
Frerebeau (Pierre-Eugène-Jean Marie).
Gadoud (Paul-Jean-Alexandre).
Garnier (Benoît-Marius-Louis).
Garnier (Robert).
Gaujoux (Louis-Jean).
Gauthier (Lucien).
Geny (Maurice-Jean-Marie).
Ginch (Paul-Henri-Louis).
Giraud (Robert).
Grelin (Georges-Joseph)
Jacquet (Marc).
Janoray (Léon-Paul-Marie).
Jay (Pierre-Joseph).
Joanny (Henri-Marius-Joseph).
Josserand (Gérard-Jules-Claude)
Julhe (René-Maurice).
Labasse (Jean-René-François).
Lacroix (Paul-Georges-Marc).
Lafond-Aulas (René-Etienne).
Lafoucrière (Joseph-Augustin).
Lamour (Paul-Adrien).
Latour (Pierre-Adrien-Maurice).
Laupies (Georges-Joseph).
Laval (René-Maurice-Jean-Marie)
Lenoir (Georges-Emile).
Longin (Georges-Jean-Aymon)
Meyrieux (Jean-Marius).
Michallon (Jean-Emile-Henri).
Millon (Paul-Louis-Joseph)
Montegu (Pierre-Charles-Joseph-Marie).
Moussier (Louis-Pierre-Jean).
Meron-Bancel (Yves-Louis-Roger)
Peile (Raymond-Jean).
Perrin (Marcel-Henri).
Pey (Marie-Louis-Jean-Baptiste).
Peyroche (Georges-Louis-Albert).
Pichat (Georges-Marie-Augustin).
Pigeon (Maurice-Fleury-Marius Dieudonné).
Poluzot (Jean).
Pralus (Albert-Marie-Etienne).
Rambaud (Gustave-Marie-André Jean).
Robert (Henri-Charles-Jules Louis).
Rolland (Maurice-Marie-Georges).
Sagne (Henri).
Savy (Gérard-Louis-Marie-Isidore).
Servan (Pierre-Marc-Léon).
Sevenier (Henri-Louis-Denis).
Sittayoun-Hakim (Joseph-Henri).
Seyders (Georges-Alfred).
Thibaut (Paul-René).
Thoinet (Georges-Antoine-Marie).
Truphème (Jean-Joseph-Michel François).
Vallese (Marcel-Vital).
Viounnikoff (Serge).
Yzes (Georges-Jules).

Catégorie 7.

Beluze (Pierre-Antoine).

Catégorie 10.

Darbon (Georges-Claude-Alexandre).
Perrez (Henri-Léon).

Catégorie 14.

Camus (Georges-Emile-Marcel-Lucien).
Huelt (Robert-William).
Lipp (François-Ernest).
Nadal (Henri).
Viallon (Fernand-Jean).
Vieille (Marcel-René-Louis).

Catégorie 17.

Mazzia (Eugène-Louis).

Contingent 1946/2.

Loire (Pierre-Régis).

Contingent 1947-2.

Buguet (Charles-Emile).
Joubert (Paul-Emile-Joanny).
Lacroix (Arthur-Antoine).
Manin (Jacques-Philippe-Médéric).
Rognin (André-Adrien-Marc).
Tardy (Régis-Cyrille).

Contingent 1948-1.

Buffière (Jean-René-Marius).
Dufour (Henri).
Dulaurent (René-Louis).
Favre (François-Noël).
Flocard (Maurice-Louis).
Fourel (Lucien-René).
Kalisz (Henri-Charles).
Legay (Henri-Félix-Emile).
Morel (Pierre-Louis).
Quiblier (Noël-Jean-Auguste).
Sobrier (Jules).
Volatier (Julien-Roger).

Contingent 1948-2.

Balvay (Robert).
Batailly (Marcel-André).
Béras (Jean-Etienne-Camille).
Bonnel (Jean-Fleury).
David (Henri-Jean-Marie).
Depaix (Michel-Henri).
Fabes (Georges).
Garel (Paul).
Gimaret (Paul-Joseph).
Guyon (Jacques-André).
Lacroix (Jean).
Mace de Gastines (François-Marie-Jean-Michel).
Mermet (Claude-Auguste).
Moisson (René-Jean-Baptiste).
Nove-Josserand (Robert-Marie-Antoine).
Ogier (Jean-Marie-Victor).
Petit (Roger-Joanny).
Pouget (Pierre-Louis).
Romestan (Jacques-Camille-Marie).

Subdivision de Saint-Etienne.

Catégorie 5.

Bertholin (Pierre-Constant).
Blanchet (Alain-Armand-Ollivier-Marie).
Jacob (Philibert-Louis-Alexis).
Pommerol (François-Léon-Marius).

Catégorie 6.

Barrallon (Georges-Armand-Aimé).
Barret (Jacques-Vincent-Louis).
Belluc (Michel-Antoine-Marius-Germain).
Blanc (Henri-Albert).
Chabrier (Georges-Edmond-Pierre).
Chapuis (Charles-Gaston).
Chaussinand (Albert-Joseph).
Costes (Léonce-Charles-Marie).
Daublain (Pierre-André-Joseph)
Deyme (Emile-Pierre-Victor).
Duc (Yves-Jacques-Joseph-Augustin).
Dumas (Emmanuel-Victor-Antoine-Marie).
Durafour (Michel-André-François-Jean).
Durand (André-Jean-Henry).
Escoffier (Jean-Baptiste).
Faverjon (Jean-Louis).
Flechet (Maurice-Louis-Jean).
Fortier-Beaulieu (Albert-Edouard).
Guillaumin (Marcel-Jean).
Guillemet (Pierre-Emile).
Gutton (Pierre-Marie-Jean).
Iliovici (Jean-Raymond).
Januel (Louis-Albert).
Joussemet (Marcel-Maurice-Louis).
De La Celle (Hubert-Marie-Roland).
Liabeuf (François-Marie).
Mailhot (Joseph).
Maire (Albert-Maurice).
Mandon (René-Jean).
Montagnon (Pierre-Dominique).
De Montgolfier (Claude-Germain).
Neel (André-Félix).
Nodier (Jean-Baptiste-Pierre).
Richard (Georges-Benoît-Marius).
Rispal (Jean-Pierre-Marie).
Rochon (Jean-Maurice).
Rony (Louis-Joseph).
Rouveure (Maurice-Marie-Albert).
Roux (Georges-Jean-Paul-Edouard).
Saltel (Jean-Abel).
Tinland (Samuel-Jean-William).
Tournigand (René-André).
Verdier (Emile-Pierre).
Vuillet (Pierre-Albert-Marcel).

Catégorie 14.

Argaud (Roger-Jean).
Momot (Charles-Joseph).
Vignon (Pierre-Jean-Marie-Joseph).

Contingent 1946-2.

Picard (René-Jean).

Contingent 1947-2.

Chanal (Marcel-Gustave-Marius).
Clavellier (Charles).
Grand (Louis).
Landrivon (Antoine-Gabriel).
Oriol (Hubert-Alexis-Sylvain).
Pourchon (André-Pierre-Léon).

Contingent 1948/1.

Coittier (Pierre-Emile-François).

Contingent 1948/2.

Bessenay (Robert-Noël).
Blunat (Yves-Marie-Joseph).
Callon (Gabriel-Ferdinand-Amand).
Chasson (Fernand-Victorin).
Jay (Claude-Jean-Antoine).
Longeon (Marcel-Jean-Etienne).
Matricon (Antoine-Claude).
Muller (Jean-Pierre).
Oulhion (Georges-Henri-Alphonse).
Paisant (Louis-Gaston-René).
Paret (Georges-Jean-Marie).
Pupier (Jean-Henri-Marius).
Thevenon (Eugène-Damien).

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de la Corse.

Catégorie 5.

Costantini (Charles-Martial).

Catégorie 6.

Noir de Chazouines (François-Octave-Marie).

Catégorie 10.

Galletti (Sébastien - Dominique - François-Jean-Bernardin).

Contingent 1948/2.

Montigny (Marcel).

Subdivision de Marseille.

Catégorie 5.

Auberger (Maurice-Albert).
Bezaguet (Manuel-Arthur).
Brassler (Henri-Marie-Gabriel).
Clement (Clément-Julien).
Emonard (Pierre-Henri).
Gombert (Marcel-Elie).
Griffiths (Jean-Alphonse-Auguste).
Guerriot (Jean-Henri-Roger).
Jullien (Raymond-Félix).
Ollive (Pierre-André-Marie).
Raguideau (Adolphe-André).
Tartarin (Augustin-André).

Catégorie 6.

Aldebert (Jean - Marie - Louis - Joseph).
Amedeo (André-Raoul).
Bailly (André-Robert-Pierre).
Balland (Raymond-Albert-Georges-Nicolas).
Barbreau (Georges-Marius).
Barjon (Georges-Louis-Jean-Marie).
Berenger (Georges-Jean-Félix).
Brisson (Constant-Marie-Auguste-Jean).
Brun (Jean-Marius).
Burles (Germain-Marius-Marcel).
Cabon (René-François-Marie).
Cahier (Yves-Albert-Frédéric-Marie).
Cardon (René-Louis).
Castella (Henri-Paul-Charles-Marie).
Chalbos (Humbert-Marie-Gaston).
Charlot (Jacques-Henri-Antoine-Jules).
Chevalier (Désiré-Pierre).
Cova (Aimé-Jean-Marie-Georges).
Daher (Paul-Marie-Gustave).
Epinette (Jean-Robert-Lucien).
Fronzes (Marcel - Gabriel - Raymond).
Fuzet (Robert-Eugène-Auguste-Maxime).
Garcin (Vincent-Joseph-Roger).
Garin (Henri-Roger).
Garrus (René-Paul-Joseph-Marie).
Gerault de Langalerie (de) (Georges - Philippe - Michel - Marie-Joseph).
Grandet (Max-Armand-Alphonse).
Groucheizki (Anatole).
Jousserandot (Pierre-Fernand-Alphonse).
Jues (Paul-Marie-Joseph).
Lambert (Pierre-Alfred-Florentin-Joseph).
Laslandes (Jean-Paul-Emile-Léon).
Lecœuvre (Jean-Marie-Raymond).
Leenhardt (Alain-Raoul).
Lejeune (Jean-Henri).
Lucas (Lucien-Daniel).
Magnan (Jean-Elie).
Marconnet (Marcel).
Marot (Jean-Paul).
Marteau (André-Jean-Philippe-Valentin).
Maurizot (Armand-Marie-Victor).
Merle (Albert-Louis-Marius).
Mermoz (Jean).
Montel (André-Eugène-Ernest-Marie).
Pailloux (Georges-Emile).
Paintandre (Roger-Eugène-Nicolas).
Painvin (Jean-Marie-René).
Palustran (Louis-Jules).
Pellegrin (Paul-Charles-Pierre).
Peuple (André-Marcel).
Perrier (Jean-Auguste).
Perroy (Olivier-Victor-Marie-Georges-Albert).
Piteau (Jean-Victor-Emmanuel).
Pocachard (Pierre-Eugène-Henri-Gérard).
Pognon (François-Jean-Léopold).
Reynaud de la Gardette (Jean-Joseph).
Reyre (Lucien-Louis-Emile).
Roque d'Orbcastel (Fernand-Marie-Georges-Raymond).
Roux (Pierre-Henri-Gabriel).
Ruhlmann (Christian-Gabriel-Maurice).
Seassau (Georges-Marie-Yves).
Seris (Jean-Siméon).
Silve (André-Victor-Louis).
Soisson (Jacques-Maurice).
Spisser (Henri-Régis-Marie-Louis).
Terrier (Henri-Eugène).
Traynard (Jean-Claude).
Vadon (Roger-Fernand).
Vanhems (Marcel-Emile).
Vaucher (Edmond-Francis).
Vincent (André-Henri).

Catégorie 10.

Barthélemy (Henri-Charles).
Conan (Joseph-Jean-Marie).

Catégorie 14.

Cohen (Raymond-Fernand).
Miailhes (Maurice-Pierre).

Catégorie 17.

Baquie (Georges).

Contingent 1946/2.

Bialet (Jean-Marie-Paul-Albert).
Guintrand (Georges-Clément-Raymond).

Contingent 1947/1.

Bergier (Louis-Auguste-Mathieu).

Contingent 1947/2.

Gabriel (Jean-Joseph-Alphonse).
Hertel (Philippe-Albert).
Maurry (Roger-Georges).
Noël (Alain-Fernand).
Rouche (Pierre-Joseph-Marie-Antoine).

Contingent 1948/1

Chaix-Bryan (Alain-Jean-Marie).
Colbalchini (Imbert-Dominique-Jean).
Matheron (Lucien-Alexandre-Auguste).
Michel (Paul-Marius).
Sarrasi (Armand-Louis-Dominique).

Contingent 1948/2.

Agnel (André-Emile).
Audibert (Jacques-François-Bernard).
Balducchi (Antoine-Marie).
Belley (Maurice-Joseph).
Blein (Maurice-Jean-Marc).
Buonocore (Jean-Alphonse-Antoine).
Charil de Villanfray (Jacques-Marie-Henri-Xavier).
Durand (André-Victor-Frédéric).
Locatelli (René-Joseph).
Nouis (Gérard-Emile-Raoul).
Pellegrin (Pierre-Jean-Gabriel).
Piau (Albert-Jean-Adolphe).
Reboulin (Robert-Jean-Lucien).
Roux (Paul-Marie-Wulfran).
Sagols (Jean-Pierre-Georges).
Serruya (Jean-Joseph).
Soulié (Robert-Emile-Julien-Henri).
Teudot (Albert-Pierre).
Zermati (Isaac-André-Maxime).

Subdivision de Montpellier.

Catégorie 5.

Borgnetta (Adolphe-David-Jacques).
Pellicer (Adolphe).

Catégorie 6.

Allouis (Jean-René-Marie-Anne).
Amalvy (Aimé-Pierre-Philippe).
Arnaud (André-Emile).
Astruc (Léopold-Augustin).
Baille (Jean-Georges-Gérard).
Baenier (Jean).
Baron (Henri-André-Augustin).
Bazile (André-Gaston).
Blancher (Marcel-Pierre-Gabriel).
Bros (Pierre-Joseph-Fleury-Albert).
Carayon (Paul-Charles-Jules).
Carol (Robert-Edmond).
Da (Paul-Joseph-Robert).
De Bastier de Villars de Bez d'Arre (Paul-Marie-Adolphe).
Deligny (Jean-Pascal-Etienne).
Fabrega (Gabriel-Simon-Jean).
Fulcrand (Yves-Jules-Paul).
Groc (Georges-Joseph-Julien).
Guiot (Fernand-Julien-Alfred).
Guiral (Robert-Gaston-Louis).
Imbert (Henri-François).
Labriot (Gilbert).
Lavesque (Léon-Pierre).
Lebert (Lucien-Emile.)
Minier (Roger-Alexandre).
Mouls (Henri-Jules-Auguste).
Nègre (Henri-Jean-Pierre).
Olivier (Marcel-Elie-Alphonse).
Pêcheur (Emile-Paul).
Pélissier (Albert-Georges-Victor).
Ressel (Jean-Robert-Henri).
Rigal (Edmond-Eugène).
Servant (René-Jean-Joseph).
Signoret (Louis-César).

Catégorie 7.

Hamelle (Alain-Paul-Eric).

Catégorie 10.

Martel (René-Alain-Numa).

Catégorie 14.

Pons (Elie-Claude).

Contingent 1947/1.

Alvernhe (André-Louis-Hubert).

Contingent 1947/2.

Dugas (Jack-Emile).
Guery (Louis-Jules-Paul).
Heer (Jacques-Jean).
Simo (Salvador-François-Vincent).

Contingent 1948/1.

Bonnemayre (Aubain-Urbain-Marcel).
Ramnout (Gilbert-Christian).

Contingent 1948/2.

Bardou (Roger-Jean-Pierre).
Calmels (Jean-Henri).
Codou (Francis-Edmond).
Couston (Pierre-Charles).
Dalle (André-Hippolyte).
Delpas (Lucien-Jean).
Gagnard (Henri-René-Gabriel).
Ivakine (Guy-Adrien-Alexandre).
Lazayres (Robert-Hippolyte-Gabriel).
Pigno (Jean-Louis-Antonin).
Renault (Serge-Alphonse-Georges-Daniel).
Vidal (Lucien-Philémon-Louis).

Subdivision de Toulon.

Catégorie 5.

Carelli (Georges).
Geslin (Pierre-René-Paul).
Laponche (Pierre-Emile).

Catégorie 6.

Aimedieu (Antoine-Lucien).
Albouy (Marcel-Jacques).
Allari (François-Marie).
Ardisson (Siffroi-Alberi-Honoré).
Babot (Pierre-Léon-Louis-Jean).
Beilin (Anatole).
Carrassan (Jean-Charles).
Cotta (Jacques-Victor-Jean).
Dechelette (Régis-Ludovic-Marie).
Giordano (Roger-François).
Giudicelli (René).
Greffier (René-Lucien-Emile).
Isnard (Augustin-Baptistin-Claude-Antoine).
Joly (Marcel).
Lanterie (Robert-Pierre-Jacques-Antoine).
Le Barbe (Jacques-Laurent-Julien).
Leone (Antonin-Marius-Joseph).
Liebschutz (Jacques-André-David-Eugène).
Maccari (Robert-André).
Masson (Stéphane-Roger-Charles).
Merenda (Guy).
Momet (Pierre-Paul).
Naujon (Jean-Maurice-Joseph).
Paul (Charles-Ange-Marie).
Pauliac (Raymond).
Renneville (André-Edouard).
Richier (René-Auguste-Edouard).
Silvano (François-Ernest-Victor).
Stigler (Charles-Walter).
Trabaud (Pierre-Laurent-Joseph-Lucien).
Vignal (Emmanuel-Joseph).

Catégorie 10.

Mazzoni (François-Simon-Rufflius).
Page (Jean-Joseph).

Catégorie 17.

Roux (Julien-Adolphe).

Contingent 1946/2.

Coudere (André-Léo-René).

Contingent 1947/1.

Bernard (Francis-Fernand-Roselin-Marius).
Lemoine (Marcel-Henri).

Contingent 1947/2.

Astegiano (Jean-Charles-Etienne).
Bracco (Victor-Jean-Marie).
Charvoz (Jean-Pierre-Albert).
Le Bouteiller Desforges (Yves-Paul-Eugène).
Verignon (Yves-Paul-Marie).

Contingent 1948/1.

Auda (Jean-Marie-Léon).
Bertero (Alphonse-Adolphe-Jacques).
Bertoldo (Robert-Charles-José).
Fiordelli (Henri-Roger).
Isoard (Marcel-Joseph).
Lenglet (Maurice-Denis-François).
Rigat (Roger-Antoine-François).
Sicard (Louis-Ernest).

Contingent 1948/2.

Amblard (André-Jean-Constant).
Belot (Michel).
Bonello (Jean-Etienne-Eugène).
Claudel (François-Louis).
Cotrait (Roger-Paul-Christian).
Drouglazet (Jacques).
Guemas (Guy-Odet).
Masseh (Serge-Georges-Alexandre).
Negron (Jean-Baptiste).
Petit (Robert-Frédéric-Joseph).
Quillier (Robert-Albert-Louis).

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Catégorie 5.

Barrachina (Fernand).
Di Luccio (Ludovic-François).
Mauri (Jean-Basile-Alexis).
Monier (Maurice-Jean-Marie-Francisque).
Point (Armand-Alexandre).
Prades (Henri-Gustave-Alban).

Catégorie 6.

Calot (Xavier-Louis-Joseph-Marie).
Charles (Pierre-Louis).
Durr (René-Lucien).
Galraud (Roger-René).
Gradelet (Georges-Marcel)
Paclet (Adrien-Marius).
Petre (Pol-Raymond-Georges).
Sclave (Raymond - Pierre-François).

Catégorie 10.

Ampart (Hervé).
André (Jean-Emmanuel-Adrien).
Bernard (William-Alfred).
Bidorini (Guy-Alfred-Marcel).
Bourgade (Georges-Edouard-Paul).
Brincat (Etienne - Rodolphe-Auguste).
Buffard (Gabriel-François).
Cohen-Bacri (Joseph-René).
Corrot (Jacques-Pierre-Alexandre).
Darre (Armand-Jean-Etienne).
Ellul (André-Clément-Antoine).
Farrugia (Carmelo-Antoine-Jean).
Fulconis (André-Germain).
Gallard (René-Louis).
Grange-Guermente (Yves-Jean-Jules).
Hetzel (Paul-Gustave).
Hourcastagne (Maurice-Ferdinand)
Laby (Henri-Georges-Eugène-Edouard).
Mayor (André-Marcel)
Mirabel (Guy-Paul-Léon).
Pirani (René-Charles).
Pons (Jacques).
Binda (Fernand-Raymond).
Rousseau (Albert-Georges-Pierre).
Sabatini (Roger Henri-Joseph).
Sanchez (Georges-Antoine).
Seguela (Georges-Jean-Delphin).
Viricel (Gilbert-Augustin-Jean).

Contingent 1946/2.

Maurin (Pierre-Marie).

Contingent 1947/2.

Berenguer (Jean-Etienne).
Bruyères (Pierre).
Charriaud (Jean-Pierre-Eugène).
Darmon (Claude).
Denis (René-Marceau).
Raphaël (André-Léon Auguste).

Contingent 1948/2.

Augustin (René-Marcel).
Didier (Paul-Roger).
Gamond (Maurice-Boyer).
Garguilo (Charles-Georges).
Janin (Georges-Paul).
Nayrac (Pierre-Roger-Marie-Auguste).
Sanmartin (Jacques-Maurice).
Sempere (Paul-Laurent).
Thadome (François-Paul).

Division de Constantine.

Catégorie 5.

Sultan (Gustave-Roland-Isaac).

Catégorie 6.

Castet (Lucien-Victor).

Catégorie 10.

Bouguet (Roger-Jean-Eugène).
Cantaloube (Paul-Louis).
Debiage (Henri).
Dombre (René).
Lalanne (Alfred-Emile-Jacques).
Mallia (Marcel-François-Alfred).
Marino (Pierre-Roger).
Monserrat (René-Marcel).
Soler (Alexandre-Antoine).

Catégorie 14.

Boulet (Jean-Maurice).
Humbert (Jean-Pierre).

Contingent 1947/2.

Busuttil (Jean-Baptiste-Luc).
David (Roger-Maurice).

Contingent 1948/2.

Couveignes (Maurice-Adrien-Paul).
Duplan (Henri-Eugène-Charles).
Durand (Michel-Charles).
Jonquière (Philippe-Marie).
Merloz (Armand-François-Germain).
Riffault (Paul-Gilbert).

Division d'Oran.

Catégorie 6.

Breton (Albert-Henri).
Cantie (Henri-Désiré).
Cheillan (Albert-Antoine).
Husson (Robert-Michel).
Rösch (Georges).
Tamisier (Léon-Joseph).

Catégorie 10.

Acquaviva (Guy-Lucien-François).
Aldebert (François-Elie).
Besseddik (Abdelkader).
Brackers de Hugo (René-Georges-André-Lucien).
Cambefort (Pierre-Sébastien).
Cannebotin (Marcel-François-Victor).
Courtin (Marcel-Ghislain).
Duseigneur (Robert-André-Fernand).
Faurous (Henry-Yves).
Favraud (Pierre-Eugène-André).
Garbet (Pierre-Laurent-Lucien-Georges).
Gourion (Albert-Abraham).
Moreau (Paul-Vital).
Quessada (Frédéric-Théophile).
Reiff (Léandre-Marcel).
Vicedo (Jacques-Fernand-Michel).

Catégorie 14.

Delaporte (Paul-Charles).
Frain de la Gaulayrie (Patrick-Henri-Marie-Joseph).

Catégorie 17.

Sabater (Lucien-Albert-Jacques).

Contingent 1947/2.

Lambert (Paul-Henri).

Contingent 1948/1.

Maréchal (Guy-Joseph).
Pons (Antoine-Séverin).
Prélonge (Hubert).

Contingent 1948/2.

Coriat (Hubert-Salomon).
Doreau (André-Jean-Marie-Henri).
Garcia (Louis).
Garson (André).
Ledoux (Jules-Claude-Lucien).

TROUPES DU MAROC

Commandement de l'artillerie.

Catégorie 5.

Cazes (André-Charles-Amédée).
Friedmann (Pierre).
Tallasse (Georges-Ernest).
Toulouse (André-Marcel-Henri).

Catégorie 6.

Baux (Armand-Pierre-François).
Bellon (Louis-Eugène-Emile)
Chapgier - Laboissière (Henri-Charles-Edmond).
Chapuis (Ernest - Joseph - Lucien-Maurice).
Crermeux (Robert-Louis-René).
Cohort (Jean-Marcel-Antonin).
Duchiron (Pierre-Louis).
Fliche (Paul - Grégoire - Marie-Ernest-Henri).
Gautier (Pierre-Edmond-Henri).
Georges (Yves-Pierre).
Hustache (Georges-Maurice).
Ignard (Jean-Léon-Richard).
Jacquot (Marc-Louis).
Jandot (André-Louis).
Paulhac (Jean-Raymond-Georges-Fernand).
Souvignet (Marcel-Henri-Louis).
Spada (Mario-Félicien-Francis).
Tarze (Pierre-Auguste-Louis).

Catégorie 7.

Thiebault (Jean - François - Henri-Jules).

Catégorie 10.

Agostini (Joseph).
Bories (Léon-Adrien).
Burlet (René-Emile-Raoul).
Gasperi (Maximin-Barthélémy).
Mesnage (Charles-Léon-René-Auguste).
Millien (Jean-Gilbert).
Modica (Gaëtan).
Ros (René-Emile).
Streichenberger (Henri Jean).

Catégorie 14.

Benetto (René-Antoine).

Catégorie 17.

Oberlaender (Robert-Guy).

Contingent 1947/1.

Forel (Jacques-Frédéric).

Contingent 1947/2.

Chazal (André-René-Georges).
Clipet (Bernard-Paul-René).
Dargent (Michel-Jean - Marie - Roger).
Denoyel (Paul).
Freel (Roland-Emile).
Magnier (Jean-Roger).

Contingent 1948/1.

Blanchet (Georges-Louis-René).
Urtado (Jean-Hugues).

Contingent 1948/2.

Basroger (Yves-Georges-Gustave).
Bernard (René-Paul-Henri).
Cacqueray - Valmenier (Michel - Paul-Marie-Joseph).
Daynard (Raymond - Yves - Christian).
Lambert (Yves-Gabriel-Eugène).
Laplace - Cigongne (Noël - Jean - Louis).
Pape (Jean).

TROUPES DE TUNISIE

Etat-major.

Catégorie 5.

Girault (Maurice-Charles).

Catégorie 6.

Nicollon des Abbayes (Claude-Marie).

Catégorie 14.

Pradier (Jean-Robert-Henri).

Subdivision de Bizerte.

Catégorie 6.

Desquinabo (Joseph-Emmanuel).
Raunet (Robert-Emile).
Sabatier (René-Pierre).

Subdivision de Sousse.

Catégorie 5.

Doerler (Henri-Julien).

Catégorie 6.

Gillet (Paul-Barthélémy-Gustave).

Catégorie 10.

Gombaud (François - Eugène-Marie-Henri-Estelle).
Peyras (Jean-Louis).

Catégorie 14.

Lauba (Louis-Simon).

Contingent 1948/2.

Lecuirot (Michel-Yves-Maxime).

Subdivision de Tunis.

Catégorie 6.

Duvernet (Jean-Armand-Eugène).
Giacomotto (Georges-Jean-Marie).
Sorda (Robert).
Tardy (Jean-Marie-Albert).
Valleton (André-François).

Catégorie 10.

Alliez (Norbert-Amédée-Antoine).
Cirier (Bernard).
Dupré (Paul-Guy).
Santoni (Paul-Toussaint-François-Villiam).

Contingent 1947/2

Guidal (Alain-Laurent-Pierre).

Contingent 1948/2.

Desmarescaux (Etienne-Pierre-Gabriel-Cornil).
Gautier (Philippe-Jacques-Albert-Maxime).
Potin (Paul-Antoine-René).
Rambourg (Maurice-Paul).

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Catégorie 5.

Bordeloup (Marcel-Georges).
Klein (Roger-Léon).

Catégorie 6.

Audurier (Marcel-Camille-Henri).
Bouthier (Louis-Henri).
Dupouey (Michel-Marie-Louis-André-Sébastien).
Guillaud (Maxime-Octave-Henry).
Jacquet (Maurice-Ernest).
Jullien (Jean-Louis-Léopold).
Meurillon (Maurice-Ernest-Marie-Joseph).
Miclet (Michel-André-Jean).
Mougin (Jean-Pierre-Xavier).
Plas (Antoine-Jean-Pierre-Louis-René).
Tanguy (Albert-Pierre-Louis).
Witomski (Gérard-Siegfried).

Catégorie 10.

Sampy (Albert).

Contingent 1948/1.

Culioli (Roger).

FORCES FRANÇAISES EN AUTRICHE

Catégorie 17.

Michaux (Roger-Marie-Ferdinand).

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Contingent 1947/2.

Legrand (Robert-Augustin).

COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Contingent 1948/2.

Mallorga (René).

TROUPES DE MADAGASCAR

Catégorie 17.

Manier (Ferdinand-Gaston-Francis).

FORCES FRANÇAISES EN EXTREME-ORIENT

Catégorie 6.

Hartmann (Pierre-Georges).
Paternelle (Louis-Emile).

Cadre des adjoints de chancellerie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

1re REGION MILITAIRE

Catégorie 6.

Bastard (Jacques-Henry).
Bataille (André-Jean-Alphonse).
Millot (Claude-Pierre-André).
Mourot (Jean-Paul-Georges).
Tenim (Jacques-Raymond).

2e REGION MILITAIRE

Catégorie 6.

Persyn (Maurice-Théophile-Robert).

Catégorie 17.

Fatras (Guy-Gilbert-Léocade).

4e REGION MILITAIRE

Catégorie 6.

Dutreil (Henri-Pierre).
Lefebvre du Prey (Roger-Joseph-Marie - Maurice - Antoine - Guislain).

Catégorie 17.

Ramondou (Jean-François).

6e REGION MILITAIRE

Catégorie 6.

Imbs (Joseph-Paul).

8e REGION MILITAIRE

Catégorie 6.

Ruob (Jean-Paul).
Folliet (Joseph-Louis).
Gacon (Pierre-Jean - Claude-Vincent).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

2e REGION MILITAIRE

Catégorie 17.

Faivre (Henri-Paul-Joseph).
Renault (Robert-Auguste).

3e REGION MILITAIRE

Catégorie 17.

Kauffmann (Robert).

5e REGION MILITAIRE

Catégorie 17.

Ducos (Joseph).

8e REGION MILITAIRE

Catégorie 17.

Boivin (Raoul).
Boit (Fritz-Théophil).

TROUPES DU MAROC

Catégorie 17.

Charpin (Fernand).

Recrutement et statistiques.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

8e REGION MILITAIRE

Catégorie 6.

Barberousse (Hubert-Robert-Albert).

Interprètes militaires.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

1re REGION MILITAIRE

Catégorie 6.

Berlement (Rémy).

Catégorie 10.

Digeon (Claude-Léon-Antoine).
Faux (Maurice-Albert-Aimé).
Guibert (Armand-Léon).
Klotz (Raymond).
Köster (Frédéric).
Ontenienle (Luc-Georges).
Romet (Bernard-Charles-Paul).
Sieraizki (Jean-Félix).
Surian (de) (Jean-Joachim-Charles-Marie).
Théodore (Jean-Léopold).
Waddington (Harry-Richard).
Woodland (Edmond).

Catégorie 14.

Benezech (Jean-Robert).
Bouwens van der Boijen (Richard-William-Walton-Louis).
Braunschweig, dit Brunswick (François-Camille-Jean).
Bron (Claude-Gilbert-Maxime).
Brunschwig (Jacques-Théodore).
Caillard (Marcel-Louis-Joseph).
Debrut (Paul-Jean).
Despreaux (Georges-Jacques-Albert-Raoul).
Fleury (de) (Olivier-Prosper-Joseph-René).
Guerlet (Philippe-Jean-Victor).
Kuter (Pierre-Paul).
Lemoine (Pierre)).
Loiseleur des Longchamps-Deville (Louis-Albert-Jean).
Lourie (Léon).
Pourcet de Sahune-Dumottier de La Fayette (de) (Sigismond-Marie-Jacques-Albert-Gaston).

2e REGION MILITAIRE

Catégorie 6.

Peysler (de) (William-François Henry).

4e REGION MILITAIRE

Catégorie 6.

Schmidt (Georges-Henri).

5e REGION MILITAIRE

Catégorie 10.

Alquier (Albin-Louis).
Bizouard de Montille (Marie-Louis).

8e REGION MILITAIRE

Catégorie 6.

Dufournier (Bernard-Alfred-Eusèbe).

Catégorie 14.

Agid (Georges-Albert).

9e REGION MILITAIRE

Catégorie 14.

Isabello (Emile-Joseph).

10e REGION MILITAIRE

Catégorie 10.

Azoulay (Jean-Joseph).

Catégorie 11

François (Georges - Marc - Emile-Romolo).

TROUPES DU MAROC

Catégorie 14.

De Ladoucette (Jacques-Augustin-Pierre-Jean).

TROUPES DE TUNISIE

Catégorie 14

Garcin (Jean-Nathan).

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Catégorie 6.

Cretin (Henri-Laurent-Marc).

Catégorie 10.

Kirstahler (Frédéric-Edouard).
Patey (Jacques).

Catégorie 14.

Haegeli (Xavier-Albert).
Ruetsche (Joseph-Aloyes-Georges).
Schneider (Charles-Guillaume).
Spinner (Louis-Camille).

FORCES FRANÇAISES EN EXTREMENT-ORIENT

Catégorie 10.

Eberart (Gilbert-Harold).

GROUPE ANTILLES-GUYANE

Catégorie 10.

Theuvenin (Marie-Joseph-Gérard-Henri).

1re REGION MILITAIRE

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Mantoux (Philippe-Roger).

6e REGION MILITAIRE

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Schneider (Joseph).
Schneider (Louis).

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Catégorie 6.

Grosdoigt (Robert-Eugène-Emile).

Contingent 1947/2.

Galard (Jean-Georges-Louis).

Subdivision de Versailles.

Catégorie 5.

Richard (Gaston-Maurice).
Cognet (Louis-Jean).
Ozanne (Christian-Rolland-Ulysse).

Catégorie 6.

Beau (Albert-Joachim-Olivier).
Benac (Georges-Marcel).
Bernier (Jacques-Jean-Guy).
Bodin (Christian-Paul-Loys-Yves-Marie).
Chaulot (Paul-Emile).
Conrath (Paul-Xavier).
Daniault (Roger-Yves-Raymond).
Dousset (Jacques-Victor-Yves-Marie).
Froissart (Claude-Paul).
Kubasik (Casimir).
Lasnier (Maurice-Jean-Jacques)
Leclercq (Raymond).
Le Coroller (Benony-Adrien).
Lemoine (Jacques-Louis-Maurice).
Lenormand (Célerin-Raphaël-Arnold-Albert).
Marcy (Jean-Emile).
Marot (Fernand-André-Michel).
Mathey (François).
Meuriot (Jean-Charles).
Mignot (Roger-Georges-Ernest).
Millet (Georges-Lucien).
Noël (André-Louis).
Pacaud (Georges-Jean).
Pierret (Jacques-Henri-Emile).
Rouille (Pierre-Marie-Georges-Augustin).

Contingent 1947/2.

Wintcens (Bernard-Hubert-André).

Contingent 1948/1.

Chabassier (Pierre).
Moreau (Bernard-Jules-Camille).

Contingent 1948/2.

Torfou (Bernard-Adrien-Baptiste)

4e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Angoulême.

Catégorie 6.

Maillet (Jean).

FORCES FRANÇAISES EN AUTRICHE

Catégorie 6.

Maillard (Pierre-Albert-Jean).

FORCES FRANÇAISES EN EXTREME-ORIENT

Catégorie 6.

Trocme (Jean-Edouard-Victor).

Arme blindée et cavalerie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

Subdivision de Paris.

Catégorie 6.

Fanton (Marcel-Robert).

Subdivision de Versailles.

Catégorie 6.

Bertrand (Camille-Paul).
Schneider (André-Emile).

Catégorie 17.

Neel (Roger-Auguste).

Contingent 1948/2.

Pastre (Gaétan-Serge-Emmanuel-Marie).

4e REGION MILITAIRE

Subdivision de Tours.

Catégorie 14.

Cave (Pierre-Marie-Henri).

5e REGION MILITAIRE

Subdivision de Toulouse.

Contingent 1948/1.

Eymes (Serge-Lucien).

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Chambéry

Catégorie 7.

Epitalon (Henri-Antoine-Jean-Marie).
Modelon (Robert-Maurice).

Catégorie 14.

Antoine (Maurice-Marie).

Subdivision de Clermont-Ferrand.

Catégorie 7.

Thuloup (Paul-Marcel).

Subdivision de Grenoble.

Catégorie 7.

Lambert (Jean-Christophe).

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger.

Catégorie 10.

Benay (Guy-Pierre-Jean).

5e REGION MILITAIRE

Subdivision d'Albi.

(Pour prendre rang du 20 février 1951.)

Reilhes (Jacques-Guy).

Train.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Catégorie 6.

Voigt (Jacques-Henri-Albert).

2e REGION MILITAIRE

Subdivision de Lille.

Catégorie 6.

Bonnard (Marie-Charles-François).

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Châlons sur-Marne.

Catégorie 6.

Maza (Mélanus-Joseph).

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Saint-Etienne.

Catégorie 7.

Sauze (Roger-Lucien)

Génie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

3e REGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

Catégorie 6.

Poirier (Jean-Marcel).

Transmissions.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Catégorie 6.

Coudrier (Simon-François).
Pinard (Jean).

Catégorie 14.

Gaudy (Robert-Edouard).

Subdivision de Versailles.

Catégorie 6.

Guérin (Maurice-Julien).

Catégorie 10.

Laposlolle (Pierre-Marcel-Louis-Léon).

Contingent 1947/2.

Barrau (Michel-Jean-Marie-Henri).

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Saint-Etienne.

Catégorie 6.

Dimier (Jean-Marie-Hippolyte).

MM. les aspirants de la classe 1949/2:

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er avril 1951.)

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Brosseron (Pierre).

8e REGION MILITAIRE

Subdivision de Chambéry

Moget (Jean-Louis).

Subdivision de Grenoble.

Bringuier (Edouard-Marie-Théodore).

Artillerie.

(Pour prendre rang au 1er avril 1951.)

2e REGION MILITAIRE

Subdivision de Lille.

Tiberghien (Christian-Léon).

Train.

(Pour prendre rang du 1er avril 1951.)

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Raffaelli (Pierre-Paul-Jean-Marie).

4e REGION MILITAIRE

Subdivision de Poitiers

Berthon (Gabriel-Paul-Gustave).

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de Toulon.

Gilardi (Jean-Joseph).

MM. les aspirants de la classe 1950-1951:

Infanterie.

(Pour prendre rang du 25 avril 1951.)

Dreiding (Lazare), 31e B. C. P.
Maier (Guy-Arthur), E. S. O. Saint-Maixent.

Arme blindée et cavalerie.

(Pour prendre rang du 25 avril 1951.)

Barthelemy (Jacques-André), E. A. A. B. C.
Eruyez (Michel-Edmond-Henri), E. A. A. B. C.
Galiègue (André-Edmine), E. A. A. B. C.
Leman (Jacques-Ghislain), E. A. A. B. C.
Sergeant (Pierre), E. A. A. B. C.

MM. les sous-officiers

Infanterie.

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Chartres.

(Pour prendre rang du 18 janvier 1951.)

Letord (Emile-Camille-Louis), recrutement 1re région militaire, classe 1942/2, mle 61013.

Subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Austin (Jean-Claude-Charles), recrutement 1re région militaire, classe 1943, E. V. D. G., mle 35152.
Bonald (Jean-Marie-Victor-Antonin), recrutement de Tulle, classe 1935, mle 317.
Papeloux (Gaston-Roger-Amédée), recrutement de Guéret, classe 1928, mle 1330.

2e REGION MILITAIRE

Subdivision de Lille.

(Pour prendre rang du 1er mars 1951.)

Audet (Marius-Laurent-Louis-Ange-Jean), recrutement de Lyon, classe 1944, E. V. D. G., mle 20348.

4e REGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Molinier (Pierre-Yves), recrutement 5e région militaire, classe 1943, E. V. D. G., mle 4930.

5e REGION MILITAIRE

Subdivision de Pau.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Seillan (Jean-Charles), recrutement de Tarbes, classe 1937, mle 2617.

Subdivision de Toulouse.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Londeix (Pierre-Léon-Narcisse), recrutement de Poitiers, classe 1937, E. V. D. A., mle 631.

Arme blindée et cavalerie.

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Delmas (Guy-Jean-Marie-Godefroy), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1944, E. V. D. G.
Dubos (Olivier), recrutement 1re région militaire, classe 1943, E. V. D. G., mle 1143.
Loury (Patrice-André-Marie), recrutement 1re région militaire, classe 1942, E. V. D. G., mle 42679.

Subdivision de Versailles.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Barthares (Pierre-André-Joseph), recrutement de Versailles, classe 1939, mle 4981.
Malgouzou (Jacques), recrutement du Maroc, classe 1942, E. V., mle F 2416.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1951.)

Barthelemy (Jacques-Gilbert), recrutement 1re région militaire, classe 1946, E. V. D. G., mle 35910.
Dujardin (Pierre-Roger-Marcel), recrutement de Versailles, classe 1941, E. V., mle 46134.

2e REGION MILITAIRE

Subdivision de Laon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1951.)

Festier (Lucien-Jacques), recrutement 2e région militaire, classe 1943.
Top (Gérard-René-Emile-Marius-Paul), recrutement 2e région militaire, classe 1945, E. V. D. G.

Subdivision de Rouen.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1951.)

Lemonnier (Michel-Jules-René), recrutement de Valenciennes, classe 1948, E. V., mle 43999.

7e REGION MILITAIRE

Subdivision de Nevers.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Le Pelletier de Woillemont (Eric-François-Xavier-Joseph), recrutement d'Angers, classe 1940, mle 542.

TROUPES DU MAROC

Commandement de l'arme blindée et de la cavalerie.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Guisolphe (Pierre-Marie), recrutement du Maroc, classe 1947, mle F 416.

(Pour prendre rang du 1er juin 1951.)

Muraccioli (Ange-Marie), recrutement du Maroc, classe 1938, mle 299.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Kubler (François-Robert), recrutement de Strasbourg, classe 1945, E. V., mle 1566.

TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Tunis.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Guelfi (Henri-Robert-André), recrutement de Tunis, classe 1939.
Sergenton (Louis-Gustave-Jacques), D. P. M. A. T., 3e bureau, classe 1945, E. V. D. G.

Artillerie.

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Ardail (Roland-Jean-Gabriel), recrutement 1re région militaire, classe 1938.
Bougard (Georges-Victor), recrutement de la Seine (3e bureau), classe 1928, mle 3232.
Cottin (Georges), recrutement de la Seine (4e bureau), classe 1934, mle 4521.

Train.

1re REGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1950.)

Duby (Marcel), recrutement de la Rochelle, classe 1930, mle 3065.
Lapalue (Roger-Louis), recrutement 1re région militaire, classe 1927, mle 4447.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

3e REGION MILITAIRE

(Pour prendre rang du 1er avril 1951.)

Boussard (Henri-Paul), recrutement 3e région militaire, classe 1929, E. V., mle 3943.

Décret portant promotions et nominations au titre des réserves et modification d'un précédent décret.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 juillet 1951:

Page 7449, 1re colonne, au lieu de: « M. Piout (Pierre-Edouard-Julien-Marie) », lire: « M. Picut (Pierre-Edouard-Julien-Marie ».

Page 7450, 2e colonne, au lieu de: « M. Ras (Ehnri-René-Roger) », lire: « M. Ras (Henri-René-Roger) ».

Même page, même colonne, ajouter *in fine:* « Les autorités, désignées en regard de chacun des noms des officiers promus ou nommés dans les réserves, sont chargées de la notification du présent décret ».

Décret relatif à l'attribution de la croix de combattant volontaire de la guerre 1914-1918.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 juin 1951, page 6088, 1re colonne, article 2:

Au lieu de:

« L'article 1er du décret interministériel du 28 novembre 1935 est remplacé comme suit:

« 1° Paragraphe 3, ajouter *in fine*.

« Le délai de... »,

Lire:

« L'article 1er du décret interministériel du 28 novembre 1935 est remplacé comme suit:

« 2° Paragraphe A, ajouter *in fine:*

« Le délai de... ».

Composition du comité technique paritaire institué auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu l'arrêté du 22 décembre 1949, fixant la composition du comité technique paritaire institué auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (air);

Vu la décision n° 3145 du 3 mars 1951 du ministre de la défense nationale, modifiant la répartition des représentants du personnel au sein du comité technique paritaire entre les trois confédérations syndicales: C. G. T.-F. O., C. G. T. et C. F. T. C.,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 22 décembre 1949 est annulé et remplacé par l'article suivant:

« Les représentants des confédérations syndicales au comité technique paritaire sont désignés ainsi qu'il suit:

« Sept représentants de la C. G. T.-F. O.;

« Quatre représentants de la C. G. T.;

« Quatre représentants de la C. F. T. C.

« Les trois organisations syndicales, disposant d'un nombre de sièges au moins égal à quatre, désigneront obligatoirement un représentant titulaire et un représentant suppléant appartenant à chacun des quatre groupes de fonctionnaires ci-après:

« 1° En ce qui concerne l'administration centrale:

« Un représentant des fonctionnaires appartenant à la catégorie A (administrateur civil ou agent supérieur);

« Un représentant des autres personnels fonctionnaires (secrétaire d'administration, chef de groupe et commis, personnel du service intérieur, etc.);

« 2° En ce qui concerne les services extérieurs:

« Un représentant des fonctionnaires de l'ordre administratif.

« Un représentant des fonctionnaires de l'ordre technique.

« Les confédérations syndicales devront désigner leurs représentants dans un délai de quinze jours après la publication du présent arrêté au *Journal officiel*. »

Art. 2. — Le directeur du personnel civil, du contentieux et du matériel de l'administration centrale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 mai 1951.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (air), et par délégation:
Le chef du cabinet,
YVES BARTON.

Composition du comité médical supérieur prévu à l'article 8 du décret n° 51-312 du 6 mars 1951 (congés de longue durée pour maladie).

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'article 24 de la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949;

Vu le décret n° 51-312 du 6 mars 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 24 de la loi susvisée et notamment l'article 6,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué au ministère de la défense nationale un comité médical supérieur composé des membres suivants:

Le médecin général, inspecteur technique des services techniques de santé des armées, président;

Le médecin général, inspecteur technique des services médicaux, d'hygiène et d'épidémiologie des services de santé des armées;

Le médecin général, inspecteur technique des services chirurgicaux, du matériel et des établissements des services de santé des armées;

Le médecin général, inspecteur technique de médecine aéronautique;

Le médecin général, inspecteur technique de pathologie tropicale;

L'agrégé du Val-de-Grâce ou le médecin des hôpitaux militaires, chef du service de phtisiologie de l'un des hôpitaux militaires d'instruction de l'école d'application du service de santé militaire;

Un agrégé du Val-de-Grâce ou des écoles de médecine navale, ou un médecin des hôpitaux militaires ou maritimes spécialisé en phtisiologie, nommé par le ministère de la défense nationale;

L'agrégé des facultés de médecine ou du Val-de-Grâce, chef du service de dépistage des tumeurs de l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce;

L'agrégé du Val-de-Grâce, chef du service de radiologie du même hôpital;

L'agrégé du Val-de-Grâce ou le médecin des hôpitaux militaires, chef du service de neuro-psychiatrie de l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce;

Un agrégé du Val-de-Grâce ou des écoles de médecine navale ou un médecin des hôpitaux militaires ou maritimes, spécialisé en neuro-psychiatrie, désigné par le ministre de la défense nationale;

Le comité médical supérieur se réunit périodiquement à la diligence de son président, à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce.

Son secrétariat est assuré par la section technique du service de santé.

Art. 2. — Le comité médical supérieur donne — avant que ne soit saisie la commission consultative médicale du ministère des anciens combattants — un avis technique sur les relations entre le service et l'affectation ouvrant droit au congé.

Il est également consulté avant tout renouvellement d'un congé de longue durée pour tuberculose pulmonaire ou pleurale non confirmée par la bactériologie et, quelle que soit l'affectation en cause, dans tous les cas litigieux ou de diagnostic difficile (que ce soit à l'occasion d'un renouvellement du congé ou d'une demande de reprise du service).

Art. 3. — Les attributions du conseil supérieur de santé de la marine sont — en ce qui concerne les congés de longue durée pour maladie prévus par l'article 24 de la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 — désormais dévolues au comité médical supérieur.

Art. 4. — Les modalités de fonctionnement du comité médical supérieur et la procédure à suivre quant à l'instruction des dossiers qui lui seront soumis seront définies dans l'instruction prévue pour l'application du décret du 6 mar 1951

Fait à Paris, le 1er juillet 1951

JULES MOCH.

Application de l'article 24 de la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 prévoyant l'octroi de congés de longue durée aux militaires de carrière atteints de tuberculose, maladie mentale ou affection cancéreuse.

Le ministre de la défense nationale et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 24 de la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949;

Vu le décret n° 51-312 du 6 mars 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 24 de la loi susvisée,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les congés de longue durée institués par l'article 21 de la loi du 23 juillet 1949 peuvent être accordés:

a) Aux malades atteints de tuberculose pulmonaire bactériologiquement confirmée;

b) Aux malades présentant, malgré l'absence de bacilles tuberculeux, des signes cliniques et radiologiques avérés de tuberculose pulmonaire ou pleurale en évolution.

Dans ce dernier cas, le congé ne peut être renouvelé que si la présence de bacilles est confirmée au cours de la première période de congé ou si, malgré l'absence prolongée de bacilles, le comité médical supérieur donne un avis favorable à ce renouvellement;

c) Aux malades ayant été atteints de tuberculose pulmonaire bactériologiquement confirmée, ne présentant plus de bacilles tuberculeux, mais dont l'état nécessite une prolongation de repos et de soins, la guérison clinique n'étant pas encore acquise;

d) Aux malades atteints de tuberculose non pulmonaire en évolution, si les lésions sont incompatibles avec l'exercice de leurs fonctions ou si le traitement nécessite un repos prolongé; pour cette dernière catégorie de malades, la confirmation bactériologique de la nature tuberculeuse des lésions n'est pas nécessaire à l'octroi et au renouvellement des congés;

e) Aux malades atteints d'une affection mentale qui les rend incapables d'effectuer leur service normal, ou qui ne sauraient être traités sans l'interruption de celui-ci;

f) Aux malades atteints d'affection cancéreuse.

Art. 2. — Les dossiers de demande de congés de longue durée prévus par la loi précitée doivent comprendre les pièces énumérées ci-après:

1. — Une demande de l'intéressé (ou éventuellement de son représentant légal dans certains cas de maladie mentale) comportant:

a) L'engagement de se soigner et de ne se livrer à aucun travail rémunéré en dehors des conditions prévues à l'article 21 du décret du 6 mars 1951;

b) L'adresse à laquelle ils désirent prendre leurs congés et l'engagement de faire connaître leurs changements éventuels de résidence;

2. — Un certificat de visite établi par le médecin traitant;

3. — Un certificat de contre-visite établi, selon le cas, par le médecin chef du service de phtisiologie, de carcinologie et de psychiatrie, après examen dans un hôpital militaire ou maritime;

4. — Les résultats des examens complémentaires pratiqués (examens radiologiques, bactériologiques, sérologiques, anatomo-pathologiques, etc.);

5. — Un procès verbal de la commission de réforme, si l'intéressé a déjà été présenté devant une telle commission lors de la demande du congé; dans le cas contraire, une déclaration attestant qu'il est en instance de présentation devant une commission de réforme;

6. — Pour le personnel de l'armée de mer, l'avis du conseil de santé local ou de la commission de santé locale;

7. — Un état signalétique et des services.

Le dossier ainsi constitué est transmis avec les avis des autorités hiérarchiques et sous le timbre confidentiel:

a) Au ministre (direction du personnel militaire de l'armée de terre, ou direction d'arme ou de service) pour le personnel de l'armée de terre;

b) Au ministre (service du personnel de l'armée de l'air ou direction centrale qui administre le corps auquel appartient l'intéressé) pour le personnel de l'armée de mer;

c) Au ministre (direction du personnel militaire de la flotte ou direction centrale qui administre le corps auquel appartient l'intéressé) pour le personnel de l'armée de l'air.

En cas de proposition pour la mise d'office en congé, le dossier sera constitué des mêmes pièces à l'exception de la demande de l'intéressé. Si celui-ci (ou son représentant légal) refuse de se prêter à cette procédure, il lui sera fait application des dispositions prévues à l'article 7 du décret du 6 mars 1951.

Art. 3. — Les congés de longue durée n'étant accordés que pour six mois, tout renouvellement de congé donnera lieu à l'établissement d'un dossier médical constitué de la demande de l'intéressé et des pièces prévues sous les rubriques 2, 3 et 4 de l'article précédent (sauf l'examen anatomo-pathologique dans le cas de cancer).

Le certificat de visite du médecin traitant devant permettre de contrôler si l'intéressé a observé les prescriptions médicales que son état comporte ,devra entre autres mentionner:

a) La manière dont les malades se sont soignés;

b) Les conditions dans lesquelles sont observées les règles de prophylaxie, pour les malades en congé pour tuberculose.

Un contrôle en cours de congé pourra éventuellement être effectué au domicile des intéressés par un médecin désigné à cet effet par le directeur régional ou local du service de santé.

Art. 4. — Tout bénéficiaire d'un congé de longue durée ne pourra être admis à reprendre son service, à l'expiration ou au cours du congé, que si l'expertise médicale, à laquelle il sera obligatoirement soumis, permet de le considérer comme guéri et capable de reprendre son service.

Cette expertise — demandée par l'intéressé ou par l'administration — pourra, le cas échéant, comporter des indications sur les conditions d'emploi du militaire réintégré, dans un but de réadaptation progressive au service normal de l'arme ou service auquel il appartient et pour une période maximum d'un an sans qu'il en résulte de modifications dans sa situation administrative.

Si le résultat de l'expertise médicale est défavorable, le congé, selon le cas, conntinuera à courir ou sera renouvelé pour six mois s'il est terminé et si le délai pendant lequel le bénéficiaire peut obtenir des congés rétribués n'est pas épuisé.

Les sujets qui auront été réintégrés devront être soumis pendant cinq ans et au moins une fois par an à une expertise médicale destinée à vérifier leur état de santé et le maintien de la guérison.

Art. 5. — Aucun candidat aux différents étais et emplois énumérés aux articles 2 et 3 du décret du 6 mars 1951 ne pourra être admis à servir comme militaire dans l'armée active si, outre les conditions générales d'aptitude physique requises, il n'est reconnu indemne ou définitivement guéri de toute affection tuberculeuse et s'il ne présente aucun trouble psychique ni aucun signe d'affection cancéreuse.

L'examen d'aptitude physique générale devra être particulièrement orienté vers le dépistage de ces deux dernières catégories d'affections. Si cet examen révèle quelque anomalie, le candidat sera soumis à une contre-visite effectuée, selon le cas, dans le service de neuro-psychiatrie ou de carcinologie de l'hôpital militaire régional ou maritime le plus proche.

Cette contre-visite sera obligatoire si l'intéressé a été atteint antérieurement d'une affection cancéreuse ou suspecte d'avoir été cancéreuse ou d'une affection mentale.

En ce qui concerne la recherche des signes de tuberculose, l'examen clinique sera obligatoirement complété par un examen radioscopique des poumons. S'il y a lieu, une radiographie et tous examens biologiques nécessaires seront pratiqués.

Art. 6. — Sont abrogés:

L'arrêté du 31 mai 1933;
L'arrêté du 22 juillet 1933;
L'arrêté du 30 juin 1949,

relatifs aux congés de longue durée pour tuberculose ouverte.

Fait à Paris, le 1er juillet 1951.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Liste complémentaire des écoles et instituts dont le diplôme est exigé pour les candidats ingénieurs des travaux du service des essences des armées.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'arrêté du 4 juillet 1946 modifié par les arrêtés des 29 mai 1947 et 17 juillet 1948 fixant les conditions de recrutement des ingénieurs des travaux du service des essences des armées,

Arrête:

Art. 1er. — La liste des écoles d'ingénieurs figurant à l'article 5 de l'arrêté susvisé est complétée par les écoles suivantes qui sont comprises dans la liste des écoles figurant au *Journal officiel* du 27 août 1950, page 9194, en exécution de l'article 11 de la loi du 10 juillet 1934:

Conservatoire national des arts et métiers (spécialités: chimie appliquée aux matériaux de construction, chimie industrielle, constructions civiles, électricité, mécanique, moteurs à combustion interne, physique, aéronautique);
Ecole technique supérieure des constructions et armes navales;
Institut industriel d'Algérie;
Institut technique de Normandie à Caen;
Ecole d'électricité industrielle de Marseille;
Ecole d'électricité et de mécanique industrielles (dite école Violet);
Ecole spéciale de mécanique et d'électricité à Paris;
Ecole Bréguet (électricité et mécanique théoriques et pratiques) à Paris;
Ecole d'électricité industrielle de Paris (école Charliat);
Ecole catholique d'arts et métiers de Lyon.

Art. 2. — Le directeur central des essences des armées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 1951.

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
KAHN.

Constructions et armes navales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 2 juillet 1951:

Est promu à la classe exceptionnelle de chef de travaux:

(Pour compter du 1er juin 1951.)

M. Loyer (Jean), chef de travaux (3e échelon) des constructions navales.

Sont nommés à l'emploi de chef de travaux (1er échelon) des constructions navales et de l'artillerie navale, les agents techniques principaux de 1re classe inscrits au tableau d'avancement, dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er juin 1951.)

MM. Fabre (Honoré), Stéphant (Jules), Clément (Jean), Kerbelloc (Georges), Leterrier (Charles), Saudrais (Gaston), Renaud (Gabriel), Veyret (Maurice), Philippe (Yves), Augier (François).

Sont avancés en classe les agents techniques principaux des constructions navales dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er juin 1951.)

3e tour: (choix). M. Boudereau (Yves), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: néant.

1er tour (ancienneté). M. Le Thuaut (Albert), agent technique principal de 2e classe. Reliquat de bonifications: néant (figure au tableau d'avancement).

2e tour (choix). M. Herquin (Maurice), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: néant.

3e tour (choix). M. Joé (Jean), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: néant.

1er tour (ancienneté). M. Le Chapelain (Henri), agent technique principal de 2e classe. Reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Gall (Henri), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: néant.

3e tour (choix). M. Catelain (Paul), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: néant.

1er tour (ancienneté). M. Bergeault (Ernest), agent technique principal de 2e classe. Reliquat de bonification: néant.

2e tour (choix). M. Textoris (Albert), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: néant.

3e tour: (choix). M. Mazéas (Henri), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: 1 jour

1er tour (ancienneté). M. Paillard (Roland), agent technique principal de 2e classe. Reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Guéry (Charles), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: 1 jour.

3e tour (choix). M. Castagnédoli (Baptistin), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: 1 jour.

1er tour (ancienneté). M. Guillien (Alfred), agent technique principal de 2e classe. Reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Barbaroux (Emile), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: 1 jour.

3e tour (choix). M. Allain (Charles), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: 1 jour.

1er tour (ancienneté). M. Béty (Alexandre), agent technique principal de 2e classe. Reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Lecannellier (Jean), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: 1 jour.

3e tour (choix). M. Le Floch (Joseph), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: néant.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Maurice), agent technique principal de 2e classe. Reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Pojtou (Marcel), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: 1 jour.

3e tour (choix). M. Castel (Henri), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: néant.

Sont nommés à l'emploi d'agent technique principal de 3e classe des constructions navales, les agents techniques de 1re classe dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er juin 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Yzer (Albert). Reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Stanislas (Louis). Reliquat de bonifications: 1 jours.

3e tour (choix). M. Le Melletier (Charles). Reliquat de bonifications: 6 jours.

1er tour (ancienneté). M. Daniel (Antonin). Reliquat de bonifications: néant. (Figure au tableau d'avancement.)

2e tour (choix). M. Le Parquier (Maurice). Reliquat de bonifications: 1 jour.

3e tour (choix). M. Crenn (Jean). Reliquat de bonifications: 1 jour.

1er tour (ancienneté). M. Colin (Francis). Reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Coulomb (Joseph). Reliquat de bonifications: 1 jour.

3e tour (choix). M. Kernévez (Louis). Reliquat de bonifications: 1 jour.

1er tour (ancienneté). M. André (Désiré). Reliquat de bonifications: néant. (Figure au tableau d'avancement.)

2e tour (choix). M. Fossey (Henry). Reliquat de bonifications: 1 jour.

3e tour (choix). M. Ollagnier (Marius). Reliquat de bonifications: 1 jour.

1er tour (ancienneté). M. Le Neurès (Arsène). Reliquat de bonifications: néant (figure au tableau d'avancement).

2e tour (choix). M. Willems (Josué). Reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Hellégouarch (Pierre). Reliquat de bonifications: néant.

Sont avancés en classe, les agents techniques des constructions navales dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er juin 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Lesné (Tancrède), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: 16 jours.

2e tour (choix). M. Roglianti (Jean), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 6 mois 2 jours.

3e tour (choix). M. Guilhon (Joseph), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: néant.

1er tour (ancienneté). M. Costa (Charles), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 16 jours.

2e tour (choix). M. Creff (Henri), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: néant.

3e tour (choix). M. Vassas (Raymond), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: néant.

1er tour (ancienneté). M. Allard (Antoine), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 5 jours.

2e tour (choix). M. Pilven (Julien), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: néant.

3e tour (choix). M. Groult (Frédéric), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: néant.

1er tour (ancienneté). M. Mahé (Georges), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 5 jours.

2e tour (choix). M. Berteau (Marc), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: néant.

3e tour (choix). M. Fichau (Jean), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 6 mois 2 jours.

1er tour (ancienneté). M. Carmelli (Louis), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 5 jours.

2e tour (choix). M. Rapeau (Raymond), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 6 mois 2 jours.

3e tour (choix). M. Parc (Francis), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 6 mois 2 jours.

1er tour (ancienneté). M. Allain (René), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Lassus (Joseph), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 6 mois 2 jours.

3e tour (choix). M. Osenda (Paul), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 6 mois 2 jours.

1er tour (ancienneté). M. Jean (Jules), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Thonnellier (Joseph), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 6 mois 2 jours.

3e tour (choix). M. Roche (Antoine), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 6 mois 2 jours.

1er tour (ancienneté). M. Fouardent (Amédée), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Grall (Alain), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: 4 mois 2 jours.

3e tour (choix). M. Piétri (Jean), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: 4 mois 2 jours.

1er tour (ancienneté). M. Guiziou (Théodore), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 5 jours.

2e tour (choix). M. Bertrand (Emile), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: 4 mois 2 jours.

3e tour (choix). M. Curel (Louis), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: 4 mois 2 jours.

1er tour (ancienneté). M. Salaun (Georges), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonification: 5 jours.

2e tour (choix). M. Chapeau (Raymond), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: 4 mois, 2 jours.

3e tour (choix). M. Coespel (Lucien), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 6 mois, 2 jours.

1er tour (ancienneté). M. Calvel (François), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Planque (Henri), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: 2 jours.

3e tour (choix). M. Zunino (Victor), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 6 mois, 2 jours.

Sont avancés en classe, les agents techniques principaux de l'artillerie navale dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er juin 1951.)

3e tour (choix). M. Jourdren (Louis), agent technique principal de 2e classe. Reliquat de bonifications: 17 jours.

1er tour (ancienneté). M. Bertoliucci (Marcel), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: 1 jour.

2e tour (choix). M. Arnold (Paul), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: 17 jours.

3e tour (choix). M. Raoult (Joseph), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: 17 jours.

1er tour (ancienneté). M. Wenger (André), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Kéromnès (Jules), agent technique principal de 3e classe. Reliquat de bonifications: néant.

Sont nommés à l'emploi d'agent technique principal de 3e classe de l'artillerie navale, les agents techniques de 1re classe dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er juin 1951.)

3e tour (choix). M. Lassagne (Olivier). Reliquat de bonification: 1 jour.

1er tour (ancienneté). M. Kerbaul (Léon). Reliquat de bonifications: néant.

2e tour (choix). M. Tessandier (Pierre). Reliquat de bonifications: 4 jours.

3e tour (choix). M. Barrière (Victorin). Reliquat de bonifications: 1 jour.

Sont avancés en classe, les agents techniques de l'artillerie navale dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er juin 1951.)

2e tour (choix). M. Maillard (Charles), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: 4 jours.

3e tour (choix). M. Guérinet (Roger), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: néant.

1er tour (ancienneté). M. Thoby (Pierre), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: 7 jours (figure au tableau d'avancement).

2e tour (choix). M. Marcel (Jean), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: 4 jours.

3e tour (choix). M. Granguillette (Maurice), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 6 mois, 29 jours.

1er tour (ancienneté). M. Chiésa (André), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 12 jours.

2e tour (choix). M. Cloitre (René), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: 4 jours.

3e tour (choix). Le Gall (Nicolas), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 6 mois, 29 jours.

1er tour (ancienneté). M. Pottier (Jean), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 10 jours (figure au tableau d'avancement).

2e tour (choix). M. Salaun (François), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: 4 jours.

3e tour (choix). M. Potin (Marcel), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: 4 jours.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Charles), agent technique de 2e classe. Reliquat de bonifications: 2 jours (figure au tableau d'avancement).

2e tour (choix). M. Louis (Gaston), agent technique de 3e classe. Reliquat de bonifications: 6 mois, 29 jours.

Par arrêté du 20 juillet 1951 M. Legeay (Irénée), agent technique principal de 1re classe des constructions navales, port matriculaire: Brest, est détaché, du 11 juillet 1945 au 24 novembre 1945 inclus, auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (service du déminage), pour y remplir les fonctions de son grade.

Par arrêté du 20 juillet 1951, M. Chapron (Valentin), agent technique principal de 1re classe des constructions navales, port matriculaire: Brest, est détaché, du 11 juillet 1945 au 24 novembre 1945 inclus, auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (service du déminage), pour y remplir les fonctions de son grade.

Par arrêté du 20 juillet 1951, M. Godard (Jean), agent technique principal de 1re classe des constructions navales, port immatriculaire: Brest, est détaché, du 11 juillet 1945 au 24 novembre 1945 inclus, auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (service du déminage) pour y remplir les fonctions de son grade.

Mise hors cadres, en mission, d'un officier de l'armée de terre.

Par arrêté du 13 juillet 1951, M. le capitaine d'infanterie Salvy (Georges-Vincent-Gabriel), est placé hors cadres, en mission, à la disposition du ministère des affaires étrangères (résidence générale de la République française au Maroc, service des affaires indigènes), à compter du 1er mai 1951.

Inscription sur la première fraction de la première liste des officiers susceptibles d'être admis dans le cadre spécial des officiers de marine.

Par décision du 20 juillet 1951, sont inscrits sur la première fraction de la première liste de présentation des officiers susceptibles d'être admis dans le cadre spécial des officiers de marine, les officiers supérieurs dont les noms suivent:

M. le capitaine de frégate Guillerme (A.-L.-E.), du port de Toulon.

M. le capitaine de frégate Pinczon du Sel (Y.-M.-F.), du port de Brest.

M. le capitaine de frégate Brue (A.-B.-L.-M.), du port de Toulon.

Admission à l'honorariat d'officiers de l'armée de l'air.

Par décision du 12 juillet 1951, les officiers de réserve de l'armée de l'air, rayés des cadres, dont les noms suivent sont, sur leur demande, admis à l'honorariat de leur grade en application de l'article 38 de la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air:

Avec le grade de capitaine.

MM.
Aubry (Gaston-Marcel-Fernand), né le 27 janvier 1897.
David (Joseph-Marie-Laurent), né le 5 mai 1891.
Morer (Joseph-Jean-Louis), né le 27 juin 1896.
Natal (Jean-Pierre-Joseph), né le 19 avril 1913.
Phélizon (Jean-Alphonse-Georges), né le 24 juin 1896.
Rochette (Georges-Marcel), né le 22 janvier 1897.

Avec le grade de lieutenant.

MM.
Bosche (Paul-Yvon), né le 28 mars 1905.
Dumas (Paul-Marie-Léon), né le 12 février 1898.
Leduc (Lucien-Fernand), né le 22 mars 1896.
Le Marois (Jean-Léonor-Emmanuel), né le 21 décembre 1895.

Par décision du 12 juillet 1951, en application de l'article 15 de la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air, le titre d'officier honoraire du personnel navigant est, sur leur demande, attribué aux officiers de réserve rayés des cadres dont les noms suivent:

MM. les capitaines:
Aubry (Gaston-Marcel-Fernand), né le 27 janvier 1897.
David (Joseph-Marie-Laurent), né le 5 mai 1891.
Morer (Joseph-Jean-Louis), né le 27 juin 1896.
Phélizon (Jean-Alphonse-Georges), né le 24 juin 1896.
Rochette (Georges-Marcel), né le 22 janvier 1897.

MM. les lieutenants:
Dumas (Paul-Marie-Léon), né le 12 février 1898.
Le Marois (Jean-Léonor-Emmanuel), né le 21 décembre 1895.

Service des poudres.

Par décision ministérielle en date du 3 juillet 1951, la nomination au grade d'agent de poudrerie de 3e classe de M. Mars (Jack), parue au *Journal officiel* du 22 juin 1951, est rapportée sur sa demande.

Ordre de nomination dans le corps des secrétaires administratifs (année 1950) de la direction centrale des services de santé des armées (section terre).

Les secrétaires administratifs dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de l'année 1950 arrêté par le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) à la date du 9 juillet 1951 (*Journal officiel* du 18 juillet 1951, page 7732) sont promus dans les conditions ci-après:

Secrétaires administratifs principaux 1er échelon.

Les secrétaires administratifs de 1re classe 1er échelon:
(A compter du 1er juillet 1950.)

MM.
Martin (Hyacinthe), direction du service de santé de la 3e région à Rennes.
Marter (Auguste), hôpital militaire Lyautey à Strasbourg.
Dumontois (Kléber), direction centrale des services de santé des armées à Paris.

(2e *Supplément.*)

Secrétaires administratifs de 1re classe 1er échelon.

Les secrétaire administratifs de 2e classe 4e échelon:

(A compter du 1er juillet 1950.)

MM.
Perez (Antoine), hôpital militaire Baudens, à Oran.
Merot (Lucien), hôpital militaire Legouest à Metz.
Tahar (Raoul), hôpital militaire Louis-Vaillard à Tunis.

Tableau de concours pour la médaille militaire (année 1951, armée de l'air, active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 juillet 1951:

Page 7156, 2e colonne, 24e ligne, au lieu de « Villard (Auguste-Casimir), adjudant », lire: « Villard (Auguste-Casimir, adjudant-chef ».

Page 7156, 4e colonne, 6e ligne, au lieu de: « Ghretien (Fernand), adjudant-chef », lire: « Chrétien (Fernand), adjudant-chef ».

Page 7157, 2e colonne, 2e ligne, au lieu de: « Courbeyre (André-Marie-Louis), adjudant », lire: « Gourbeyre (André-Marie-Louis), adjudant ».

Page 7158, 2e colonne, 24e ligne, au lieu de: « Jacquet (Jean-Henri), adjudant-chef », lire: « Jacquet (Jean-Henri), adjudant-chef ».

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs.

Extrait des listes A et B établi à la date du 1er juillet 1951.

Références: D. M. n° 97.284 PM/1-B du 15 juin 1949; modificatif n° 1 du 27 septembre 1949; modificatif n° 2 du 31 décembre 1949; modificatif n° 3 du 6 juin 1950; modificatif n° 4 du 6 juillet 1951.

TROUPES METROPOLITAINES

I. — Le présent extrait des listes de tour de départ annule et remplace, pour les mises en route à effectuer au cours du quatrième trimestre, l'extrait établi à la date du 1er avril 1951, inséré au *Journal officiel* du 20 avril 1951, p. 3970 et suivantes.

II. — Aucun officier du grade de colonel et lieutenant-colonel ne figure sur le présent extrait:

La désignation de ces officiers supérieurs fera l'objet de notifications individuelles particulières.

III. — Les officiers dont le nom figure sur le présent extrait devront être considérés comme susceptibles d'être mis en route entre le 1er octobre 1951 et le 1er janvier 1952.

Ces officiers seront soumis dans les moindres délais à la visite médicale réglementaire et, éventuellement, à une contre-visite, dans les conditions précisées par la décision ministérielle n° 472s/2/DCSSA du 19 août 1949.

Les certificats médicaux correspondants seront adressés sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau) avant le 10 août 1951, délai de rigueur.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir avant cette date, le résultat des visites d'aptitude serait transmis, sous le même timbre, par télégramme. Ces documents ne seront pas établis pour les officiers ayant figuré sur le précédent extrait des listes de tour de départ et dont les certificats médicaux ont déjà été fournis.

IV. — Les officiers ayant antérieurement fait l'objet d'une désignation pour servir sur un théâtre d'opérations extérieur, et non encore embarqués, ne sont pas inscrits sur le présent extrait. Ils seront mis en route, sans nouvelle inscription, soit à la date qui leur a été prescrite, soit à celle qui leur sera ultérieurement notifiée par décision individuelle.

V. — Jusqu'à publication du prochain extrait trimestriel des listes de tour de départ, aucun des officiers inscrits sur le présent extrait ne devra être désigné pour effectuer un stage d'instruction ou d'information qui aurait pour résultat de retarder son départ.

VI. — Prescriptions particulières. — En vue de faciliter la constitution ultérieure des différents détachements de renfort, les chefs de corps adresseront sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), avant le 10 août 1951, une liste nominative des officiers inscrits sur la présente liste, indiquant le territoire (métropole, T. O. A. ou A. F. N.) sur lequel les intéressés auraient éventuellement l'intention de prendre leur permission de départ colonial.

Cette liste devra également faire connaître le nom des officiers qui, en cas de désignation, seraient désireux de participer à l'encadrement des formations de légion étrangère servant sur les théâtres d'opérations extérieurs.

(2e *Supplément.* — **Fin.**)

Infanterie.

LISTE A

Chefs de bataillon.

MM.
1 De Chasteigner (L.), S. E. P. R. 1re région (en sursis).
2 Louisot (R.), E. M. 8e D. I. (en sursis).
3 Duchatelle (P.), E. M. 7e région (en sursis).
4 Bouillet (P.), école de Saint-Maixent (en sursis).
5 Ducray (G.), E. M. 8e région (en instance de présentation devant une commission de réforme).
6 Favaron (L.), E. M. F. A. G. (en instance de présentation devant une commission médicale régionale).
7 Frappe (P.), 26e R. I. (en sursis).
8 Guers (M.), 92e R. I. (en sursis).
9 Lainey (Y.), E. S. M. I. A. (en sursis).
10 Bavoillot (R.), D. M. I. Oujda (en sursis).
11 Berges (J.), 15e bataillon de chasseurs alpins (en sursis).
12 Cherpitel (P.), C. M. Besançon (en sursis).
13 Vantheemsche (J.), 3e bataillon de zouaves (en sursis).
14 Ferellec (P.), direction des transports militaires Autriche (en sursis).
15 Pasquet (J.), 1er R. T. M. (en sursis).
16 Jorda (R.), E. M. 9e région (en sursis).
17 Dubroca (A.), 21e bataillon de chasseurs portés.
18 Hersart de la Villemarque (P.), 41e R. I.
19 Brusset (G.-F.), E. M. F. A. G.
20 Hardy (M.-P.), 16e bataillon de chasseurs à pied.
21 Lartigau (J.-A.), 4e régiment de zouaves.
22 De Lardemelle (P.-M.), E. M. F. A. G.
23 Boyer (M.-A.), D. P. M. A. T.
24 Ay (B.-B.), E. M. place de Paris.
25 Odry (P.-J.), 9e bataillon de zouaves.
26 Roux (P.), prytanée militaire la Flèche.
27 André (R.-H.), E. M. du général de Larminat.
28 Collinet (P.-J.), 1er R. T. M.
29 Chauvot de Beauchene (J.-C.), S. E. P. R. de Rennes.
30 Paille (R.-V.), école de Strasbourg.
31 Vaissier (G.-E.), C. A. R. n° 112, Taza.
32 Fournier (J.-M.), 11e R. I. P. C.
33 Marchand (A.-J.), C. M. Quimper.
34 Faure (P.-J.), 4e R. T. M.
35 Le Marois (Y.-P.), comité permanent du G. R. E. M. M. O Paris.
36 Arnaud (P.-H.), E. M. C. S. T. Tunisie.
37 Charbonnier (H.-J.), 43e B. I.
38 Boursier (E.-N.), 27e bataillon de chasseurs alpins.
39 Magne (H.), E. M. subdivision de Tunis.
40 Lantin (R.-V.), E. M. C. C. F. A.
41 Schlumberger (J.), E. M. C. C. F. A.
42 Dufait (C.-G.), secteur social de Châlons-sur-Marne.

Capitaines.

LISTE A

MM.
1 Pastinelli (J.-P.), E. M. subdivision de Toulouse.
2 Curtet (M.-H.), section technique de l'armée.
3 Martin (C.-J.), 93e R. I.
4 Fassier (R.), 93e R. I.
5 Blanc (C.-G.), école d'application du matériel Fontainebleau (en sursis).
6 Galeano (G.-A.), 9e B. T. M.
7 Herault (M.-A.), E. M. 4e région (en sursis).
8 Gruchy (R.-R.), arrondissement et bureau de garnison de Baden (en sursis).
9 Gerbaud (G.-G.), division de Casablanca (en sursis).
10 Jourdan (L.-P.), E. S. M. I. A. (en sursis).
11 Rambert (J.-H.), subdivision de Tlemcen (en sursis).
12 Donizeau (R.-M.), 151e R. I. (en sursis).
13 Tixier (E.-G.), section technique de l'armée.
14 Menigoz (R.), 31e bataillon de chasseurs à pied (en sursis).
15 Lamblot (A.-L.), 2e bataillon de chasseurs portés.
16 Bahezre de Lanlay (Y.-M.), 19e bataillon de chasseurs portés (en sursis).
17 Roger (H.-L.), 67e B. I. (en sursis).
18 Denis (J.-J.), 7e R. T. A. (en sursis).
19 Avelange (R.-J.), E. N. E. P. M. Pau (en sursis).
20 Bousquet (F.-L.), 4e régiment de zouaves (en sursis).
21 Fassi (L.-A.), D. C. I. (en sursis).
22 Carron de La Carrière (P.-A.), 20e bataillon de chasseurs portés (en sursis).
23 Guerrier (M.-A.), S. G. P. D. N. (en sursis).
24 De la Tousche (L.-M.), 7e R. T. A. (en sursis).
25 Thomas (R.-J.), 126e B. I. (en sursis).
26 Champtiaux (P.-H.), 126e B. I. (en sursis).

••

27 Guibert (E.-E.), E. S. M. I. A. (en sursis).
28 De Marliave (A.-M.), 14e R. I. P. C. (en sursis).
29 Verdun (J.-H.), école de Cherchell (en sursis).
30 Mercier (P.-J.), E. S. M. I. A. (en sursis).
31 Guyomarch (J.-M.), 4e B. I.
32 Barataud (J.-B.), 152e R. I. (en sursis).
33 Salomon (C.-J.), 1/99e R. I. A. (en sursis).
34 Loutrein (M.), 26e R. I. (en sursis).
35 Donsimoni (F.), 1er R. I. (en sursis).
36 Angeli (C.-F.), 7e R. T. A. (en sursis).
37 Jaquet (M.-A.), 4e R. T. T. (en sursis).
38 Conte (A.-E.-G.), 2e R. T. A.
39 Rouquet (M.-M.), 1/99e R. I. A. (en sursis).
40 Truche (R.-M.), E. M. P., Aix (en sursis).
41 Colin (A.-G.), 92e R. I. (en sursis).
42 Riquier (J.-H.), 2e bataillon de zouaves (en sursis).
43 Massin (R.-G.), C. S. T. T. (en sursis).
44 Colin (A.), C. S. T. T. (en sursis).
45 Bordez (A.), S. E. P. R., 9e région (en sursis).
46 Buisson (F.), 4e R. T. M. (en sursis).
47 Libre (E.-A.), 25e bataillon de chasseurs alpins (en sursis).
48 Charlron (J.-A.), 92e R. I. (en sursis).
49 Richard (R.-L.), école de Saint-Maixent (en sursis).
50 Blin (M.-L.), E. S. M. I. A. (en sursis).
51 Hercisse (J.), école de tir de Versailles.
52 Mollot (G.-J.), 27e B. I. (en sursis).
53 Abraham (L.-E.), école de tir de Versailles.
54 Prost (R.), 2e bataillon de zouaves.
55 Voulot (R.-L.), E. M., 10e région (en sursis).
56 Millet (H.-J.), E. M., 6e région militaire (en sursis).
57 Reveillou (L.-E.-J.), E. S. M. I. A. (en sursis).
58 Le Corre (H.-M.), S. E. P. R., 1re région (en sursis).
59 Pilliez (A.-J.), école de sous-officiers, Strasbourg (en sursis).
60 Cortot (J.), 11/99e R. I. A.
61 Boutry (R.-P.), 43e B. I. (en sursis).
62 Le Blay (R.-H.), 41e R. I.
63 Genot (A.-E.), 4e R. T. M.
64 Sol (R.-J.), 151e R. I.
65 Hector (J.), service géographique des T. O. A.
66 Lebouc (M.), 5e bataillon de chasseurs à pied.
67 Renou (J.-M.), 27e bataillon de chasseurs alpins.
68 Randon (P.-G.), 46e B. I.
69 Sosset (L.), 14e R. I. P. C.
70 Duval (A.), 29e bataillon de chasseurs à pied.
71 Baldassari (A.-P.), 3e R. T. A.
72 Nouvelle (R.-J.), 43e B. I.
73 Poirot (R.), 27e demi-brigade d'infanterie.
74 Lafontaine (M.), 21e bataillon de chasseurs portés.
75 Frances (G.-J.), groupement des services des écoles de l'enseignement militaire supérieur.
76 Tergiman (F.), 110e R. I. C.
77 Bent (G.-E.), dépôt du bataillon français de l'O. N. U. (camp d'Auvours).
78 Kechichian Sahag, D. I. M., Marseille.
79 Nassour Kaisso Abdallah, 67e B. I.
80 Hakhem Djalil, 24e bataillon de chasseurs portés.
81 Lehmann (F.-R.), école d'appui aérien de Meersburg (en sursis).
82 Selignat (M.-F.), D. C. I. (en sursis).
83 Blan (T.-H.), C. A. R. no III (en sursis).
84 Petin (V-M.), E. M. C. C. F. F. A.
85 Joly (J.-M.), S. E. P. R., 2e région.
86 Laurent (M.-E.), C. S. T. T.
87 Caramella (C.-E.), service des affaires allemandes et autrichiennes.
88 Manhes (C.-M.), 1er R. T. M.
89 Rémy (B.-M.), central mécanographique, Alger.
90 Bertrand (M.-M.), centre d'interprétation photographique, Paris.
91 Berard (A.-B.), 5e R. I.
92 Brival (G.-H.), 4e régiment de zouaves.
93 Faisant (L.-P.), 29e bataillon de chasseurs à pied (en sursis).
94 Mansuy (A.-R.), 8e bataillon de chasseurs portés.
95 Rondeau (P.-J.), E. M. F. A. G.
96 Trannoy (B.-A.), E. M. commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
97 Fuhrmann (P.-J.), 151e R. I.
98 De Varax (C.-M.), E. M. C. C. F. F. A.
99 Burgaud (J.-A.), 152e R. I. (en sursis)
100 Gauthier (B.-J.), E. M. F. A. G. (en sursis).
101 Simon (P.), 5e R. T. M.
102 Claverie (A.-E.), 1/99e R. I. A.
103 Cizeau (H.-P.), 30e bataillon de chasseurs portés.
104 De Clarens (G.-M.), D. C. I.
105 Dehen (J.-M.), E. M. F. A. G.
106 Dureau (P.-M.), inspection des forces terrestres, maritimes et aériennes d'A. F. N., Paris.
107 Giral (R.-M.), C. M., Toulouse.
108 Maraval de Bonnery (G.-G.), école d'E. M.
109 Robert (P.-M.), E. M. P., Autun.
110 Doison (L.-L.), S. E. P. R., 2e région.
111 Nicolas (R.-V.), 2e bataillon de chasseurs portés (en sursis).
112 Faure (M.-P.), 3/110e R. I. C.
113 Ducrest (L.-M.), service des essences, Paris.
114 Dechavanne (D.-P.), inspection de l'infanterie (en sursis).
115 Wagner (F.-R.), 151e R. I.
116 De Moncuit de Boiscuille (G.-P.), C.E.P.M. Fribourg.
117 Colin (M.-P.), E. M. de la défense nationale.
118 Verant (A.-A.), 11e bataillon de chasseurs alpins.
119 Ferai (B.-M.), école d'E. M.
120 Poitau (E.-M.), école d'E. M.
121 Fournier (A.-A.), 26e R. I.
122 Grégoire (P.-F.), 35e R. I.
123 Metzler (C.-A.), E.M.C.C.F.F.A.
124 Vernier (F.-P.), E.M.C.C.F.F.A.
125 Barbier (M.-H.), E.M.F.A.G.
126 Thenoz (M.-B.), D.P.M.A.T.
127 De Colnet (P.), E.M.F.A.G.
128 Bouchard (M.-L.-A.), E. M. du C. S. T. O. Autriche.
129 Joana (P.-J.), E. M. 6e région.
130 Branche (L.-A.), 11e bataillon de chasseurs alpins.
131 Santrailie (J.-J.), section technique de l'armée.
132 Weber (G.-J.), 93e R. I.
133 Cabot (M.-A.), 4e R. T. T.
134 Battaglini (L.-C.), 2e R. T. A.
135 Du Bois de Gaudusson (A.-G.), E. M. du C. C. F. F. A.
136 Lhote de Selancy (J.-F.), S. G. P. D. N.
137 Gastaud (P.-E.), E. S. M. I. A.
138 Gros (C.-M.), 1er R. T. A.
139 Maquet (A.-P.), D. C. I.
140 Chassaing (A.-A.), 152e R. I.
141 Vasseur (M.-P.), 2e R. T. M.
142 Ribart (R.-L.), section technique de l'armée.
143 Sachet (J.-E.), E. M. F. A. G.
144 Mantel (J.-M.), E. M. 1re région.
145 Berchoud (L.-M.), 1/99e R. I. A.
146 Idier (P.-G.), E. M. F. A. G.
147 Baurieres (A.), E. M. 2e C. A. (T. O. A.).
148 Nichet (G.-J.), E. M. du C. C. F. F. A.
149 Martinerie (R.-L.), 7e bataillon de chasseurs alpins.
150 Sellier (C.), base 901.
151 Seyer (A.-P.), E. M. du C. C. F. F. A.
152 Ponard (L.-A.), 2e bataillon de chasseurs portés.
153 Rancon (P.-H.), E. M. de la 10e région.
154 Lapostolle (J.-E.), 6e R. T. M.

Lieutenants.

LISTE A

MM.
1 Bonzom (F.-A.-M.), 18e R. I. P. C. (en sursis).
2 De Faubournet de Monferrand (J.), 5e R. I.
3 Fortassin (R.), section technique de l'armée (en sursis).
4 Cilerne (P.-J.), 22e bataillon de chasseurs alpins (en sursis).
5 Detouillon (R.-R.-M.), E. S. M. I. A. (en sursis).
6 Bogaert (R.), 1er bataillon de chasseurs portés.
7 Mokdad (O.), E. M. 1re région (en sursis).
8 Millet (E.-P.), D. I. M. Bordeaux (en sursis).
9 Favre d'Echallens (M.-J.), E. SO. Strasbourg (en sursis).
10 Courniol (C.), 126e B. I. (en sursis).
11 Zilliox (J.-F.), E. M. P. Miljana (en sursis).
12 Guyomard (L.-M.), 152e R. I.
13 Chounet (C.), E. S. M. I. A. (en sursis).
14 Lelong (E.), 5. R. T. M. (en sursis).
15 Cretin (G.-F.), 54e C. de Q. G. (T. O. A.) (en sursis).
16 Chagneau (J.-P.), E. S. M. I. A. (en sursis).
17 Billon (J.-C.), E. S. M. I. A. (en sursis).
18 Scampucci (M.), 25e bataillon de chasseurs alpins (en sursis).
19 Lachaud (A.-R.), 3e bataillon de chasseurs à pied (en sursis).
20 Bolmont (A.-P.-E.), E. S. M. I. A. (en sursis).
21 Gilliot (X.-G.), E. S. M. I. A. (en sursis).
22 Destinée (B.-J.), 43e 1/2 brigade d'infanterie (en sursis).
23 Mouries (G.-M.), 7e bataillon de chasseurs alpins (en sursis).
24 Chailleux (L.-R.), 7e R. T. A. (en sursis).
25 Houille (P.-M.), 35e R. I.
26 Ferant (R.-L.-L.), 53e C. de Q. G. (T. O. A.).
27 Hembert (L.), 16e bataillon de chasseurs à pied (en sursis).
28 Guillot (L.-M.), 3e bataillon de zouaves (en sursis).
29 Roussel (R.), 67 B. I. (en sursis).
30 Anglade (J.), 14e R. I. P. C. (en sursis).
31 Arnout (M.-G.), S. E. P. R. 1re région.
32 Beigneux (M.-A.), 30e bataillon de chasseurs portés.
33 Moutte (L.-W.), 5e R. I.
34 Panot (R.-C.), 15e bataillon de chasseurs alpins.
35 Mazagot (J.-P.), 3e R. T. A.
36 Delannoy (M.), 43e B. I.
37 Gujllamet (A.), 41e R. I.

38 Le Bras (L.), 41e R. I.
39 Verge (L.), 11e bataillon de chasseurs alpins.
40 Cantuer (A.), 92e régiment d'infanterie.
41 Petit (G.), 43e B. I.
42 Sepulchre (M.A.), 1er R. I.
43 Berthet (R.-J.), 1er R. T. M.
44 Pitault (A.), 41e R. I.
45 Prudent (M.), 4e R. T M.
46 D'Araujo (E.), 4e B. I.
47 Godineau (R.-G.), 1er R. I.
48 Papion (F.-R.), 3e R. T. A.
49 Abd El Kader Djazaerly, école de Saint-Maixent.
50 Hurard (J.-B.), S. E. P. R. 1re région.
51 Flouzat (G.-R.), 51e C. de Q. G. (T. O. A.).
52 Petit (M.-L.), 3e bataillon de chasseurs à pied.
53 Halftermeyer (G.), E. M. E. S. C. Antibes.
54 Trebel (J.-M.), 30e bataillon de chasseurs portés.

LISTE B

MM.
55 Lart (J.-E.), école de Saint-Maixent (en sursis).
56 Charras (S.-J.), 1er R. T. A. (en sursis).
57 Piquet (R.-F.), D. C. I. (en sursis).
58 Troussard (R.), 7e bataillon de chasseurs alpins (en sursis).
59 Le Bihan (P.), 5e R. I (en sursis).
60 Bermond (E.-M.), C. I. M. Oukaimeden (en sursis).
61 Fontaine (H.-A.), 2e R. T. A. (en sursis).
62 Thomas (P.-A.), 93e R. I. (en sursis).
63 Laravoire (H.-J.), 35e R. I. (en sursis).
64 Mur (J.), 14e R. I. P. C. (en sursis).
65 N'eto (F.), 4e R. T. M.
66 Sistach (G.-R.), section technique de l'armée.
67 De Reboul (B.-P.), E. S. M. I. A. (en sursis).
68 Auffret (P.-M.), école de Cherchell (en sursis).
69 Guillaume (R.), 9e bataillon de zouaves (en sursis).
70 Boutteville (P.-B.), 93e R. I. (en sursis).
71 Levallois (P.-L.), 92e R. I.
72 Mazetta (A.), 7e bataillon de chasseurs alpins (en sursis).
73 Suzanne (N.-E.), 25e bataillon de chasseurs alpins (en sursis).
74 Vilbert (M.-F.), 14e R. I. P. C. (en sursis).
75 Brem (J.-H.), E. S. M. I. A. (en sursis).
76 Geze (R.-H.), E. S. M. I. A. (en sursis).
77 Jarrige (J.-A.), E. S. O. Strasbourg (en sursis).
78 Moal (G.), 3/110e R. I. C. (en sursis).
79 Roth Le Gentil (E.-P.), école de Cherchell (en sursis).
80 Despont (L.-R.), 31e bataillon de chasseurs à pied (en sursis).
81 Lacroze (L.-E.), E. S. O. Strasbourg (en sursis).
82 Templier (D.-R.), 93e R. I.
83 Rizo (A.-D.), 9e bataillon de zouaves (en sursis).
84 Daverdisse (R.-A.), 46e R. I.
85 Jeanselme (L.-M.), E. S. O. Strasbourg (en sursis).
86 Lefevre (R.-P.), 9e bataillon de zouaves (en sursis).
87 Robert (M.-G.), 1er R. T. A. (en sursis).
88 Henaff (R.-D.), 5e R. T. M. (en sursis).
89 Chevaucherie (H.-A.), E. S. M. I. A. (en sursis).
90 Poggi (M.-F.), 25e bataillon de chasseurs alpins (en sursis).
91 Fontaine (A.-I.), E. M. P. Autun (en sursis).
92 Fuchs (J.), 1er R. T. A.
93 Payan (J.-R.), école de Cherchell (en sursis).
94 D'Oriano (A.), 2e R. T. A.
95 Rixens (G.-J.), 4e R. T. T. (en sursis).
96 Thibeaud (C.-A.), D. C. I. (en sursis).
97 Champeaux (P.-L.), E. S. M. I. A. (en sursis).
98 Faessel (B.-J.), 2e R. T. A.
99 Le Guyader (R.), école de Saint-Maixent (en sursis).
100 Coste (J.-R.), 19e bataillon de chasseurs portés (en sursis).
101 Lasarrou (L.-H.), 4e R. T. T. (en sursis).
102 Janneau (R.-A.), E. S. O. Strasbourg (en sursis).
103 Pradier (P.-Y.), école de Saint-Maixent (en sursis).
104 Lacroix (A.-L.), école de Saint-Maixent (en sursis).
105 Cariou (R.-M.), E. S. M. I. A. (en sursis).
106 Faure (M.-A.), C. M. de Cauterets (en sursis).
107 Bour (J.-R.), E. N. E. P. M. de Pau.
108 Poirier (M.-E.), 1er R. T. A. (en sursis).
109 Louvet (A.), 2e R. T. A.
110 Biraud (R.-A.), E. N. E. P. M. de Pau (en sursis).
111 Ribreau (P.-C.), 151e R. I. (en sursis).
112 Delmas (L.), 14e R. I. P. C.
113 Levêque (J.-R.), école de Saint-Maixent (en sursis).
114 Mary (R.-J.), école de Strasbourg (en sursis).
115 Ouvrard (L.-J.), école de Saint-Maixent (en sursis).
116 Scerret (P.-A.), école de Strasbourg (en sursis).
117 Grasser (P.-F.), 13e bataillon de chasseurs alpins (en sursis).
118 Darleguy (J.-J.), 21e bataillon de chasseurs portés (en sursis).
119 Dobis (J.-P.), 22e bataillon de chasseurs alpins (en sursis).
120 Berndt (A.-G.), 3e bataillon de chasseurs portés.
121 Frath (R.-E.), école de Strasbourg (en sursis).
122 Cecilia (F.-R.), E. S. M. I. A. (en sursis).
123 Bire (J.), école de Saint-Maixent (en sursis).
124 Fuseret (A.-L.), 3e R. T. A. (en sursis).
125 Gaudy (P.-L.), 1er R. T. A. (en sursis).
126 Zenine Saïd ben Miloud, 3e R. T. A.
127 Yahiaoui Foudil Mohamed, 2e R. T. A.
128 Dreves (M.-J.), 1er R. T. A. (en sursis).
129 Poulichet (J.), 5e R. T. M. (en sursis).
130 Balfet (R.), école de Cherchell (en sursis).
131 Crouzaud (F.), 126e B. I. (en sursis).
132 Gruber (F.-X.), E. S. O. Strasbourg (en sursis).
133 Karcelles (H.-F.), 1er R. T. A. (en sursis).
134 Larue (J.-J.), 4e R. T. T. (en sursis).
135 Bouyrie (M.-P.), 5e R. T. M. (en sursis).
136 Berger (R.-M.), E. S. M. I. A. (en sursis).
137 Menuet (R.-L.), 26e R. I. (en sursis).
138 Pillaud (J.-A.), E. S. M. I. A. (en sursis).
139 Jouet (R.-L.), 2e R. T. A. (en sursis).
140 Stocky (C.), 152e R. I. (en sursis).
141 Chuard (L.-R.), 93e R. I. (en sursis).
142 Houitte de la Chesnais (R.-L.), E. S. O. Strasbourg (en sursis).
143 Puchot (C.-J.), 7e R. T. A.
144 Soudat (A.-Y.-A.), 4e R. T. M.
145 Pinta (J.), 8e bataillon de chasseurs portés.
146 Jego (R.), 41e R. I.
147 Faugeras (J.), 27e bataillon de chasseurs alpins.
148 Noël (J.), 4e R. T. M.
149 De Chappotin (J.), 152e R. I.
150 Duluc (P.), 152e R. I.
151 Hervouet (Y.), 1er R. T. M.
152 Lengacher (G.), S. E. P. R., 2e région.
153 Poher (J.), S. E. P. R., 3e région.
154 Mercier (M.), 22e bataillon de chasseurs alpins.
155 Michel (J.-V.), 8e bataillon de zouaves.
156 Ravier (R.), 22e bataillon de chasseurs alpins.
157 Tortosa (R.-R.), 9e bataillon de zouaves.
158 Dunoyer (M.), 151e R. I.
159 Normand (J.-R.), école d'administration de l'intendance, Montpellier.
160 Moreau (M.-R.), 4e régiment de zouaves.
161 Bastide (A.-G.), 4e régiment de zouaves.
162 Gerard (M.-J.), 4e R. T. M.
163 Lebrun (G.-J.), 30e bataillon de chasseurs portés.
164 Costes (G.-S.), école de Cherchell.
165 Blanchard, école de Cherchell.
166 Drier de Laforte (F.-G.), 11/99e R. I. A.
167 Jacquemoud-Collet (R.), 7e bataillon de chasseurs alpins.
168 Taggiasco (L.-M.), 2e R. T. M.
169 Burger (M.-G.-R.), école de Strasbourg.
170 Guenebaut (L.-G.), 46e B. I.
171 Metais (J.), 26e B. I.
172 Plassart (J.-M.), S. E. P. R. 3e région.
173 Ghenim (Mustapha), 2e R. T. A.
174 Camassel (G.), école de Strasbourg.
175 Dupuy (J.-S.), 99e 1/2 B. I. A.
176 Chapochnik (N.), 11/99e R. I. A.
177 Meisonnave (P.), 30e bataillon de chasseurs portés.
178 Kermarec (J.-M.), S. E. P. R., 3e région.
179 Mazeris (J.), 1er R. T. M.
180 Baudoin (R.), 2e R. T. A.
181 Remy (P.-H.), 29e bataillon de chasseurs à pied.
182 Guille (C.), 151e R. I.
183 Perfetti (J.-F.), 7e R. T. A.
184 Perlet (A.), 5e R. T. M.

Lieutenants servant sous statut militaire nord-africain.

1° Français musulmans d'Algérie.

Liste B.

1 Bekka Ali ben Naceur, 2e R. T. A.

2° Marocains.

Liste B.

MM.
1 Berkaoui ben Bouchaid ben Moussa, 2e R. T. M. (en sursis).
2 Driss ben Si M'Hamed N'Michi, 6e R. T. M. (en sursis).
3 Omar ben El Hadj Ahmmad El Mokri, 4e R. T. M. (en sursis).
4 Mohamed ben Mohamed ben Larbi ben N'Biga, 4e R. T. M.
5 Mustapha ben Larbi ben Omar, 4e R. T. M. (en sursis).
6 Abdesselem ben Lahcen ben Ameur, 4e R. T. M.
7 Lhassen ou El Ghazi, 1er R. T. M.
8 Bennacer ben Saad ben Moate, 1er R. T. M.

3e Tunisiens.

Liste A.

MM.
1 Mohamed ben Mohamed ben Ali El Negati, 4e R. T. T.
2 Lasmar ben Ali Bouzaiem, 4e R. T. T.
3 Hassine ben Mohamed Ali Hamouda, 4e R. T. T.
4 Ahmed ben Mohamed ben Hadj M'Hamed El Abeb, 4e R. T. T.
5 Amara ben Hamouda ben Hadj M'Hamed Ficha, 4e R. T. T.
6 Mohamed ben Sadok Missaoui, 4e R. T. T.
7 Khelil ben Hadmi ben Abdallah, 4e R. T. T.

Sous-lieutenants.

MM.
1 Roux (A.-A.), 3e R. T. A. (en sursis).
2 Mary (P.-H.), 7e R. T. A. (en sursis).

Sous-lieutenants servant sous statut militaire nord-africain.

MM.
1 El Hadi ben Mohamed ben Hadj Ferhat, 4e régiment de zouaves (en sursis).
2 Achour ben Abderrehim ben Mahmoud, 4e R. T. T.

Personnel des musiques militaires.

Chefs de musique.

MM.
1 Moniotte (M.), capitaine, 151e R. I. (en sursis).
2 Richard (J.), sous-lieutenant, 1er escadron régional du train.
3 Guyot (L.), sous-lieutenant, 5e régiment du génie.

Sous-chefs de musique.

MM.
1 Clauss (L.-W.), adjudant, 152e R. I.
2 Jacob (R.-M.), adjudant-chef, 31e régiment du génie.
3 Mercenne (A.-L.), adjudant, 8e régiment des transmissions.
4 Gaudron (R.), adjudant, 41e régiment des transmissions.
5 Sonneville (P.), adjudant, 4e régiment de zouaves.
6 Devogel (J.), adjudant, 19e régiment du génie.

Arme blindée et cavalerie.

Chefs d'escadrons.

MM.
1 Gueny (P.-C.-A.), état-major des forces armées (guerre).
2 Spangenberger (H.-J.), E. A. A. B. C. de Saumur.
3 Pavillon (Y.-V.-A.), état-major du commandement des troupes de Berlin.
4 Gautier de Charnace (B.-H.-M.), état-major du G. B. 6.
5 Le Masson (L.-M.-J.), état-major du commandement supérieur des troupes de Tunisie.
6 De Thonel d'Orgeix (C.-M.-H.-E.), 11e groupe de chars moyens.
7 Dumas (A.-M.-F.), E. A. A. B. C. de Saumur.
8 Giraudet de Boudemange (F.-P.-G.), 503e R. C. C.
9 Duval (L.-P.-H.-G.), centre mobilisateur, 32e R. I.
10 Prouhet (P.-P.), 5e régiment de hussards.

Capitaines.

MM.
1 Bonhoure (E.-J.-R.), 12e dragons.
2 De La Taille (P.-M.-F.), S. H. A. P. E. (en sursis).
3 Peyret (L.-M.), 2e cuirassiers (en sursis).
4 De Curières de Castelnau (G.-M.-E.), 1er chasseurs d'Afrique (en sursis).
5 Batsele (G.-R.), S. E. P. R., 4e région.
6 Le Caron de Canettemont (H.), 8e dragons (en sursis).
7 Lamy (H.-E.), école spéciale militaire interarmes.
8 Belin (A.-L.-G.), E. A. A. B. C. de Saumur (en sursis).
9 Servent (R.-L.-E.), 1er chasseurs d'Afrique.
10 Pichon (A.-J.-M.), 4e cuirassiers.
11 Granier (J.-A.-A.), centre de documentation géographique des T. O. A. (en sursis).
12 Duriez (R.-A.), 12e chasseurs d'Afrique.
13 Durvicq (J.-M.-B.), école de Saint-Maixent.
14 Trilechler (L.-J.-J.), 1er spahis marocains.
15 Duros (J.-L.-F.), 3e chasseurs d'Afrique.
16 Keller (F.-J.), 2e dragons.
17 Dumouchel (P.-A.-T.), 1er spahis marocains.
18 Jacquot (G.), 31e dragons.
19 Destouet (J.-P.-C.), 6e cuirassiers.
20 Beal (J.-A.-L.), 1er spahis algériens.
21 Carabasse (G.-L.), E. A. A. B. C. d'Alger.
22 Emellina (R.-E.-F.), 4e cuirassiers.
23 Planchard (R.-C.-L.), 3e hussards.
24 Flavigny (R.-L.-J.), E. A. A. B. C. de Saumur.
25 Schlagdenhauffen (F.-R.), état-major du commandement supérieur des troupes d'occupation en Autriche.
26 Vallée (P.-L.), 8e cuirassiers.
27 Thoulieux (R.), 5e chasseurs d'Afrique.
28 Duwez (G.-P.), 2e cuirassiers.
29 Chevallier (G.-A.), école de Saint-Maixent.
30 Mourier (G.-P.), état-major de la division de Constantine.
31 Antonini (E.), 6e dragons.
32 Brunet (P.-J.), 9e chasseurs d'Afrique.
33 Laemle (C.-J.-A.), 2e hussards.
34 De Gauldrée de Boileau de Lacaze (F.-M.), 8e chasseurs d'Afrique.
35 D'Arexy (M.-H.-M.), état-major de la 1re région.
36 Bouchier (L.-O.-E.), école spéciale militaire interarmes.

Lieutenants.

1 Pernot du Breuil (B.), centre national des sports équestres (en sursis).
2 Maze-Censier (H.-M.-G.), centre national des sports équestres (en sursis).
3 Gaullier (R.-H.-P.), C. A. R. n° 101, à Hussein-Dey (en sursis).
4 Michel (D.-E.-M.), école des sous-officiers de Strasbourg.
5 Meyer (R.-P.-A.), 2e chasseurs d'Afrique (en sursis).
6 Rodier (L.), 1er spahis algériens (en sursis).
7 S. N. P. Mahmoud ben Bouamama, 5e dragons.
8 Millet (P.-M.-L.), 12e dragons.
9 Damas (C.-A.-M.), 11e cuirassiers.
10 Clerc (A.-V.), 4e cuirassiers.
11 Langlois (H.-M.-J.), 7e chasseurs d'Afrique.
12 Foulquier (A.-F.-J.), 501e régiment de chars de combat.
13 Vivenot (H.-E.), 4e cuirassiers.
14 Barthelemy (P.), 2e dragons.
15 De Castellane (H.-B.-M.), 7e groupe de spahis algériens.
16 De Montagu (P.-L.-J.), 31e dragons.
17 Gatumel (E.-J.-L.), 12e dragons.
18 De Mollerat du Jeu (R.-J.-E.), 8e chasseurs d'Afrique.
19 Lescastreyres (R.-P.), 6e chasseurs d'Afrique.
20 Seguin (G.-M.), 12e cuirassiers.
21 Hardy (A.-P.), 3e spahis algériens.
22 De Meric de Bellefon (J.-M.-J.), 5e dragons.
23 Taton (F.-V.), 6e dragons.
24 Guittard (L.-G.), 2e cuirassiers.
25 Durand (R.-C.-J.), 5e hussards.
26 Padilla (A.), 9e chasseurs d'Afrique.
27 Berthier (M.-J.), 7e chasseurs d'Afrique.
28 Broutin (M.), S. E. P. R. 2e région.
29 Debeauquenne (F.), S. E. P. R. 1re région
30 Durrenberger (C.-A.), 1er chasseurs d'Afrique.
31 Wagner (P.-A.), 6e chasseurs d'Afrique.
32 Tournier (J.-P.-L.), 8e chasseurs d'Afrique.
33 Coustillière (P.-M.-A.), 8e cuirassiers.
34 Morelli (G.), 2e hussards.
35 Quentin (M.-G.), 2e chasseurs d'Afrique.
36 Millet (J.-M.-A.), 11e chasseurs d'Afrique.
37 Martin (C.-J.-B.), 5e dragons.
38 Rossignol (H.-J.-J.), 1er spahis algériens.
39 Demetz (A.), 31e dragons.
40 Willing (P.-O.), 7e groupe de spahis algériens.
41 Godard (R.-E.-E.), 8e cuirassiers.
42 Izard (L.-A.), 31e dragons.
43 Couteaux (H.-M.), 1er cuirassiers.
44 Hoeltzel (G.), école spéciale militaire interarmes.
45 Dieffin (J.), 12e dragons.
46 De Lassus de Saint-Genies (G.-M.-R.), école spéciale militaire interarmes.
47 Guillet de La Brosse (A.), centre national des sports équestres.
48 Karcher (P.), 12e chasseurs d'Afrique.
49 Tourret (M.), 3e spahis algériens.
50 Bonami (P.-L.-A.), 11e groupe de chars moyens.
51 Tortot (R.), S. E. P. R. 1re région.
52 Van Den Brule de Regis (Y.-J.-F.), ministère de la défense nationale (cabinet).
53 Ginot (M.-B.-J.), 8e dragons.
54 Raoux (L.-H.-R.), 11e cuirassiers.
55 Faure (R.-L.), 30e dragons.
56 De Royer-Dupré (J.-M.), 3e spahis algériens.
57 Helary (L.-M.), 503e régiment de chasseurs de chars.
58 Couec (J.-L.), 3e hussards.
59 Richard (A.-M.), 3e spahis algériens.
60 De La Sayette (F.), centre national des sports équestres.
61 Colombe (J.-F.-A.), section technique de l'armée.
62 Schliffer (F.), 6e chasseurs d'Afrique.
63 Mermilliod (J.-M.-M.), 11e cuirassiers.
64 Charpentier (P.-E.), 12e cuirassiers.
65 Pazat (A.), 501e régiment de chars de combat.

66 Benet (L.-A.-H.), 5e dragons.
67 Lagaidu (M.-E.), 1er spahis algériens.
68 Paradon (F.-F.), 31e dragons.
69 Delangle (M.), centre mobilisateur du 84e régiment d'infanterie.
70 Chansat (G.-A.-E.), E. A. A. B. C. de Saumur.

Sous-lieutenants.

MM.
1 Kerangal (J.), 31e dragons.
2 Llorens (L.-R.), 9e escadron de spahis algériens.
3 Gaussens (R.), 12e cuirassiers.
4 Gagnoulet (J.-L.), 7e chasseurs d'Afrique.
5 Loridon (L.-A.), 503e R. C. C.
6 Lacroix (R.-R.-F.), 2e cuirassiers.
7 Maubert (R.-J.-A.), 7e chasseurs d'Afrique.
8 Guellal-Saddek, 6e dragons.
9 Yahia Mohammed Chérif, 4e cuirassiers.
10 Rahmani Abdelkader, 6e chasseurs d'Afrique.
11 Calmard (P.-A.-C.), 8e cuirassiers.
12 Gallier (A.-P.-L.), 8e chasseurs d'Afrique.
13 Comlet (A.-M.), 503e régiment de chasseurs de chars.
14 Charpentier (R.-G.-P.), 1er cuirassiers.
15 Lanfranchi (R.-A.-X.), 503e régiment de chasseurs de chars.

Artillerie.

Chefs d'escadron.

MM.
1 Delseries (P.-M.-J.), 32e R. A. (détaché à l'O. N. U.).
2 Renaudin (G.-N.-M.-M.), 93e R. A.
3 Brule (A.-J.), 401e R. A. A. (en sursis jusqu'au 11 juillet 1951).
4 Montaufier (G.-P.-D.-J.-J.), état-major subdivision de Poitiers (en sursis jusqu'au 8 mars 1952).
5 Pubert (P.-P.-H.), inspection de l'artillerie et des F. T. A. (en sursis jusqu'au 15 août 1951).
6 Serment (L.-N.-A.), 12e R. A.
7 Contre (M.-A.-A.), état-major commandement supérieur des troupes du Maroc (en instance présentation commission réforme).
8 Berthelot (M.-C.), cours pratique d'observation aérienne (en sursis jusqu'au 1er janvier 1952).
9 Goussault (R.-E.-X.-N.), détachement de liaison de l'E. M. F. A. « G » auprès du quartier général du général commandant supérieur des forces alliées d'Europe (en sursis jusqu'au 12 septembre 1951).
10 Walter (G.-P.), section technique de l'armée.
11 Morgat (A.-J.), 2/24e régiment d'artillerie.
12 Gouzi (L.-J.-M.), 3e demi-brigade de chasseurs, commandant la C. C. 1.

Capitaines.

MM.
1 Pallandre (R.-J.-M.-A.), état-major de la subdivision de Rouen (en sursis jusqu'au 21 août 1951).
2 Giroux (L.), état-major du groupement Sud des F. T. A. de la D. A. T. (en sursis jusqu'au 1er octobre 1951).
3 Guigon (H.-J.-L.), 405e R. A. A.
4 Nicolas (G.-B.-M.-M.-J.), école d'application de l'artillerie (en sursis jusqu'au 6 septembre 1951).
5 Louboutin (G.-L.-M.), école spéciale militaire interarmes (en sursis jusqu'au 1er octobre 1951).
6 Le Run (F.-M.), 32e R. A.
7 Vachette (R.-C.), 32e R. A. (en sursis jusqu'au 30 août 1951).
8 Auger (J.-A.-G.), 3/24e R. A.
9 Marin (L.-A.), 32e R. A.
10 Vittet (E.-V.), 406e R. A. A.
11 Ventre (L.-A.-R.), 401e R. A. A.
12 Knerr (R. A. P.), 1/411e R. A. A.
13 Suchon (R.-G.), 1/68e R. A.
14 Goleret (Y.-P.-H.), 2/24e R. A.
15 Raynaud (M.-R.), 1/19e R. A.
16 Caubet (C.-G.-C.), 12e R. A.
17 Viard (L.), 13e R. A.
18 Villeneuve (R.-C.-B.), 9e R. A.
19 Parisot (M.-P.), 402e R. A. A.
20 Masegosa (P.), 1/66e R. A.

Lieutenants.

MM.
1 Brion (M.-P.), 405e R. A. A. (en instance de présentation devant la commission de réforme).
2 Ardin (J.-A.-R.), 8e R. A. (en sursis jusqu'au 4 août 1951).
3 Maurice (J.-M.-P.), 1/24e R. A. (en sursis jusqu'au 4 septembre 1951).
4 Degeuse (Y.-A.), compagnie administrative régionale n° 9.
5 Berger (J.-A.), cours pratique de tir antiaérien (en sursis jusqu'au 1er décembre 1951).
6 Asselineau (A.-F.-L.), 25e R. A. (en instance de présentation devant la commission de réforme).
7 Lacroix (P.), 5e régiment d'infanterie, compagnie de canons.
8 Muller (P.-A.), 8e R. A.
9 Derel (R.-A.), 32e R. A.
10 Elizagoyen y Zubieta (J.-J.), 452e G. A. A.
11 Tacquet (R.-M.-D.), 402e R. A. A.
12 Prigent (A.-G.), 402e R. A. A.
13 Patier (P.-E.-A.), 405e R. A. A.
14 Grima (S.-P.), 451e G. A. A.
15 De Simard de Pitray (F.-M.-L.), 61e R. A. A.
16 Beneteau (J.-H.-L.), 401e R. A. A.
17 Launais (J.-M.-C.-F.), 452e G. A. A.
18 Caillaud (R.-F.-F.-A.), 25e R. A.
19 Stephan (J.), 406e R. A. A.
20 Boyer (J.-A.), 481e G. A. A.
21 Lavrut (J.-Y.), 484e G. A. A.
22 Gaillard de Saint-Germain (P.-M.-R.), 61e R. A. A.
23 Escaffit (J.-M.-A.-E.-F.), 407e G. A. A.
24 Chapelle (M.-C.), 481e G. A. A.
25 Castel (Y.), 25e R. A.
26 Cazalbou (B.-P.), 452e G. A. A.
27 Le Beschu de Champsavin (B. P.-M.-A.), centre national des sports équestres
28 Nimal (J.-A.), 401e R. A. A.
29 Car (P.-H.), 25e R. A.
30 Barbet (J.-P.-M.), 404e R. A. A.
31 Leroux (J.-A.-L.), 485e G. A. A.
32 Regnssaud (J.-J.-E.), 12e R. A.
33 Lesage (G.-R.-M.), 401e R. A. A.
34 Rolland (F.-L.-M.), 25e R. A.

Sous-lieutenant.

1 M. Mansuy (M.), 405e R. A. A. (en sursis jusqu'au 29 juillet 1951).

Train.

Chefs d'escadron.

MM.
1 Denee (P.), 121e escadron du train (en instance présentation commission de réforme).
2 Pollin (L.), direction des transports militaires du Maroc (sursis jusqu'au 31 août 1951).
3 Trouilhet (P.-F.-C.), groupe de transport n° 509.
4 Queffurus (R.-J.-C.), commandement du train et direction régionale des transports de la 9e région militaire.
5 Farnochia (L.), groupe de transport n° 353.
6 Martinon (C.-M.-L.-T.), état-major de l'armée (1e bureau).
7 Derriennic (Y.-M.-F.), école supérieure de guerre.
8 Clausse (L.-A.-J.), groupe de circulation routière n° 602.

Capitaines.

MM.
1 Laluque (J.), groupe de transport n° 509 (sursis jusqu'au 30 janvier 1952).
2 Regueme (R.-H.-N.), 121e régiment du train (sursis jusqu'au 20 août 1951).
3 Marion (A.), 2e compagnie régionale du train (sursis jusqu'au 29 août 1951).
4 Lonchampt (R.), direction des transports militaires par voie ferrée (sursis jusqu'au 1er août 1951).
5 Lagrange (M.-J.), école des cadres de Saint-Maixent.
6 Bertrand (P.-F.), école d'application du train (sursis jusqu'au 15 août 1951).
7 Soquet (J.-R.), commandement du train du Maroc (sursis jusqu'au 23 août 1951).
8 Jounault (R.-C.-V.), 27e escadron du train (sursis jusqu'au 25 juillet 1951).
9 Riols (E.), 28e escadron du train (en instance de sursis).
10 Morilel (F.), bataillon subdivisionnaire du service d'entraînement préparatoire réserve, Montpellier (sursis jusqu'au 23 juillet 1951).
11 Rogeon (G.-P.), commandement du train des forces françaises en Allemagne.
12 Monne (M.-E.-A.), école des sous-officiers de Cherchell.
13 Chaix (J.-A.), 26e escadron du train.
14 Dupuy (E.-I.-E.), groupe de transport n° 513.
15 Carayol (F.-A.), 121e régiment du train.
16 Murret-Labarthe (G.-J.-R.), compagnie de Q. G. n° 185.
17 Saladin (R.-A.), groupe de circulation routière n° 601.
18 Dhur (C.-F.-E.), compagnie de circulation routière n° 252.
19 Kendirgi (R.-A.), groupe de transport n° 354.
20 Jumel (F.-C.-E.), 32e compagnie de Camp.

Lieutenants.

MM.
1 Delage (R.-R.), groupe de transport n° 527 (sursis jusqu'au 15 août 1951).
2 Potet (E.), 121e régiment du train (sursis jusqu'au 15 août 1951).
3 Duporte (R.-M.), groupe de circulation routière n° 601 (sursis école militaire).
4 Bina (R.-E.-E.), compagnie administrative régionale n° 6 (en instance de présentation commission de réforme).
5 Poinsignon ((F.-E.-E.), groupe de transport n° 504 (sursis jusqu'au 15 août 1951).
6 Guintoli (M.-A.-J.), école spéciale militaire interarmes (sursis jusqu'au 1er octobre 1951).
7 Parigot (P.-J.), groupe de transport n° 512.
8 Knoblich (M.-G.), 129e escadron de réserve générale du train (en instance de présentation devant la commission de réforme).
9 Marivin (R.-L.-E.), 34e escadron du train (sursis jusqu'au 9 août 1951).
10 Detrait (M.-H.-E.), 123e escadron du train (en instance de sursis).
11 Bonneville (E.-A.-L.), groupe de transport n° 512 (sursis jusqu'au 1er septembre 1951).
12 Pourcelly (P.), commandement du train et direction régionale des transports de la 4e région militaire (sursis jusqu'au 15 août 1951).
13 Agussol (M.-J.-P.), 34e escadron du train (sursis jusqu'au 9 août 1951).
14 Raymond (A.-J.-P.), compagnie de Q. G. n° 186 (sursis jusqu'au 21 août 1951).
15 Aebischer (R.-P.-F.), groupe du transport n° 514 (sursis jusqu'au 9 août 1951).
16 Allaume (G.-R.), 123e escadron de réserve générale du train.
17 Villaume (J.-L.-E.), 123e escadron du train (sursis jusqu'au 31 juillet 1951).
18 Puig (R.-L.-A.), groupe de circulation routière n° 602.
19 Michel-Lévy (B.-L.-R.), détachement de Q. G. n° 189.
20 Pasquier (M.-L.), 122e escadron de réserve générale du train.
21 Bibonne (P.-L.), groupe de transport de réserve générale n° 509.
22 Hugon (R.-M.-A.), 123e escadron de réserve générale du train.
23 Krumba (D.), groupe de transport n° 354.
24 Bidon (J.-P.-X.), 121e régiment du train.
25 Porte (E.), centre de formation technique du train des forces françaises en Allemagne.
26 Reininger (P.-J.), groupe de transport n° 508.
27 Lorenzoni (F.), 122e escadron de réserve générale du train.
28 Chiari (J.), 32e escadron du train.
29 Goussebayle (P.-S.), compagnie régionale du train n° 9.
30 Pierre (M.-R.), 1er escadron du train (sursis jusqu'au 15 août 1951).
31 Trijaud (J.), centre de formation technique du train des forces françaises en Allemagne.
32 Montagne (H.-F.), 129e escadron de réserve générale du train.
33 Tankere (J.-A.), compagnie régionale du train n° 2.
34 Bernardin (L.-R.), groupe de transport n° 512.

Sous-lieutenants.

MM.
1 Robinet (J.-J.), compagnie de circulation routière n° 254.
2 Garnier (M.-L.), centre de formation technique du train des forces françaises en Allemagne.
3 Carjuzaa (A.-L.), compagnie régionale du train n° 4.
4 Guicharousse (B.-P.), compagnie régionale du train n° 3.
5 Laherrere (P.-J.-J.-M.), groupe de circulation routière n° 602.

Transmissions.

ARME

Commandants.

MM.
1 Toutain (R.-A.-A.), 8e R. T. (en instance présentation commission de réforme).
2 Deblache (R.), direction des études et fabrications d'armement, service des télécommunications d'armement (en sursis jusqu'au 19 septembre 1951).
3 Dartis (J.-L.-A.), dépôt central des isolés (en sursis jusqu'au 18 juillet 1951).
4 Bos (R.-M.), 8e R. T. (en instance présentation commission de réforme).
5 Oudot (R.-R.-C.-A.), état-major 9e région militaire (en sursis jusqu'au 4 septembre 1951).
6 Martin (R.-L.), secrétariat permanent du comité d'action scientifique de la défense nationale.
7 Ladet (R.-G.-J.-V.), centre d'instruction technique de détection électromagnétique.
8 Jacquelin (J.-J.-C.), hors cadres (en mission, service des affaires allemandes et autrichiennes).

Capitaines.

MM.
1 Scheffels (M.-J.-H.-F.), groupe régional d'exploitation des transmissions territoriales de la 1re région (en sursis jusqu'au 1er juillet 1952).
2 Regeard (P.-E.-H.-F.), 50e B. T. (en sursis jusqu'au 25 juillet 1951).
3 Laboureau (L.-F.), commandement supérieur des transmissions de l'armée de terre (en sursis jusqu'au 1er août 1951).
4 Berod (E.-L.-J.), établissement régional du matériel de transmissions de Tunisie (en sursis jusqu'au 2 novembre 1951).
5 Bridoux (L.-C.-V.), établissement régional du matériel de transmissions de la 1re région.
6 Basset (M.-P.), école d'application des transmissions.
7 Richet (H.-G.-M.), 45e R. T.
8 Lupi (J.-A.), 42e R. T.
9 Algalin (G.-J.), groupe régional d'exploitation des transmissions territoriales de la 1re région.

Lieutenants.

MM.
1 Le Solleuz (A.-F.), école d'application des transmissions (en sursis jusqu'au 6 mars 1952).
2 Bénéfice (M.-A.-T.), 50e B. T. (en sursis jusqu'au 15 août 1951).
3 Maria (A.-C.), école d'application des transmissions (en instance de présentation commission de réforme).
4 Carrière (R.-J.-F.), 41e R. T. (en sursis jusqu'au 10 août 1951).
5 Picat (M.-J.), groupe régional d'exploitation des transmissions territoriales de la 1re région (en sursis jusqu'au 19 septembre 1951).
6 Lenicolais (R.-F.-G.-A.), école d'application des transmissions (en instance présentation commission de réforme).
7 Lagneau (J.-F.), 45e R. T. (en sursis jusqu'au 17 août 1951).
8 Devoille (R.-E.), 41e R. T. (en sursis jusqu'au 31 décembre 1951).
9 Gallot (P.-C.-A.), 46e B. T.
10 Pelissier (P.), école d'application des transmissions.
11 Léger (F.-A.-F.-R.), école d'application des transmissions.
12 Thiebaut (P.-A.), 8e B. T.
13 Gomez (J.-E.), 8e R. T.
14 Ravarre (P.-A.), 118e B. T.
15 Surel (E.-L.), 49e B. T.
16 Teissier (P.-L.), 38e R. T.
17 Bagnon (G.), 118e B. T.

Cadre des adjoints du service du matériel.

Subdivision transmissions.

Commandants.

1 M. Pouey (A.-J.-D.-I.), direction centrale du matériel, subdivision transmissions.

Capitaines.

MM.
1 Lavorata (J.), établissement central du matériel de transmissions.
2 Lefort (A.-P.-Y.), service technique des installations et de l'exploitation des transmissions.

Lieutenants.

MM.
1 Hugon (L.-L.), établissement régional du matériel de transmissions de la 9e région.
2 Scalabrino (E.-L.), établissement central du matériel de transmissions.
3 Rassat (F.-A.), groupe régional d'exploitation des transmissions territoriales de la 2e région.

Sous-lieutenant.

1 M. Merceron (M.-D.), école d'application des transmissions.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Commandant.

1 M. Gillet (O.-P.-J.), état-major du commandement suprême des forces alliées en Europe, Paris.

MM.
1 Martin (A.-A.), centre mobilisateur 51e régiment d'infanterie, Amiens.
2 Moreau (R.-A.), état-major C. C. F. F. A.
3 Kirch (A.), haut commissaire de la République française en Sarre.
4 Marquès (R.-C.-E.), état-major, commandement supérieur troupes de Tunisie.

Lieutenants.

MM.
1 Delprat (P.), service de la mécanographie, Paris
2 Brière (J.-M.), état-major, subdivision de Saint-Etienne.
3 Cazeaux (B.-P.-H.), état-major C. C. F. F. A.
4 Fabiani (L.-T.-J.), base militaire, Marseille.

Sous-lieutenants.

MM.
1 Riche (A.-D.), service social des F. F. A. (en sursis).
2 Cousin (J.-G.), D. C. I. Versailles (en sursis).
3 Le Tellier (A.-N.), état-major subdivision de Paris.
4 Ollivier (B.), bureau des archives, Paris.
5 Gaucher (L.-L.-E.), état-major C. C. F. F. A.
6 Fourchon (A.-J.), état-major 1re région.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Capitaines.

MM.
1 Borey (L.-H.), 152e régiment d'infanterie (en sursis).
2 Peltier (M.-M.-O.), état-major 7e région (en sursis).
3 Schaeffer (M.-L.), C. A. R. n° 113.
4 Bonnin (A.-A.-A.), bureau mobilisateur de Constantine.

Lieutenants.

MM.
1 Troadec (E.), institut des hautes études de défense nationale (en sursis).
2 Allamand (H.-V.-E.), école militaire préparatoire de Billom (en sursis).
3 Voillot (G.), bureau des archives, Paris.
4 Barde (J.), S. E. P. R. 5e région.

Sous-lieutenants.

MM.
1 Rata (A.-M.), centre mobilisateur du 32e R. I., Châteauroux.
2 Lebaud (R.-J.-A.), centre mobilisateur du 117e régiment d'infanterie, le Mans.
3 Tisseau (J.-H.-C.), école application du train.

TROUPES AEROPORTEES

Infanterie.

Chefs de bataillon.

MM.
1 Dangoumau (J.), E. T. A. P.
2 Renon (J.-M.), 1/18e R. I. P. C.

Capitaines.

MM.
1 Marchand (P.-M.), S. E. P. R. Tunis.
2 Crespin (M.-R.), E. M. P. défense nationale.
3 Mairet (L.-M.-A.), B. Cdt 18e R. I. P. C.
4 Golfier (J.), E. T. A. P.
5 Faure (A.-J.), B. Cdt 18e R. I. P. C.
6 Pages (J.), S. E. P. R. 4e R. M.
7 Perone (J.-E.), E. T. A. P.
8 Fanget (M.-D.), 2/18e R. I. P. C.
9 Roehricht (C.-G.-A), E. M. F. A. G. 3e bureau.
10 Bouvery (J.-M.-A.-F.), B. Cdt 18e R. I. P. C.

Lieutenants.

MM.
1 Arnaud (J.-D.), 1/18e R. I. P. C.
2 Maury (J.-J.), S. E. P. R. 1re R. M.
3 Bongeot (J.-R.-L.), E. T. A. P.
4 Flamand (R.-D.-E.-E.), 1/18e R. I. P. C.
5 Jean (R.-L.), S. T. A./ G. A. P.
6 Gobin (M.-T.), 1/18e R. I. P. C.
7 Guennal (A.-J.-M.), B. Cdt 18e R. I. P. C.
8 Alousque (H.-J.-M.), 1/18e R. I. P. C.
9 Gravil (R.-J.-B.), 1/18e R. I. P. C.
10 Courcet (P.-J.-F.), 1/18e R. I. P. C.
11 Rosselle (R.), 111/1er R. C. P.
12 Ducarme (F.-R.), 1/18e R. I. P. C.
13 Lavrat (G.-J.-E.), 1/14e R. I. P. C.
14 Leroy (R.-A.-A.), 2/18e R. I. P. C.
15 Dufour (J.-R.), 111/1er R. C. P.
16 Martinais (A.-P.-M.), 2/18e R. I. P. C.
17 Perret (R.-R.-J.), B. Cdt 18e R. I. P. C.
18 Lefranc (R.-A.), S. E. P. R. 6e R. M.
19 Domingo (E.-H.), 111/1er R. C. P.
20 Dufourcet (J.-F.), E. T. A. P.

Sous-lieutenants.

MM.
1 Thaillard (A.-H.-R.), 2/18e R. I. P. C.
2 Houot (J.), C. E. S. n° 1.
3 Perrin (R.), 1/14e R. I. P. C.
4 Piol (F.), S. E. P. R. 1re R. M.
5 Baeumler-Rousselle (O.-F.-R.), E. T. A. P.

Arme blindée et cavalerie.

Chef d'escadrons.

1 M. de la Lance (H.-M.), E. M. F. A. G., 1er bureau.

Capitaines.

MM.
1 Giraud (B.-H.-R.-M.), 1er hussards.
2 Maisonnier (R.-J.-H.G.), 1er hussards.
3 Trehu (R.-F.-X.), 1er hussards.

Lieutenants.

MM.
1 Chanavat (P.-J.-B.-M.), 1er hussards.
2 Planchard de Cussac (P.-L.-M.), 1er hussards.
3 Bereciartua (J.-M.-J.), 1er hussards.
4 Tortot (R.), S. E. P. R. 1re R. M.

Sous-lieutenants.

MM.
1 Desroches (J.-L.-R.), D. T. A. P. M.
2 Duclos (M.-J.), E. T. A. P.

Artillerie.

Chef d'escadrons.

1 M. Desray (G.-L.), 35e R. A. L. P.

Capitaines.

MM.
1 Marcoux (L. M.), S. E. P. R. 2e R. M.
2 Collet (E.), 35e R. A. L. P.
3 Du Verdier de Genouillac (B.-L.-M.), 35e R. A. L. P. (en sursis).
4 Caillat (P.-J.-E.), B. Cdt 18e R. I. P. C.
5 Clairfond (A.-L.), 35e R. A. L. P.

Lieutenants.

MM.
1 Blondeau (R.-R.), E. T. A. P.
2 Le Donche (F.-F.-M.), 35e R. A. L. P.
3 Lassort (R.-J.-G.-H.), 35e R. A. L. P.
4 Hardy (V.-J.-A.), 35e R. A. L. P.
5 Audibert (G.-A.-H.), 35e R. A. L. P.
6 Bureau (A.-A.), 35e R. A. L. P.
7 Talon (G.-E.-H.), 35e R. A. L. P.
8 Molinier (J.-J.-J.), 35e R. A. L. P.
9 Houin (J.-G.-F.), 35e R. A. L. P.
10 Simoutre (A.-M.-G.), E. T. A. P.

Train.

Capitaine.

1 M. Thiriet (E.-J.), C. R. A. n° 1.

Lieutenants.

MM.
1 Meinvielle (P.-J.), 75e C. de Q. G.
2 Lancery (E.-A.), E. T. A. P.
3 Garguillo (A.-V.), C. R. A. n° 2.

Génie.

Capitaine.

1 M. Bouvier (M.-J.-A.), 17e B. G. A. P.

Lieutenants.

MM.
1 Berthelot (M.-M.-L.), 17e B. G. A. P.
2 Cramont (G.-J.-A.), 17e B. G. A. P.
3 Du Boucher (B.-Y.), 17e B. G. A. P.

Transmissions.

Capitaine.

1 M. Delamalle (J.-R.), 341e C. T.

Lieutenants.

MM.
1 Fabry (R.-L.), 341e C. T.
2 Delor (E.), 341e C. T.

Personnel technique des formations géographiques.

TECHNICIENS GÉOGRAPHES

Chefs d'escadron.

MM.
d Privat (G.-J.), artillerie.
2 Guidot (R.), artillerie.

TECHNICIENS « TERRAIN »

Capitaines.

MM.
d Schlosser (A.-P.-R.), artillerie.
2 Mauccl (R.), artillerie.
3 Marx (R.-C.-M.), artillerie.

Lieutenant.

d M. Vignes (A.), infanterie.

TECHNICIENS « REPRODUCTION TIRAGE »

Capitaines.

MM.
d Macaisne (G.), artillerie
2 Fougère (J.), artillerie.

Lieutenant.

d Guiclle (R.-C.), artillerie.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 20 juillet 1951 portant déclaration d'utilité publique de l'acquisition d'un terrain sis à Trappes (Seine-et-Oise) en vue de l'extension de l'observatoire aérologique de Bort.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu les décrets des 8 août et 30 octobre 1935 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu le décret du 2 mai 1936;

Vu le procès-verbal des enquêtes d'utilité publique et parcellaire confondues auxquelles il a été procédé en la mairie de Trappes;

Vu l'arrêté du préfet de Seine-et-Oise en date du 20 avril 1950;

Vu les pièces de l'enquête;

Vu l'autorisation donnée le 10 août 1950, par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est déclarée d'utilité publique, l'acquisition en vue de l'extension de l'observatoire aérologique dit: « Observatoire Teisserenc de Bort », d'un terrain de 2 ha 80 a 89 ca, sis à Trappes (Seine-et-Oise), lieudit la Buisson de la Coudre, tel que ledit terrain figure au plan et à l'état parcellaire annexés au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Décret du 20 juillet 1951 portant affectation définitive, au département des travaux publics, des transports et du tourisme, d'une parcelle de terrain dépendant de la forêt domaniale de Soulac (Gironde).

Par décret en date du 20 juillet 1951, est affectée au département des travaux publics, des transports et du tourisme (ponts et chaussées, service maritime de la Gironde) en vue de l'exécution d'un programme de travaux de défense contre la mer une parcelle de terrain d'une superficie de 14.750 m2 dépendant de la forêt domaniale de Soulac et représentée sur le plan annexé au présent décret.

Décret du 20 juillet 1951 portant nomination d'un inspecteur général des ponts et chaussées (cadre des services détachés).

Par décret en date du 20 juillet 1951, M. Villevieille (Marcel), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées en service détaché auprès du gouvernement général de l'Algérie, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général, est nommé inspecteur général de 2e classe des ponts et chaussées (cadre des services détachés), pour prendre rang au 1er juillet 1951.

Création d'un comité national F. A. L. chargé d'étudier les problèmes concernant la facilitation du transport aérien international.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre du budget, le ministre de la France d'outre-mer et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la convention relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago le 7 décembre 1944;

Vu l'annexe 9 à ladite convention relative à la facilitation du transport aérien international;

Vu la recommandation de l'Organisation de l'aviation civile internationale (O. A. C. I.) de créer des comités nationaux F. A. L.,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est créé un comité national F. A. L. chargé d'étudier les problèmes concernant la facilitation du transport aérien international.

Art. 2. — La composition de ce comité est fixée ainsi qu'il suit:

Président.

Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale ou son représentant.

Membres.

Trois représentants du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme (deux du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, un du commissariat général au tourisme);
Un représentant du ministre des affaires étrangères;
Un représentant du ministre de l'intérieur;
Un représentant du ministre du budget;
Un représentant du ministre de la France d'outre-mer;
Un représentant du ministre de la santé publique et de la population;
Un représentant de l'Union des chambres de commerce aéronautiques;
Un représentant de l'aéroport de Paris;
Un représentant de la compagnie nationale Air France;
Un représentant des compagnies privées de transport aérien.

Chacun des membres pourra se faire assister des experts de son choix, ceux-ci n'ayant que voix consultative.

Le comité se réunira sur convocation de son président. Le secrétariat en sera assuré par un fonctionnaire de la direction de la navigation et des transports aériens du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale désigné à cet effet.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre du budget, le ministre de la France d'outre-mer, le ministre de la santé publique et de la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juillet 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES PONCHELET.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Concession à la chambre de commerce de Saint-Nazaire de l'exploitation de la partie Sud de la base sous-marine.

Par arrêté du 13 juillet 1951, l'exploitation de la partie Sud de la base sous-marine établie au port de Saint-Nazaire a été concédée à la chambre de commerce de Saint-Nazaire, aux clauses et conditions du cahier des charges annexé au présent arrêté.

CAHIER DES CHARGES

TITRE Ier

Objet et nature de la concession.

Objet de la concession.

Art. 1er. — La présente concession a pour objet l'exploitation par la chambre de commerce de Saint-Nazaire de la partie de la base sous-marine de Saint-Nazaire dont la gestion est assurée par l'administration des travaux publics, conformément à la convention interministérielle du 6 décembre 1948 intervenue entre les départements de la marine et des travaux publics.

La base sous-marine de Saint-Nazaire est un bâtiment situé sur le domaine public maritime dans la darse du bassin de Saint-Nazaire, délimitée par les quais Watier, Chevreau et Jégou et sur les terres-pleins avoisinant cette darse, tel qu'il est défini sur le plan ci-annexé.

La partie concédée à la chambre de commerce (teintée en rouge sur le plan) comprend les compartiments 10, 11, 12, 13, 14, ainsi que l'intervalle entre les compartiments 12 et 13 et les locaux à l'ouest des espaces précédents. Les locaux sont concédés avec le matériel et le gros outillage qu'ils contiennent.

Cette partie de la base sous-marine est destinée à être mise exclusivement à la disposition du commerce maritime dans le seul but de développer l'activité du port de Saint-Nazaire.

Il est spécifié que la limite ouest se trouve au nu du mur ouest de la base et la limite est à l'aplomb du bord du toit.

Les ouvrages concédés appartiennent à l'Etat et ils sont remis à la chambre de commerce dont la situation définie par l'état des lieux établi par le service des ponts et chaussées, contradictoirement avec les services de la marine, auquel la chambre de commerce déclare adhérer.

Nature de la concession.

Art. 2. — L'usage des installations et appareils sera toujours facultatif pour le public et subordonné aux nécessités du service du port.

Les quais sur lesquels ils seront établis resteront affectés à l'usage libre du public, sous l'autorité exclusive des agents chargés de la police du port.

La chambre de commerce ne sera fondée à élever aucune réclamation dans le cas où l'établissement et l'exploitation d'autres outillages publics ou privés seraient autorisés dans le port.

TITRE II

Exécution des travaux et entretien.

Projets d'exécution.

Art. 3. — La chambre de commerce sera tenue de soumettre au ministre des travaux publics les projets d'exécution, d'acquisition ou de modification de tous les ouvrages et de tous les engins à installer ou concédés. Ces projets devront comprendre tous les plans, dessins et mémoires explicatifs nécessaires pour déterminer complètement les constructions à édifier ou modifier, ainsi que les dispositions des appareils.

Le ministre des travaux publics aura le droit de prescrire les modifications qu'il jugera convenable pour assurer la bonne marche de tous les services, et la conservation de la base sous-marine. Il précisera éventuellement les installations dont le rétablissement ne sera pas exigé en fin de concession.

Il est d'ores et déjà admis que l'ensablement ou la couverture des bassins intérieurs et le percement des ouvertures dans la partie ouest ainsi que dans la toiture, pourront être effectués par la chambre de commerce, et qu'il y aura, en outre, lieu pour celle-ci d'établir une clôture étanche en matériaux résistants entre les alvéoles 9 et 10 et de munir de portes blindées les ouvertures qui seraient percées dans les parois pour permettre la desserte par voie ferrée en arrière de la base.

Exécution des travaux.

Art. 4. — Tous les ouvrages seront exécutés, conformément aux projets approuvés, en matériaux de bonne qualité, mis en œuvre suivant les règles de l'art.

Les matériaux entrant dans la composition des ouvrages et les engins d'outillages nécessaires à l'exploitation devront être de provenance ou de fabrication française, sauf dérogations autorisées par le ministre des travaux publics.

Entretien des ouvrages.

Art. 5. — Les ouvrages concédés à la chambre de commerce seront entretenus en bon état par ses soins, de façon à toujours convenir parfaitement à l'usage auquel ils sont destinés.

La chambre de commerce prendra les mesures nécessaires pour maintenir en bon état de propreté les installations et appareils, ainsi que leurs abords.

En cas de négligence de sa part, il y sera pourvu d'office à la diligence des ingénieurs des ponts et chaussées, à la suite d'une mise en demeure adressée par le préfet et restée sans effet.

Frais de construction et d'entretien.

Art. 6. — Tous les frais de premier établissement, de modification et d'entretien seront à la charge de la chambre de commerce.

Seront également à sa charge les frais des changements qu'elle sera autorisée par le ministre à apporter aux ouvrages du domaine public.

Pavages, empierrements, voies ferrées, etc.

Art. 7 — Seront à la charge de la chambre de commerce : les modifications qui seront apportées aux revêtements de la base, du fait de l'installation des ouvrages concédés, ainsi que l'entretien des parties de revêtements modifiées.

Les voies ferrées ne devront en aucun cas former obstacle à la circulation publique.

Indemnités aux tiers.

Art. 8. — Seront à la charge de la chambre de commerce, sauf son recours contre qui de droit, toutes les indemnités qui pourraient être dues à des tiers par suite de l'exécution, de l'entretien ou du fonctionnement des ouvrages concédés.

Règlements de voirie.

Art. 9. — La chambre de commerce sera tenue de se conformer à tous les règlements de voirie existants ou à intervenir, notamment en ce qui concerne les travaux à exécuter sur la voie publique, en vue de l'établissement ou de l'entretien des voies ferrées, des canalisations de toute nature et de tous autres appareils

Ces travaux seront effectués avec la plus grande activité et avec toutes les précautions qui auront été prescrites, de façon à gêner le moins possible la circulation.

Aussitôt qu'ils seront terminés, la chaussée sera rétablie en bon état par les soins de la chambre de commerce et à ses frais.

Effets du libre usage de la voie publique.

Art. 10. — La chambre de commerce ne sera admise à réclamer aucune indemnité, en raison des dommages que le roulage ordinaire causerait aux voies ferrées et aux autres ouvrages fixes.

Elle ne pourra non plus élever contre l'administration aucune réclamation, en raison de l'état du chenal, des bassins, des chaussées et terre-pleins du port ou de l'influence que cet état exercerait sur l'entretien de ses ouvrages et le fonctionnement de ses installations, appareils et services, ni en raison du trouble ou des interruptions de service qui résulteraient, soit de mesures temporaires d'ordre et de police prises par le service du port, soit de travaux exécutés sur le domaine public, tant par l'administration que par les particuliers régulièrement autorisés, ni en raison d'une cause quelconque résultant du libre usage de la voie publique.

Délais d'exécution.

Art. 11. — La chambre de commerce devra avoir terminé dans le délai d'un an les travaux de modifications des installations de la base sous-marine prévus à l'article 3 de la présente concession, c'est-à-dire :

a) Le percement de la toiture et de la paroi Ouest ;

b) La pose de portes blindées dans les ouvertures de la paroi Ouest ;

c) L'établissement d'une clôture étanche en matériaux résistant entre les alvéoles 9 et 10.

Contrôle de la construction et de l'entretien.

Art. 12. — Les travaux de modification et d'entretien, éventuellement ceux de premier établissement qui pourraient être autorisés ultérieurement, seront exécutés sous le contrôle des ingénieurs des ponts et chaussées.

A mesure que les travaux de premier établissement seront terminés, chaque installation, appareil ou groupe susceptible d'être utilisé isolément fera l'objet d'un procès-verbal de récolement dressé par les ingénieurs sur la demande de la chambre de commerce, et le préfet, sur le vu de ce procès-verbal, en autorisera, s'il y a lieu, la mise en service.

Installations et appareils supplémentaires.

Art. 13. — La chambre de commerce sera tenue, quand elle en sera requise, de mettre en service des installations et appareils supplémentaires, dans la mesure qui sera déterminée par le ministre des travaux publics, après avis du ministre du commerce et de l'industrie, pourvu qu'il n'en résulte aucune modification essentielle dans la consistance de la concession.

TITRE III

Exploitation.

Police des quais et du port.

Art. 14. — La présente concession ne conférera à la chambre de commerce aucun droit d'intervenir, soit dans le placement des navires et bateaux aux quais outillés par elle ou dans le déplacement de ces navires ou bateaux, soit dans la police de la grande voirie, ou dans celle de la circulation et de l'usage des quais.

Accès dans la base.

Art. 14 *bis*. — L'accès à l'intérieur de la base se fera par terre, par la porte sud de la base ou par les ouvertures ménagées dans les parois.

Aucune circulation, y compris pour l'accès au toit ne se fera en empruntant la partie nord de la base qui reste occupée par la marine nationale.

Ordre d'admission à l'usage des installations et appareils.

Art. 15. — (Pour mémoire.)

Obligations du concessionnaire.

Art. 16. — (Pour mémoire.)

Obligations des usagers.

Art. 17. — (Pour mémoire.)

Suspension des opérations.

Art. 18. — (Pour mémoire.)

Conditions d'admission des demandes d'occupation.

Art. 18 *bis*. — L'exploitation commerciale de la partie Sud de la base sous-marine se fera par mise de tout ou partie de la partie concédée à la disposition de commerces ou d'industries, dont le fonctionnement est lié à l'utilisation de la voie maritime pour la réception ou l'embarquement des marchandises.

L'admission des demandes sera subordonnée à l'agrément du directeur du port, après avis de la commission consultative.

La chambre de commerce soumettra à l'approbation du préfet le modèle des autorisations d'une durée égale ou inférieure à deux ans.

Les conditions d'occupation d'une durée supérieure à deux ans seront déterminées dans des modèles de contrat qui seront soumis à l'approbation du ministre des travaux publics.

Ces contrats seront approuvés par le préfet, sur avis favorable des ingénieurs du service maritime, lorsque la durée de l'occupation sera égale ou inférieure à dix ans.

Ils seront soumis à l'approbation du ministre des travaux publics lorsque la durée de l'occupation sera supérieure à dix ans.

Occupation des hangars.

Art. 19. — (Pour mémoire.)

Eclairage et surveillance.

Art. 20. — (Pour mémoire.)
Art. 21. — (Pour mémoire.)

Règlements du port, mesures de police et déplacement des appareils.

Art. 22. — La chambre de commerce sera soumise aux règlements du port.

Elle se conformera aux arrêtés qui seront pris par le préfet, après l'avoir entendue, pour réglementer l'usage des installations et appareils, dans l'intérêt de la sécurité publique, du bon ordre dans l'exploitation du port et du bon emploi des ouvrages publics.

Elle sera tenue de déplacer momentanément ses engins mobiles, loués ou non, toutes les fois qu'elle en sera requise par les agents chargés de la police du port, soit pour les besoins de l'exploitation du port, soit pour les réparations à exécuter aux ouvrages publics.

Ces déplacements seront ordonnés verbalement aux agents de la chambre de commerce, qui devront obtempérer immédiatement aux injonctions du personnel préposé à la police du port. Faute par ces agents de s'y conformer, il sera dressé contre eux personnellement procès-verbal pour contravention à la police de la grande voirie et il sera procédé d'office, sans autre mise en demeure, à l'exécution des ordres des agents chargés de la police du port, aux frais des contrevenants, sauf recours contre la chambre de commerce civilement responsable.

Le déplacement définitif des engins mobiles que l'administration jugerait utile d'exclure d'un bassin ou d'un quai, celui des installations fixes susceptibles d'être démontées et reposées dans un autre emplacement sera prescrit, s'il y a lieu, par le préfet, la chambre de commerce entendue. Faute par celle-ci de se conformer aux injonctions reçues, il sera procédé d'office au déplacement, à ses frais, risques et périls.

Mesures de détail.

Art. 23. — Les mesures de détail relatives à l'application du présent cahier des charges, en ce qui concerne notamment les obligations respectives de la chambre de commerce et des personnes qui feront usage de ses installations et appareils, ainsi que les mesures de détail relatives à l'application des tarifs, seront arrêtées par le préfet, la chambre de commerce entendue.

Agents du concessionnaire.

Art. 24. — Les agents que la chambre de commerce emploiera pour la surveillance et la garde des ouvrages concédés pourront être commissionnés et assermentés devant le tribunal de première instance, dans les conditions prévues pour les gardes des particuliers.

Ils porteront des signes distinctifs de leurs fonctions.

Sous-traités.

Art. 25. — La chambre de commerce pourra, avec le consentement du ministre des travaux publics, confier à des entrepreneurs agréés par elle l'exploitation de tout ou partie de ses installations et appareils et la perception des taxes fixées par le tarif; mais, dans ce cas, elle demeurera personnellement responsable, tant envers l'Etat qu'envers les tiers, de l'accomplissement de toutes les obligations que lui impose le présent cahier des charges.

Contrôle de l'exploitation.

Art. 26. — L'exploitation des installations et appareils concédés sera faite sous le contrôle des ingénieurs des ponts et chaussées.

TITRE IV

Tarifs.

Taxes maxima.

Art. 27. — Les taxes maxima qui pourront être perçues pour l'usage des installations et appareils seront les suivantes, par mètre carré et par an:

La chambre de commerce est autorisée à percevoir pendant toute la durée de l'occupation de la base une taxe par mètre carré occupé (y compris la demi-épaisseur des murs), dont le taux maximum T sera obtenu par la formule suivante:

T = 4 F (quatre francs, base 1er septembre 1939)

multiplié par le coefficient de majoration fixé par le préfet pour les outillages publics du port dans la limite des maxima autorisés par les arrêtés ministériels applicables à cet outillage.

A l'origine de la concession, le maximum T prend ainsi la valeur T = 4 × 17,50 = 70 F.

Taxes de manutention maxima.

Art. 27 *bis*. — (Pour mémoire.)

Application du tarif des appareils.

Art. 28. — (Pour mémoire.)

Services rémunérés par les taxes des appareils de manutention.

Art. 29. — (Pour mémoire.)

Application du tarif des hangars.

Art. 30. — (Pour mémoire.)
Art. 31. — (Pour mémoire.)

Services accessoires.

Art. 32. — En dehors des taxes dont le maximum est déterminé à l'article 27 ci-dessus, le ministre des travaux publics, sur la proposition de la chambre de commerce, fixera les taxes maxima relatives aux services accessoires, non prévus au présent cahier des charges, dont la chambre de commerce sera autorisée à se charger dans l'intérêt de la bonne exploitation du port.

Assurances.

Art. 33. — Les frais d'assurance en cas d'incendie, d'avarie, de perte, de vol, etc., ne sont pas compris dans les taxes.

La chambre de commerce pourra passer avec des compagnies d'assurance des contrats dont les usagers de l'outillage pourront profiter, sur leur demande et à charge, par eux, de payer les primes déterminées par ces contrats, dont le texte sera tenu à leur disposition.

Payement des taxes.

Art. 34. — (Pour mémoire.)

Abaissement des tarifs.

Art. 35. — La chambre de commerce pourra, si elle le juge convenable, abaisser les tarifs, avec ou sans conditions, au-dessous des limites déterminées par les tarifs maxima. Elle pourra, notamment, établir des tarifs d'abonnement pour les services réguliers desservant le port dans des conditions déterminées.

Les taxes ainsi abaissées ne pourront être relevées qu'après un délai de trois mois.

Toute modification des tarifs devra être soumise à l'homologation du ministre des travaux publics, après avoir été portée à la connaissance du public par des affiches placardées pendant quinze jours au moins avant la demande d'homologation.

L'application des tarifs modifiés ne pourra commencer qu'après l'homologation.

Publicité des tarifs.

Art. 36. — (Pour mémoire.)

Perception des taxes.

Art. 37. — La perception devra être faite d'une manière égale pour tous, sans aucune faveur. Toute convention contraire à cette clause sera nulle de plein droit.

Toutefois, cette clause ne s'appliquera pas aux traités qui interviendraient entre la chambre de commerce et l'administration dans l'intérêt des services publics.

Les perceptions seront constatées par un registre à souche, avec indication détaillée, sur la souche comme sur le reçu détaché, de toutes les sommes perçues. Ce registre sera présenté à toute réquisition, aux ingénieurs du port, qui en contrôleront la tenue.

Registre des réclamations.

Art. 38. — (Pour mémoire.)

TITRE V

Affectation des recettes et revision des tarifs.

Budgets et comptes annuels.

Art. 39. — Les recettes de la présente concession d'une part, les dépenses correspondantes d'autre part, seront incorporées au chapitre de l'outillage public de chacune des sections du budget et du compte spécial établis chaque année par la chambre de commerce pour l'ensemble des services gérés par elle dans l'intérêt de l'exploitation du port.

Emploi des taxes.

Art. 40. — (Pour mémoire.)

Révision des tarifs maxima.

Art. 41. — (Pour mémoire.)

TITRE VI

Durée de la concession. — Retrait. — Modification des installations.

Durée de la concession.

Art. 42. — La concession prendra fin le 23 août 1969.

Elle pourra aussi prendre fin en cas d'hostilités ou de mobilisation, et sans préavis.

Reprises des installations et appareils en fin de concession.

Art. 43. — A l'expiration du délai fixé à l'article précédent et par le seul fait de cette expiration, l'Etat se trouvera subrogé à tous les droits de la chambre de commerce.

Il reprendra immédiatement possession des installations, des appareils, de leurs accessoires faisant l'objet de la présente concession.

Retrait de la concession.

Art. 44. — A toute époque, l'Etat aura le droit de retirer la concession, à charge par lui de pourvoir au payement des annuités restant à courir pour l'intérêt et l'amortissement des emprunts effectués à l'établissement de l'outillage et de supporter toutes les dépenses régulièrement engagées, qui se rattacheraient à l'administration du service.

Ce retrait aura les mêmes effets que la reprise visée à l'article précédent.

L'Etat sera tenu de se substituer à la chambre de commerce pour l'exécution de tous les engagements normalement pris par elle pour l'exécution du service, et de continuer à assurer ce service jusqu'à ce que la suppression des installations ait été prononcée, s'il y a lieu, dans les formes prévues au dernier paragraphe de l'article 46 ci-après.

Interruption de service.

Art. 45. — Dans le cas d'interruption partielle ou totale des services confiés à la chambre de commerce, l'administration prendra immédiatement les mesures nécessaires pour assurer provisoirement la marche de ces services, aux frais, risques et périls de la chambre de commerce.

Faute par celle-ci, dûment mise en demeure, de pourvoir à la reprise des services dans les délais à elle impartis, il sera procédé au retrait de la concession, comme il est dit à l'article précédent.

Suppression partielle ou totale des installations.

Art. 46. — Dans le cas où, à une époque quelconque, le ministre des travaux publics statuant, la chambre de commerce entendue, reconnaîtrait qu'il est nécessaire, dans l'intérêt public, de supprimer, soit momentanément, soit définitivement, une partie de ses installations, la chambre de commerce, sur sa réquisition, devrait évacuer les lieux et les remettre dans leur état primitif sous réserve des dispositions de l'article 3 (§ 2).

Faute par elle de se conformer à cette obligation dans le délai qui aurait été fixé, il serait procédé d'office à l'exécution des travaux nécessaires.

S'il s'agissait d'installations dont la suppression entraînerait celle de tout ou partie des services assurés par la chambre de commerce, cette suppression serait prononcée dans les formes suivies pour la concession, à moins qu'elle ne résulte de travaux déclarés d'utilité publique par une loi ou par un décret. L'Etat devrait, dans ce cas, assurer le service de la partie des emprunts contractés par la chambre de commerce qui répondrait aux dépenses d'établissement des installations supprimées, à moins de convention contraire.

Redevances et impôts.

Art. 46 *bis*. — La chambre de commerce payera à l'Etat une redevance annuelle de 10 p. 100 de la recette brute, cette redevance ne pouvant être inférieure en aucun cas à la somme de 20.000 F par an. Cette redevance pourra en outre être revisée le 1er janvier de chaque année; toutefois cette revision n'aura lieu pour la première fois que le 1er janvier 1952.

Cette redevance sera payée au plus tard, le 1er juillet de l'année suivante entre les mains du receveur central des domaines de Saint-Nazaire, cité administrative « La Briandais », à Saint-Nazaire.

La chambre de commerce supportera seule la charge des impôts de toutes catégories, et notamment de l'impôt foncier, auxquels sont actuellement ou pourraient éventuellement être assujettis les ouvrages exploités en vertu du présent arrêté. Le concessionnaire fera, en outre, s'il y a lieu et sous sa responsabilité, la déclaration de constructions nouvelles prévue par l'article 9 de la loi du 8 août 1890.

Notifications administratives.

Art. 47. — (Pour mémoire.)

Etablissement d'engins de manutention par des tiers.

Art. 48. — (Pour mémoire.)

Fourniture d'énergie à l'administration ou aux tiers.

Art. 49. — (Pour mémoire.)

Emplois réservés.

Art. 49 *bis*. — En conformité des lois et règlements actuellement en vigueur, la chambre de commerce devra réserver aux anciens militaires, à leurs veuves et à leurs orphelins, remplissant les conditions prévues par ces lois et règlements, un certain nombre d'emplois, ainsi qu'il est indiqué au tableau annexé au présent cahier des charges. Elle se conformera à cet effet aux dispositions édictées pour l'application des lois dont il s'agit.

Etats statistiques de l'exploitation.

Art. 50. — La chambre de commerce sera tenue de remettre aux ingénieurs du port, dans les trois premiers mois de chaque année, un compte rendu statistique de l'exploitation, établi conformément à un modèle qui sera arrêté par le ministre des travaux publics.

Frais d'impression et de publication.

Art. 51. — Les frais d'impression et de publication au *Journal officiel* du présent cahier des charges et des pièces annexées seront supportés par la chambre de commerce.

Lu et approuvé:

Saint-Nazaire, le 23 janvier 1951.

Le président de la chambre de commerce,

Vu pour être annexé à l'arrêté en date de ce jour.

Paris, le 13 juillet 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

HENRI YRISSOU.

TABLEAU DES EMPLOIS RESERVES

en application de la loi du 30 janvier 1923 (art. 7, 9 et 11), modifiée par la loi du 21 juillet 1928 et de la loi du 18 juillet 1924.

I. — *Emplois réservés aux invalides de guerre, aux engagés, rengagés et commissionnés.*

CATÉGORIES des emplois	EMPLOIS	PROPORTION réservée par la loi du 30 janvier 1923 (modifiée par la loi du 21 juillet 1928).	PROPORTION exclusivement réservée aux bénéficiaires de la loi du 18 juillet 1924.	CATÉGORIE DE BLESSURES ou d'infirmités compatibles avec l'emploi réservé (1).	CONDITIONS D'APTITUDE et matières des examens.
2e	Ingénieurs, conducteurs, chefs de poste.	4/12	3/12	V, Y, Og.....	Posséder les diplômes correspondant à l'emploi, avoir l'expérience industrielle requise, stage de six mois.
4e	Gardiens de bureau.....	8/12	4/12	Cr, V, Y, O, Cou (sauf aphonie), Th, Ab, Og, D, Ba, Br, M, P (un).	Savoir lire, écrire et compter.
3e	Aides-comptables	6/12	3/12	Cr, V, Y, O, Cou, Th, Ab, Og, D, Ba, Br (un), M (une), C, J, P.	Dictée, arithmétique, système métrique, notions de comptabilité.
2e	Comptables	4/12	3/12	Cr, V, Y, O, Cou, Th, Ab, Og, D, Ba, Br (un), M (une), C, J, P.	Instruction générale répondant au moins au brevet élémentaire, connaissance de la comptabilité commerciale.
3e	Employés aux écritures...	6/12	3/12	Cr, V, Y O, Cou (sauf aphonie), Th, Ab, Og, D, Ba, C, J (sauf amputation des deux membres), P.	Belle écriture, ou dactylographie, orthographe correcte, arithmétique, système métrique.
4e	Forgerons	4/12	3/12	Cr, V, Y, O, Cou (sauf torticolis), Og, M, C, J (sauf amputation partielle ou totale d'un membre, ankylose, pseudarthrose, relâchement articulaire), P (un intact, l'autre permettant la marche).	Savoir lire, écrire, compter et avoir des connaissances pratiques.
4e	Ajusteurs	4/12	3/12	V, Og.....	Savoir lire, écrire et compter, pratique professionnelle.
4e	Electriciens, surveillants de tableau.	4/12	3/12	Cr, V, Y, O, Cou (sauf torticolis), Og, M, C, J (sauf amputation partielle ou totale d'un membre, ankylose, pseudarthrose, relâchement articulaire), P (un intact, l'autre permettant la marche).	Savoir lire, écrire, compter et avoir des connaissances pratiques.
4e	Gardes-lignes	4/12	3/12	V, Og.....	Savoir lire, écrire, compter et avoir des connaissances pratiques.
4e	Manœuvres	3/12	3/12	V, Og.....	Savoir lire, écrire et compter.

1) *Explication des abréviations.* — Cr: crâne; V: visage; Y: yeux; O: oreilles; Th: thorax; Ab: abdomen; Og: organes génitaux; Ba: bassin; Br: bras; M: main; D: dos et colonne vertébrale; C: cuisse; J: jambe; P: pieds.

II. — *Emplois réservés aux veuves de guerre.*

CATÉGORIES d'emplois	EMPLOIS	PROPORTION réservée	CONDITIONS D'APTITUDE ET MATIERES DES EXAMENS
3e	Sténodactylographes	1/2	Orthographe, rédaction élémentaire, arithmétique, épreuves (pratique et vitesse) de dactylographie et de sténographie.
4e	Gardiens de bureau.....	2/3	Savoir lire, écrire et compter.
3e	Aides-comptables	1/2	Dictée, arithmétique, système métrique, notions de comptabilité.
2e	Comptables	1/2	Instruction générale répondant au moins au brevet élémentaire, connaissance de la comptabilité commerciale.
3e	Employées aux écritures.....	1/2	Belle écriture ou dactylographie, orthographe correcte, arithmétique, système métrique.

III. — *Emplois, tenus par des mineurs des deux sexes, réservés aux orphelins de guerre.*

LISTE DES EMPLOIS	
.....	Les orphelins de guerre sont investis d'une priorité s'exerçant sur la totalité des emplois ci-contre.
.....	
.....	

Vu pour être annexé au cahier des charges en date du 23 janvier 1951.

Institution au port de Grandcamp-les-Bains et au profit de la commune d'une taxe sur la jauge des navires de pêche.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre de l'intérieur,

Vu les lois des 5 avril 1884, 7 avril 1902 et 15 novembre 1922, sur l'organisation municipale;

Vu la loi du 23 février 1941 concernant la perception des péages dans les ports maritimes, et le décret du 26 avril 1941 portant application de la loi dont il s'agit;

Vu le décret du 31 décembre 1922 qui a déclaré d'utilité publique les travaux de construction d'un port de refuge à Grandcamp-les-Bains, moyennant versement par le syndicat de défense de la station maritime de Grandcamp, en accord avec le syndicat des patrons et marins pêcheurs de Grandcamp, d'un subside de 1.250.000 F, et mis à la charge du syndicat, conjointement avec la commune, les trois quarts des dépenses pour le maintien des profondeurs du bassin et de son chenal d'accès;

Vu le décret du 7 août 1938 qui a autorisé la commune de Grandcamp à se substituer au syndicat de défense de la station maritime, pour assurer le service des emprunts de 1.100.000 F et de 230.000 F contractés par ce syndicat, et pour contribuer aux dépenses d'entretien des profondeurs de ce port dans les conditions fixées par le décret du 31 décembre 1922;

Vu l'arrêté interministériel du 4 août 1941 modifiant le décret du 7 août 1938;

Vu l'engagement souscrit par le conseil municipal de Grandcamp par délibération du 21 mai 1950, de participer dans la proportion des trois quarts aux dépenses réelles de construction et d'installation d'une porte d'écluse au port de Grandcamp;

Vu la délibération du conseil municipal de Grandcamp-les-Bains en date du 11 mars 1951, par lequel cette commune a demandé l'institution à son profit d'un péage sur la jauge remplaçant toutes les taxes antérieurement instituées à Grandcamp, à raison:

1° De 56 F par tonneau de jauge brute pour les navires à moteur;

2° De 33 F par tonneau de jauge brute pour les navires sans moteur.

Ces taxes ne pouvant être perçues qu'une fois au maximum par semaine,

Vu les résultats de l'enquête ouverte sur cette demande et, notamment les avis de la commission permanente d'enquête du port de Grandcamp-les-Bains du 14 mars 1951 et de la chambre de commerce de Caen du 21 mars 1951;

Vu l'avis du ministre de la marine marchande du 31 mai 1951;

Vu l'avis du secrétaire d'Etat aux affaires économiques du 8 juin 1951,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le décret du 7 août 1938 et l'arrêté interministériel du 4 août 1941 sont abrogés.

Art. 2. — La commune de Grandcamp-les-Bains est autorisée à se substituer au syndicat de défense de la station maritime de Grandcamp-les-Bains pour assurer le service des emprunts de 1.100.000 F et 230.000 F contractés par ce syndicat et pour contribuer aux dépenses d'entretien des profondeurs du port dans les conditions fixées par le décret du 31 décembre 1922.

Art. 3. — Il est pris acte de l'engagement souscrit par la commune de Grandcamp-les-Bains, le 21 mai 1950, de participer dans la proportion des trois quarts aux dépenses réelles de construction et de mise en place d'une porte d'écluse au port de Grandcamp-les-Bains.

Art. 4. — Il est institué, au profit de la commune de Grandcamp, sur tout navire de pêche entrant au port de Grandcamp-les-Bains, une taxe de 56 F par tonneau de jauge brute.

Pour les navires sans moteur, la taxe est réduite à 33 F par tonneau de jauge brute.

Cette taxe n'est exigible qu'une fois par semaine de calendrier, le début de chaque semaine étant fixé au lundi, à 0 heure.

Les tonneaux de jauge seront arrondis à l'unité immédiatement supérieure.

Exemptions. — Sont exemptés du péage ci-dessus visé:

1° Tout navire ayant un port d'attache autre que Grandcamp entrant dans le port pour y chercher refuge à l'occasion d'intempéries, d'avaries matérielles dûment constatées ou venant uniquement pour prendre livraison de matériel destiné à l'équipement de bord;

2° Les bâtiments de toute nature appartenant à l'Etat ou affectés à son service.

Art. 5. — Le produit du péage institué par l'article 4 du présent arrêté est affecté à l'ensemble des charges résultant pour la commune de Grandcamp tant du service des emprunts de 1.100.000 F et 230.000 F visés à l'article 2, alinéa 1er ci-dessus, que du payement de sa contribution aux dépenses d'entretien des profondeurs du port, dans les conditions fixées par le décret du 31 décembre 1922, et aux dépenses d'éclairage de ce port et enfin des nouvelles charges lui incombant au titre des travaux de construction et de mise en place, au port de Grandcamp-les-Bains, d'une porte d'écluse, pris en considération par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 31 octobre 1950, en particulier au service des emprunts que la commune serait autorisée à contracter en vue de l'exécution de ces derniers travaux.

Art. 6. — Le péage fixé à l'article 4 ci-dessus entrera en vigueur trente jours après la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
GEORGES SEPTEMBRE.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général de l'administration départementale et communale et de la production civile,
PIERRE-JEAN MOATTI.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Assainissement du marché du rhum.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 49-794 du 16 juin 1949 portant assainissement du marché du rhum et notamment ses articles 2 et 3;

Vu l'arrêté interministériel du 16 juin 1949 portant blocage des expéditions de rhum en exonération de la surtaxe prévue à l'article 389 du code général des impôts.

Vu les arrêtés des 9 septembre, 16 octobre et 29 novembre 1950, des 26 février, 24 mars 1951 portant déblocage partiels du contingent 1950;

Vu l'arrêté du 20 avril 1951 portant organisation de la campagne rhumière 1951-1952 et notamment ses articles 3, 4, 5 et 6;

Vu l'arrêté du 14 juin 1951 portant fixation du prix plancher et du prix plafond;

Après consultation du comité interprofessionnel du rhum,

Arrête:

Art. 1er. — Après constatation, dans les conditions prévues à l'article 5 de l'arrêté du 20 avril 1951, des dépassements du prix plafond, les dates de déblocages fixées par les articles 3 et 4 de ce même arrêté sont modifiées de la manière suivante.

Art. 2. — Les producteurs de rhums de la Réunion, de Madagascar et des établissements français de l'Océanie sont autorisés à expédier à partir du 1er septembre 1951 la tranche n° 1 du contingent 1951.

Art. 3. — Les producteurs de rhum de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane sont autorisés a expédier:

a) A partir du 20 juillet 1951 les tranches n°s 8, 9 et 10 du contingent 1950;

b) A partir du 1er octobre 1951 la tranche n° 1 du contingent 1951.

Art. 4. — Dans tous les départements et territoires intéressés les porteurs de contingents égaux ou inférieurs à 75 hectolitres d'alcool pur sont autorisés à expédier immédiatement les tranches n°s 1, 2, 3, 4 et 5 du contingent 1951.

Art. 5. — Les préfets et chefs de territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1951.

ROBERT BURON.

Nominations d'agents de change près la Bourse de Paris.

Par arrêté en date du 17 juillet 1951, M. Oudart (Georges-Marie-Maurice-Charles), est nommé agent de change près la Bourse de Paris, en remplacement de M. Pierrot-Deseilligny (Jean-Charles-Marie-Gustave), démissionnaire.

Par arrêté en date du 17 juillet 1951, M. Lackenbacher (André-Jacques-Lucien), est nommé agent de change près la Bourse de Paris, en remplacement de M. Perquel (Adrien-Jonas), démissionnaire.

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Par arrêté du 20 juillet 1951:

M. Pavillard (André), administrateur civil de 2e classe, 3e échelon, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est placé, à compter du 28 mars 1949, en service détaché auprès du service de l'expansion économique à l'étranger (commission française des approvisionnements aux Etats-Unis).

M. Tissier (Jean), administrateur civil de 3e classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est placé, à compter du 1er octobre 1950, en service détaché auprès du service de l'expansion économique à l'étranger pour exercer les fonctions d'adjoint au conseiller commercial français à Léopoldville.

M. Durand (Guy), administrateur civil de 3e classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est placé, à compter du 1er mars 1950, en service détaché auprès du service de l'expansion économique à l'étranger, en vue d'exercer les fonctions d'adjoint au conseiller commercial français à Mayence.

Par arrêté du 20 juillet 1951, M. Durand (Georges), adjoint administratif, chef de groupe de 1re classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est placé en service détaché, pour une période de cinq ans, en vue d'exercer les fonctions de conservateur du mobilier du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 1949.

Par arrêté du 20 juillet 1951, M. Dupont (Michel), administrateur civil à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est placé en service détaché auprès du service de l'expansion économique à l'étranger, pour une période comprise entre le 24 février 1948 et le 1er avril 1951, pour y exercer les fonctions de membre de la mission économique en Extrême-Orient.

Par arrêté du 20 juillet 1951, est renouvelée, pour une durée de cinq ans à compter du 20 mai 1951, la mise en service détaché auprès du service de l'expansion économique à l'étranger, de Mlle Rossell (Françoise), commis principal de classe exceptionnelle, 2e échelon, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 20 juillet 1951, M. Gourguechon (Robert-André), commis principal de classe exceptionnelle à l'institut national de la statistique et des études économiques, est maintenu en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en qualité de vérificateur comptable, pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er mars 1951.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 20 juillet 1951 modifiant le décret du 20 septembre 1920 relatif à l'organisation de certificats d'études supérieures dans les facultés des lettres.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 20 septembre 1920, modifié par les textes subséquents, notamment par les décrets n° 45-31 du 6 janvier 1945, n° 48-1259 du 9 août 1948 et n° 49-801 du 20 juin 1949;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation nationale,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 4 du décret du 20 septembre 1920 est complété ainsi qu'il suit:

« *Art. 4.* — . . . . . .

« Par dérogation aux dispositions qui précèdent, les candidats justifiant de deux années au moins d'études ou de recherches depuis l'obtention du titre initial, peuvent être autorisés par le doyen, sur avis favorable de l'assemblée de la faculté, à s'inscrire, sans justifier du certificat d'études littéraires générales, en vue de la préparation d'un seul certificat d'études supérieures, sous réserve que ce certificat ne figure pas sur la liste des certificats d'études supérieures exigés des aspirants aux fonctions de l'enseignement public du second degré pour lesquelles le grade de licencié ès lettres est requis.

« Dans les mêmes conditions, les étudiants en médecine ayant passé avec succès le quatrième examen de fin d'année, et les élèves de l'école normale supérieure d'éducation physique et sportive peuvent être autorisés à s'inscrire, sans justifier du certificat d'études littéraires générales, en vue de la préparation de deux certificats d'études supérieures portant sur la psychologie. »

Art. 2. — Le décret n° 49-801 du 20 juin 1949 est abrogé.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Décret du 20 juillet 1951 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 20 juillet 1951, le titre de professeur honoraire de la faculté des lettres de l'université de Montpellier est conféré à M. Palanque, ancien professeur de cette faculté, transféré.

Décret du 20 juillet 1951 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 20 juillet 1951, le titre de professeur honoraire de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lyon est conféré à M. René Leriche, ancien professeur de cette faculté.

Décret du 20 juillet 1951 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 20 juillet 1951, le titre de professeur honoraire de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Bordeaux est conféré à M. Cruchet, ancien professeur de cette faculté.

Décret du 20 juillet 1951 portant nomination d'un professeur à la chaire de clinique neuro-chirurgicale de la faculté d'Aix-Marseille.

Par décret en date du 20 juillet 1951, M. Paillas, agrégé près la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'Aix, est nommé, à compter du 1er octobre 1951, professeur de la chaire de clinique neuro-chirurgicale à cette même faculté et titularisé dans le grade correspondant.

Agrégation d'histoire.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance du 9 août 1944 et ordonnances subséquentes maintenant provisoirement en application l'acte dit arrêté du 28 septembre 1943 qui a institué une agrégation d'histoire et une agrégation de géographie;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1950, relatif aux épreuves de l'agrégation d'histoire;

Vu l'arrêté du 11 décembre 1946, relatif aux coefficients de ladite agrégation,

Arrête:

Art. 1er. — A partir de 1952 les coefficients à attribuer aux diverses épreuves de l'agrégation d'histoire sont fixés comme suit:

Epreuves préparatoires du premier degré.

Composition d'histoire ancienne	1
Composition d'histoire du moyen âge	1
Composition d'histoire moderne et contemporaine	1
Composition de géographie régionale ou de géographie humaine et économique	2

Epreuves préparatoires du second degré.

Leçon d'histoire moderne et contemporaine	3

Epreuves définitives.

Leçon d'histoire ancienne ou d'histoire du moyen âge	3
Explication de texte ou de document historique, cartographique, etc.	1,5

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement du second degré est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1951.

PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Budget autonome primitif de l'école nationale supérieure des beaux-arts pour l'exercice 1951.

Par arrêté en date du 12 juillet 1951, les prévisions en recettes et en dépenses du budget autonome primitif de l'école nationale supérieure des beaux-arts pour l'exercice 1951 sont fixées à la somme de 21.922.827 F.

Composition du jury national chargé d'examiner les candidats au C. A. P. E. S. pour les épreuves théoriques.

Par arrêté en date du 10 juillet 1951, l'arrêté du 25 mai 1951 fixant la composition du jury national chargé d'examiner les candidats au C. A. P. E. S. pour les épreuves théoriques de la session de 1951, est modifié comme suit :

SECTION E. — *Langues vivantes.*

Italien.

M. Forget, directeur général de l'instruction publique, est nommé président pour les épreuves orales en remplacement de M. Camugli, inspecteur général, empêché.

M. Bedarida, professeur à la Sorbonne, est nommé membre dudit jury.

Liste des titulaires du diplôme supérieur de bibliothécaire (session de juin 1951).

Par arrêté en date du 13 juillet 1951, le diplôme supérieur de bibliothécaire est conféré à :

M. d'Arvisenet (Guy), né le 4 février 1918 à Givry (Saône-et-Loire) (mention bien).

Mlle Gazier (Denise), née le 26 septembre 1927 à Paris (mention bien).

M. Nigay (Gilbert), né le 4 juin 1929 à Vichy (Allier) (mention assez bien).

Mlle Cambuzat (Madeleine), née le 3 mars 1927 à Lyon (Rhône) (mention assez bien).

M. Bouvy (Michel), né le 30 janvier 1924 à Reims (Marne) (mention assez bien).

Mlle Charbonnier (Geneviève), née le 24 novembre 1927 à Paris (mention assez bien).

Mlle Brunet (Huguette), née le 25 avril 1924 à Avignon (Vaucluse) (mention assez bien).

Mlle du Garreau de la Mechenie (Thérèse), née le 19 juin 1928 à Landau (Palatinat) (mention assez bien).

Mlle Bougette (Simone), née le 23 janvier 1922 à Saint-Bauzille-de-Putois (Hérault) (mention assez bien).

Mlle Médard (Marie), née le 4 avril 1921 à Paris (mention assez bien).

Mlle Cornand (Monique), née le 8 juillet 1925 à la Faurie (Hautes-Alpes) (mention assez bien).

Mlle Liffort de Buffevent (Béatrix), née le 6 août 1929 à Versailles (Seine-et-Oise) (mention assez bien).

Mlle Trouillas (Yvette), née le 26 mars 1927 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Mlle Verdooct (Simone), née le 11 avril 1925 à Reims (Marne).

Mlle Bourdillon (Anne-Marie), née le 24 mars 1922 à Oudja (Maroc).

Mlle Boudehen-Perrot (Jacqueline), née le 31 juillet 1919 au Croizic (Loire-Inférieure).

M. Pons (Jacques), née le 22 octobre 1928 à Gap (Hautes-Alpes).

M. Gernet (Michel), née le 26 août 1918 à la Flèche (Sarthe).

Mlle Enjolras (Yvette), née le 17 avril 1923 à Saint-Etienne (Loire).

Mme Pronteau (Jeanne), née le 20 juillet 1920 à Cotignac (Var).

Mlle Sinay (Denise), née le 24 décembre 1911 à Tunis.

Mlle Guiet (Marie-Reine), née le 25 septembre 1929 à Chinon (Indre-et-Loire).

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, Mlle Manuel (Simone-Claire), née le 12 septembre 1912 à Manosque, assistante à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'Aix, est placée en position de détachement, pour une période d'un an à compter du 1er octobre 1950, auprès du centre national de la recherche scientifique, pour exercer les fonctions de chargée de recherches.

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. Roucayrol (Jean-Claude), né le 12 juin 1920 à Paris, assistant à la faculté de médecine de l'université de Paris, est mis en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères, pour une période de dix mois, à compter du 1er septembre 1950, afin de poursuivre des recherches scientifiques à la faculté de médecine de Harvard (Etats-Unis).

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. Khérian (Grégoire), professeur sans chaire des facultés de droit des départements, est maintenu en position de détachement et mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer des fonctions d'enseignement à la faculté de droit de l'Indochine, du 1er juillet 1945 au 30 juin 1950.

Enseignement du second degré.

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. Simien (François), professeur licencié de mathématiques au lycée de Cayenne, est détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer, pour une période maximum de cinq ans à compter du 1er janvier 1948, en vue d'exercer les fonctions de professeur dans les établissements français de l'Inde.

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. Roger Philippe, chargé d'enseignement, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour deux périodes successives de cinq ans à compter du 1er octobre 1945 en vue d'exercer les fonctions de chargé d'enseignement au lycée d'Oudja (Maroc).

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. René Forest, professeur agrégé de grammaire, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée mixte de Fès (Maroc).

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. Max Guironnet, professeur licencié, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 en vue d'exercer les fonctions de professeur au collège de Sidi-Mohammed, Marrakech (Maroc).

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. Maurice Nugues, professeur licencié ès-lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour deux périodes successives de cinq ans à compter du 1er octobre 1945 en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Gouraud, à Rabat.

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. René Marty, professeur agrégé de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1950 en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée Gourand, à Rabat (Maroc).

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 20 juillet 1951, Mme Baroukel, née Baroukel, institutrice de 4e classe du département d'Oran, est mise, pour une période à compter du 1er mars 1946 au 30 septembre 1948, à la disposition du ministre du travail et de la sécurité sociale pour exercer ses fonctions en qualité d'agent contractuel de 4e catégorie au service départemental de la formation professionnelle de la Seine.

Par arrêté du 20 juillet 1951, Mme Baroukel, née Baroukel, institutrice de 4e classe du département d'Oran, est mise, pour une période à compter du 1er décembre 1949 au 30 mai 1950, à la disposition du ministre du travail et de la sécurité sociale pour exercer ses fonctions d'agent contractuel de 4e catégorie au service départemental de la formation professionnelle de la Seine.

Par arrêté du 20 juillet 1951, Mme Bergèse, née Raynaud, institutrice de 2e classe du département des Basses-Alpes, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 11 mai 1946, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté du 20 juillet 1951, M. Bourrat (Pierre), instituteur de 4e classe du département de Seine-et-Oise, est mis, pour une durée de cinq ans à compter du 1er novembre 1949, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté du 20 juillet 1951, Mme Clastrier, née Cabrol, institutrice de 2e classe du département du Tarn, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1942, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté du 20 juillet 1951, Mme Dupouy, née Sarthe, institutrice de 5e classe du département des Hautes-Pyrénées, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté du 20 juillet 1951, Mme Benedetti, née Chassenerie (Madeleine), institutrice de 2e classe du département de Seine-et-Oise, est maintenue, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté du 20 juillet 1951, Mme Depatri, née Ferrandou, institutrice de 4e classe du département des Bouches-du-Rhône, est maintenue du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955 à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté du 20 juillet 1951, M. Barrat (Marcelin), instituteur de 3e classe du département de Seine-Inférieure, est maintenu du 8 avril 1951 au 30 septembre 1955 à la disposition du ministre des affaires étrangers pour exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté du 20 juillet 1951, Mme Leblan, née Surdon, institutrice hors classe du département des Bouches-du-Rhône, est maintenue pour une durée de cinq ans, à compter du 5 septembre 1943, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. Chalimont (Jean), instituteur de 4e classe du département de la Charente-Maritime est mis à la disposition du ministre du travail et de la sécurité sociale du 8 juillet 1946 au 30 septembre 1948 pour exercer ses fonctions de rédacteur et comptable au service des magasins et transports

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. Hingant (Robert), instituteur hors classe du département du Finistère est maintenu pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de professeur à l'école secondaire Fouad-Ier au Caire.

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, Mme Marambaud, née Bossis, institutrice hors classe du département de la Vendée est maintenue pour une durée de quatre ans, à compter du 1er octobre 1943, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions au Maroc.

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, Mme Picard, née Escouflier (Odette), institutrice de 2e classe du département du Nord est maintenue, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. Rémy (Emile), instituteur de 3e classe du département du Bas-Rhin est maintenu, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, Mme Pedentour, née Dalbins (Anne), institutrice de 5e classe du département des Basses-Pyrénées est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er décembre 1950, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. Benedetti (Jean), instituteur de 2e classe du département de Seine-et-Oise est maintenu, à compter du 1er avril 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. Riollet (André), instituteur de 2e classe du département de la Haute-Vienne, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du préfet de la Haute-Vienne pour exercer ses fonctions d'attaché de préfecture.

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. Fouyssat (Pierre), instituteur hors classe du département de Lot-et-Garonne, est maintenu pour une durée de deux ans, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du ministre de l'agriculture, pour exercer ses fonctions à l'école d'agriculture de Fozanis.

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. Bakes (Henri), instituteur de 2e classe du département de la Seine, est maintenu, à compter du 1er mars 1951 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne, pour exercer ses fonctions d'instituteur à Fribourg-en-Brisgau (Bade).

Par arrêté en date du 20 juillet 1951, M. Renaud (Georges), instituteur de 5e classe du département de la Seine, est maintenu, à compter du 1er avril 1950 au 30 septembre 1955, à la disposition du haut commissaire de la République française en Allemagne, pour exercer ses fonctions d'instituteur à Hassloch (Palatinat).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 20 juillet 1951 portant création d'un centre d'apprentissage de jeunes filles à Rambouillet (Seine-et-Oise).

Par décret en date du 20 juillet 1951, un centre d'apprentissage féminin annexé au cours complémentaire de jeunes filles est créé à Rambouillet (Seine-et-Oise).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 10 juillet 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur au titre Union française.

Par décret en date du 10 juillet 1951, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur au titre Union française:

Au grade de chevalier.

MM.

Asiga (Pierre), catéchiste catholique Mbala-Yaoundé-Cameroun; 41 ans de pratique professionnelle.

Brou Kablou (Fulgence), planteur à Aboisso, cercle de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire), A. O. F.; 30 ans de pratique professionnelle.

Kabore Zoyoaba (Robert), chef de canton de Lallé (Haute-Volta), A. O. F.; 26 ans de services.

Bangue (Benoît), moniteur et catéchiste à Banadibong-Douala (Cameroun); 31 ans de pratique professionnelle.

Okah (Fabien), assistant sanitaire, hôpital de Yaoundé (Cameroun); 25 ans de services.

Décret n° 51-958 du 20 juillet 1951 portant modification au décret n° 47-1615 du 25 août 1947 modifiant l'article 6 du décret du 16 février 1923 réglant le service de la gendarmerie détachée aux colonies.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du ministre de la défense nationale, du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,

Vu le décret du 16 février 1923, modifié par les décrets du 31 septembre 1927, du 20 juillet 1928, du 24 février 1937, du 25 août 1947, réglant le service de la gendarmerie détachée aux colonies;

Vu le décret n° 47-1718 du 10 novembre 1948 portant modification au décret n° 48-609 du 27 mars 1948 concernant le régime des congés;

Vu le décret n° 50-751 du 24 juin 1950 modifiant les paragraphes IV et V de l'article 35 du décret du 2 mars 1910 portant règlement de la solde des personnels d'outre-mer,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 6 du décret du 16 février 1923 réglant le service de la gendarmerie détachée aux colonies, modifié par le décret n° 47-1615 du 25 août 1947 est annulé et remplacé par le suivant:

« Les militaires de la gendarmerie désignés pour servir outre-mer doivent y accomplir un séjour dont la durée (voyage par mer non compris) est ainsi fixée:

« Deux ans pour la Côte française des Somalis, l'Afrique occidentale française, le Togo, l'Afrique équatoriale française, le Cameroun;

« Trente mois pour les Etablissements français de l'Inde et provisoirement pour l'Indochine ;

« Trois ans pour les autres territoires.

« Ils sont rapatriés à la fin du séjour fixé s'ils ne sont pas régulièrement autorisés à le prolonger dans les conditions de l'article 8 ci-après. »

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer, le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et le ministre de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Décret du 20 juillet 1951 portant affectation à l'office de la recherche scientifique outre-mer de deux parcelles de terrain sises en Guyane, dans l'hinterland de Cayenne.

Par décret en date du 20 juillet 1951, sont affectées au ministère de la France d'outre-mer (office de la recherche scientifique outre-mer) en vue de la création d'un institut français d'Amérique tropicale, deux parcelles de terrain sises à Cayenne, aux lieuxdits Chaton et Montabo, d'une superficie respective de 34 à 39 ca et 38 a à 13 ca, telles qu'elles sont délimitées sur les trois plans annexés au présent décret, sur lesquels elles figurent sous les nos 1 et 3.

L'affectation donnera lieu au versement par l'office de la recherche scientifique outre-mer, au budget général, d'une indemnité de 145.000 F.

Décret n° 50-1180 relatif au conditionnement des ananas frais.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 juin 1951, page 6108, 2e colonne, décret n° 50-1180 relatif au conditionnement des ananas frais, alinéa *in fine*, au lieu de : « ...pour centraliser 10 centimètres cubes », lire : « ...pour neutraliser 10 centimètres cubes ».

Fixation pour l'année 1951, et par territoire, des emplois et des effectifs des agents du cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 11 juillet 1951, les emplois suceptibles d'être normalement attribués aux agents du cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer, ainsi que les effectifs de ce personnel ont été fixés et répartis comme suit pour l'année 1951 :

TABLEAU A

Désignation des emplois susceptibles d'être normalement attribués aux agents du cadre général des travaux publics de la France d'outre mer.

TERRITOIRES	INGÉNIEURS généraux.	INGÉNIEURS en chef.	INGÉNIEURS principaux.	INGÉNIEURS adjoints et ingénieurs.	ADJOINTS techniques.	TOTAL
Afrique occidentale française	1	10	26	145	46	228
Afrique équatoriale française	1	5	15	77	51	149
Cameroun	»	2	8	30	39	79
Côte française des Somalis	»	1	1	9	4	15
Comores	»	»	1	1	1	3
Indes	»	»	1	1	3	5
Madagascar	1	3	13	50	60	127
Nouvelle-Calédonie	»	»	3	9	4	16
Océanie	»	»	1	1	3	5
Saint-Pierre et Miquelon	»	»	»	2	1	3
Togo	»	1	»	5	1	7
	3	22	69	330	213	637

TABLEAU B

Effectifs du cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer.

TERRITOIRES	INGÉNIEURS généraux.	INGÉNIEURS en chef.	INGÉNIEURS principaux.	INGÉNIEURS adjoints et ingénieurs.	ADJOINTS techniques.	TOTAL
Afrique occidentale française	1	11	38	222	65	337
Afrique équatoriale française	1	7	19	96	64	187
Cameroun	»	2	11	39	51	103
Côte française des Somalis	»	1	1	12	6	20
Comores	»	»	1	1	2	4
Indes	»	»	1	1	4	6
Madagascar	1	4	16	57	66	144
Nouvelle-Calédonie	»	»	3	10	5	18
Océanie	»	»	1	2	4	7
Saint-Pierre et Miquelon	»	»	»	3	1	4
Togo	»	1	»	6	1	8
	3	26	91	449	269	838

Fixation pour l'année 1951, et par territoire, des emplois et des effectifs du personnel du cadre général des ports et rades de la France d'outre-mer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 11 juillet 1951, les emplois susceptibles d'être normalement attribués aux officiers de port du cadre général des ports et rades, ainsi que les effectifs maxima de ce personnel ont été fixés et répartis comme suit pour l'année 1951 et pour les territoires de la France d'outre-mer :

TABLEAU A

Désignation des emplois susceptibles d'être normalement attribués aux officiers de port du cadre général des ports.

TERRITOIRES	CAPITAINES	LIEUTENANTS
Afrique occidentale française	4	8
Afrique équatoriale française	2	3
Cameroun	1	2
Côte française des Somalis	1	»
Indes	»	1
Madagascar	4	4
Nouvelle-Calédonie	1	»
Océanie	»	1
Saint-Pierre et Miquelon	»	1
Togo	»	1
	13	21

TABLEAU B

Effectifs maxima du cadre général des ports et rades.

TERRITOIRES	CAPITAINES	LIEUTENANTS
Afrique occidentale française	5	14
Afrique équatoriale française	3	4
Cameroun	1	3
Côte française des Somalis	1	»
Indes	»	1
Madagascar	4	4
Nouvelle-Calédonie	1	»
Océanie	»	1
Saint-Pierre et Miquelon	»	1
Togo	»	1
	15	29

Agriculture.

Par arrêté du 11 juillet 1951, est acceptée la démission de son emploi offerte par M. Betremieux, chef de travaux de laboratoire de 4e classe des services de l'agriculture outre-mer.

Eaux et forêts.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 11 juillet 1951, ont été rapportées en ce qui concerne M. Madec (Jean), inspecteur de 2e classe des eaux et forêts outre-mer, les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 4 mai 1951 susvisé.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 11 juillet 1951, M. Aubreville (André), inspecteur général de 4e classe des eaux et forêts outre-mer, a été placé dans la position de mission en Afrique équatoriale française et au Cameroun pour compter du 21 juin 1951 et pour une durée maximum de deux mois, en vue de procéder à l'inspection de la Compagnie française du Gabon et de la Compagnie française du Cameroun.

Enseignement.

Par arrêté du 12 juillet 1951, M. Jean Dresch, professeur de géographie à la faculté des lettres de Paris est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française en vue d'assurer la présidence des jurys d'examen du baccalauréat pour la première session de 1951 pour les centres de Bamako et d'Abidjan.

La durée maximum de sa mission est fixée à six semaines.

Par arrêté du 12 juillet 1951, M. de Bouillane de Lacoste (Henry), professeur à la faculté des lettres de Bordeaux est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française en vue d'assurer la présidence des jurys d'examen à la première session du baccalauréat dans les centres de l'Afrique occidentale française.

La durée maximum de sa mission est fixée à trois mois.

Par arrêté du 12 juillet 1951, M. Jean Stoetzel, professeur de science sociale à la faculté des lettres de Bordeaux, est mis en position de mission auprès des hauts commissaires de la République en Afrique équatoriale française et au Cameroun et du commissaire de la République au Togo en vue d'assurer la présidence des jurys d'examen du baccalauréat pour la première session de 1951.

La durée maximum de sa mission est fixée à six semaines.

Par arrêté du 12 juillet 1951, M. Tayeau (François), professeur à la faculté de médecine de Bordeaux est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française en vue d'assurer la présidence des jurys d'examen de médecine à l'Institut des hautes études de Dakar.

La durée maximum de sa mission est fixée à un mois.

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 11 juillet 1951, M. Bourgoin (René), ingénieur en chef de 2e classe du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer sera admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite avec dispense de la condition d'âge, pour compter du 15 août 1951.

Travaux publics.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 11 juillet 1951, ont été et demeurent rapportées les dispositions de l'arrêté du 18 mars 1950 portant nomination des candidats reçus au concours direct pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint de 4e classe stagiaire des travaux publics des colonies, en ce qu'elles concernent MM. Paulinc (Bernard) et Cuche (André).

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 11 juillet 1951, M. Coll (Pierre), ingénieur de première classe des travaux publics de la France d'outre-mer a été nommé chef du service des travaux publics des établissements français de l'Inde pour compter de la date de sa prise de service.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, en date du 11 juillet 1951, M. Petit (Jacques), reçu au concours direct pour l'accession à l'emploi d'adjoint technique des travaux publics de la France d'outre-mer a été nommé adjoint technique de 4e classe stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer, pour compter de la veille de son embarquement à destination de son territoire d'affectation.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 51-957 du 21 juillet 1951 relatif à l'encépagement et au rendement des vignobles produisant des vins à appellation contrôlée.

RAPPORT

Les décrets de définition des vins à appellation d'origine contrôlée énumèrent limitativement les cépages français admis à la production de ces vins fins.

Cette réglementation a paru insuffisante et le décret du 18 mars 1944, modifié par celui du 26 août 1946, a édicté des dispositions applicables respectivement aux plantations nouvelles et aux plantations anciennes renfermant des souches indésirables.

Le remplacement des manquants d'une vigne de cépages nobles par des hybrides ou des cépages communs ou encore la plantation en mélange de ces mêmes cépages avec des cépages nobles, fait perdre au vin le bénéfice de l'appellation d'origine. Dans les deux cas, la perte de l'appellation d'origine s'étend à la récolte entière du déclarant.

En ce qui concerne les plantations anciennes, le décret du 18 mars 1944 a prévu qu'après un délai expirant à la fin des vendanges de 1946, toute parcelle de vigne produisant des vins à appellation contrôlée, qui contiendrait des pieds ou des rangs d'hybrides ou de cépages non admis pour cette appellation, perdrait le droit à l'appellation en cause. Le délai susvisé a été prolongé jusqu'à la fin des vendanges de 1949 par le décret du 26 août 1946.

Le présent projet de décret, établi en exécution du décret-loi du 30 juillet 1935 (article 20 et suivants), sur la proposition de l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie, ouvre, d'une part, un nouveau délai expirant à la fin des vendanges de 1952.

L'article 4 du même projet institue, d'autre part, une mesure destinée à faciliter le contrôle de l'encépagement.

Il s'agit d'obliger les viticulteurs qui récoltent à la fois des vins ordinaires et des vins bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée, à souscrire, en même temps que leur déclaration de récolte, une fiche d'encépagement mentionnant, parcelle par parcelle, soit le nombre des pieds d'hybrides et de cépages non admis pour l'appellation contrôlée, soit la proportion de ces cépages par rapport à ceux donnant droit à l'appellation contrôlée.

Toutes les parcelles contenant des cépages tolérés par les décrets de contrôle devront figurer sur la fiche d'encépagement de même que les parcelles plantées de cépages communs.

Cette tolérance admise en faveur de certains cépages par les décrets susvisés ne s'applique que pour les parcelles de cépages nobles qui contiennent des pieds épars de cépages accessoires dans la limite maximum fixée par le décret de définition de l'appellation d'origine en cause. Si des parcelles comportant des cépages tolérés suivant un pourcentage supérieur à celui de la tolérance ou, à plus forte raison, si des parcelles sont complantées uniquement en cépages tolérés, le produit de ces cépages ne peut avoir droit à l'appellation et doit être vendangé et vinifié à part, sous peine de faire perdre à tout le vin son droit à l'appellation contrôlée, ainsi que l'a précisé la circulaire du ministre de l'agriculture du 15 juillet 1943.

La fiche d'encépagement devra également mentionner les parcelles de cépages nobles dont la pureté de l'encépagement laisse à désirer et pour lesquelles une tolérance est accordée jusqu'en 1953.

Le mot « parcelle » ne devra pas être interprété dans le sens « parcelle cadastrale », mais seulement de « parcelle de vigne ».

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu la loi modifiée et complétée du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles;

Vu la loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine modifiée par la loi du 22 juillet 1927;

Vu les articles 20 et suivants du décret du 30 juillet 1935 relatif au marché du vin et au régime économique de l'alcool;

Vu les divers décrets pris en application de ces articles;

Vu la délibération de l'institut national des appellations d'origine en date du 3 juin 1950

Décrète:

Art. 1er. — Dans toute exploitation, plantée à la fois de vignes produisant des vins à appellation d'origine contrôlée et de vignes produisant d'autres vins, le rendement à l'hectare de ces dernières est présumé supérieur d'au moins 10 p. 100 à celui des premières.

La déclaration de récolte devra être établie en tenant compte de cette présomption, à moins que la preuve contraire ne soit adressée après enquête de l'institut national des appellations d'origine.

Art. 2. — Lorsqu'une parcelle de vignes contient à la fois des cépages admis pour une appellation d'origine contrôlée et d'autres cépages, les vins provenant de cette parcelle n'ont pas droit à l'appellation contrôlée.

Toutefois, lorsque le producteur aura régulièrement effectué la déclaration prévue à l'article 4 ci-dessous, les dispositions du présent article ne seront applicables qu'à partir de la récolte de 1953.

Art. 3. — La perte du droit à l'appellation d'origine contrôlée s'appliquera à la récolte toute entière du viticulteur si, postérieurement à la promulgation du présent décret, il plante des pieds d'hybrides ou de cépages non admis pour l'appellation à l'intérieur de toute parcelle de vignes produisant des vins à appellation d'origine contrôlée.

Art. 4. — Tout producteur de vins à appellation d'origine contrôlée possédant dans son exploitation des parcelles contenant des cépages non admis pour cette appellation, doit, lors de sa déclaration de récolte, souscrire une fiche d'encépagement permettant l'identification cadastrale de ces parcelles et portant l'indication des superficies (ou le nombre de pieds) plantées en cépages non susceptibles de produire du vin ayant droit à l'appellation.

La fiche d'encépagement est établie en triple exemplaire, l'un est conservé par l'intéressé, l'autre est joint à la déclaration de récolte, le troisième est destiné à l'institut national des appellations d'origine.

Art. 5. — Le décret du 18 mars 1941 modifié par le décret du 26 août 1946 est abrogé.

Art. 6. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres.

Le ministre de l'agriculture,

PIERRE PFLIMLIN.

Institution d'une section technique du froid.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu l'arrêté du 22 octobre 1946 portant création de l'inspection générale des activités frigorifiques,

Sur la proposition du directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole,

Arrête:

Art 1er. — Il est institué une section technique du froid rattachée à la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. Son chef est un ingénieur en chef du génie rural, placé sous la haute autorité d'un inspecteur général des eaux et du génie rural. Il est désigné par le directeur général. Il en est de même du personnel de la section, constitué par des agents dépendant de la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole.

Art. 2. — La section technique du froid a pour mission essentielle d'étudier et de proposer toutes mesures propres à orienter et développer l'utilisation du froid dans le domaine agricole et alimentaire.

Elle est notamment chargée:

1° De rassembler, conserver, exploiter et diffuser s'il y a lieu dans les services du génie rural les documentations françaises et étrangères relatives aux techniques du froid;

2° En liaison avec le centre national de recherches et d'expérimentation de génie rural et tous autres services d'Etat, fondations, groupements publics ou privés, de poursuivre toutes études, recherches et expérimentations tendant à l'adaptation et au perfectionnement des techniques du froid;

3° D'établir et tenir à jour les documentations statistiques permettant de connaître les possibilités des installations frigorifiques existantes, notamment de recueillir les renseignements prévus par la loi du 4 juillet 1934;

4° De coordonner l'utilisation des installations frigorifiques existantes;

5° En liaison avec les inspecteurs généraux et inspecteurs en chef du génie rural, de collaborer à l'établissement de plans d'équipement frigorifique à l'échelon régional et à l'échelon national;

6° D'examiner les projets de l'espèce qui, en raison de leur importance, lui sont soumis par les inspecteurs généraux;

7° D'étudier avec les services administratifs intéressés les mesures législatives et réglementaires, juridiques, économiques et financières nécessitées par le développement de l'emploi du froid dans le domaine agricole et alimentaire;

8° D'assurer la liaison avec les divers organismes professionnels intéressés aux applications agricoles et alimentaires du froid et la coordination entre ces organismes;

9° De collaborer activement à tout effort de propagande entrepris en vue de développer l'utilisation agricole et alimentaire du froid;

10° En tant que de besoin, d'apporter son concours à l'enseignement des techniques du froid dans les établissements officiels.

Art. 3. — Les attributions de l'inspection générale des activités frigorifiques créée par arrêté ministériel du 22 octobre 1946 sont dévolues à la section technique du froid.

Art. 4. — Le directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 juillet 1951.

PAUL ANTIER.

Institution d'une section technique des industries agricoles rattachée à la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Sur la proposition du directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué une section technique des industries agricoles rattachée à la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole.

Son chef est un ingénieur en chef du génie rural placé sous la haute autorité d'un inspecteur général des eaux et du génie rural. Il est designé par le directeur général. Il en est de même du personnel de la section constitué par des agents dépendant de la direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole.

Art. 2. — La section technique des industries agricoles a pour missions essentielles:

1° D'entreprendre toutes études techniques et économiques relatives au traitement des produits agricoles en vue de leur conservation ou de leur transformation;

2° En liaison avec l'école nationale du génie rural et le centre de recherches et d'expérimentation du génie rural, de rassembler, conserver, exploiter et diffuser dans les services du génie rural, les documentations françaises et étrangères relatives aux techniques dans les industries agricoles;

3° En accord avec les inspecteurs généraux et les ingénieurs en chef du génie rural, de collaborer à l'établissement de plans d'équipement à l'échelon régional et à l'échelon national;

4° D'examiner, pour avis, les projets de l'espèce qui, en raison de leur importance, lui sont soumis par les inspecteurs généraux des eaux et du génie rural;

5° D'apporter éventuellement son concours à l'enseignement des techniques des industries agricoles dans les établissements dépendant du ministère de l'agriculture.

Art. 3. — Le directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 juillet 1951.

PAUL ANTIER.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 51-959 du 7 juillet 1951 portant modification du décret n° 49-998 du 26 juillet 1949 relatif au fonds commun de l'allocation de logement.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de l'agriculture, du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre de la santé publique et de la population, et du ministre du budget,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports entre

bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, et notamment son article 102;

Vu la loi n° 49-1048 du 2 août 1949 modifiant la législation relative aux allocations de logement;

Vu le décret n° 48-1971 du 30 décembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II: « Allocations de logement » de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 modifié par le décret n° 50-522 du 10 mai 1950;

Vu le décret n° 49-998 du 26 juillet 1949 relatif au fonds commun de l'allocation de logement,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du décret n° 49-998 du 26 juillet 1949 précité sont modifiées comme suit:

« *Art.* 4. — . . . . . .

« En dépenses:

« *a*) Le montant des sommes payées au titre de l'allocation de logement et des primes d'aménagement et de déménagement.

« *b*) Les frais de gestion du fonds.

« *c*) Le coût des valeurs achetées en application de l'article 6.

« *d*) Les frais de gestion des caisses d'allocations familiales dans les limites qui seront fixées annuellement par arrêté ».

« *Art.* 5. — Il est tenu une comptabilité distincte:

« 1° Pour les primes d'aménagement et de déménagement. Cette comptabilité comporte en recettes la fraction de ressources rendues disponibles à cet effet, et dont le montant est fixé, dans les limites prévues par l'article 16 *h* de la loi n° 46-1835 du 22 août 1946, par arrêté des ministres intéressés, avant la fin de chaque année;

« 2° Pour les allocations de logement versées aux bénéficiaires prévues aux paragraphes 2° à 6° de l'article 16 *a* de la loi du 22 août 1946 modifiée par la loi du 1er septembre 1948 et par la loi du 2 août 1949. Cette comptabilité comporte en recettes une fraction des sommes rendues disponibles sur les fonds provenant du produit de prélèvement sur les loyers prévu à l'article 102 de la loi du 1er septembre 1948 précitée. Cette fraction sera déterminée chaque année par arrêté des ministres intéressés;

« 3° Pour les allocations de logement versées aux bénéficiaires prévus par le paragraphe 1er de l'article 16 *a* de la loi du 22 août 1946 modifiée. Cette comptabilité comporte en recettes toutes les ressources non visées aux deux paragraphes précédents, et notamment tous les revenus des disponibilités et valeurs du fonds commun. Elle supporte les dépenses de gestion de celui-ci.

« Les recettes doivent être considérées comme définitivement affectées à chacune des comptabilités à laquelle elles sont destinées. Toutefois, les moyens de trésorerie résultant des excédents de recettes susceptibles d'être constatés dans l'une des comptabilités peuvent éventuellement être utilisés, à titre provisoire, pour le payement des dépenses imputables sur les autres comptabilités, à condition que les sommes avancées ne dépassent pas la limite des ressources budgétaires sur lesquelles peut compter la comptabilité bénéficiaire dans le courant de l'exercice ».

« *Art.* 6. — (Les deux premiers alinéas sans changement.)

« Les disponibilités du fonds commun peuvent être éventuellement placées en valeurs de l'Etat ou jouissant de la garantie de l'Etat et en valeurs de la caisse d'amortissement ».

« *Art.* 7. — Le montant des sommes rendues disponibles au profit du fonds commun par le prélèvement sur les loyers prévu l'article 102 de la loi du 1er septembre 1948 est fixé chaque année avant la fin de l'année dans la limite de 30 p. 100 du prélèvement visé à l'article 44 de la même loi, par arrêté des ministres intéressés ».

« *Art.* 8. — Les ressources rendues provisoirement disponibles par la réforme de l'allocation de salaire unique, bien que figurant parmi les recettes du fonds commun, sont laissées à la disposition immédiate des caisses, organismes, collectivités ou administrations affiliés et ne donnent effectivement lieu, de même que les sommes payées au titre de l'allocation de logement, au profit des personnes prévues au paragraphe 1er de l'article 16 *a* de la loi du 22 août 1946 et des primes d'aménagement et de déménagement, qu'aux règlements par différence prévus aux articles 11 et 12 ci-après.

(Deuxième alinéa sans changement.)

« Chaque caisse, organisme, collectivité ou administration publique, applique en fin d'année, ce pourcentage au montant total des prestations familiales payées par lui au cours de l'année et détermine ainsi le montant des ressources considérées comme rendues disponibles à son profit pour le payement, d'une part des allocations de logement en faveur des personnes prévues au paragraphe 1er de l'article 16 *a* de la loi du 22 août 1946 et d'autre part, des primes d'aménagement et de déménagement ».

« *Art.* 10. — Au début de chaque année, chaque caisse, organisme, collectivité ou administration affilié adresse à la caisse des dépôts et consignations ou, s'il y a lieu, à l'organisme centraliseur, un état faisant ressortir:

« 1° Le montant total des sommes payées par lui au cours de l'année précédente au titre, d'une part, des allocations de logement au profit des personnes prévues au paragraphe 1er de l'article 16 *a* de la loi du 22 août 1946; d'autre part, des allocations de logement au profit des personnes prévues aux paragraphes 2° à 6° du même article et enfin des primes d'aménagement et de déménagement.

« 2° Le montant des ressources considérées comme rendues disponibles... (Le reste sans changement.

« *Art.* 11. — Les caisses, organismes, collectivités et administrations affiliés dont les dépenses d'allocations de logement au profit des personnes prévues au paragraphe 1er de l'article 16 *a* de la loi du 22 août 1946 d'une part, et de primes d'aménagement d'autre part, ont été inférieures aux ressources considérées comme rendues disponibles à leur profit, doivent, lors de l'envoi de leur état, verser le montant de la différence, suivant le cas, soit directement au fonds commun, soit à l'organisme centralisateur.

« Lorsque les dépenses de l'un des deux postes visés à l'alinéa qui précède ont été supérieures aux ressources considérées comme rendues disponibles pour ce poste, les caisses, organismes ou collectivités et administrations affiliés sont autorisés à se rembourser la différence, en totalité ou en partie suivant le cas, par prélèvement, à due concurrence, sur le versement qu'ils ont à effectuer au titre de l'autre poste. »

« *Art.* 12. — Après réception des états, le fonds commun s'assure que les sommes lui revenant en application de l'article précédent lui ont bien été payées. Il doit verser ensuite aux caisses, organismes, collectivités ou administrations dont les dépenses d'allocations de logement au profit des personnes prévues au paragraphe 1er de l'article 16 *a* de la loi du 22 août 1946 ou de primes d'aménagement et de déménagement ont été supérieures aux ressources rendues disponibles à leur profit, le montant de la différence, sous déduction des sommes dont ils ont pu se rembourser eux-mêmes en application du deuxième alinéa de l'article 11.

« Il doit rembourser également aux caisses, organismes, collectivités ou administrations le montant de leurs dépenses d'allocations de logement au profit des personnes prévues aux paragraphes 2° à 6° de l'article 16 a. de la loi du 22 août 1946.

« En ce qui concerne les caisses ou organismes pourvus d'un organisme centralisateur, en application de l'article 9 le fonds commun n'effectue, tant en recettes qu'en dépenses, que des règlements globaux avec l'organisme centralisateur, chargé lui-même des règlements particuliers avec les caisses ou organismes de base. Chaque organisme centralisateur dont l'état global fait ressortir qu'il est débiteur envers le fonds commun, tant au titre des allocations de logements payées aux personnes prévues au paragraphe 1er de l'article 16 *a* de la loi du 22 août 1946, qu'au titre des primes d'aménagement et de déménagement, doit s'acquitter de sa dette totale lors de l'envoi dudit état. Chaque organisme centralisateur dont l'état global fait ressortir qu'il est créancier du fonds commun pour l'un des deux postes précités est autorisé à se rembourser de sa créance, en totalité ou en partie, suivant le cas, par prélèvement, à due concurrence, sur sa dette au titre de l'autre poste. Seul le surplus de cette dette, s'il en existe, est versé au fonds commun lors de l'envoi de l'état global.

« Le fonds commun peut, le cas échéant, sans attendre que ses ressources lui permettent d'effectuer la totalité des remboursements à sa charge, procéder à des règlements provisionnels, qui sont alors opérés proportionnellement aux sommes restant dues aux divers organismes centralisateurs, que ceux-ci se soient ou non déjà remboursés d'une partie de leur créance par prélèvement sur leur dette.

« Dans ce cas, les organismes centralisateurs effectuent eux-mêmes des règlements provisionnels aux organismes de base dans les mêmes conditions. »

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre de la santé publique et de la population et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, cha-

cun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 1951. HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Décret n° 51-860 du 20 juillet 1951 modifiant et complétant le décret du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 24 octobre 1946 portant réorganisation des contentieux de la sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de l'agriculture et le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 24 octobre 1946 portant réorganisation des contentieux de la sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole;

Vu le décret n° 46-2957 du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée du 24 octobre 1946;

Vu le décret n° 49-1486 du 19 novembre 1949 complétant le décret n° 46-2957 du 31 décembre 1946 susvisé;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ajouté à l'article 14 du décret du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 24 octobre 1946 susvisée:

« § 2 *bis*. — Avant d'entrer en fonctions, les assesseurs prêtent individuellement devant le tribunal civil dans le ressort duquel la commission de première instance a son siège, le serment suivant: « Je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à ma connaissance à l'occasion de leur exercice. »

Art. 2. — Il est ajouté à l'article 19 du décret précité du 31 décembre 1946 un troisième alinéa ainsi conçu:

« Avant d'entrer en fonctions les assesseurs prêtent devant la cour d'appel le serment prévu au § 2 *bis* de l'article 14 du présent décret. »

Art. 3. — Les assesseurs des commissions de première instance et d'appel du contentieux de la sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole en exercice prêteront, dans le délai de deux mois à compter de la date du présent décret, le serment prévu aux articles 14 et 19 du décret susvisé du 31 décembre 1946.

Art. 4. — Il est ajouté au décret susvisé du 31 décembre 1946 un article 27 *bis* rédigé comme suit:

« *Art.* 27 bis. — Le délai pendant lequel les décisions de la commission régionale d'appel sont susceptibles d'opposition commence à courir à compter de la date portée sur l'avis de réception de la lettre recommandée visée au 3e alinéa de l'article 26 de la loi du 24 octobre 1946. »

Art. 5. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'agriculture et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951. HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Décret du 20 juillet 1951 relatif au fonds spécial de prévoyance des blessés de la guerre victimes d'accidents du travail dans la zone française de l'empire chérifien.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du ministre des affaires étrangères et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 25 novembre 1916 concernant les mutilés de guerre victimes d'accidents du travail;

Vu le décret du 2 janvier 1917 déterminant les conditions d'organisation et de fonctionnement du fonds spécial de prévoyance des blessés de la guerre victimes d'accidents du travail;

Vu le décret du 13 mars 1928 déterminant les conditions de fonctionnement du fonds spécial de prévoyance des blessés de la guerre, victimes d'accidents du travail dans la zone française de l'empire chérifien,

Décrète:

Art. 1er. — Le service du fonds spécial de prévoyance des blessés de guerre victimes d'accidents du travail, institué pour le Maroc par le dahir du 25 juin 1927 concernant les mutilés de la guerre victimes d'accidents du travail, modifié par le dahir du 6 septembre 1941, est supprimé.

Art. 2. — Les attributions dévolues au ministre du travail et de la sécurité sociale et au directeur général de la caisse des dépôts et consignations, en vertu des dispositions du dahir précité et du décret du 13 mars 1927 sont transférées respectivement au directeur du travail et des questions sociales à la résidence générale de France au Maroc et au trésorier général du Maroc à Rabat, dans les conditions fixées par le dahir du 16 décembre 1942, relatif au fonds de solidarité des employeurs de la zone française de l'empire chérifien pour la réparation des accidents du travail, modifié par le dahir du 18 janvier 1950.

Art. 3. — Les transferts prévus à l'article précédent prendront effet à partir du premier jour du deuxième mois qui suivra celui de la publication du présent décret au *Journal officiel*.

Art. 4. — Le compte ouvert au fonds de prévoyance dans les écritures de la caisse des dépôts et consignations sera arrêté à la date prévue à l'article 3.

Le solde disponible, ainsi que les taxes et toutes sommes qui pourraient être encaissées ultérieurement en exécution des dispositions du dahir du 28 juin 1927 et du décret du 13 mars 1928 seront versés au trésorier général du Maroc à Rabat, qui en comprendra le montant dans les opérations du fonds de solidarité des employeurs de la zone française de l'empire chérifien.

Art. 5. — Le décret du 13 mars 1928 est abrogé.

Art. 6. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret n° 51-861 du 20 juillet 1951 fixant la composition des commissions départementales ou interdépartementales prévues par l'article 35 de la loi n° 51-650 du 24 mai 1951 modifiant l'article 31, 2°, « d », de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre de l'agriculture,

Vu l'article 35 de la loi n° 51-650 du 24 mai 1951 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951 (réparation des dommages de guerre et construction) modifiant l'article 31, 2°, *d*, de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre,

Décrète:

Art. 1er. — Les commissions départementales ou interdépartementales prévues par l'article 35 de la loi n° 51-650 du 24 mai 1951 modifiant l'article 31-2° *d*) de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre et chargées de donner leur avis sur les demandes de changement d'affectation d'indemnités attachées à des sinistrés agricoles sont composées comme suit:

Le préfet du département siège de la délégation départementale ou interdépartementale à la reconstruction ou son représentant président;

Le délégué du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme ou son représentant;

Un fonctionnaire du ministère de l'agriculture désigné par le ministre;

Trois représentants des sinistrés agricoles ou leurs suppléants.

Art. 2. — Le préfet invite les organisations départementales de sinistrés en matière agricole à désigner leurs représentants et leurs suppléants, dans la limite de trois au total, compte tenu du caractère représentatif de chacune d'elles.

Les désignations prévues à l'alinéa précédent sont faites pour deux ans et sont renouvelables.

Art. 3. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le ministre de l'agriculture sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre de l'agriculture,

PIERRE PFLIMLIN.

Décret du 20 juillet 1951 portant extension à la commune de Téting-sur-Nied de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée et notamment son article 1er;

Vu les propositions du conseil municipal de Téting-sur-Nied en dates des 27 octobre 1950 et 25 mai 1951;

Vu l'avis conforme de la commission départementale de la Moselle en date du 20 février 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée sont rendues applicables dans leur totalité à la commune de Téting-sur-Nied (Moselle).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT

Décret du 20 juillet 1951 portant extension à la commune de Bray-sur-Seine de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Bray-sur-Seine en date du 6 avril 1951;

Vu l'avis conforme de la commission départementale de Seine-et-Marne en date du 14 juin 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité à la commune de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT

Décret du 20 juillet 1951 portant extension à la commune de Saint-Sauveur de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Saint-Sauveur en date du 3 mars 1951;

Vu l'avis conforme du conseil général de la Haute-Saône en date du 7 mai 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité à la commune de Saint-Sauveur (Haute-Saône).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT

Décret du 20 juillet 1951 portant extension à la commune de Dun-le-Poëlier de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu les propositions du conseil municipal de Dun-le-Poëlier en date des 19 mars 1950 et 12 janvier 1951;

Vu l'avis conforme du conseil général de l'Indre an date du 8 mai 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports de bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité à la commune de Dun-le-Poëlier (Indre).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret du 20 juillet 1951 portant extension à la commune de Saint-Amarin de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Saint-Amarin en date du 17 novembre 1950;

Vu l'avis conforme du conseil général du Haut-Rhin en date du 10 mai 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports de bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité à la commune de Saint-Amarin (Haut-Rhin).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret du 20 juillet 1951 portant extension aux communes de Belz et Camors de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal de Belz en date du 2 avril 1950;

Vu la proposition du conseil municipal de Camors en date du 10 septembre 1950;

Vu l'avis conforme du conseil général du Morbihan en date du 26 avril 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports de bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité aux communes de Belz et Camors (Morbihan).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret du 21 juillet 1951 portant réservation de parcelles pour le regroupement des locaux administratifs à Bourg (Ain).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-2715 du 2 novembre 1945 tendant à faciliter les opérations de regroupement des locaux administratifs dans la région parisienne, modifiée par l'article 109 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946, et notamment les articles 2, 4, 5 et 6 de ladite ordonnance;

Vu l'article 104 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 étendant à l'ensemble du territoire les dispositions de l'ordonnance susvisée;

Vu la loi n° 51-599 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1951;

Vu le décret n° 49-1209 du 28 août 1949 relatif au contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public et au regroupement des services administratifs, et modifiant l'article 22 du décret du 5 juin 1940 relatif au domaine immobilier de l'Etat;

Vu l'avis en date du 20 juillet 1951 émis par la commission centrale de contrôle instituée par le décret susvisé,

Décrète:

Art. 1er. — Est réservé pour une durée de cinq ans, en vue du regroupement des services administratifs de Bourg (Ain), et soumis à l'application des dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée, modifiée et complétée par l'article 109 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 et l'article 104 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947, et notamment des articles 2 et 5 de ladite ordonnance, l'ensemble immobilier bâti et non bâti situé sur le territoire de la ville de Bourg (Ain), lieudit La Grenouillère, rue Gabriel-Vicaire, et délimité par un liséré rouge sur le plan annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret vaut déclaration d'utilité publique de l'opération qu'il concerne, conformément à l'article 4 de l'ordonnance susvisée.

Art. 3. — L'acquisition de l'ensemble immobilier visé à l'article 1er sera poursuivie conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance susvisée, les frais en étant supportés par les crédits ouverts par la loi du 24 mai 1951 susvisée.

Art. 4. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

EUGÈNE THOMAS.

Prix de vente d'une brochure.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, en date du 7 juillet 1951, le prix de vente de la brochure intitulée « Barème Industrie de la Confection. — Ateliers des Tailleurs, Couturières et Modistes », est fixé à 75 F l'exemplaire, port et emballage en sus.

Il sera consenti une remise de 20 p. 100 aux parties prenantes ci-après:

Editeurs et libraires patentés (pour tout achat supérieur à 9 exemplaires);

Collectivités et établissements publics.

NOTA. — Cette brochure est en vente au bureau de vente des publications et photographies du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Goethe, à Paris (16e), et à la cité administrative, avenue du Parc-de-Passy, à Paris (16e).

Pour toute expédition, payement préalable de 100 F par exemplaire demandé, soit par versement ou virement au compte postal 9060-68 Paris ouvert au nom du régisseur des recettes du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Goethe, à Paris (16e), soit par chèque bancaire émis à son ordre. Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret portant promotions dans le corps des professeurs de la marine marchande.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 juillet 1951: page 7701, 2e colonne, 2e ligne, au lieu de: « M. Volux (J.-J.-M.), professeur principal », lire: « M. Vœux (J.-J.-M.), professeur principal ».

Approbation de la décision n° 44 de la confédération des industries de traitement des produits des pêches maritimes.

Par décision du 13 juillet 1951, le ministre de la marine marchande a approuvé, en application de l'article 2 de l'arrêté du 21 avril 1947, la décision n° 44 de la confédération des industries de traitement des produits des pêches maritimes relative à l'indication du poids de chair égouttée sur les conserves de crustacés et mollusques préparés au naturel.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Réglementation des techniques d'établissement et d'installation des appareils de radiologie, d'actinologie et d'électricité médicale à l'usage des collectivités publiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juillet 1951: page 7286, 2e colonne, 25e ligne, au lieu de: « NF — C 109: Règles d'établissement des appareils d'électricité », lire: « NF — C 109: Règles d'établissement des appareils d'électrologie ».

Contrôle sanitaire aux frontières.

Par arrêté en date du 7 juillet 1951, M. Girard (Léon), lieutenant de police sanitaire, stagiaire à Saint-Nazaire, a été titularisé dans ses fonctions à compter du 1er avril 1950.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 12 juillet 1951, Mlle le docteur Pougeoise, médecin inspecteur de la santé de la Somme, chargée des fonctions de directeur départemental, est promue sur place médecin inspecteur principal, à compter du 16 juillet 1951.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 10 juillet 1951, M. le docteur Hamon, médecin adjoint au sanatorium Fernand Bezançon, à Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise), est nommé médecin directeur au sanatorium de la Bucaille, à Aincourt (Seine-et-Oise), en remplacement de M. le docteur Bertheau, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 17 juillet 1951, Mme le docteur Sap, médecin adjoint au sanatorium départemental du Rhône à Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère), est mutée, en la même qualité, au sanatorium des Tilleroyes (Doubs), en remplacement de M. le docteur Schipman, mis en disponibilité sur sa demande.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Nomination de membres du conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté du 10 juillet 1951:

Au titre des intérêts généraux du pays, sont nommés membres du conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones, pour deux ans, à dater du 1er janvier 1951:

Membres du conseil d'Etat.

MM. Blondeau, conseiller d'Etat.
Comolet-Tirman, conseiller d'Etat.

Membre de l'inspection générale des finances.

M. Dayras, inspecteur général des finances.

Représentant des intérêts des territoires français d'outre-mer.

M. Meyer, inspecteur général des transmission coloniales.

Représentants des chambres de commerce.

MM. Bertaux, membres de la chambre de commerce de Paris.
Chenesseau, président de la chambre de commerce d'Orléans.

Représentants des associations agricoles.

MM. Benoist (Marc), agriculteur.
Bidau, secrétaire adjoint de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

Représentant de la Confédération générale du travail Force ouvrière.

M. Lafond, secrétaire de la C. G. T.-F. O.

Représentant de la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Levard, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C.

Représentant des coopératives de consommation.

M. Degond, secrétaire général de la fédération nationale des coopératives de consommation.

Représentant du conseil municipal d'une ville.

M. Provo, maire de Roubaix.

Représentant du conseil municipal d'une commune rurale.

M. Bonneville, maire de Bessancourt.

Représentant des associations de presse.

M. Massot, président du syndicat de la presse parisienne.

M. Blondeau, conseiller d'Etat, est nommé vice-président du conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones.

Le secrétariat du conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones est assuré par le chef du bureau du cabinet, assisté d'un fonctionnaire de son service.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 24 juillet 1951.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Nomination de trois membres de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

3. — Suite de la vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat):

Département de la Sarthe (M. Henri-Louis Grimaud, rapporteur).

4. — Communication de M. le président du conseil désigné.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 24 juillet 1951.

N° 47. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux tendant à compléter la loi du 4 septembre 1947 sur la domiciliation obligatoire des lettres de change et des billets à ordre (renvoyée à la commission de la justice).

N° 48. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux sur le statut disciplinaire des greffiers, officiers publics et ministériels (renvoyée à la commission de la justice).

N° 49. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux sur « le marché noir du travail artisanal » (renvoyée à la commission du travail).

N° 50. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux tendant à compléter l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, afin d'assurer le libre exercice du culte dans les établissements scolaires de l'Etat et d'autoriser les subventions aux établissements scolaires libres (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 51. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux portant définition de la nationalité française et fixant les règles de l'immigration des étrangers et de leur naturalisation (renvoyée à la commission de la justice).

N° 52. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux sur l'indemnisation du chômage intempéries dans les entreprises artisanales du bâtiment (renvoyée à la commission du travail).

N° 53. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux relative aux associations et partis politiques (renvoyée à la commission de la justice).

N° 54. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux relative au recrutement, à l'organisation et la composition des conseils de préfecture (renvoyée à la commission de la justice et de législation).

N° 55. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux relative aux régions administratives (renvoyée à la commission de la réforme administrative).

N° 56. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux tendant à accroître les ressources et l'action des chambres d'agriculture (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 57. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux tendant à créer dans les départements des chambres du travail (renvoyée à la commission du travail).

N° 58 (1). — Proposition de résolution de M. Jacques Bardoux tendant à inviter le Gouvernement à organiser et à coordonner, entre le 2 octobre et le 11 novembre 1951, des cérémonies pour célébrer le centième anniversaire de la naissance du maréchal Foch (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 61. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux ayant pour objet de faciliter la construction de maisons pour familles nombreuses (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 81. — Proposition de loi de M. Jean-Paul Palewski sur l'organisation et le fonctionnement des établissements hospitaliers (renvoyée à la commission de la famille).

N° 85. — Proposition de loi de M. Tanguy Prigent portant organisation des marchés agricoles et tendant à assurer la sécurité des producteurs agricoles en leur permettant de bénéficier de prix de vente garantis et en les assurant contre les calamités agricoles et à protéger les consommateurs contre les risques de pénurie et de hausses de prix (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 86. — Proposition de loi de M. Gaillard modifiant et complétant la loi n° 49-1652 du 31 décembre 1949 réglementant la profession de courtiers en vins, dits « courtiers de campagne » (renvoyée à la commission des boissons).

N° 96. — Proposition de loi de M. Pierre Besset tendant à apporter une aide décente à toutes les victimes du chômage total ou partiel (renvoyée à la commission du travail).

N° 100. — Proposition de résolution de M. Alain Signor tendant à inviter le Gouvernement à abroger l'arrêté du 28 septembre 1950 instituant une commission d'étude pour l'ensemble des problèmes scolaires, à dissoudre cette commission et à s'abstenir de créer à l'avenir tout autre organisme analogue par sa nature et ses objectifs, à n'accorder, sous quelque forme que ce soit, des subventions aux établissements scolaires confessionnels et à présenter un plan général de développement de l'enseignement public en fonction des besoins (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 102 — Proposition de loi de Mme Péri tendant à fixer la pension de veuve de guerre à la moitié de la pension allouée à un invalide de 100 p. 100 d'invalidité (allocations comprises).

N° 103. — Proposition de loi de M. Raymond Guyot tendant à surseoir à l'augmentation semestrielle des loyers prévue pour le 1er juillet 1951 et à surseoir à toute nouvelle augmentation des loyers instituée par la loi du 1er septembre 1948, tant que ne sera pas effectuée la revalorisation des salaires, traitements, pensions et retraites.

N° 104. — Proposition de loi de Mlle Marzin tendant à abroger l'arrêté ministériel n° 21402 du 9 février 1951 fixant les nouveaux prix de loyer en hôtels et meublés.

N° 105. — Proposition de loi de Mme Prin tendant à améliorer la loi du 22 août 1946 fixant des prestations familiales (renvoyée à la commission du travail).

N° 107. — Proposition de loi de M. Adrien Renard tendant à accorder à tous les salariés une prime de vacances d'un minimum de 12.000 F (renvoyée à la commission du travail).

N° 109. — Proposition de loi de M. Tourné tendant à accorder la franchise postale aux soldats, marins et aviateurs du contingent (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 113. — Proposition de loi de M. d'Astier de La Vigerie tendant à supprimer les abattements de zones (renvoyée à la commission du travail).

N° 115. — Proposition de loi de M. Paul Coste-Floret tendant à créer un comité national interprofessionnel d'exportation des vins de consommation courante et des vins délimités de qualité supérieure (renvoyée à la commission des boissons).

N° 116. — Proposition de loi de M. Paul Coste-Floret tendant à modifier l'article 79 du code du vin (renvoyée à la commission des boissons).

N° 117. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet tendant à instituer un prix différentiel du blé en faveur des petits et moyens producteurs (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 118. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet tendant à abroger les taxes fiscales frappant le circuit blé, farine, pain, ainsi que la taxe de 6 p. 100 prévue à l'article 4 du budget annexe des allocations familiales agricoles (renvoyée à la commission des finances).

N° 120. — Proposition de résolution de M. Raymond Guyot tendant à inviter le Gouvernement à surseoir à l'application de l'article 74 de la loi de finances en ce qui concerne l'augmentation des loyers pour les locataires économiquement faibles visés par les lois des 13 septembre 1946 et 17 janvier 1948 et pour ceux dont les ressources sont inférieures au salaire de base prévu à l'article 11 de la loi du 22 août 1946, modifiée par la loi du 2 mars 1948, jusqu'au moment où auront été précisées les conditions d'attribution d'une allocation compensatrice correspondant à l'augmentation réelle des loyers (renvoyée à la commission de la justice).

N° 121. — Proposition de loi de M. Raymond Guyot tendant à interdire l'expulsion de tout locataire ou de tout occupant si, au préalable, leur relogement n'a pas été assuré (renvoyée à la commission de la justice).

N° 122. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet tendant à modifier l'assiette des taxes sur le chiffre d'affaires (renvoyée à la commission des finances).

N° 123 (1). — Proposition de résolution de M. Jean-Paul Palewski tendant à modifier et à compléter le règlement de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 262 (1). — Proposition de résolution de M. Védrines tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux personnes sinistrées par la grêle et les orages qui se sont abattus sur les communes du département de l'Allier (renvoyée à la commission des finances).

N° 263 (1). — Proposition de résolution de M. Joubert tendant à inviter le Gouvernement à secourir d'urgence les habitants victimes de la tornade du 9 juillet 1951 et des crues simultanées de l'Ozanne et de l'Yerre dans le département d'Eure-et-Loir (renvoyée à la commission des finances).

N° 264 (1). — Proposition de résolution de M. Achille Auban tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux populations victimes des orages de grêle qui ont eu lieu au cours des mois d'avril, mai, juin, juillet 1951 dans le département de la Haute-Garonne (renvoyée à la commission des finances).

N 265 (1). — Proposition de résolution de M. Emile Hugues tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours exceptionnel de 200 millions de francs aux agriculteurs, horticulteurs et pépiniéristes de la région de Grasse-Antibes victimes d'une tornade dans la journée du 15 juillet 1951 (renvoyée à la commission des finances).

N° 267 (1). — Proposition de résolution de M. Caillavet tendant à inviter le Gouvernement à attribuer immédiatement un secours de 100 millions de francs aux sinistrés de la grêle qui s'est abattue le 14 juillet 1951 dans le département de Lot-et-Garonne (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Convocations de commissions.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de l'agriculture le mercredi 25 juillet 1951, à quinze heures (local de la commission n° 232):

Nomination de deux membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne.

La commission des finances se réunira le mercredi 25 juillet 1951, à quinze heures trente (local de la commission des finances):

I. — Constitution des sous-commissions.

II. — Désignation des délégués dans les commissions extraparlementaires.

P. S. — La liste des sous-commissions et des commissions extraparlementaires est à la disposition de MM. les commissaires au secrétariat administratif (bureau 317).

Convocation de bureau.

Le 3e bureau se réunira le jeudi 26 juillet 1951, à dix-sept heures (local de la commission de la reconstruction n° 208):

Suite de la vérification des opérations électorales (Dahomey).

Réunions de commissions du mardi 24 juillet 1951.

1er bureau: examen des opérations électorales, à onze heures. — Local n° 262.

6e bureau: examen des opérations électorales, à quinze heures. — Local n° 207.

8e bureau: examen des opérations électorales, à dix-sept heures. — Local n° 207.

9e bureau: examen des opérations électorales, à quinze heures. — Local n° 262.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à dix-sept heures. — Local n° 264.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocations de commissions.

La réunion de la commission de comptabilité, qui devait avoir lieu le mardi 24 juillet 1951, à quinze heures trente, est reportée à une date ultérieure.

Rectificatif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission du plan, de l'équipement et des communications le mercredi 25 juillet 1951, à quatorze heures trente (local n° 120):

Remplacer le 2° par:

« Désignation, par la commission du plan, de l'équipement et des communications, d'un conseiller de l'Union française destiné à faire partie du comité directeur du F. I. D. E. S. (exécution des dispositions de l'article 19 de la loi n° 51-599 du 24 mai 1951) et, éventuellement, proposition de désignation de suppléants ».

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

DEUXIÈME SESSION DU MOIS DE JUILLET 1951

Séances du mardi 24 juillet 1951 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Propositions de modifications au règlement intérieur.
2. — Désignation des membres des commissions.
3. — Questions diverses.

Durée probable de la session: deux jours.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale.

Avis relatif au recrutement des ingénieurs militaires de l'air parmi les chefs de travaux de l'air et les agents techniques de

Un poste d'ingénieur militaire de 2e classe de l'air est à pourvoir en 1951 par la voie d'un examen professionnel parmi les ingénieurs militaires des travaux de l'air, conformément aux dispositions de l'article 51 *ter* de la loi du 9 avril 1935.

Les épreuves de l'examen professionnel commenceront le mardi 6 novembre 1951 dans les conditions prévues par l'instruction ministérielle du 20 juillet 1947, modifiée le 2 septembre 1948.

Les ingénieurs militaires des travaux de l'air devront faire acte de candidature dans le mois qui suit la publication du présent avis.

Les candidats seront informés qu'ils sont ou non autorisés à se présenter, au plus tard le 6 octobre 1951.

Avis relatif au recrutement des ingénieurs des travaux de l'air parmi les chefs de travaux de l'air et les agents techniques de l'aéronautique.

Quatre postes d'ingénieur militaire de 3e classe des travaux de l'air sont à pourvoir en 1951 par la voie d'un examen professionnel parmi les chefs de travaux de l'air et les agents techniques de l'aéronautique, conformément aux dispositions de l'article 51 *quinquies* de la loi du 9 avril 1935.

Les épreuves de cet examen commenceront le mardi 6 novembre 1951 dans les conditions prévues par l'instruction ministérielle du 20 juillet 1947, modifiée les 7 novembre 1948, 5 octobre 1949 et 2 juin 1950.

Les chefs de travaux de l'air et les agents techniques de l'aéronautique devront faire acte de candidature dans le mois qui suit la publication du présent avis.

Les candidats seront informés qu'ils sont ou non autorisés à se présenter, au plus tard le 6 octobre 1951.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis relatif au tirage de la vingt-sixième tranche de la loterie nationale 1951.

Le tirage de la vingt-sixième tranche de la loterie nationale 1951 aura lieu le mercredi 25 juillet 1951 à vingt heures trente en présence du public.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de citrons en provenance d'Espagne.

Les importateurs sont informés que les contingents d'importation de citrons (poste 12 de l'accord commercial franco-espagnol du 31 octobre 1950) ouverts par les avis parus au *Journal officiel* du 16 novembre 1950, du 13 mai et du 7 juin 1951, sous le régime du certificat d'importation, est épuisé.

En conséquence, toute importation est interdite jusqu'à nouvel ordre à dater de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Toutefois, continueront à être importées sous le régime prévu par les avis susvisés, les marchandises pour lesquelles il sera justifié, dans les conditions prévues à l'article 25 du code des douanes, qu'elles ont été expédiées directement pour la France avant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de la marine marchande.

Avis aux importateurs de poissons de mer frais et congelés d'origine et en provenance d'Islande.

(Postes n° 1 et 2 de l'accord franco-islandais du 24 janvier 1951).

Comme suite aux indications du titre II de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Islande inséré au *Journal officiel* du 18 février 1951, les importateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres en vue de la répartition des contingents indiqués ci-après, ouverts par l'accord commercial franco-islandais susvisé, pour des importations de produits de la mer:

Numéro de poste.	
1	Poissons de mer et congelés: 1.200 tonnes (n° 24 du tarif douanier).
2	*a*) Harengs frais et congelés: 400 tonnes (n° 24 du tarif douanier).
	b) Harengs salés: 200 tonnes (n° 25 A du tarif douanier).

Les importations seront effectuées sous le couvert de licences individuelles.

Les demandes d'autorisation d'importation établies en six exemplaires sur formules réglementaires, modèle AC et appuyées d'une facture *pro forma* comportant le cachet et la signature de l'exportateur islandais et précisant pour chaque produit la quantité des offres seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (8e), jusqu'au quinzième jour inclus suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les règles d'attribution des licences seront déterminées après avis du comité technique d'importation de produits de la mer intéressé.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises pourront être effectués par tous les bureaux de douane normalement ouverts aux opérations de l'espèce.

En outre, les importations seront soumises aux conditions suivantes:

1° Tout importateur sera tenu d'adresser au ministère de la marine marchande (direction des pêches maritimes, 3, place de Fontenoy, Paris) au fur et à mesure de la réalisation de ses importations, un relevé détaillé de celles-ci (espèces, quantités, prix unitaire et global caf);

2° Indépendamment du contrôle qui sera exercé dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, les marchandises en cause pourront être soumises à un contrôle qualitatif exercé après le dédouanement par les soins du ministère de la marine marchande en liaison avec l'office scientifique et technique des pêches maritimes.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° ***Avis relatif à la majoration générale des tarifs marchandises de la Société nationale des chemins de fer français.***

Par décision du 9 juillet 1951, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, d'accord avec le ministre des finances et des affaires économiques, a autorisé, conformément à l'article 18 de la convention du 31 août 1937, modifiée par l'avenant du 30 juillet 1949, l'application, par la Société nationale des chemins de fer français, aux tarifs marchandises actuellement en vigueur, d'une majoration de 5,127 p. 100.

Cette majoration aura effet à partir du 1er août 1951.

Toutefois, cette majoration sera ramenée à 2,531 p. 100 en ce qui concerne les barèmes prévus au paragraphe III du chapitre 3 du tarif n° 7, auxquels la décision ministérielle du 27 avril 1951 a déjà appliqué une majoration générale de 5,127 p. 100 à compter du 1er mai 1951.

Une décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, en date du 21 juillet 1951, a fixé les modalités d'application de ladite majoration générale. Les dispositions de cette dernière décision intéressant le public seront déposées dans les gares où le public pourra en prendre connaissance.

2° ***Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.***

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, comme il est indiqué ci-après, le tarif n° 22, l'annexe au tarif n° 103 et le recueil T.

1° Insertion dans le chapitre 5 du tarif n° 22 du nouveau paragraphe ci-après:

§ II. — Chlorure de potassium pour engrais (760), sylvinite pour engrais (768).

De Richwiller à Bollwiller ou inversement, par groupe d'au moins deux wagons de 20 tonnes.

En wagons des administrations de chemins de fer: prix prévu au n° 2152 du recueil T.

En wagons de particulier: prix prévu au n° 2153 du recueil T.

NOTA. — Par dérogation à l'article 5 du tarif n° 104, il n'est alloué aucune redevance pour les transports taxés aux conditions du présent paragraphe.

2° Suppression des désignations « sylvinite » et « chlorure de potassium pour engrais » qui figurent à la rubrique « tarif n° 22 » de l'annexe au tarif n° 103 (liste des marchandises admises au bénéfice des dispositions prévues au chapitre 3).

3° RECUEIL T

NUMEROS de prix.	PRIX A PERCEVOIR
	TARIF N° 22
.....	.....
2152	Chapitre 5, paragraphe II, par tonne..... 235 F.
2153	Chapitre 5, paragraphe II, par tonne..... 436 F.

NOTA. — Les prix indiqués ci-dessus sont passibles de la majoration de 5,127 p. 100 applicable à partir du 1er août 1951.

(*Paris, le 19 juillet 1951.*)

La Société nationale des chemins de fer français, après entente avec les chemins de fer de la Sarre, a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à mettre en vigueur une nouvelle édition du tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre.

Cette nouvelle édition, qui annule et remplace celle du 24 janvier 1951, tient compte notamment:

1° Des modifications rendues nécessaires par l'aménagement et la majoration des tarifs français le 1er août 1951;

2° De l'extension au trafic échangé avec la Sarre:

a) Des tarifications communes prévues à l'annexe B aux C.G.A.T.M. pour le trafic par wagon échangé entre les gares de la Société nationale des chemins de fer français,

Et celles du chemin de fer d'intérêt local de Ligré-Rivière à Richelieu (chapitre 3, § 5),

Et celles de la ligne de Montsecret-Vassy à Tinchebray exploitée par la société centrale des chemins de fer et d'entreprises (chapitre 3, § 6);

b) Des dispositions du tarif n° 104 applicables aux transports intéressant le chemin de fer d'Etival à Senones, effectuées aux conditions du tarif n° 7 (chapitre 51, § XV du document d'application).

La nouvelle édition du tarif est déposée dans les gares, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 19 juillet 1951.*)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur le 10 août 1951:

Un premier supplément à la partie II du tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre les ports de mer belges (trafic de transit maritime) d'une part, Bâle, d'autre part (édition du 1er juillet 1951);

Un premier supplément à la partie II du tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre les ports de mer néerlandais (trafic de transit maritime) d'une part, Bâle, d'autre part (édition du 1er juillet 1951).

Etant donné l'importance des dispositions proposées, les suppléments sont déposés dans les gares intéressées, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 21 juillet 1951.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 10 août 1951:

1° Un supplément à chacun des tarifs internationaux ci-après:

Tarif international pour le transport des colis express entre la France, d'une part, la Belgique et le Luxembourg, d'autre part (édition du 1er mai 1951);

Tarif international pour le transport des colis express entre la France et l'Italie (édition du 1er mai 1951);

Tarif international pour le transport des colis express entre la France et la Suisse (édition du 1er juin 1951);

Tarif international pour le transport des colis express entre la France, la Belgique, le Luxembourg et la Sarre, d'une part, l'Allemagne (territoire fédéral), d'autre part (édition du 15 mai 1951);

Tarif international pour le transport des colis express entre la France et la Grande-Bretagne (édition du 1er mars 1951);

Tarif international pour le transport des colis express entre la Grande-Bretagne et la Suisse en transit par la France (édition du 1er février 1949);

Tarif international pour le transport des colis express entre les Pays-Bas et la Suisse, en transit par la Belgique et la France ou la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et la France (édition du 1er octobre 1948);

Tarif international pour le transport des colis express entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, la Suisse, d'autre part, en transit par la France (édition du 1er octobre 1948);

2° Une nouvelle édition du tarif international pour le transport des colis express entre la France, d'une part, les Pays-Bas, d'autre part.

Ces suppléments et cette nouvelle édition tiennent compte de la majoration des tarifs marchandises français intervenue le 1er août 1951.

(*Paris, le 19 juillet 1951.*)

3° ***Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.***

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — **Décision complémentaire.**

21 *juillet* 1951. — La décision du 9 juin 1951 (*Journal officiel* du 3 juillet 1951), homologuant la proposition présentée par la Société nationale des chemins de fer français le 5 avril 1951 (*Journal officiel* des 10 avril et 8 mai 1951) tendant à modifier, en exécution des dispositions de l'article 35 du décret du 14 novembre 1949, les conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises et, en général, l'ensemble des tarifs marchandises est complétée par les dispositions ci-après:

a) Sont approuvées, à titre provisoire, certaines modifications apportées à la liste indiquant les indices de taxation des gares, étant entendu que seront réalisés ultérieurement tous aménagements dont l'expérience démontrerait l'utilité;

b) L'article 49 des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, qui définit le système de différenciation des prix de transport selon les relations, sera rédigé comme suit:

Art. 49. — *Tarifs à maximum et à minimum.*

« Lorsque le tarif comporte l'indication d'un barème maximum et d'un barème minimum, le prix de transport s'établit comme suit:

« 1° Si les numéros des barèmes maximum et minimum n'excèdent pas 299, le numéro du barème applicable s'obtient en retranchant du numéro du barème minimum la somme des indices de taxation de la gare expéditrice et de la gare destina-

taire; si le numéro ainsi obtenu est inférieur à celui du barème maximum, la taxe est calculée d'après le barème maximum. Les indices de taxation des gares sont indiqués à la nomenclature « Marchandises » des établissements de la Société nationale des chemins de fer français et des localités desservies.

« 2° Si les numéros des barèmes maximum et minimum excèdent 200, la taxe est calculée d'après le barème maximum.

« 3° Toutefois, le chemin de fer peut fixer, sur des relations désignées, dans les conditions prévues par l'article 36 du décret du 14 novembre 1949, relatif à la coordination et à l'harmonisation des transports ferroviaires et routiers, des prix moins élevés que ceux qui résultent de l'application des alinéas 1°) et 2°) ci-dessus. Ces prix ne peuvent être inférieurs:

« Ni aux prix du barème minimum;

« Ni à ceux du barème dont le numéro est supérieur de 6 unités à celui du barème déterminé suivant la règle de l'alinéa 1°) et applicable sur lesdites relations.

« La publication prévue par l'article 36 du décret du 14 novembre 1949 est assurée par le *Bulletin des tarifs de la Société nationale des chemins de fer français*.

« *e*) Comme conséquence des modifications qui avaient été apportées aux tarifs à partir du 24 janvier 1951 par la décision du 12 janvier 1951 (*Journal officiel* du 16 janvier 1951), les numéros des barèmes maximum et minimum seront en principe diminués d'une unité.

« *d*) La marge d'assouplissement devant être limitée à 6 barèmes à compter du barème résultant de l'application du 1°) de l'article 19 des conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, les dispositions tarifaires actuelles qui se trouvent en dehors de cette limite figureront dans la partie homologuée des tarifs

« Les prix d'application à prévoir ultérieurement dans le cadre des barèmes à maximum et à minimum, qui se placeront au-dessous de la limite de 6 barèmes, feront l'objet de propositions régulières soumises à l'administration des travaux publics, des transports et du tourisme, suivant la procédure déterminée par l'article 14, 1° *b* de votre cahier des charges.

« *e*) Les tarifs d'abonnement portant sur un tarif comportant l'indication d'un barème maximum et d'un barème minimum seront, dans tous les cas, mis au point par l'indication des barèmes sur lesquels la réduction d'abonnement est applicable

« *f*) Toutes autres modifications seront apportées à la proposition en cause en vue de respecter les réserves de ma décision homologative en date du 9 juin 1951.

« *g*) Les modifications apportées aux tarifs ainsi qu'à la liste indiquant les indices de taxation des gares, ne pouvant, en raison de leur développement, être publiées intégralement au *Journal officiel*, les textes remaniés seront déposés dans les gares où le public pourra, sur sa demande, en prendre connaissance ».

B. — Homologations.

13 *juillet* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français** et **chemins de fer de la Sarre.** — Proposition du 10 mai 1951 tendant à mettre en vigueur un 5° supplément au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre (édition du 24 janvier 1951). (*Journal officiel* du 16 mai 1951.)

Homologation accordée à titre provisoire, après décision de veto en date du 9 juin 1951. (*Journal officiel* du 19 juin 1951.)

18 *juillet* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 14 juin 1951 tendant à relever d'environ 5 p. 100 un certain nombre de tarifications spéciales figurant aux tarifs n°s 7, 8, 11, 12, 14, 20 et 22 et à modifier corrélativement les mesures d'application correspondant à ces tarifs et le recueil T. (*Journal officiel* du 19 juin 1951.)

Homologation accordée, à titre provisoire, sous les réserves suivantes:

1° « Au tarif n° 14. — Mesure d'application concernant l'aluminium brut, laminé ou profilé, etc. — l'indication du barème 61 sera remplacé par celle du barème 62 ».

2° Les barèmes proposés pour les transports de lignite agglomméré ou non (tarif n° 7, chapitre 3), en wagon chargé de 20 tonnes, seront remplacés par les suivants:

Jusqu'à 49 km, barème 67.
De 50 à 99 km, barème 165.
Au-delà, barème 261.

18 *juillet* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 14 juin 1951 tendant à insérer dans l'annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises une dispositions nouvelle concernant les conditions d'application de la tarification aux transports en provenance ou à destination de localités desservies par route autour d'une gare-centre de la Société nationale des chemins de fer français. (*Journal officiel* du 19 juin 1951.)

Homologation accordée, à titre provisoire, après autorisation de mise en application au 1er juillet 1951 donnée par décision du 30 juin 1951 (*Journal officiel* du 10 juillet 1951), sous les réserves suivantes, acceptées par la Société nationale de chemins de fer français:

1° La mention « applicable jusqu'au 31 décembre 1952 » sera ajoutée à l'énoncé du titre A proposé.

2° Le deuxième alinéa du paragraphe V (Dispositions particulières aux transports en remorques routières) sera complété par un renvoi (1) ainsi libellé et figurant après « ...diminué de 20 p. 100 »:

« A titre temporaire et jusqu'à nouvel avis, ce pourcentage est porté à 33 p. 100 pour les envois d'une seule remorque ».

19 *juillet* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 14 juin 1951 tendant à insérer de nouvelles dispositions dans le chapitre 3 du tarif n° 11, en ce qui concerne les matériaux d'empierrement goudronnés, et à modifier corrélativement le Recueil T. (*Journal officiel* du 19 juin 1951.)

Homologation accordée à titre provisoire, après autorisation donnée par décision du 30 juin 1951 (*Journal officiel* du 10 juillet 1951) de mise en vigueur à la date du 1er juillet.

19 *juillet* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français** et **Compagnie de chemins de fer départementaux.** — Proposition tendant à étendre à toutes les marchandises désignées au chapitre Ier du tarif n° 22 les dispositions prévues au chapitre 52, paragraphe II, dudit tarif pour les transports effectués d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français à une gare de la ligne de Digoin à Etang, exploitée par la Compagnie de chemins de fer départementaux. (*Journal officiel* du 26 juin 1951.)

Homologation accordée à titre provisoire, après autorisation donnée par décision du 6 juillet 1951 (*Journal officiel* du 10 juillet 1951) de mise en vigueur à la date du 15 juillet.

19 *juillet* 1951. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 4 juillet 1951 tendant à la création, au chapitre 11 du tarif n° 3, d'une tarification spéciale applicable aux pommes de terre expédiées en régime accéléré d'une gare située dans les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure ou du Morbihan, à destination d'une gare située dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Meurthe-et-Moselle ou de la Moselle. (*Journal officiel* du 7 juillet 1951.)

Homologation accordée à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur immédiate donnée par décision en date du 5 juillet 1951 (*Journal officiel* du 10 juillet 1951), sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que le département des Vosges sera inclus dans la liste des départements destinataires.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Foix (Ariège).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Foix (Ariège).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et sous-directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population de l'Ariège, préfecture, à Foix.

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium Fernand-Besançon, à Saint-Martin-du-Tertre.

Un poste de médecin adjoint est actuellement vacant au sanatorium Fernand-Besançon, à Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complets en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public, à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 11 décembre 1950, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur au sanatorium d'Oissel (Seine-Inférieure).

Un poste de médecin directeur est actuellement vacant au sanatorium d'Oissel (Seine-Inférieure).

Les candidatures émanant des médecins directeurs des sanatoriums publics ou des praticiens figurant sur la liste d'aptitude à ces fonctions devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de chef de bureau à la direction départementale de la santé de la Réunion.

Un poste de chef de bureau est déclaré vacant à la direction départementale de la santé de la Réunion.

Les chefs de bureau en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de Meurthe-et-Moselle.

Un poste de rédacteur est actuellement vacant à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de Meurthe-et-Moselle.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de la Martinique.

Un poste de commis est actuellement vacant à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de la Martinique.

Les commis titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé et de la population intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître et de s'adresser pour tous renseignements au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la vingt-septième semaine du 30 juin au 6 juillet 1951. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC (1)	1951 — Recettes évaluées (2)	1950 — Recettes comptables (3)	DIFFERENCE EN FAVEUR DE 1951 — En valeur absolue (4)	1951 — Pourcentage (5)	1950 — En valeur absolue (6)	1950 — Pourcentage (7)
Voyageurs	2.235.520	1.991.640	243.880	12,2	»	»
Bagages et consigne	49.060	44.841	4.219	9,4	»	»
Colis postaux, petits colis	185.070	161.729	23.341	14,4	»	»
Marchandises (détail et wagons)	4.432.350	3.059.794	1.372.556	44,9	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	6.902.000	5.258.004	1.643.996	31,3	»	»

II. — Evaluation des recettes au 6 juillet 1951.

NATURE DU TRAFIC (1)	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 avril 1951 (2)	RECETTES évaluées du 1er mai au 6 juillet 1951 (3)	TOTAL des recettes du 1er janvier au 6 juillet 1951 (4)	RECETTES comptables du 1er janvier au 6 juillet 1950 (5)	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1951 — En valeur absolue (6)	1951 — Pourcentage (7)	1950 — En valeur absolue (8)	1950 — Pourcentage (9)
Voyageurs	20.322.515	15.810.240	36.132.755	34.173.786	1.958.969	5,7	»	»
Bagages et consigne	359.755	292.080	651.835	674.596	»	»	22.761	3,4
Colis postaux, petits colis	3.117.563	1.854.070	4.971.633	4.499.037	472.596	10,5	»	»
Marchandises (détail et wagons)	70.034.926	42.851.580	112.886.506	83.911.464	28.975.042	34,5	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	93.834.759	60.807.970	154.642.729	123.258.883	31.383.846	25,5	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels* : JEAN REYMOND.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société Marocaine de Distribution d'Eau, de Gaz et d'Electricité

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 750 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 45, RUE CORTAMBERT, A PARIS
Registre du commerce : Seine n° 53-843.

Obligations 6 1/2 0/0 de 10.000 F nominal.

Echéance du 1er septembre 1951.

Numéros des 145 obligations sorties le 2 juillet 1951 au premier tirage (amortissement 1951) et remboursables coupon n° 2 attaché (échéance 1er septembre 1952).

NUMÉROS DES OBLIGATIONS	ANNÉE de remboursement.
18.130 à 18.374	1951

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du tirage.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables chez :
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) ;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (1er), et dans tous leurs sièges, agences et succursales.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 24 septembre 1950.*)

SOCIETE AGRICOLE DE ROQUEFORT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 67.500.000 F
SIÈGE SOCIAL : 11, RUE SAINT-FLORENTIN, PARIS
R. C. : n° 131, à Saint-Affrique.

Obligations 6 0/0 1948 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 114 obligations amorties au troisième tirage d'amortissement effectué le 5 juillet 1951** (la société a racheté 12 obligations pour compléter cet amortissement) ;

2° **Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
784 à 898	1950	1.556 à 1.669	1951	2.218 à 2.326	1949

Les obligations sorties au tirage du 5 juillet 1951 seront remboursables à partir du 15 août 1951.

Compagnie Bordelaise des Produits Chimiques

28, PLACE GAMBETTA, BORDEAUX

Dixième tirage.

Liste des obligations 4 1/2 0/0 1941 amorties.

Les numéros des obligations sorties au tirage du 25 juin 1951 sont remboursables à partir du 10 août de la même année avec le coupon 21 au 10 février 1952 attaché.

Ces numéros, ainsi que ceux des obligations sorties à des tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement, figurent sur cette liste avec l'année de leur tirage.

La société a procédé, d'autre part, au rachat en Bourse de 86 obligations pour parfaire l'amortissement.

TAUX DE REMBOURSEMENT : 5.000 F

1950 - 9e tirage, coupon 19 attaché.
1949 - 8e tirage, coupon 17 attaché.
1948 - 7e tirage, coupon 15 attaché.
1947 - 6e tirage, coupon 13 attaché.
1946 - 5e tirage, coupon 11 attaché.
1945 - 4e tirage, coupon 9 attaché.
1944 - 3e tirage, coupon 7 attaché.
1943 - 2e tirage, coupon 5 attaché.
1942 - 1er tirage, coupon 3 attaché.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
2	1949	994	1951	1.848	1950
18	1951	1.050	1948	1.889	1951
106	1951	1.063	1951	1.891	1950
118	1950	1.110	1951	1.910	1950
157	1951	1.116	1949	1.918	1951
171	1944	1.155	1951	1.926	1950
173	1947	1.168	1947	1.930	1951
189	1951	1.206	1950	1.938	1950
202	1950	1.207	1951	1.963	1950
212	1948	1.225	1951	1.983	1950
215	1951	1.235	1950	1.990	1951
232	1949	1.236	1950	2.041	1951
233	1949	1.245	1951	2.061	1949
235	1951	1.265	1948	2.086	1950
238	1951	1.267	1951	2.097	1949
241	1950	1.270	1951	2.102	1951
322	1951	1.273	1950	2.118	1947
335	1950	1.279	1947	2.140	1947
366	1951	1.300	1951	2.145	1944
401	1951	1.363	1951	2.149	1950
466	1951	1.365	1951	2.201	1950
483	1951	1.404	1948	2.217	1951
512	1951	1.408	1951	2.219	1951
560	1949	1.414	1950	2.240	1951
595	1951	1.417	1950	2.243	1950
596	1951	1.431	1951	2.247	1951
613	1951	1.447	1950	2.268	1951
626	1951	1.495	1950	2.301	1948
651	1951	1.525	1951	2.334	1950
667	1951	1.593	1950	2.340	1951
708	1950	1.599	1951	2.349	1950
717	1951	1.623	1950	2.367	1950
772	1951	1.624	1950	2.379	1950
777	1947	1.635	1951	2.440	1950
796	1950	1.655	1949	2.479	1951
808	1951	1.657	1950	2.484	1949
885	1947	1.658	1951	2.491	1951
897	1951	1.675	1951	2.497	1950
905	1951	1.681	1951	2.520	1950
921	1950	1.694	1951	2.521	1949
933	1949	1.698	1950	2.530	1949
937	1951	1.724	1951	2.549	1951
942	1948	1.792	1949	2.566	1951
954	1949	1.801	1949	2.601	1951
983	1951	1.836	1950	2.650	1951

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
2.707	1949	4.590	1951	6.075	1951
2.708	1950	4.595	1950	6.095	1951
2.778	1950	4.633	1951	6.112	1951
2.794	1950	4.643	1950	6.130	1951
2.838	1951	4.672	1951	6.184	1951
2.851	1948	4.675	1950	6.210	1947
2.889	1949	4.710	1951	6.231	1951
2.897	1951	4.733	1951	6.233	1951
2.899	1951	4.765	1951	6.251	1951
2.913	1951	4.776	1951	6.255	1951
2.914	1951	4.815	1951	6.290	1951
2.931	1951	4.829	1951	6.367	1950
2.932	1950	4.894	1951	6.377	1951
2.991	1950	4.898	1950	6.389	1951
2.996	1951	4.945	1950	6.408	1951
3.038	1949	4.991	1951	6.445	1950
3.052	1951	5.017	1951	6.470	1951
3.114	1950	5.043	1950	6.479	1951
3.122	1951	5.056	1951	6.531	1951
3.144	1950	5.074	1951	6.548	1951
3.205	1951	5.082	1950	6.549	1951
3.206	1951	5.129	1951	6.571	1951
3.215	1951	5.155	1950	6.648	1951
3.229	1950	5.237	1951	6.649	1950
3.244	1951	5.243	1951	6.656	1951
3.251	1951	5.247	1951	6.678	1950
3.272	1951	5.255	1951	6.695	1947
3.291	1951	5.259	1951	6.697	1946
3.311	1951	5.280	1951	6.784	1951
3.413	1951	5.310	1951	6.793	1951
3.427	1951	5.333	1950	6.805	1951
3.444	1951	5.364	1950	6.825	1951
3.471	1951	5.372	1950	6.830	1948
3.492	1950	5.428	1951	6.836	1947
3.531	1951	5.446	1951	6.860	1947
3.550	1951	5.453	1951	6.882	1951
3.648	1947	5.464	1947	6.888	1947
3.692	1950	5.467	1947	6.975	1951
3.774	1951	5.475	1951	7.043	1951
3.783	1951	5.494	1950	7.105	1946
3.790	1950	5.519	1951	7.117	1950
3.827	1950	5.524	1951	7.133	1951
3.837	1951	5.534	1951	7.183	1950
3.853	1951	5.535	1950	7.186	1946
3.936	1950	5.544	1947	7.201	1951
3.963	1950	5.614	1950	7.210	1951
4.004	1951	5.615	1951	7.294	1951
4.022	1951	5.616	1951	7.331	1951
4.035	1950	5.622	1951	7.332	1950
4.091	1950	5.633	1951	7.363	1950
4.114	1951	5.662	1950	7.417	1950
4.149	1951	5.672	1948	7.441	1951
4.166	1950	5.696	1951	7.451	1950
4.167	1950	5.749	1951	7.486	1951
4.179	1951	5.795	1951	7.533	1948
4.241	1951	5.807	1951	7.551	1951
4.248	1951	5.829	1951	7.608	1950
4.257	1950	5.838	1951	7.618	1950
4.304	1951	5.846	1951	7.620	1950
4.313	1948	5.859	1950	7.666	1950
4.342	1951	5.865	1950	7.669	1951
4.366	1950	5.894	1951	7.701	1951
4.378	1951	5.915	1951	7.760	1951
4.429	1950	5.933	1951	7.767	1951
4.446	1951	5.949	1950	7.789	1951
4.450	1951	5.952	1951	7.810	1951
4.516	1951	6.014	1951	7.838	1950
4.523	1950	6.028	1947	7.854	1951
4.528	1950	6.033	1950	7.865	1947
4.540	1951	6.045	1950	7.882	1951
4.542	1951	6.059	1951	7.919	1951
4.555	1950	6.062	1947		

ETABLISSEMENTS MARCESCHE & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 1, RUE DE LA CALE-ORY, LORIENT

R. C.: Lorient 11020.

Obligations 6 0/0 1948.

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 133 obligations épuisant l'annuité prévue au tableau d'amortissement pour le 1er septembre 1951.

En conséquence, aucun tirage au sort ne sera effectué pour le troisième amortissement.

Les amortissements antérieurs ont également eu lieu par rachats en Bourse.

GALERIES LAFAYETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 262.200.000 F

SIÈGE SOCIAL: 40, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS

Registre du commerce: Seine 76346.

OBLIGATIONS 4 1/4 0/0 1942 DE 2.000 F ET 10.000 F

Usant de la faculté qu'elles se sont réservée au moment de l'émission, les Galeries Lafayette ont procédé au rachat en Bourse des 3.840.000 F capital nominal d'obligations 4 1/4 0/0 1942 dont l'amortissement a été prévu pour l'année 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Numéros des titres sortis aux tirages précédents et non encore présentés au remboursement à la date du 5 mai 1951

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
955 et 956	1945	39.879 et 39.880	1946
2.947 à 2.949	1945	40.838	1946
3.734 à 3.736	1945	45.571 et 45.572	1945
3.897 et 3.898	1946	49.621 à 49.630	1946
9.861 et 9.862	1946	53.261 à 53.265	1946
10.339 et 10.340	1946	53.409 et 53.410	1945
10.341 à 10.343	1945	54.891 à 54.895	1945
10.721	1946	57.491 à 57.496	1945
15.121 à 15.130	1946	58.155 et 58.156	1946
15.231 à 15.240	1945	58.361 et 58.362	1945
15.971 à 15.980	1945	58.524	1945
17.122 à 17.130	1945	58.569 et 58.570	1946
17.161 à 17.170	1946	59.133 et 59.134	1946
17.231 à 17.240	1945	59.173 et 59.174	1946
17.641 à 17.650	1945	59.263 et 59.264	1945
17.871 à 17.880	1946	59.279 et 59.280	1946
18.051 à 18.060	1946	59.384	1945
18.141 à 18.146	1945	59.549 et 59.550	1946
18.880	1945	59.555 et 59.556	1946
23.564	1946	59.687 et 59.688	1945
23.871	1946	60.035	1945
23.971 à 23.980	1945	60.337	1946
26.241 à 26.245	1945	60.463 et 60.464	1946
27.803 à 27.807	1946	60.642	1946
28.086 à 28.090	1945	60.809	1946
28.691 à 28.700	1945	61.197 et 61.198	1945
31.588	1945	61.649 et 61.650	1945
32.161 à 32.163	1945	61.727	1946
35.341 à 35.350	1946	61.856	1945
35.841 et 35.842	1945	62.043	1946
35.985 et 35.986	1945	63.392	1945
36.321 à 36.330	1946	63.740	1945
37.471 à 37.473	1945	64.003	1945
37.475	1945	64.004	1945
37.981 à 37.986	1945		

AVIS DIVERS

HOLDING COMPANY

DE LA

Grande Compagnie des Télégraphes du Nord

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL: COPENHAGUE

Le conseil d'administration de la Holding Company de la Grande Compagnie des Télégraphes du Nord communique:

L'assemblée générale ordinaire aura lieu à Copenhague le jeudi 17 août 1951, à quatorze heures.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée la distribution suivante pour le vingt-troisième exercice:

Dividende total 8 0/0, savoir couronnes danoises 4,32 par action de couronnes danoises 54, valeur nominale;

Report à l'exercice suivant, couronnes danoises 3.316,43 (trois mille trois cent seize couronnes quarante-trois oere).

Conformément à l'article 12 des statuts, seuls peuvent voter à l'assemblée générale les titulaires d'actions nominatives inscrites sur les registres de la société six mois au moins avant la date fixée par l'assemblée. Des cartes d'admission à l'assemblée générale seront délivrées au siège social à Copenhague, au plus tard trois jours avant la date de l'assemblée, et au bureau de la compagnie, à Londres, 5, Saint-Helen's Place, au plus tard huit jours avant.

ANCIENNE COMPAGNIE FRANCO-ALGERIENNE

OBLIGATIONS GARANTIES
(Service repris par l'Etat en exécution de la loi du 9 avril 1903.)

Le public est informé que le 1er août 1951, à quatorze heures trente, il sera procédé, dans les bureaux de la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris, au tirage au sort des obligations à rembourser au pair le 1er octobre 1951, savoir:

Ligne de Mostaganem à Tiaret.....	735	obligations.
Ligne de Méchéria à Aïn-Sefra.....	368	—
Ligne de Modzbah à Méchéria.....	85	—
Ligne d'Aïn-Thizy à Mascara.....	74	—

Le 6 juillet 1951.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me J. Deveau, avoué, 5, avenue de la République, à Mantes-Gassicourt

Par jugement du tribunal civil de Mantes-Gassicourt du 31 mai 1951, il a été donné acte à M. François Millereux, demeurant à Porcheville, route de Mantes, de sa demande d'envoi en possession de la succession de la dame Mathilde-Madeleine-Andrée Garigue, son épouse, décédée à Porcheville le 6 janvier 1951, sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et, avant d'y faire droit, il a été ordonné qu'elle serait publiée conformément à la loi.

Pour extrait:

Signé: J. DEVEAU.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

31 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. **L'Automobile-Club d'outre-mer** a transféré son siège social du 79, avenue des Champs-Elysées, au 106, rue de l'Université, Paris.

25 juin 1951. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Association sportive de la caisse interprofessionnelle d'assurances sociales du département d'Oran.** But: pratique de tous les sports et organisation des loisirs. Siège social: 22 *bis*, rue Bey-Mustapha, Oran.

26 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Comité des fêtes et de bienfaisance des quartiers H. B. M. et cités de l'Avenir.** But: organisation des fêtes de ces quartiers. Siège social: café du Relais, avenue de Paris, Chalon-sur-Saône.

27 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale autonome des vieux travailleurs de Charenton.** But: venir en aide à ses adhérents et s'intéresser à tout ce qui peut améliorer leurs conditions d'existence. Siège social: mairie de Charenton-le-Pont.

28 juin 1951. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Mouvement d'action sociale.** But: organiser divers services d'entr'aide (jardins familiaux, vieux travailleurs, loisirs). Siège social: chez M. Hébert (Jean), président, avenue du Général-Castelnau, Cabourg.

2 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Amicale des pieds-tanqués du Jabron.** But: propager le sport bouliste dans la localité. Siège social: café Vouland, Montboucher-sur-Jabron.

2 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Association départementale des auberges de la jeunesse de la Lozère.** But: regrouper les usagers des auberges de jeunesse et contribuer au développement des activités éducatives de l'ajisme. Siège social: école normale d'institutrices, Mende.

2 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **L'Interclub.** But: groupement de diverses associations en vue de réunions artistiques et sportives. Siège social: 4, rue Gabriel-Péri, Toulouse.

2 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Association familiale d'enseignement et d'éducation populaires de Neuville-Saint-Rémy.** But: création, gestion, administration et contrôle d'écoles libres et de toutes œuvres scolaires, péri et postscolaires et d'éducation physique, intellectuelle et morale dans la commune de Neuville-Saint-Rémy. Siège social: rue de Marquette, Neuville-Saint-Rémy.

3 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **France-Roumanie** modifie la composition de son bureau et transfère son siège social du 61, rue Jouffroy, au 94, rue Jean-Pierre-Timbaud, Paris.

4 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Antony-Rugby-Club XIII.** But: jeu de rugby et éducation physique. Siège social: 2, rue Auguste-Mounié, Antony.

6 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Association des maisons familiales d'apprentissage rural** (centre paysan de Bourgoin). But: donner aux familles du centre paysan de Bourgoin le moyen d'accomplir leurs devoirs et d'exercer leurs droits en ce qui concerne l'éducation, l'instruction, l'orientation professionnelle et l'apprentissage de leurs enfants. Siège social: à l'association, hameau des Mozas, commune de Jallieu.

6 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Comité d'action Y. M. C. A. pour les étrangers en France** (section de Beautor). But: développement physique, moral, intellectuel et social de la jeunesse chrétienne en France. Siège social: chez le président, hôtel Levée, Beautor.

6 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Education et Loisirs.** But: retenir et attacher au sol natal; favoriser le bon emploi des loisirs. Siège social: chez M. Charlemagne Brunel, Ligny-lez-Aire, par Fléchin.

7 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle international du film d'avant-garde.** But: initiation à la culture cinématographique. Siège social: 9, avenue Sœur-Rosalie, Paris.

9 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. Le Club athlétique Les Mimosas change son titre et devient **Amicale laïque Les Mimosas.** Siège social: chez le président, Montignac-Ménesterol.

9 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Oran. **Société de chasse de Jean-Mermoz.** But: pratique de la chasse et répression du braconnage dans la région de Jean-Mermoz. Siège social: mairie de Jean-Mermoz.

9 juillet 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Amicale artistique de la jeunesse de Bab-El-Oued.** But: grouper la jeunesse, sans distinction de race, de religion et de sexe, pour développer en elle le sens artistique et musical. Siège social: 5, rue de la Bretonnière, Alger.

9 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Foix. **Association sylvo-pastorale de l'Ariège.** But: remise en état, amélioration et conservation du domaine forestier et pastoral des communes, collectivités ou particuliers du département de l'Ariège. Siège social: préfecture de l'Ariège, Foix.

10 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Les Amis de la nature.** But: pratique du camping. Siège social: rue du Docteur-Loubry, Fresnes-sur-Escaut.

10 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Chambre professionnelle des conseils juridiques et fiscaux de France et de l'Union française.** But: représentation et défense des intérêts professionnels; étude des questions d'intérêt général pour la profession de conseil juridique et fiscal; solidarité entre ses membres. Siège social: hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente, Paris.

11 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'**Harmonie du personnel de la Régie autonome des transports parisiens** apporte des modifications dans la composition de son bureau. Siège social: 53 *ter*, quai des Grands-Augustins, Paris.

12 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Pétanque-Club d'Alembert.** But: pratique de la pétanque. Siège social: chez M. Faure, 85, rue d'Alembert, Grenoble.

17 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en danger moral de l'Allier.** But: défense de l'enfance. Siège social: 20, rue Voltaire, Moulins.

18 juillet 1951. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association cultuelle israélite de Caen.** But: célébration du culte israélite et instruction religieuse des enfants à Caen. Siège social: 23, rue du Docteur-Rayer, Caen.

ASSOCIATIONS ETRANGERES
(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

25 mai 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de l'Aude le 23 juin 1951.) **Ligue italienne des Droits de l'homme.** But: assistance morale aux Italiens. Siège social: 6, rue Victor-Hugo, Carcassonne.

5 juin 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 26 juin 1951.) **Union polonaise des instituteurs en France.** But: défendre les intérêts des instituteurs polonais; les représenter auprès des autorités françaises et des familles de leurs élèves polonais. Siège social: 12, rue Bayard, Lens.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.